This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136070 9

DDD
PARIS

ÉTUDES

SUR

FRANÇOIS PREMIER

Roi de France

SUR SA VIE PRIVÉE ET SON RÈGNE

10480. — PARIS. IMPRIMERIE A. LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

ÉTUDES

SUR

FRANÇOIS PREMIER

Roi de France

SUR SA VIE PRIVÉE ET SON RÈGNE

PAR

PAULIN PARIS

Publiées d'après le manuscrit de l'Auteur

ET ACCOMPAGNÉES D'UNE PRÉFACE

PAR

GASTON PARIS

DE L'INSTITUT

Tome second

PARIS

LÉON TECHENER, LIBRAIRE

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇAIS

52, rue de l'Arbre-Sec, au premier, 52

M DCCC LXXXV

36543
ASTOR L RY
AUG
NEW YORK

FRANÇOIS Ier

ET

LA COUR DE FRANCE

CHAPITRE VII

LE CONNÉTABLE DE BOURBON

Je vais maintenant parler du lamentable épisode du connétable de Bourbon, comme si j'étais le premier des historiens postérieurs au règne de François Ier qui eût à le raconter. Je tâcherai de ne rien oublier de ce qu'en ont dit les chroniques, les relations, les lettres contemporaines, les documents diplomatiques, en un mot toutes les sources d'instruction répandues dans les écrits de la première moitié du seizième siècle. Cela fait, je rapprocherai ce que m'auront appris les contemporains de ce que les historiens et les critiques de la fin du seizième siècle et du dix-septième auront ajouté aux documents originaux. Cette espèce de contrôle, s'il est exactement fait, dispensera de parler longuement des historiens et des critiques récents, qui, n'ayant pu ou n'ayant dû nécessairement que répéter la substance des docu-

ments antérieurs, n'ont par eux-mêmes aucune autorité.

Charles de Bourbon, né le 27 février 1490, était le second fils de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne[1] et seigneur de Mercœur et de Combrailles. Il était arrière-petit-fils du premier comte de Montpensier, Louis, frère puîné de Charles, duc de Bourbon, qui lui avait fait en 1442 cet apanage de Montpensier sur son propre apanage d'Auvergne. Ainsi la postérité masculine de Louis de Montpensier venant à manquer avant celle de Charles de Bourbon, son frère aîné, le Montpensier et le delphinat devaient faire retour au Bourbonnais; et si la postérité masculine de Charles de Bourbon finissait la première, le Bourbonnais, l'Auvergne et leurs dépendances devaient être recueillis par le survivant des Montpensier, jusqu'à ce que, leur postérité masculine directe finissant à son tour, les duchés de Bourbon et d'Auvergne, le comté de Montpensier, le delphinat d'Auvergne, en un mot toutes ces terres apanagées, fissent retour à la couronne.

Il est vrai que l'ancienne terre du Bourbonnais avait d'abord été possédée en toute propriété par Louis, fils de Robert de France, comte de Clermont, en vertu du mariage de Robert avec Béatrix de Bourgogne, petite-fille du dernier des Archambaud. Mais cette terre avait changé de caractère quand, en 1400, Jean de France, duc de Berry, en mariant sa fille Marie

1. Le delphinat d'Auvergne était une partie de la basse Auvergne, sur la rive gauche de l'Allier, entre Brioude et Issoire.

à Jean Ier, duc de Bourbon, avait obtenu du roi Charles VI, son neveu, la faculté de transmettre aux nouveaux époux son apanage d'Auvergne, bien que cette province dût après lui revenir à la couronne, puisqu'il n'avait pas d'enfant mâle. En revanche, comme condition expresse, le duché de Bourbonnais devait être et était en effet considéré comme terre d'apanage; il devait rentrer de droit dans le domaine de la couronne quand la postérité masculine de Jean de Bourbon et de Marie de Berry viendrait à manquer.

Mais le 12 mars 1459, par un accord entre Louis, comte de Montpensier, et son neveu Jean II, duc de Bourbonnais, le premier renonçait pour lui et sa postérité à leur droit éventuel sur la succession de la branche aînée, tant qu'il y aurait des fils *ou filles*, descendants, non plus de Jean Ier de Bourbon et de Marie de Berry, mais seulement *du duc Jean II*. Pour prix de cet abandon, Jean II cédait à son oncle ses droits sur la baronnie de Mercœur; il s'engageait à lui payer dix mille écus d'or, à lui servir une rente perpétuelle de dix-huit cents livres, et enfin à lui abandonner ce qui plus tard devait lui revenir sur la succession d'Isabelle de Bourbon, sa sœur, mariée au comte de Charolais, Charles, depuis duc de Bourgogne[1]. Cet accord avait été confirmé un peu plus tard par le même Louis, comte de Montpensier.

1. Guillaume Marillac, secrétaire du Connétable, dans le Journal qu'il nous a conservé et qu'il semble avoir écrit sous les yeux de son maître, omet avec intention de parler de ces dix mille écus d'or que le comte Louis avait dû recevoir. Il se donne ainsi le droit de prétendre que la récompense d'un tel abandon était insuffisante et l'entachait de nullité.

Voilà donc une première altération des conditions du contrat de mariage de la fille du duc de Berry. Les Montpensier ne descendant pas en ligne directe du duc Jean II et ayant d'ailleurs cédé leurs droits à la postérité masculine ou féminine de ce Jean II, ils ne peuvent plus les faire valoir comme descendants du duc Jean Ier.

Fort de cet abandon des Montpensier, Louis XI, en mariant sa fille Anne de France avec Pierre de Beaujeu, frère et depuis successeur du duc Jean II, faisait insérer dans le contrat de mariage (3 novembre 1473) la clause suivante : « Et mondit seigneur le Roy a voulu et consenty que au cas que nostre dit seigneur Pierre de Beaujeu iroit de vie à trespas, sans *hoirs masles descendus de sa chair* en droite lignée en loyal mariage, succédions et puissions succéder en toutes et chascune desdites duchez, comtez, terres et seigneuries, sans toutefois préjudicier au douaire de ma dame et sœur Jehanne de France, duchesse de Bourbon[1]. »

Mais en 1487, voilà que la duchesse Anne de Beaujeu, profitant de l'ascendant qu'elle avait gardé sur son frère le roi Charles VIII, lui fait signer des lettres patentes qui annulent les clauses de son propre contrat de mariage. Elles autorisent le duc et la duchesse à se faire mutuelle donation de tous leurs biens, « encore que ces possessions seroient immenses, et qu'on voulust dire que esdites aurions quelque intérest, que y pourrions ci-après succéder,

1. Fille de Charles VII et veuve de Jean II de Bourbon, morte en 1482. — La Mure, éd. Chantelauze, t. II, p. 296.

et que telles donations seroient contre disposition de droit ; à quoy ne voulons avoir aucun esgard, et par ces présentes y avons dérogé et dérogeons expressement. Donné à Ancenis, au mois d'août 1487. »

Il est vrai que Gilbert, fils et successeur du comte Louis de Montpensier, avait protesté contre l'abandon que Louis, son aïeul, avait fait de ses droits par l'acte de 1459, et que, voyant peu de chances de gagner sa cause en parlement, il s'était adressé directement au duc Pierre de Beaujeu. Pierre, n'ayant pas alors d'enfant et désespérant d'en avoir, avait accueilli favorablement sa requête, et, par acte passé à Chinon le 19 mars 1489, il avait déclaré que nonobstant lesdites quittances et renonciations, au cas où il décèderait sans hoirs mâles, il entendait que le comte Gilbert ou ses descendants mâles pussent se porter comme héritiers tout ainsi que si lesdites renonciations n'eussent point été faites.

Je ne suis pas sûr que le duc et la duchesse de Bourbon eussent réellement le désir de regarder comme non avenue la clause de leur propre contrat de mariage. Je ne sais si le duc et la duchesse ne devaient pas s'attendre aux réclamations du Roi contre cet accommodement de Chinon fait sans lui et contre lui. Mais le duc et la duchesse allèrent bientôt eux-mêmes au-devant de toutes les causes de nullité qu'on leur aurait opposées. Après seize années de stérilité, Anne de Beaujeu mettait au monde une fille, le 10 mai 1491. Quels regrets alors de la transaction de Chinon, qui devait, au détriment de cet enfant, faire tomber les splendides apanages de Bourbon et

d'Auvergne aux mains des Montpensier, si le Roi, usant de son plein droit, ne les réclamait pas avant tous les autres! Il restait au duc et à la duchesse de Bourbon un dernier moyen, pour ainsi dire désespéré, d'annuler cette malheureuse transaction, et il fallut toute l'habileté de la duchesse, toute la faiblesse du nouveau roi Louis XII, pour en obtenir le succès. Louis XII, l'année même de son avènement, au mépris des droits de la couronne, consacrés par les trois contrats de mariage du premier Jean de Bourbon avec Marie de Berry, du second Jean de Bourbon avec Jeanne de France, enfin de Pierre de Beaujeu avec Anne de France, Louis XII consentait en 1498 à signer les lettres royales dont voici les principales dispositions :

« Comme en traitant le mariage de Jean, duc de Bourbon, et de Marie de Berry, celui de Louis de Bourbon et de Jeanne de France, celui de Pierre, à présent duc de Bourbon, et d'Anne de France, il avoit esté donné, en contemplation desdits mariages, audit Jean et à Marie de Berry et à leurs hoirs masles, le duché de Bourbonnois, qui estoit l'ancien héritage de ceux de Bourbon, à la condition, au cas où ledit Jean et ses enfans masles viendroient à mourir sans laisser de postérité, que le duché de Bourbon et ses appartenances deviendroient le domaine et propre héritage du Roi et de la couronne de France, au moyen de quoi *on voudroit prétendre*[1] nous devoir apparte-

1. Expression singulière, après avoir cité les trois contrats successifs.

nir ledit duché, qui de toute ancienneté a esté le vrai et ancien héritage de ladite maison de Bourbon, et ne fut onques apanage de France; et par ce moyen nostre très chère niepce Suzanne de Bourbon n'y pouroit succeder, qui seroit au grand detriment de la dite maison; pourquoi nous, ayant en mémoire les très grands services de nostre cher frère et nostre très amée seur la duchesse Anne de France.... Pour ces causes, avons, de notre certaine science, pleine puissance et auctorité royale, voulu, octroyé et consenti que, au défaut d'hoir masle descendant de nostre dit frère, nostre dite niepce Suzanne de Bourbon, sa fille, et autres ses filles qu'il pourra avoir, puissent à perpétuité succéder audit duché de Bourbonnois, nonobstant ladite ancienne donation et ordonnances ci-dessus déclarées, de l'effet et contenu desquelles, ensemble du droit et action que par le moyen d'icelles y aurions et pourrions avoir, nous sommes désistés et départis, pour nous et nos dits successeurs rois, au profit de nostre frère et cousin, de sa dite fille ou filles et autres leurs hoirs masles et femelles, perpétuelment et à tousjours, voulant en outre que nostre seur Anne de France, après le trespas de nostre dit frère, en jouisse et demeure dame usufruitière sa vie durant, soit du vivant de sa dite fille ou filles, soit après leur trespas, si elle les survit.... Donné au bois de Vincennes, au mois de mai, l'an de grace 1498. »

Ces lettres patentes si impolitiques furent enregistrées le 20 août de l'année suivante, non sans grandes et patriotiques représentations de la part du

Parlement et de la Chambre des comptes. Au moins fut-il bien entendu que le don du Roi, cette fois gratuit, portait uniquement sur le duché de Bourbon, auquel il faisait perdre son caractère d'*apanage*, et non sur le duché d'Auvergne, qui, n'ayant pu changer de caractère, devait rester soumis à la loi des apanages et rentrer dans le domaine royal, à défaut de progéniture mâle.

Quelque fatigante que soit la lecture de tous ces actes contradictoires, je ne puis m'empêcher de m'y arrêter encore.

A peine les lettres de Louis XII furent-elles présentées à l'enregistrement que le procureur du Roi près de la Chambre des comptes faisait devant la cour du Parlement ses réserves expresses contre leur teneur :

« Le procureur du Roi en sa Chambre des comptes, ayant entendu que puis naguères, de la part de monseigneur de Bourbon, ont esté présentées à Messieurs des comptes lettres patentes du Roi par lesquelles ledit seigneur veult et octroie que mademoiselle Suzanne, fille de monseigneur de Bourbon, et ses hoirs jouissent du duché de Bourbonnois, nonobstant certains traités piéça faits entre les rois de France et ducs de Bourbonnois, par lesquels ledit duché revient au Roi et à la couronne au défaut d'hoir masle descendant d'eux en ligne directe, et que à l'expédition et entérinement desdites lettres monseigneur le comte de Montpensier s'est opposé céans ; et pour ce que mes dits seigneurs de Bourbon et de Montpensier ne peuvent prétendre aucun droit audit duché, ainsi que fera duement apparoir ledit procureur quand il sera ouy,

mais au contraire que ledit duché appartient au Roi ; s'oppose ledit procureur à ce qu'il soit procédé à l'entérinement et vérification desdites lettres qu'elles ne lui soient premièrement communiquées ; et proteste que au cas où il seroit procédé à ladite expédition sans premièrement communiquer lesdites lettres et ouyr ledit procureur sur ce, d'en demander la correction et amendement selon les ordonnances royaux, à la conservation des droits du Roi et de la couronne de France au temps à venir. Autrement il proteste. Fait le lundi, 27 août 1498. »

Et, quatre jours après, le même magistrat présentait à la même Chambre des comptes une seconde protestation rédigée dans le même sens.

Il y a grande apparence que Louis XII n'avait donné cette énorme satisfaction à la maison de Bourbon que pour lui rendre moins dur le coup qu'il allait lui porter en poursuivant en cour de Rome la nullité de son mariage avec Jeanne de France, sœur d'Anne de Beaujeu. Si la fière duchesse n'eût pas été prévenue par les bienfaits du Roi, elle n'aurait pas manqué d'intervenir dans le procès en séparation, et facilement elle eût prouvé que le mariage avait été célébré sans contrainte, que la stérilité prétendue et le quatrième degré de parenté n'étaient pas, après plusieurs années de cohabitation, un motif suffisant de nullité ; enfin, que le mariage avait été consommé. Quoi qu'il en soit, à partir du second mariage du Roi avec Anne de Bretagne, on ne peut dire si les rapports de la duchesse de Bourbon avec la nouvelle reine furent plus ou moins tendus, plus ou moins sympathiques. Mais,

d'un autre côté, le comte Louis de Montpensier ne vit pas sans une douloureuse irritation la façon dont on le dépouillait de ses droits éventuels, naguère reconquis par les lettres de Chinon, sur la succession de l'apanage bourbonnais. Vainement Anne de Beaujeu essaya-t-elle de l'apaiser en lui faisant espérer la main de la petite Suzanne, mariage qui lui eût rendu ce que les lettres patentes de Louis XII venaient de lui enlever. Rien ne lui garantissait que de nouveaux enfants ne viendraient pas encore lui barrer le chemin, et dans le cas même où Suzanne resterait fille unique, il ne convenait guère à un prince de trente ans d'attendre l'âge nubile d'une enfant de cinq à six ans, pour la demander et l'obtenir en mariage.

Telle était la disposition des esprits dans les trois maisons de France, de Bourbon et de Montpensier, quand Louis XII demanda pour le jeune duc d'Alençon, petit-fils de celui dont Louis XI avait confisqué les biens, la main de la petite Suzanne, alors âgée de neuf ans. La demande fut acceptée et le contrat de fiançailles signé le 21 mars 1501. Dans cet acte le duc de Bourbon n'hésitait pas à transporter à son futur gendre la propriété du duché d'Auvergne et du comté de Clermont, en s'en réservant l'usufruit. « En ce qui touche au duché de Bourbonnois, comté de Forets, Beaujolois, ledit monseigneur de Bourbon en demourra vrai seigneur et possesseur en tous droits de propriété; mais si à l'heure de son trespas il n'en a autrement disposé, il donne toutes icelles seigneuries à madite demoiselle et aux siens.... »

Le 5 mai de la même année 1501, le procureur général du Roi en la cour de Parlement formait opposition à l'enregistrement de ce nouveau contrat, rédigé en style de lettres patentes, et représentait que les filles n'avaient pas le droit de succéder aux terres d'apanage. Et le 26 juillet suivant, la Cour refusait l'enregistrement du contrat et des lettres du Roi, disant « que si telle voie estoit ouverte, ce seroit le plus grand inconvénient qui onques au Roi advint et au royaume : tellement que, par succession de temps, le Roi se trouveroit par tels moyens desnué de la pluspart des terres et seigneuries de la couronne, qui ne se doit tolérer. Meismement pourroit l'expédition de ces lettres tirer à conséquence; et si elle estoit faite, tant le comte de Flandres pour la duché de Bourgogne que le duc de Lorraine pour la duché d'Anjou, et autres qui sont descendus des filles de France apanagées, auroient droit de réclamer. »

Le mariage du duc d'Alençon et de Suzanne n'ayant pas eu lieu, les lettres du Roi et les remontrances du Parlement furent comme non avenues. Mais enfin, après avoir lu dans leur ordre chronologique toutes les pièces de ce grand procès de succession, le lecteur est en mesure de décider si, une fois la succession ouverte, le Roi et le Parlement, défenseur-né des intérêts du domaine royal, n'avaient aucune raison d'intervenir pour réclamer les droits que la couronne pouvait avoir sur tout ou partie de cette grande succession.

Pierre II, duc de Bourbon, mourut le 10 octo-

bre 1503, et la duchesse, forte de l'appui de Louis XII et peu soucieuse de l'opposition du Parlement, exerça au nom de sa fille, alors âgée de douze ans, l'administration des duchés, comtés, et autres grandes seigneuries de la succession. Dans ses actes publics elle s'intitula douairière et tutrice de la personne et des biens de sa fille, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Clermont, de Forez, de la Marche et de Gien, vicomtesse de Carlat, de Murat et de Châtellerault, dame de Beaujolais, Annonay, Bourbon-Lancy et Roche-en-Regnier.

Mais Charles de Montpensier, qui, à peine âgé de treize ans, venait de recueillir la succession de son frère Louis, comte de Montpensier, ne manqua pas de protester contre une prise de possession qui lui enlevait le bénéfice des dispositions du contrat primitif et de l'usage des fiefs en matière d'apanage. Sans l'acte de renonciation de son aïeul, c'était effectivement à lui, devenu chef de la maison de Bourbon, que devait appartenir l'héritage du duc Pierre. Il se hâta donc de faire ajourner la duchesse douairière et sa fille Suzanne, pour voir reconnaître ses droits à la succession des duchés de Bourbon, d'Auvergne, des comtés de Clermont, de Forez, etc.: en même temps, il se rendit à Blois, 3 octobre 1501, et vint déclarer au Roi son intention de prêter l'hommage auquel il était tenu en raison des terres apanagées que le duc Pierre de Bourbon avait possédées.

Le Roi, ne voulant pas répondre par un refus, se contenta de différer le moment de recevoir son hommage, et, sans discuter les droits qu'il pouvait

avoir, il lui représenta les ennuis, les longueurs d'un pareil procès, et le désir que la duchesse paraissait avoir d'un arrangement qui serait à leur commun avantage. Cet arrangement dépendait de la rupture des fiançailles de la petite Suzanne avec le duc d'Alençon. Si celui-ci consentait à ne pas s'en prévaloir, la main de Suzanne serait accordée à son cousin Montpensier, et par là serait prévenue toute occasion de procès. On offrit donc au duc d'Alençon d'épouser Marguerite d'Angoulême, la sœur de l'héritier présomptif de la couronne, et l'on ne voit pas que la proposition ait été mal accueillie. Suzanne était une enfant débile et fort peu avenante; ce n'était pas la possession de Suzanne, mais celle de son héritage que l'on pouvait ambitionner. Son visage contraignait pour ainsi dire à détourner les yeux, tant était répugnante l'impression qu'il produisait. « Vue, dit le secrétaire Marillac, la difformité et indisposition de la personne de la dite dame, l'on avoit opinion qu'elle ne portast jamais d'enfant. » C'est là ce qui disposa sans doute le duc d'Alençon à renoncer volontiers à son opulente fiancée, tandis que Marguerite promettait déjà tout ce qu'elle devait tenir. Les deux mariages se firent, celui de Charles de Montpensier et de Suzanne le 10 mai 1505, celui de Charles d'Alençon et de Marguerite d'Angoulême le 9 octobre 1509; Marguerite avait alors quinze ans.

Cette union, tout en arrêtant le procès que Montpensier allait poursuivre contre la fille unique du duc de Bourbon, ne changeait rien aux clauses du contrat de mariage d'Anne de Beaujeu, et à la confir-

mation que le roi Louis XII en avait faite en 1501. C'était Suzanne, duchesse de Bourbon, qui, avec l'agrément du Roi, transmettait à son époux cet immense domaine. Si elle mourait la première, sans enfant, les duchés de Bourbon et d'Auvergne, qui n'avaient appartenu au mari qu'à titre d'époux de la duchesse, lui échappaient nécessairement, et si la duchesse lui laissait des enfants, il ne gardait les domaines de la duchesse que durant leur minorité et comme leur tuteur. C'est la couronne, à défaut d'héritiers de ces enfants, qui devait recueillir tous ces domaines, malgré tout testament, toute donation réciproque entre-vifs. Et si l'on pouvait admettre que le Bourbonnais ne fût plus terre d'apanage, il ne pouvait en être ainsi du duché d'Auvergne : Louis XII, à la mort du duc Pierre, aurait même dû déjà en réclamer le retour à la couronne ; mais il avait mieux aimé proroger, en faveur de Suzanne et des enfants qu'elle pourrait avoir, le maintien de l'apanage d'Auvergne. Si bien que Charles de Montpensier, dès que le mariage eut été conclu, put, sans aucune réclamation, prendre les qualités suivantes :

« Charles de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Châtellerault, de Clermont, de Montpensier, de Forez, de la Haute Marche, de Gien et de Clermont-Ferrand ; dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat ; seigneur du Beaujolais, de Combrailles, de Mercœur, d'Annonay, de Roche-en-Regnier et de Bourbon-Lancy, prince de Dombes, etc. » Ses domaines n'étaient guère moins étendus que ne l'avaient été ceux des précédents ducs de

Bourgogne, et il en devenait possesseur à l'âge de seize ans.

On ne peut douter que bien des gens en France n'aient entrevu le danger de lui abandonner une aussi riche proie. L'amiral de Graville s'était rendu l'interprète de la rumeur publique et avait « dict au Roy qu'il devoit bien penser d'accorder le mariage de ma dicte dame Suzanne au dict comte Charles : car s'ainsi estoit, ce seroit la plus grosse maison du royaume de France, la plus forte et qui plus a d'hommes et de subjects de faict à son commandement, pour grever et endommager la couronne et le royaume, s'ils en avoyent volonté, et que mieux seroit laisser parachever ledict mariage d'Alençon[1]. » Il est vrai qu'Anne de Beaujeu s'était réservé l'usufruit de tous ces grands domaines; mais en réalité elle ne garda que le revenu du Forez et de la Dombes, qui ne représentaient pas la dixième partie du revenu général.

Charles de Bourbon n'avait pas encore seize ans quand, en 1507, il suivit le roi Louis XII à la conquête du duché de Milan. Dans ce glorieux et rapide voyage il ne paraît que dans les fêtes données aux vainqueurs. Il y fit le tout, dit Marillac (f° 244 v°), « à ses despens. sans que ledit Roy luy aidast d'un seul denier : et si n'avoit encores lors aucun estat du Roy comme duc de Bourbon, fors seullement deux mille livres de pension qu'il avoit luy estant seulement comte de Montpensier[2], lequel duc Charles alla néant-

1. Marillac, f° 228, éd. 1605.
2. Il est assez naturel d'admettre qu'une fois duc de Bour-

moins au dict voyage et y accompaigna le Roy et si tint grosse maison durant tout ledict voyage fust aux villes ou au champ[1]. » Il faut avouer que le Roi avait à reconnaître d'autres services avant de dédommager le jeune duc de Bourbon des fêtes et des banquets qu'il se plaisait à donner. A son retour, les États du Forez, sur la demande d'Anne de Beaujeu, lui accordèrent un don gratuit de cent mille livres, et la principauté de Dombes un autre subside, dont Marillac ne marque pas la valeur.

Il accompagna Louis XII une seconde fois en Italie et paraît avoir contribué au succès de la bataille d'Agnadel en allant avec le fameux Louis de La Trémoille au secours de l'avant-garde, comme elle commençait à lâcher pied. Marillac de reprocher alors au Roi de n'avoir rien ajouté à la pension de son maître : « Ledit Roy oncques ne luy en donna un escu davantage, ny en croissance de pension, ny en bienfaits, ny autrement (ne semble-t-il pas qu'il s'agisse ici d'un pauvre chevalier de fortune qu'on aurait privé du nécessaire?), et si ne luy dit un seul grant mercy du service qu'il luy avoit faict pour ce jour de bataille, qui estoit le plus grant que prince sçauroit faire à son roy : il peut bien estre qu'il le faisoit à bonne cause, et c'est de peur de mettre en gloire

bon et d'Auvergne, Charles aura dû cesser de réclamer cette pension qui ne convenait plus à sa nouvelle fortune. Cependant Marillac reproche encore au Roi de ne lui avoir pas donné *une croissance de pension*, et il insinue que son maître n'avait jamais eu sujet de se louer ni de Louis XII, ni de François Ier.

1. Marillac, éd. 1605 f°, 231 v°.

ce jeune prince : et aussi à la vérité monsieur le duc ne demanda oncques, ni ne fit demander audit Roy une seule récompence, pour luy donner à congnoistre qu'il ne le servoit pas pour son argent ou bienfait, mais seulement pour l'amour qu'il avoit à luy et à la couronne de France[1]. Bien se disoit et tenoit communément que ledit Roy avoit grant envie d'avancer le sieur de Foix son nepveu[2], fils de sa sœur, qui estoit de l'eaige du duc Charles, et aussi d'avancer le sieur de Dunois, qui estoit descendu de l'un des bastars de la maison d'Orléans[3], et pour ce reculloit ledit duc de Bourbon, pour donner les principaus estats et charges à ses dits prochains parents[4]. »

En 1512, le Roi envoya le duc de Bourbon en Guyenne avec un second corps d'armée destiné à reprendre aux Espagnols la Navarre dont ils venaient de chasser le roi Jean d'Albret. Il devait agir de concert avec le duc de Longueville, gouverneur de la province, et l'on pensait qu'une armée française de cinquante mille hommes aurait aisément raison des Espagnols; mais il eût fallu que les deux chefs ne fussent pas constamment en désaccord: Bourbon, le plus jeune, ne voulait pas laisser aux Espagnols

1. Ou plutôt parce qu'en sa qualité de grand vassal de la couronne il devait au Roi le service de sa personne et de ses vassaux. Marillac et son maître oubliaient déjà que Charles de Montpensier avait dû au roi Louis son mariage et sa haute fortune.
2. Gaston de Foix, mort à Ravenne.
3. François, duc de Longueville.
4. Éd. 1605, f° 233 v°.

le moindre répit, Longueville craignait de trop donner à l'aventure. Grâce à ce défaut d'entente, l'ennemi conserva Pampelune et se maintint dans Saint-Jean-Pied-de-Port. Louis XII, averti de la faute qu'il avait faite en envoyant à Longueville un collègue de nature si peu accommodante[1], chargea le jeune François, comte d'Angoulême et duc de Valois, héritier présomptif, d'aller faire entre eux l'office d'un arbitre : mais à peine était-il arrivé que Ferdinand d'Espagne obtenait une longue trêve et que l'ordre était donné de licencier cette armée, qui pouvait faire beaucoup, et ne fit absolument rien.

Un des traits particuliers du caractère de Charles de Bourbon, c'était une impatience fébrile de commandement, qui ne lui permit jamais de faire, dans les conseils de guerre, le moindre sacrifice au sentiment des autres et le moindre acte de condescendance. Tout prince du sang qu'il était, les vieux capitaines ne s'accommodaient pas de ses formes dédaigneuses. Autant dans la vie privée il était faible, irrésolu, le jouet de ceux qui flattaient son orgueil ou caressaient ses vives ambitions, autant il se montrait tranchant, inflexible, quand il était en campagne. Était-ce l'indice d'un véritable génie militaire? Peut-être, bien que les occasions se soient assez rarement offertes de le montrer. On vient de le voir aux prises avec le duc de Longueville. L'année suivante, 1513, après avoir accepté l'honneur de con-

1. « Cheut, dit Marillac (éd. 1605, f° 235 v°), quelque gourgous entr'eux. »

duire l'armée destinée à reprendre aux Suisses le duché de Milan, il refusa d'entrer en partage du commandement avec le fameux La Trémoille, en alléguant un vœu qui l'obligeait à visiter Notre-Dame du Puy-en-Velay. Peut-être le Roi n'essaya-t-il pas de le retenir, dans la crainte de nouveaux désaccords entre le plus jeune et le plus vieux de ses capitaines, le plus âgé devant toujours avoir la voix prépondérante.

En 1514, le Roi l'envoya en Bourgogne, où l'on était menacé d'une irruption de la part des Suisses, qui reprochaient à Louis XII d'avoir désapprouvé les conditions que la Trémoille leur avait garanties pour les éloigner de Dijon. Il se présenta avec les pouvoirs de lieutenant général, et La Trémoille, nouvellement revenu d'Italie, l'accueillit de la meilleure grâce du monde. Les Suisses ne parurent pas, mais le voyage du jeune duc de Bourbon ne fut pas infructueux, si l'on s'en rapporte au témoignage emphatique de son secrétaire. Il visita les places fortes de la province, et compléta leurs moyens de défense; il arrêta le pillage des gens de l'arrière-ban, que, pour les opposer aux Suisses, on avait tirés des gouvernements voisins, et qui, à défaut du payement de leur solde, l'exigeaient à gros intérêt du bourgeois et du pauvre peuple. Il leur fallut de bon ou mauvais gré retourner d'où ils étaient venus, et Bourbon ne quitta la Bourgogne qu'après avoir partout rétabli l'ordre et la justice. Quoique Marillac ne le dise pas, La Trémoille avait sans doute été pour quelque chose dans ces bons résultats.

Voilà tout ce que l'histoire a recueilli des faits et gestes de Charles de Bourbon, régnant le roi Louis XII. Peut-être autant pour effacer toute trace de l'ancienne querelle que dans une intention politique, François Ier lui avait accordé, même avant d'être sacré, la première charge du royaume, qui seule pouvait encore ajouter à sa haute fortune. En même temps il le confirma dans l'office de premier chambrier, et le nomma gouverneur de la province de Languedoc; l'épée de connétable, qu'il lui présentait, reposait depuis quinze ans dans son fourreau. Pour amoindrir le mérite de cette investiture, Marillac prétend que François n'avait fait en cela que répondre au vœu de Louis XII; mais nous devons nous défier des assertions de cet homme, dont la constante préoccupation est de rejeter la responsabilité de la défection de son maître sur ceux qui avaient tout fait pour la prévenir. François de Beaucaire, qui, cinquante ans après la mort de François Ier, se dévoua à la défense du duc de Bourbon, fait remonter la haine furieuse dont il veut que Louise de Savoie ait été animée contre lui à une date même antérieure au mariage de Suzanne de Bourbon, c'est-à-dire aux deux premières années du siècle[1]. Il faudrait alors que cette haine de la mère eût agi bien faiblement sur la conduite du fils, pour qu'elle ne l'eût pas détourné de combler Charles de Bourbon des plus éclatants témoignages de faveur et de confiance : car il lui avait encore abandonné

1. Voyez plus loin le passage de Beaucaire.

le revenu des greniers à sel de ses apanages[1]; par lettres du 15 février 1516, il avait érigé la baronnie de Châtellerault en duché-pairie pour François de Montpensier, frère de Charles, et ce jeune prince, en allant trouver à Marignan une mort glorieuse, laissait à son frère ce troisième apanage[2].

1. Mais peut-être ce don n'avait-il pas été fait à titre gratuit, et était-il l'équivalent et le payement assuré des grandes charges de connétable et de chambrier, dont il n'aurait jamais touché le prix, si l'on en croit Marillac. Dans les réclamations que Bourbon fera plus tard, il ne comprendra pas ces retenues, et se contentera de demander qu'on lui conserve ses greniers.

2. Michelet a découvert que le vœu de Louis XII n'avait été pour rien dans la charge de connétable donnée à Bourbon : c'est Louise de Savoie qui, follement amoureuse de celui qu'elle n'avait pu épouser dix ans auparavant, avait forcé la main au Roi. Il faut citer ses paroles, qui ont servi de modèle à ce que nous avons déjà recueilli dans M. Guizot :

« La cour, *partagée* quelque temps entre la maîtresse et la mère, *commençait* à incliner *un peu* vers celle-ci ; l'*altière* Louise de Savoie, maladive, mais belle encore, passionnée, violente et sensuelle, *avait fait trêve aux galanteries :* elle avait un amour. Il y avait paru lorsqu'à l'avènement elle *avait donné* l'épée de connétable *au jeune cadet* des Montpensier. La mère du roi spéculait sur la santé ruinée de Suzanne. L'ambitieux s'était fait connétable en subissant cet amour, s'engageant même à elle et recevant d'elle un anneau, anneau fatal qui le perdit, Louise ayant cru le tenir par là, le réclamant, le poursuivant. Elle s'attacha à cet anneau, et, voulant le ravoir, elle le fit chercher jusqu'à Rome sur le cadavre de Bourbon. »

N'allons pas plus loin : était-il possible de falsifier plus hardiment l'histoire? Si Bourbon avait reçu cet anneau, était-il à supposer qu'il l'eût toujours gardé à son doigt, et qu'en l'y retrouvant, on aurait effacé la trace du don que Louise lui en aurait fait? Où a-t-on vu le don de cet anneau? Bourbon, avant de sortir de France, avait pu en recevoir un de la part d'Éléonore d'Autriche, quand Charles-Quint la lui avait promise ; il est certain qu'elle lui avait écrit et lui avait envoyé de ses joyaux. C'est un anneau d'Éléonore qu'on avait pu souhaiter de retrouver au doigt de Bourbon et qu'on pouvait

Au sacre du Roi et de la Reine, le 25 janvier 1515, Charles de Bourbon remplit l'office de connétable. Louise de Savoie, mère de François Ier, et Anne de Beaujeu, belle-mère du nouveau connétable, y parurent aux côtés de la Reine et entrèrent en partage des mêmes honneurs. A l'entrée du Roi à Paris et au festin royal qui eut ensuite lieu au palais, Bourbon parut[1] vêtu d' « une longue robbe de drap d'or, contenant douze aulnes, fourrée de martres subelines, qui avoit cousté quatorze-vingts escus d'or au soleil l'aulne, payée contant, et son bonnet chargé de bagues jusques à la valeur de cent mille escus[2]. »

avoir intérêt de reprendre. Mais Michelet n'aurait pu citer d'autre autorité que le romancier Marillac. M. Chantelauze, qui, dans ses savantes notes sur La Mure, a plaidé la cause de Bourbon, a pourtant reconnu que le prétendu amour de Louise de Savoie pour le Connétable était complètement apocryphe et d'invention moderne.

Michelet ajoute encore, dans le style qui lui est particulier : « Les visées de Bourbon étaient ailleurs. Il ne songeait guère à faire des frères tardifs au Roi en épousant la Savoyarde. Il visait à épouser une fille de France. » Et par cette fille de France il entend Marguerite d'Angoulême, fille de Louise de Savoie, qu'il comble de louanges parce qu'il la regarde, elle et sa sœur Renée, duchesse de Ferrare, comme les deux reines du protestantisme. Autant de soufflets donnés à l'histoire. Et un peu plus loin : « Comme si ce monstre de puissance (le duc de Bourbon) n'eût pas été assez à craindre, la *furieuse folie* d'une femme *galante* à la force féodale ajouta celle de l'argent. Elle le traita en mari, lui donnant sur des finances entamées par une grande guerre européenne (en 1515 !) trois ou quatre pensions princières : connétable 24 000 livres ; chambrier 14 000 livres ; 24 000 livres comme gouverneur de Languedoc ; 14 000 livres à prélever sur les tailles du Bourbonnais.... Plus *sot* que sa mère n'était folle, le roi le mit en Milanais après Marignan, etc. (Éd. 1855, t. VIII, p. 191). »

1. Marillac, éd. 1605, f° 247 v°.

2. Somme répondant à plus de deux millions d'aujourd'hui.

Le tournoi accoutumé eut lieu dans la rue Saint-Antoine; et les principaux tenants en furent les trois Charles, ducs d'Alençon, de Bourbon et de Vendôme. Le Connétable y fut blessé au bras gauche, ce qui le retint assez longtemps dans sa maison en face du Louvre. Tant qu'il garda la chambre, le Roi et tous les seigneurs de la cour ne cessèrent de le visiter et de lui tenir compagnie.

Puis on s'occupa de la guerre, devenue inévitable depuis que les Suisses avaient, sur la fin du règne précédent, occupé le Milanais. François Ier, après avoir fait reconnaître pour régente Louise de Savoie, s'avança à la tête d'une armée pleine d'ardeur. Il passa les Alpes, et trompa, comme on sait, la vigilance des Suisses. Le Connétable conduisait l'avant-garde. et le duc d'Alençon l'arrière-garde, le Roi réservant pour lui, suivant l'ancien usage, la *bataille* ou centre de l'armée.

Arrivés dans la plaine de Marignan, les Suisses commencèrent l'attaque en bon ordre, et mirent d'abord un certain effroi dans les rangs de l'avant-garde. Les lansquenets brusquement attaqués lâchèrent pied et auraient compromis le succès de la journée s'ils n'avaient été arrêtés par les gens d'armes et les bandes noires que conduisait le Roi[1]. Tous ensemble revinrent à la charge, l'avant-garde et la

1. Les Suisses se vantèrent même plus tard d'avoir refoulé Bourbon jusqu'à la *bataille* ou centre de l'armée. « Scio ego, » dit Arn. Le Ferron, « ita jactatum, quasi Borbonius territus exprima acie in secundam se recepisset : at ille vivens non tulisset eam notam » (éd. 1601, p. 90). En tout cas, Bourbon prit sa revanche le lendemain.

bataille agissant de concert, tantôt reculant, tantôt avançant de quelques pas; le Roi, le Connétable, le maréchal de Chabannes La Palice, tous en un mot combattent avec la même ardeur, multiplient les charges et trouvent constamment devant eux les bandes suisses, non moins intrépides, non moins aveuglément furieuses. Les deux armées ne cessèrent de combattre que vers minuit, quand la lune cessa de luire et ne permit plus de distinguer ceux qu'il fallait frapper de ceux qu'il fallait défendre. Le lendemain dès le point du jour, hommes d'armes, aventuriers, lansquenets, artilleurs, tous de nouveau se précipitèrent les uns sur les autres. Enfin, après douze heures de résistance, les Suisses, perdant toute espérance de vaincre, abandonnèrent le champ couvert de leurs morts. On a fait de nombreux récits de ces deux mémorables journées, et celui de Martin Du Bellay serait le plus complet sans la lettre que le Roi, à peine désarmé, écrivit lui-même et fort à la hâte à sa mère, la Régente. Sachons gré à Antoine de Laval, qui en possédait l'original aujourd'hui perdu, de l'avoir insérée au milieu du journal de Guillaume de Marillac. Nous la lui empruntons.

« Madame,

« Afin que soyez bien informée du faict de nostre bataille, je vous advise que hier[1], à heure d'une heure après mydi, nostre guet qui estoit sur[2] les

1. Le 13 septembre 1515.
2. C'est-à-dire tout près des portes.

portes de Milan nous advertit comme les Suisses se jettoient hors de la ville pour nous venir combattre. Laquelle chose entendue, jettasmes nos lansquenets en ordre, c'est assavoir en trois trouppes, les deux de neuf mil hommes, et la tierce d'anviron quatre mil hommes, que l'on appele les enfans perdus de Pietre de Navarre, sur le costé des advenues[1] avec les gens de pied de France et advanturiers. Et pour ce que l'avenue par où venoient lesdicts Souysses estoit un peu sarrée, il ne fut si bien possible mettre nos gensdarmes de l'avant-garde[2] comme ce estoit en plain pays, qui nous cuida mettre en grand désordre. Et de ma bataille j'estoye à un traict d'arc et deux trouppes de ma gendarmerie, et à mon dos mon frère d'Alençon avec le demourant de son arrière-garde, et nostre artillerie sur les advenues[3]; et au regard des Suisses ils estoient en trois trouppes, la première de dix mil hommes, la seconde de huit mil hommes, et la tierce de dix mille hommes, vous asseurant qu'ils venoient pour chastier un prince, s'il n'eust esté bien accompagné. Car d'entrée de table, qu'ils sentirent nostre artillerie tirer, ils prindrent le pays couvert, ainsi que le soleil se comenceoit à coucher, de sorte que nous ne leur fismes pas grand mal pour l'heure de nostre artillerie; et vous asseure qu'il n'est pas possible de venir en plus grande fureur ny plus ardamment.

1. Des chemins par où s'avançaient les Suisses.
2. C'est-à-dire réunir nos gens d'armes du centre à l'avant-garde.
3. Probablement en avant.

Ils trouvèrent[1] les gens de cheval de l'avant-garde par le costé, et combien que lesdicts hommes d'armes chargeassent bien et gaillardement, le Connétable, le mareschal Chabannes, Ymbercourt, Telligny, Pont de Remy[2] et autres qui estoient là, si furent ils reboutéz sur leurs gens de pied, de sorte, avec grand poussière, que l'on ne se pouvoit voir, aussi que la nuict venoit, il y eut quelque peu de désordre; mais Dieu me fit la grace d'arriver sur le costé de ceux qui les chassoient un peu chaudement : me sembla bon de les charger, et le furent de sorte, et vous promets, Madame, si bien accompagné[3], et quelques gentils gallans qu'ils soient, deux cens hommes d'armes[4] que nous estions en défeimes bien quatre mille Suisses, et les repoussames assez rudement, leur faisans jetter leurs picques et crier *France*, laquelle chose donna haleine à nous gens de la pluspart de nostre bande; et ceux qui me peurent suivre allasmes trouver une autre bande de huict mil hommes : laquelle à l'approcher cuidions que fussent lansquenets[5], car la nuict estoit desjà bien noire ; toutesfois quand ce vint à crier *France*, je vous asseure qu'ils nous jettèrent cinq ou six cents picques au nés, nous monstrant qu'ils n'estoient point nos amis. Nonobs-

1. Ils joignirent.
2. Ou Pondormy.
3. Ces trois mots doivent avoir été mal transcrits; ils semblent être une répétition maladroite de ceux qui se lisent un peu plus haut.
4. C'est-à-dire quinze cents ou deux mille cavaliers.
5. Des nôtres.

tant cela, si furent ils chargez et remis en dedans leurs tentes, en telle sorte qu'ils laissèrent de suivre les lansquenets. Et nous voyant la nuict noire, et n'eust esté la lune qui aydoit, nous eussions bien esté empeschez à cognoistre l'un l'autre; et m'en allay jetter dans l'artillerie, et là rallier cinq ou six mil lansquenets et quelques 300 hommes d'armes, de telle sorte que je tins ferme à la grosse bande des Suisses. Et cependant mon frère le Connestable rallia tous les piétons François, et quelque nombre de gens d'armes, et leur fit une charge si rude qu'il en tailla cinq ou six mille en pièces, et jetta ceste bande dehors. Et nous par l'autre costé leur fismes tirer une vollée d'artillerie à l'autre bande, et quant et quant les chargeasmes, de sorte que les emportasmes, et leur feismes passer un gué qu'ils avoient passé sur nous. Cela fait, ralliasmes tous nous gens, et retournasmes à l'artillerie, et mon frère le Connestable sur l'autre coing du camp, car les Suisses se logèrent bien près de nous, si près que j'eusse bien tiré un esteuf (jusqu'à eux), et n'y avoit qu'un fossé entre deus. Toute la nuict demeurasmes le cul sur la selle, la lance au poing, et l'armet à la teste, et nos lansquenets en ordre pour combatre; et pour ce qu'estoye le plus près de nos ennemis[1], m'a faillu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous

1. Avec l'artillerie. C'est ainsi qu'il put, comme le marque Martin Du Bellay, se coucher une ou deux heures sur un affût de canon. Citons ici la chronique du roi François Ier : « Le Roy ne perdit jamais (de vue) son artillerie, et si alloit de lieu en aultre, donnant tousjours couraige à ses gens, en sorte que

ont point surpris au matin. Et fault que vous entendiés que le combat du soir dura depuis les trois heures après midy jusques entre onze et douze heures que la lune nous faillit. Et y eust faict une trentaine de belles charges. La nuict nous despartit, et meismes la paille pour recommencer au matin. Et croyez, Madame, que nous avons esté 28 heures à cheval, l'armet à la teste, sans boire ny sans manger.

« Au matin une heure avant jour prins place autre que la nostre[1], laquelle sembla bonne aux capitaines des lansquenets, et l'ay mandé à mon frère le Connestable pour soy tenir par l'autre advenue, et pareillement l'ay mandé à mon frère d'Alençon, qui au soir n'estoit peu venir, et dès le poinct du jour que peusmes veoir, me jettay hors du fort[2] avec les deux cents gentils-hommes qui m'estoient demeurez du reste du combat, et ay envoyé querir le grand maistre[3] que se vint joindre avecques moy avec trois cents hommes d'armes. Et cela faict, Messieurs les Souysses se sont jetez en leurs ordres[4], et délibérez d'essayer encores la fortune du combat; et comme ils mar-

sans lùy et sa présence les Françoys estoyent en grand danger d'avoir du pire. Ceste nuict luy fut dure à passer, car il ne coucha ne dormit ailleurs que sur le lymon d'une charrette, tout armé, et ne cuida onc trouver d'eaue pour boire. » (Chronique, p. 12.)

1. Je changeai de position, et les lansquenets se placèrent où j'étais.

2. Peut-être : hors du centre de la bataille où il serait revenu en laissant aux lansquenets la place où il avait passé la nuit.

3. A. Gouffier de Boisy.

4. Se remirent en rang.

choyent hors de leur logis, leur feis dresser une douzaine de coups de canon qui prindrent en pied, de sorte que le grand trot] retournèrent en leurs logis, se meirent en deux bandes : et pour ce que leur logis estoit fort, et que ne les pouvions chasser, ils me laissèrent à mon nez huict mille hommes et toute leur artillerie. Et les autres deux bandes, les envoyèrent aux deux coings du camp : l'une à mon frère le Connestable, et l'autre à mon frère d'Alençon. La première fut au Connestable, qui fut vertueusement reculée par les advanturiers françois de Pietre de Navarre : ils furent repoussez et taillez outre grand nombre des leurs, et se rallièrent cinq ou six mille, lesquels cinq ou six mille les advanturiers deffeirent avec l'ayde du Connestable, qui se mesla parmy avec quelque nombre de sa gendarmerie. L'autre bande, qui vint à mon frère (d'Alençon), fut très bien recueillie, et à celle heure là arriva Barthélemy Delvian avec la bande de Vénitiens[1], gens de cheval, qui tous ensemble les taillèrent en pièces, et moy estoye vis à vis les lansquenets de la grosse trouppe[2] qui bombardions l'un l'autre, et estoit à qui se deslogeroit : et avons tenu butte huict heures à toute l'artillerie des Souysses, que je vous asseure qu'elle a faict baisser beaucoup de testes. A la fin, de ceste grosse bande qui estoit vis à vis de moy envoyèrent cinq mille hommes, lesquels renversèrent quelque peu de nous gens d'armes qui chas-

1. Suivant Marillac, ils n'étaient arrivés qu'après victoire gagnée.
2. De la grosse troupe des Suisses.

soient ceux que mon frère d'Alençon avoit rompus, lesquels[1] vindrent jusques aux lansquenets, qui furent si bien recueillis de coups de hacquebutes, de lances, et de canons, qu'il n'en reschappa la queue d'un, car tout le camp vint à la huée sur ceux-là, et se rallièrent sur eux. Et cela faict, feismes semblant de marcher aux autres, lesquels se meirent en désordre et laissèrent leur artillerie, et s'en fouyrent à Milan. Et de vingt-huict mille hommes qui là estoient venus n'en reschappa que trois mille qu'ils ne fussent tous morts ou pris. Et des nostres j'ay fait faire reveue, et n'en trouve à dire qu'environ 4000. Et le tout je prens, tant d'un costé que d'autre, à trente mille hommes. La bataille a esté longue, et dura depuis hier les trois heures après midy jusques au jour d'huy deux heures, sans sçavoir qui l'avoit perdue ou gaignée sans cesser de combatre ou de tirer l'artillerie jour et nuict. Et vous asseure, Madame, que j'ay veu les lansquenets mesurer la picque aux Suisses, la lance aux gens d'armes. Et ne dira on plus que les gens d'armes sont lièvres armez, car sans point de faute, ce sont eux qui ont faict l'exécution; et ne penserois point mentir, que par cinq cens et par cinq cens il n'aye esté faict trente belles charges avant que la bataille fust gaignée. Et tout bien débattu, depuis deux mil ans en ça n'a point esté veu une si fière ny si cruelle bataille, ainsi que dient ceux de Ravennes que ce ne fust au pris qu'un tiercelet. Madame, le seneschal d'Armaignat[2]

1. Les cinq mille Suisses, qui vinrent à *nos* lansquenets.
2. Galiot de Genouillac, mort en 1546, grand-maître de l'ar-

avec son artillerie, ose bien dire[1] qu'il a esté cause en partie du gaing de la bataille, car jamais homme n'en servit mieux. Et Dieu mercy tout faict bonne chère. Je commenceray par moy et mon frère le Connestable, par Monsieur de Vendosme, par Monsieur de Sainct-Pol, Monsieur de Guyse, le mareschal de Chabannes, le grand-maistre, Monsieur de Longueville. Il n'est mort de gens de renom que Ymbercourt, et Bussy qui est à l'extrémité, et est grand dommaige de ces deux personnaiges. Il est mort quelques gentilshommes de ma maison, que vous sçaurez bien sans que le vous rescrive. Le prince de Tallemont est fort blessé[2]. Et vous veux encor' asseurer que mon frère

tillerie. On lit dans la *Biographie universelle* de Didot qu'il eut la charge de sénéchal d'Armagnac et de grand-maître de l'artillerie en récompense de la part qu'il avait prise à la victoire. On voit qu'il était déjà en possession de ces deux charges avant la bataille.

1. Ainsi ; mais je crois qu'il faut lire et dans tous les cas entendre : *j'ose bien dire.*

2. Il mourut le lendemain. Voyez parmi le recueil des *Poésies de François Ier* un admirable rondeau où la jeune veuve exprime ses douloureux regrets. — François ne parle pas du duc de Châtellerault, frère du Connétable, apparemment parce que la nouvelle de sa mort n'était pas encore répandue. Je ne sais s'il faut ajouter une foi complète à ce que dit Paul Jove : « En ce lieu moururent en combatant très asprement le comte de Sancerre, qui est une ville nommée en latin *Sacrum Cæsaris*, Imbercourt, renommé par singulière prouesse et par long aguerrissement ; Bussi, de la maison d'Amboise, et François, frère de Bourbon. Luy mesme encourut, comme il disoit, un semblable danger de sa vie, pendant qu'il s'employoyt en ceste sanglante meslée. Mais j'ay depuis entendu autrement par le Roy mesme, asseurant, en nommant ses tesmoins, que Bourbon n'osa porter secours à son frère environné d'adversaires, et qu'il se retira en arrière hors la veue des ennemis, en la seconde bataille, sans avoir esté touché. » (Éd. 1581, t. I, p. 335.)

le Connestable et Monsieur de Sainct-Pol ont aussi bien rompu bois que gentilshommes de la compaignie, quels qu'ils soient, et de ce j'en parle comme celuy qui l'a veu; car ils ne s'espargnoient point non plus que sanglers eschauffez. Au demeurant, Madame, faictes bien remercier Dieu par tout le royaume de la victoire qu'il luy a pleu nous donner; car je luy suis plus tenu que gentilhomme du royaume. Madame, vous vous mocquerez de monsieur de Lautrec, de Lescun et de Michau qui ne se sont point trouvez à la bataille, et se sont amusez à l'apoinctement des Suisses qui se sont mocquez d'eux. Nous faisons icy grand doubte du comte de Sancerre, pour ce que ne le trouvons point.

« Madame, je supplie le Créateur vous donner très bonne vie et longue. Escript au Camp Saincte Brigide, le vendredy quatorziesme jour de Septembre, l'an 1515. Vostre très humble et obéissant fils. — FRANÇOIS[1]. »

On voit comment François Ier se plaisait à reconnaître la grande part qu'avait prise le Connétable au succès définitif. Quant au secrétaire Marillac, dans le récit qu'il a fait de la bataille de Marignan, il a attribué tout l'honneur des deux journées à son maître, et n'a pas parlé du Roi plus que s'il n'eût pas quitté Paris. On ne peut guère douter que la rédaction du secrétaire n'ait été soumise à l'approbation de Charles de Bourbon, et que, par conséquent, dès ce

1. *Loc. cit.* éd. 1605, f° 254 v° et suiv.

temps-là, la petite cour de Moulins ne fût décidée à regarder comme non avenu tout ce qu'avaient fait pour elle et le roi Louis XII et le roi François Ier. Notons encore que la lettre qu'on vient de lire ne peut avoir été adressée à une personne ennemie passionnée et du Connétable et de Lautrec, comme on s'est plu gratuitement à nous représenter Louise de Savoie. Le Roi y raille agréablement son bon ami Lautrec d'avoir manqué à la bataille en remplissant la mission dont il avait été chargé près des Suisses. C'est le « Pends-toi ! brave Crillon » dont on a fait avec raison tant d'honneur à Henri IV et à Crillon.

A Bologne, où le Roi se rendit pour y voir le Pape, avec les principaux chefs de son armée, le Connétable et le duc Antoine de Lorraine, son beau-frère [1], réclamèrent l'honneur de servir la messe de Léon X. Nul ne prévoyait alors le sac de Rome ordonné par ce même Bourbon, pour son malheur. A l'entrée de l'année suivante, rien ne retenant plus François en Italie, il repassa les monts, laissant le duc de Bourbon avec les pouvoirs de lieutenant-général ou de vice-roi dans le duché de Milan reconquis.

Nous voulons bien croire avec Marillac que les nouvelles conquêtes du Roi en Italie furent conservées grâce aux sages mesures prises par le Connétable pour détourner l'empereur Maximilien d'entreprendre le siège de Milan. Mais nous ne croyons pas que le Roi ait, l'année suivante, rappelé Bourbon par

1. Antoine avait épousé Renée de Bourbon-Montpensier, sœur de Charles.

la crainte de lui donner trop d'occasions de mériter la renommée de grand capitaine. Il est plus sûr de nous en rapporter sur ce point aux chroniques et relations contemporaines. Martin du Bellay, Arnoul Le Ferron, le maréchal de Fleuranges, Vieilleville, Montluc, la Chronique de François Ier, le Journal d'un bourgeois de Paris, tels sont les mémoires qu'il faut consulter l'un après l'autre, pour dégager la vérité des nuages qui peuvent empêcher de la reconnaître tout de suite[1].

Suivant Marillac, le Connétable aurait seul mis le Milanais à couvert de l'attaque préméditée de l'Empereur. De Milan il serait allé à Crémone dont il aurait fait relever les remparts. De Crémone il serait revenu à Pizzighettone, pour disputer aux Impériaux le passage de l'Adda. Il aurait incendié les faubourgs, relevé les remparts de Milan et ravagé tout le pays pour enlever à l'armée de Maximilien tout moyen de subsister; et ce « prodigieux succès » aurait

1. On a souvent fait tort à Martin Du Bellay en présentant son livre comme une œuvre de courtisan. Rien de plus injuste. Du Bellay écrivait, rassemblait ses souvenirs et ceux de son illustre frère Guillaume plus de dix ans après la mort du Roi dont il racontait l'histoire. Il juge souvent avec une grande sévérité et sa conduite et ses actions. Il attribue bien des conséquences funestes à ses mauvais plans de campagne, à son peu d'exactitude à remplir à temps ses promesses, etc. Il paraît croire à l'innocence de Semblançay ; il glisse contre Louise de Savoie des imputations aussi erronées que malveillantes, etc. D'ailleurs, c'est un homme de guerre : il parle en maître de tout ce qui touche à la guerre, mais il est bien moins au courant de tout le reste, se méprenant sur les dates les mieux établies, sur les faits les mieux prouvés ; mais quand il se trompe, c'est toujours de bonne foi.

été le signal de sa disgrâce. Louise de Savoie, les courtisans, François Ier lui-même, jaloux et désolés de le voir si bien répondre à ce qu'on attendait de lui, se seraient accordés à exiger son rappel. On peut pardonner au confident du Connétable d'avoir ainsi présenté les faits; mais on ne comprend pas qu'on ait pu tenir jamais compte d'assertions aussi invraisemblables. Martin Du Bellay, qui était alors dans le Milanais, rend à chacun meilleure justice en rétablissant la vérité.

« Avant Pasques 1515, monsieur de Bourbon envoya messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec (et maréchal de France), devant Bresse, avec nostre armée et celle des Vénitiens : où, après avoir esté longtemps logé aux environs, espérant affamer la ville, l'empereur Maximilian passa à Trente avec seize mille haults Allemans et quatorze mille Suisses et quelque cavallerie; qui fut cause que ledit seigneur de Lautrec *se retira par Crémone* avecques l'armée vénitienne et celle du Roy. Puis, *cuidant garder le passage de la rivière d'Adde,* le jour de Pasques fut contraint de se retirer à Milan, où *estoit monsieur de Bourbon;* lequel voyant la diligence que faisoit l'Empereur de suivre mondit seigneur de Lautrec et son armée, se ferma à Milan avecques l'armée vénitienne, attendant secours de Souisse; et craignant n'avoir loisir de fortifier les faulxbourgs, pour la soudaine arrivée de l'Empereur et de son armé, fut résolu de ne garder que la ville et de mettre le feu aux faulxbourgs à ce que l'armée impérialle ne s'en peust prévaloir. Mais, l'Empereur temporisant en chemin

quelque peu de temps, fut changé d'opinion, et fut baillé à chacun son quartier pour remparer ; de sorte que tous lesdits fauxbourgs furent incontinant en estat, pour attendre les forces de l'Empereur....

« Or avoit ledit Empereur suivy monsieur de Lautrec, pensant qu'à son arrivée nostre armée se retireroit en France, ainsi que par cy devant estoit advenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne, et que des deniers qu'il pourroit lever à Milan il payeroit son armée. Mais, après avoir séjourné quelques jours, et se voyant frustré de son intention, parce que ceux avec lesquels il avoit intelligence n'avoient moyen, pour l'ordre qu'y avoit donné monseigneur de Bourbon, d'exécuter leur mauvaise volonté, une nuict, au desceu de son armée, avecques deux cens chevaux, abandonna ses gens ; de sorte que, devant que son champ en eust la cognoissance, il estoit à vingt milles de là. Son armée, se voyant sans chef et sans argent, se retira en grande diligence après ledit Empereur, à la suite de laquelle sortirent le comte de Sainct-Pol et le sieur de Montmorency et le sieur de Lescun, lesquels en défffirent quelque nombre. Ce faict, partit ledit duc de Bourbon pour s'en retourner en France devers le Roy, laissant messire Odet de Foix, sieur de Lautrec, gouverneur du duché de Milan et lieutenant général dudit seigneur en Italie. » (Liv. Ier, p. 273, éd. Petitot.)

Guillaume du Bellay-Langey, dans le fragment conservé de sa première Ogdoade, est un peu plus explicite que son frère : « Liberatus metu Borbonius, ...in Galliam citeriorem ad regem venit, suffecto in

ejus locum ad Insubres regis nomine procurandos Odetto Fuxio Lautrecio, magni animi et nominis viro.[1] »

Arnoul Le Ferron, dont la continuation de Paul-Émile parut en 1554, confirme d'une façon aussi nette le récit de Martin Du Bellay; et il en est de même du défenseur le plus passionné de Bourbon et du moins impartial de tous les historiens du seizième siècle, Beaucaire de Peguillon. Après avoir parlé du siège de Brescia : « Bientôt après, ajoute-t-il[2], l'armée française sous les ordres d'Odet de Foix-Lautrec, que François avait donné pour successeur à Bourbon, l'assiégea de nouveau. Bourbon, voyant que par la retraite de l'Empereur le duché de Milan n'avait plus d'aggression à redouter, avait de sa propre volonté renoncé au gouvernement de cette province cisalpine, et après avoir averti le Roi de lui choisir un successeur, il était revenu en France. Mais, ajoute-t-il, voyez combien Paul Jove justifie mal les éloges qu'il donne lui-même à sa merveilleuse mémoire! Au seizième livre de son histoire (p. 369), il

1. Borbonius antea in Galliam redierat, relicto Mediolani prætore Lautreco, cujus opera conciliati fuerant Helvetii. (*P. Æmilii de rebus gestis Francorum.... adjectis Arnoldi Ferronii, lib.* IX, 1601, p. 93.)

2. Nec ità multo post Gallicus exercitus Odeto Fuxio Lautrecio duce, quem in Borbonii locum Franciscus suffecerat, eodem (Brixiam) appulit. Borbonius enim, Cæsare repulso, ac fœdere cum Helvetiis inito, principatum Medialonensem extra periculum esse animadvertens, *sponte ejus*, administratione cesserat, et Rege ut alium surrogaret monito, in Galliam redierat.... (*Rerum gallicarum commentarii ab anno* 1471 *ad annum* 1580, Fr. Belcario Peguilion auctore, Lugduni, 1625, p. 456.)

assure que le duc de Bourbon reçut l'épée de connétable pour reconnaître la façon dont il avoit gardé le duché de Milan : oubliant ce que lui-même avoit dit au livre précédent[1]. » La distraction de Paul Jove prouve au moins que personne alors ne voyait dans le retour de Bourbon l'effet d'une disgrâce. « At Borbonio, » avait dit le même Paul Jove, « Mediolanum cum insigni Trivultii laude conservatum præbuit abeuntibus ejus copiis gratuito commeatus. Nec multo post bellicarum et civilium rerum cura Trivultio relicta, in Galliam ad regem est profectus, ut quæ gesta erant ipse idem auctor et testis coram explicaret. Tanto autem studio propensissimi regis et magnæ partis aulæ procerum est susceptus, ut meritorum eximii honoris causa summum totius Galliæ equitum magister sit declaratus[2]. » Jove commet ici une distraction que Beaucaire lui a rudement reprochée : le Connétable, comme il l'avait dit lui-même, avait été créé connétable dès 1515. Il est certain que le maréchal de Lautrec, qui jusqu'à la défection de Bourbon resta au petit nombre de ses amis, partagea avec Trivulce le gouvernement du Milanais après le départ de Bourbon, et sans doute il n'eût pas accepté cette charge contre le gré du Connétable[3]. »

Quand on sut à la cour que le Connétable revenait,

1. Page 318 de la traduction de Denis Sauvage, 1581, in-f°.

2. Guichardin dit aussi que Bourbon remit à Lautrec *de son propre mouvement*, « *spontaneamente* », le gouvernement de Milan.

3. Antoine de Chabannes, évêque du Puy, interrogé durant le procès sur les amis du Connétable, répondit qu'il y avait le

le Roi, la reine Claude et la Régente (comme on continua toujours à désigner Louise de Savoie) se rendirent à Lyon « pour lui faire merveilleusement bonne chère[1]. » Ils l'accompagnèrent jusqu'à Moulins, où tous, c'est Marillac qui nous l'apprend, « le Roy, la Royne, Madame sa mère, monsieur de Bourbon et madame sa belle-mère, ensemble madame sa femme, firent par quatre ou cinq jours très bonne chère[2]. » Ce n'est pas là la réception qu'on réserve à un personnage disgracié. Et il n'est pas malaisé de comprendre qu'après avoir rétabli l'ordre et assuré la tranquillité dans sa nouvelle conquête, le duc de Bourbon et d'Auvergne ait cru sa mission terminée, et que les intérêts de ses propres domaines, les devoirs de sa charge de connétable aient déterminé le parti qu'il avait pris de revenir en France[3].

Mais Marillac produit un autre grief :

Durant toute la campagne de 1515, durant sa glorieuse administration du Milanais, en un mot, de l'avènement de François Ier au jour où il quitta la France, le Connétable n'aurait pas reçu du trésor royal un seul denier. Il aurait à ses frais entretenu les compagnies que le Roi lui avait laissées en Italie,

maréchal de Chabannes et le comte d'Orval, ses deux frères, monsieur de Lautrec, Bayard, le seigneur d'Escars et aultres ; mais il ajouta qu'aucun d'eux n'eût voulu être son ami contre le Roi. (Procès, f° 161 v°.)

1. Mémoires de Fleuranges, éd. Petitot, p. 313.

2. Éd. 1605, f° 263.

3. Si le Roi avait cédé aux instances de Louise de Savoie en rappelant le Connétable, il n'eût pas choisi pour lui succéder le maréchal de Lautrec, que Louise avait, dit-on, pris également en haine, parce qu'il était frère de madame de Châteaubriant.

et celles qu'il avait lui-même levées dans le Milanais; il aurait tiré de ses propres coffres plus de cent mille livres; et toutes les démarches qu'il avait faites à son retour pour être couvert de tant de sacrifices auraient été parfaitement inutiles.

Je crois qu'il ne faut admettre aucune de ces assertions. Pour ce qui regarde le gouvernement du Milanais, le Connétable, ordonnateur et distributeur des revenus publics, avait lui-même prélevé sur les taxes ordinaires et extraordinaires et sur les confiscations qu'il fit faire les sommes qui lui étaient accordées comme gouverneur ou vice-roi du pays nouvellement conquis. Comme connétable, comme grand-chambrier, comme gouverneur du Languedoc, est-il vraisemblable que les trésoriers généraux, les Semblançay, les Robertet, avec lesquels il entretenait une correspondance constamment affectueuse, lui aient *constamment* refusé le payement de ce qui lui aurait été dû et le lui aient laissé réclamer en pure perte[1]? Il faudrait, je le répète, une autre autorité que celle de Marillac pour nous le persuader. Ou bien, comme je l'ai dit plus haut, si le Connétable n'a pas été régulièrement payé de ses appointements, il faut supposer que lui-même, le premier, le plus opulent des grands seigneurs, et dont on estimait les revenus à 800 000 livres (20 millions à

1. Jean Petit-Dé, un de ses chevaliers, déposa que le Connétable, comme il se disposait à faire pèlerinage au Puy, l'avait chargé, en 1523, du recouvrement d'une somme de 1600 livres, arriéré de ce que lui redevait le général de Languedoc (f° 62 v°). S'il ne réclamait que cette faible somme, n'en doit-on pas conclure qu'il avait touché le reste?

peu près d'aujourd'hui), aura demandé qu'on n'en tînt pas compte, attendu la concession des greniers à sel et de la moitié des taxes que prélevait le Roi dans ses domaines. Mais, suivant toutes les apparences, ces retenues ne portèrent que sur les pensions accordées par les rois précédents aux comtes de Montpensier, pensions auxquelles le Connétable avait dû renoncer quand à son domaine héréditaire il eut réuni les duchés de Bourbonnais, d'Auvergne et de Châtellerault, les trois grandes charges de chambrier, de connétable et de gouverneur du Languedoc.

C'est d'ailleurs à cette suppression si juste que La Mure semble borner l'*ingratitude* royale : « Au lieu de lui donner de nouvelles récompenses, dit l'historien du Forez [1], il le *frustra des pensions* desquelles il avoit joui *jusqu'alors* sur le trésor royal. » Comme connétable, ses gages étaient de 24 000 livres ; le gouvernement du Languedoc lui donnait droit à la même somme et l'office de grand-chambrier à 14 000 livres. Sur les tailles que le Roi levait en Bourbonnais, 13 400 livres lui étaient encore abandonnées, et si le trésor royal lui avait injustement retenu les gages de ses charges, il ne se fût pas empressé de donner au Roi tant de fêtes magnifiques. Cette même année 1517, Andrea Trevisani mandait au conseil des Pregadi : « *Questo duca di Borbon.... a anni* 29.... *è devoto, human e liberalissimo; ha de intrada scudi* 120 *milia, e per il stado di la madre* (Anne de Beaujeu), *scudi* 20 *milia; poi ha per l'offi-*

1. T. II, p. 547.

cio di gran contestabile in Franca scudi 2000 *a mese*[1]. » On trouvera, je l'espère, soit à la Bibliothèque nationale, soit aux Archives nationales ou dans les archives des préfectures, maints accusés de réception qui montreront l'injustice des allégations de Marillac.

Mais que sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, les grands officiers de la couronne, dans la période des guerres, aient toujours été régulièrement payés de leurs gages, je ne voudrais pas l'affirmer. François Ier eut constamment pour règle d'administration de n'ajouter qu'à la dernière extrémité aux taxes levées sur le peuple sous le règne précédent. Il faisait face aux énormes dépenses exigées pour l'entretien des Suisses et des compagnies d'archers et d'artilleurs et même de gens d'armes avec les revenus de ses propres domaines, à l'aide des dons gratuits du clergé et d'emprunts plus ou moins onéreux négociés avec les banquiers d'Allemagne et d'Italie, enfin à l'aide de créations de nouvelles charges dans le Parlement, dans le Châtelet, dans les administrations provinciales. Il engageait une partie des domaines de la couronne, demandait à toutes les maisons opulentes l'échange de leur vaisselle d'or et d'argent contre des inscriptions de rentes annuelles à 5 ou 6 pour 100, rentes qui furent payées jusqu'au moment où elles furent rachetées[2]. Ainsi la

1. *Summario di la Relazione di ser Andrea Trivixane.... fatta a di novembrio* 1516, cité par M. Chantelauze. (Notes de l'édition de Lamure, II, p. 549.)

2. Au mois de juillet de cette année 1517, Anne de Beaujeu,

masse du peuple, dans laquelle je comprends la bourgeoisie, n'avait eu rien à donner au Roi, durant tant de guerres inévitables; tant d'irruptions hostiles en Artois, en Picardie, en Champagne, en Provence, en Guienne. La rançon du Roi seule pesa sur tout le monde, mais elle ne fut pas exorbitante comme avait jadis été celle du roi Jean. On peut donc assurément conjecturer que dans ces crises renouvelées les grands officiers de la couronne, les gouverneurs de province et de villes, leurs lieutenants, etc., ne durent pas toujours régulièrement toucher leurs appointements : on les remettait à la paix prochaine, et quand en arrivait le moment désiré, plusieurs créanciers de l'État devaient se rési-

dans une quittance signée de sa main, confessa « avoir reçu de Jehan Lalemant, Receveur général des finances en Normandie, 1750 livres faisant la quatrième partie de 7000 livres à nous ordonnées par Monseigneur le Roy pour nostre remboursement de pareille somme par nous à luy prestée en 520 marcs 7 onces de vaisselle d'argent, par nous mises ès mains de messire Philibert Babou, Conseiller du Roy et par luy commis à faire le payement des frais extraordinaires des guerres, dès le 19 avril 1516. » (Bibl. Nat., anc. fonds Gaignières, 8983 ; cité par M. Chantelauze, t. II, p. 552.)

Et dans le magnifique Chartrier de Thouars que vient de publier monsieur le duc de la Trémoille, nous trouvons à la date du 2 août 1520, p. 47, la reconnaissance du payement d'une « somme de six mil livres tournois, venue de l'assignacion que madame Loyse de Valantinoys, espouse de Loys de la Trémoïlle, avoit de sa vaisselle prestée au Roy ».

De là la première origine de la dette publique, qui absorbe aujourd'hui une grande partie des impôts de toute sorte dont nous sommes chargés. Déjà, sous Henri II, en 1556, un orateur faisait remarquer au Roi « qu'il devoit plus d'intérests que ses prédécesseurs, quarante ans auparavant, ne tiroient de toutes charges sur le peuple. » (Ant. de Laval, *Remontrances au roi Henry III*, en 1588, aux États de Blois.)

gner à attendre encore plus ou moins longtemps.

Marillac parle en valet tout à fait subalterne quand il suppose que son maître, le plus fier, le plus libéral, le plus fastueux des hommes, se trouvait amèrement blessé de voir les amitiés de cour mieux récompensées que lui. « A mondit seigneur encores luy fut plus fascheux qu'en ladicte année mesmes (1516) il veit tous les autres princes et seigneurs du Royaume non seulement entretenus de leurs estats, pensions et bienfaicts, mais les uns augmentez et gratiffiez grandement, et les mignons de la chambre faire despense à desroy, les uns à choses de plaisir, les autres en acquisitions et bastimens à si grandes sommes de deniers et si grande somptuosité, que chascun s'en pouvoit fort esmerveiller, et nonobstant tout ce, mondit seigneur ne voulut oncques faillir à faire son devoir et vint devers luy (le Roi) à Paris[1]. » Il suffit de remarquer que le Roi de France pouvait agrandir et investir de ses hautes charges les Montmorency, les Chabot, les Bonnivet, les Lautrec et les La Trémoille, tous des premières familles de France, mais ne pouvait rien ajouter à la position d'un connétable, gouverneur de Languedoc, et prince souverain de plusieurs provinces.

Quand le Roi fut parti de Moulins, en 1517, Bourbon convoqua les États d'Auvergne, qui lui accordèrent un don gratuit de 50 000 livres, et cet exemple fut apparemment suivi dans tous ses domaines. Tout répondait à ce qu'il pouvait désirer. Au mois de juil-

1. Éd. 1605, f° 264.

let 1517, la duchesse Suzanne, toute faible qu'on nous la représente, lui donnait un fils, et le Roi, répondant à la prière qu'il lui avait adressée, se rendit à Moulins pour tenir l'enfant sur les fonts. Il choisit pour sa commère Anne de Beaujeu, et donna son nom à l'enfant. Peu de temps après, le preux et loyal chevalier sans peur et sans reproche, Bayard, arrivait à Moulins et consentait, sous les yeux de François Ier, à armer chevalier cet enfant, qui devait mourir avant de chausser l'éperon. Les fêtes se continuèrent pendant quinze jours, plus somptueuses que celles qu'avait jamais données le Roi lui-même. Ce n'est pas ainsi qu'un Roi tel que François Ier pouvait manifester envers le Connétable l'ombrageux ressentiment qu'on lui suppose, et, quoi qu'en dise Marillac, il ne put choisir ce temps-là même « pour donner l'ordre de supprimer tous gaiges et bienfaicts de l'année commençant le 1er janvier 1516, et finissant le dernier décembre 1517. »

Je voudrais encore une autorité moins justement suspecte pour admettre qu'Anne de Beaujeu ait eu une petite altercation avec Louise de Savoie dans le château d'Amboise, et, dans celui des Tournelles, à Paris, « quelques paroles de racoustrement » ou réconciliation, « par lesquelles, ajoute Marillac, mondit sieur se contenta de ce que l'on luy dit qu'en l'année ensuivant on luy retourneroit ses estats, pensions et bienfaits[1]. »

On voit ensuite le Connétable passer la plus grande

1. Éd. 1605, f° 264 v°.

partie du temps à la cour de France, séjourner à Amboise les premiers mois de l'année 1519. Et s'il revient à Moulins, c'est pour y recevoir somptueusement le Roi, la Reine, la mère et la sœur du Roi. Il va faire ensuite en Bourgogne, comme Connétable, la montre générale des gens d'armes, puis il accompagne à Rouen le Roi, la Reine et Louise de Savoie, qui y allaient faire leur première entrée. « Il y fit, » dit Marillac, « grosse dépense, tant pour la grande compagnie qu'il avoit avec lui que pour les jeux et festins qu'il y donna. »

Ce que ne dit pas Marillac, c'est le désordre économique qui régnait à la cour du Connétable. Tous les genres de prodigalité s'y donnaient rendez-vous, festins de plusieurs centaines de couverts, parasites et clients sans nombre, pensions servies à quiconque les réclamait, courriers dépêchés sans cesse en Espagne, en Allemagne, en Italie, constructions somptueuses, fortifications nouvelles de villes et de châteaux. De là, gêne et pénurie continuelle au milieu des sources de revenus les plus abondantes. Comment sortir de ce dédale inextricable sans, comme le disait plus tard Luray, un des complices de sa conjuration, sans user quelque peu « du poil du loup, » c'est-à-dire sans prêter l'oreille aux insinuations des ennemis du dehors faisant miroiter devant vos yeux de grandes sommes d'or, des commandements suprêmes et jusqu'à des couronnes? Après la bataille de Pavie, Bourbon était passé en Espagne, où d'abord Charles-Quint l'avait reçu comme il pouvait l'espérer. « César, dit Le Ferron, avança plusieurs milliers de pas

en dehors de Tolède pour aller à sa rencontre; il lui fit aussitôt délivrer une forte somme d'argent qu'il ne tarda pas à dépenser avec bien d'autres. « Ingenti pecunia donavit : quæ mox.... omnia con- « sumptit. »

Moulins était alors un lieu de délices[1]. Le Roi ne manquait pas de s'y arrêter quand il allait voir sa mère et sa sœur à Romorantin, Angoulême ou Cognac. Ce n'est pas ainsi, je le répète, qu'un roi tel que François Ier, un prince tel que Charles de Bourbon, témoignent l'un d'un mauvais vouloir, l'autre d'un juste ressentiment.

Le Connétable préside à tous les exercices militaires; il est de toutes les chasses royales. En 1518, la reine Claude étant accouchée de son premier fils, ce fut Anne de Beaujeu qu'elle choisit pour être la marraine du nouveau dauphin; elle le tint sur les fonts avec le représentant du pape Léon X, Jean de Médicis, duc d'Urbin. « Pour laquelle naissance, » dit Marillac, « furent faictes joustes et tournois esquelles mondict sieur (de Bourbon) se trouva en personne accompagné de 12 gentilshommes qui joustè-

1. « Vi è un bellissimoi palazzo, fabbricato già dai duchi di Borbon, posto in fortezza, con bellissimi giardini e boschi e fontane e ogni delicatezze convenienti a principe. Tra le altre cose vi è una parte dove vi si teniano de infinite sorte animali e ucelli, delli quali buona parte è andata de male : pur vi restano ancora molti francollini, molte galline d'India, molte starne, e altre simili cose; e vi son molti papagalli di diverse sorte.... avvi naciuto un papagallo che già è grande come i padri, e parla benissimo. » (André Navagero, 1528. *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, publ. par Tommaseo (*Doc. inéd.*, tome I, p. 33).

rent tous vestus d'une pareure, et richement, et aux despens de luy ». Les fêtes de ce baptême et ensuite du mariage de ce duc d'Urbin se prolongèrent plus d'un mois.

Ces fêtes de cour, presque continues en temps de paix, n'engageaient pas le Roi à de fortes dépenses : les principaux frais en étaient supportés par les grands qui y prenaient part. C'étaient de longues chasses, pour lesquelles François Ier montra toute sa vie une passion qu'on peut taxer d'excessive et que lui ont souvent reprochée les ambassadeurs, obligés d'attendre le moment favorable pour l'entretenir d'affaires. C'étaient surtout des joutes, des tournois, des combats simulés, des ballets, des mômeries et des moralités. Durant les fêtes dont nous venons de parler, « le Roi, » dit Fleuranges, « fict faire une ville contrefaicte de bois, environnée de fossés... et y avoit faict mener quatre grosses pièces d'artillerie... Et estoit monsieur d'Alençon avecque cent hommes d'armes à cheval dedans la dicte ville, et l'Adventureux (Fleuranges) avecques quatre cents hommes d'armes à pied... Et la tenoit assiégée monsieur de Bourbon avecques cent hommes d'armes à cheval... Et comme cela se faisoit, le Roi armé de toutes pièces se vint jetter avec l'Adventureux dans la ville. A la poincte de l'artillerie qu'ils avoient dedans la ville estoient de gros canons faicts de bois et cerclés de fer qui tiroient avecques de la poudre, et les boullets estoient grosses balles pleines de vent et aussi grosses que le cul d'ung tonneau, qui frappoient au travers de ceulx qui tenoient le siège et les ruoient par terre

sans leur faire aucun mal ; et estoit chose fort plaisante à veoir des bonds qu'elles faisoient. Or, tous ces passe-temps là faicts, monsieur d'Alençon avecques tous les gens d'armes à cheval saillit hors de la ville, et le Roy, et l'Advantureux avecques tous ses gens de pied avecques luy et trois grosses pièces d'artillerie, commencèrent à tirer comme en champ de bataille. D'autre costé contre monsieur d'Alençon vint monsieur de Bourbon, avecques cent hommes d'armes fort bien en ordre ; et monsieur de Vendosme, avecques les gens de pied, contre le Roy et l'Advantureux... Et feust le plus beau combat qu'on ait oncques veu, et le plus approchant du naturel de la guerre [1]. »

Le Connétable, après ces fêtes, alla passer quelques jours à Moulins, pour revenir à la cour vers la Toussaint et y assister à la réception d'une grosse ambassade d'Angleterre. « Le Roy recueillit hautement ladicte ambassade et feit un beau banquet, et après luy mondit sieur (de Bourbon) leur en feit un autre, et qui fut beau et grand, avec danses, farces, morisques, mommeries et autres resjouyssances magnifiques. » (Marillac, f° 265 v°.)

De l'année suivante datent les premières relations établies entre Charles-Quint et le Connétable. Maximilien était mort au mois de janvier 1519, et les électeurs de l'Empire hésitaient encore à qui, du roi de France ou de l'archiduc, roi d'Espagne, recueillerait la couronne impériale. Les deux rivaux de

1. *Mém. de Fleuranges*, éd. Petitot, p. 327.

puissance se mesuraient déjà et semblaient n'attendre qu'une occasion de querelle. C'est alors que Charles de Bourbon vint demander à François Ier son agrément pour porter une réclamation au roi d'Espagne. En 1494, Charles VIII, conquérant passager de Naples, avait investi le comte Gilbert de Montpensier du domaine de Sessa, au titre d'archiduché. Le bénéfice avait suivi le sort du royaume, et les droits des Montpensier sur Sessa semblaient unis à ceux de François Ier sur tout le royaume de Naples, reperdu depuis vingt-cinq ans. Bourbon envoya d'abord vers le roi d'Espagne Philibert de Saint-Romans et un autre de ses conseillers intimes solliciter la restitution de cet archiduché de Sessa. En arrivant, ils offrirent au roi Charles, de la part de Bourbon, des chevaux, des haquenées, des lévriers et de magnifiques armes de chasse. Charles-Quint saisit avec empressement l'occasion d'établir des relations suivies avec un personnage aussi considérable par sa naissance, ses domaines et les hautes charges dont il était revêtu. Il fit aux envoyés l'accueil le plus flatteur, et, au lieu de s'expliquer avec eux sur ce qui touchait au duché de Sessa, il envoya au Connétable deux de ses officiers, avec des instructions apparemment particulières, et les lettres patentes qu'on va lire :

« Charles, par la grace de Dieu, roi de Castille, etc. (vingt lignes de titres), comme nostre très cher et très amé cousin, le duc de Bourbon et d'Auvergne, connestable de France, ait envoyé devers nous, tant en nos pays de Flandres que en nos royaumes par deçà, aucuns de ses conseillers par lesquels il nous

a fait remontrer certains droits qu'il prétend luy appartenir en la duché de Cesse et autres terres et seigneuries en nostre royaume de Naples; et nous a fait requérir luy vouloir faire rendre lesdits duchés, comtés et parties, ou luy donner pour icelles aucunes récompenses; lesquelles demandes avons fait entièrement débattre par les gens de nostre conseil : en l'advis desquels, voulant user envers luy de grace et libéralité, ayant regard à la proximité de lignage dont il nous atteint[1], à cause de quoi lui portons bonne et singulière amour et affection, le voulant en ce et autres choses favorablement traiter, pour ces causes et en récompense desdites prétendues demandes, lui avons promis et accordé la somme de cent mille francs pour une fois, laquelle lui ferons paier en dix ans prochains venans, dont le premier terme et paiement escherra du jour d'hui date de cestes en un an.... Donné en nostre ville de Valladolid, le 22 mars de l'an de grace 1518 (1519)[2]. »

Trois mois après, le 28 juin 1519, Charles, roi d'Espagne, était élu empereur. Quant au Connétable, après avoir reçu la réponse qu'on vient de lire, et qui dut le satisfaire, il alla retrouver le Roi et le suivit durant trois mois dans ses nombreux changements de résidence. Mais je suis porté à conjecturer que

1. Par Isabelle de Bourbon, femme de Charles le Téméraire, il était son cousin au huitième degré.

2. C'est à Du Bouchet (additions à l'*Histoire de la vie et des faits de Louis de Bourbon, premier comte de Montpensier*, mort en 1426, par Nicolas Coustureau) que nous devons la publication de ces lettres. Le sincère Marillac avait jugé à propos de n'en rien dire.

Suzanne, dont le premier-né était mort au berceau, laissant peu d'espoir de lui donner un héritier, il avait prévu le cas où ses riches domaines, qu'il tenait à titre d'époux, suivraient la loi des apanages et feraient retour à la couronne. Pour conjurer autant qu'il le pouvait cette fâcheuse éventualité, il parvint, de concert avec sa belle-mère, à obtenir de la duchesse Suzanne, laquelle faisait « aussi bonne chère qu'on luy vit oncques faire[1], » un testament par lequel elle l'instituait son légataire universel. L'acte est daté du 15 décembre 1519. On a soin d'y déclarer qu'elle le fait pour obvier aux « questions et différans » qui pourraient s'élever « après son trespas ». Et comme si le duché d'Auvergne avait cessé d'être terre d'apanage, elle ne se contentait pas de le substituer aux enfants que son mari pourrait avoir d'elle, elle étendait le droit de lui succéder aux enfants et petits-enfants qui pourraient lui naître d'un nouveau mariage, sans pouvoir être inquiétés « par quelque personne ou moïen que ce soit ». C'était, on en conviendra, faire aller un peu loin la petite-fille d'un roi de France.

Une fois le testament signé, le Connétable prit congé de sa femme et se rendit, avec sa belle-mère, à Châtellerault, où le Roi lui avait exprimé le désir de s'arrêter pour y célébrer les fêtes de Noël. François y arriva, suivant son usage, accompagné de sa mère, Louise de Savoie, et de toute la cour. On lui fit une

1. Marillac a soin de noter cela (f° 295 v°) pour l'opposer à ce qu'on avait pu dire de l'état de faiblesse intellectuelle et corporelle de Suzanne, quand on avait obtenu sa signature.

réception splendide. Les fêtes passées, la cour s'achemina vers Poitiers, et le Connétable la suivit à La Rochelle, puis à Saint-Jean-d'Angély. Il reconduisit le Roi jusqu'à Cognac, résidence la plus ordinaire de la Régente.

Les apparences du meilleur accord et de la plus parfaite intelligence entre le Roi, la mère du Roi, la cour et la maison de Bourbon étaient aussi manifestes que possible. François ne perdait pas une occasion de vaincre l'antipathie d'Anne de Beaujeu : le 16 décembre 1519, il ordonnait la confiscation des biens d'un certain baron de Chilain, coupable d'avoir tenu des propos injurieux contre elle[1]. De Cognac, le Connétable revint à Châtellerault, où il attendit les fêtes de Pâques; « et tost après s'en partit et vint à Blois veoir Monsieur le Daulphin et les autres enfans du Roy, et après s'en alla devers le Roy à Paris pour l'accompaigner à la veue (entrevue) de luy et du Roy d'Angleterre, qui se devoit faire le premier jour de juin, à my chemin entre Ardres et Guynes. » (Marillac, éd. 1605, f° 266 v°.)

C'est là que les deux souverains dressèrent ce camp du Drap d'or dont on devait tant parler. Nous avons un double récit de la part que Bourbon prit à cette grande fête. Voici celui de Marillac :

« Mondit sieur se trouva en esquipage de prince, et pour jouster contre les Anglois il avoit douze gentils hommes vestus et accoustrez d'une pareure..... lesquels mondit sieur amena luy mesmes jusques aux

1. Archiv. Nationales, PP. 37, c. 1453; citation de M. Chantelauze, t. II, p. 557.

lices, estant monté sur un gentil coursier ayant le saut aussi haut qu'il estoit, dont mondit sieur le feit très bien acquitter. Et pour ce que le Roy d'Angleterre monstra au visage de prendre plaisir audit cheval, mondit sieur descendit, le luy présenta et donna, et ledit Roy le receut à grand gré. »

Le Ferron, de son côté, raconte un incident qui ne s'accorde pas trop bien avec les lignes précédentes. Le roi d'Angleterre avait envoyé au Connétable une coupe d'or d'un riche travail, et Bourbon, qui détestait les Anglais, avait refusé de la prendre : « *Ut erat Anglis iniquior, munus aperte quidem repudiasset, sed eo non exaudiente ignaroque, veluti ei assideret, munus accepit Carolus Barrosius, homo dicax, aulicaque dicacitate solitus risus Regi excitare. Quæ causa fuit ut, quod alii certum fuisset exitium allaturum, indignante Borbonio, huic, ob morum festivitatem, festivissime cesserit*[1]. »

En quittant le camp d'Ardres, le Connétable ne se sépara pas du Roi : il le suivit à Amiens, à Clermont, revint à Paris avec lui, et de là prit congé pour retourner à Châtellerault, où étaient sa femme et sa belle-sœur. Il y resta jusqu'au mois de mars de l'année 1521.

C'est ici que s'arrête le manuscrit de Marillac, ou du moins la partie qu'Antoine de Laval, son éditeur, a trouvé bon de publier en 1602[2]. Il est aisé de voir

1. Éd. de Bâle, 1601, p. 94.

2. *Desseins de professions nobles et publiques*, avec l'histoire de la maison de Bourbon, par Antoine de Laval, géographe du Roy, capitaine de son parc et château lez Moulins en Bourbonnois. 1re édit., 1605, fos 214-266.

que le secrétaire intime du duc de Bourbon avait une parfaite connaissance des projets que son maître nourrissait même du vivant de la duchesse Suzanne. Pourquoi n'a-t-il pas continué d'écrire ce qu'il en savait? Ce n'est pas la mort qui aurait arrêté sa plume, car il contresigne encore, peu de jours avant la fuite du Connétable, une donation faite à l'église de Montbrison. Mais comme il n'a pas comparu dans le procès du Connétable, on doit conjecturer qu'il avait rejoint son maître en Italie. Peut-être le manuscrit s'étendait-il plus loin, et Laval, dont le but était de justifier Bourbon, aura-t-il jugé dangereux d'en publier la suite, qui pouvait offrir des armes contre son héros. Le livre de Marillac, demeuré en possession de la maison de Montpensier, fut brusquement continué par cet Antoine de Laval, qui, en dédiant son œuvre à Henri IV, lui représente qu'il importe beaucoup « que l'histoire de la royalle maison de Bourbon, et particulièrement celle du grand Charles, dernier Duc, soit seue de tout le monde. Les miens et moy apres eux, ajoute-t-il, avons pris si longue nourriture en ceste maison, que je m'estimerois indigne de cet honneur si je ne m'estois estudié d'en apprendre le lustre, » et, eût-il dû ajouter, d'en supprimer les ombres. Son *factum* n'est, en réalité, qu'une suite d'*on dit* fort douteux et d'allégations gratuites. Nous n'y avons rien trouvé, et d'ailleurs nous n'y pouvions rien prendre, puisque nous nous bornons aux récits contemporains ou presque contemporains.

Suzanne de Bourbon acheva sa triste vie le 28 avril

1521, à l'âge de trente ans. On avait pris, comme on a vu, toutes les précautions pour assurer au Connétable sa grande succession ; on lui avait fait sinon écrire, au moins signer un testament, bientôt fortifié de celui de sa mère, qui lui survécut dix-sept mois[1]. Mais ces actes ne pouvaient lui donner le droit de transmettre les biens dont elle n'avait pas la propriété, ni anéantir les droits que le domaine royal, d'un côté, la comtesse d'Angoulême, de l'autre, pouvaient y prétendre. Je crois avoir résumé clairement les différents aspects de cette fameuse question de la succession de Suzanne de Bourbon. On a vu comment le duché de Bourbon, d'abord grand fief de la couronne, tenu à titre héréditaire par les trois premiers ducs, Louis Ier, Pierre Ier et Louis II, était devenu terre d'apanage à compter du mariage de Jean Ier avec Marie de Berry, et de l'apport de l'apanage d'Auvergne. Le duc Jean Ier avait détaché de ses apanages le comté de Montpensier en faveur de son deuxième fils, dont la postérité devait continuer la branche aînée. Mais en 1459 le comte Louis de Montpensier avait vendu ses droits à la succession éventuelle des ducs de Bourbon, dans le cas même où le dernier descendant des Bourbon ne laisserait que des filles. Et c'est en vertu de cet abandon que Louis XI avait fait insérer dans le contrat de mariage de sa fille, Anne de France, avec Pierre de Beaujeu, une clause par laquelle, dans le cas où Pierre de Beaujeu, successeur du duc Jean II de Bourbon, ne

1. Anne de Beaujeu mourut à Chantilly le 14 novembre 1522.

laisserait pas d'enfant *mâle* descendant *de sa chair en droite ligne*, le Roi devait succéder en toutes et chacune desdites duchés, comtés, baronnies et seigneuries.

Puis Louis XII, cédant, à son avènement au trône, aux instances d'Anne de Beaujeu, avait impolitiquement restitué au duché de Bourbon l'ancien caractère de fief héréditaire, en autorisant le duc et la duchesse à en disposer comme ils l'entendraient. Mais cet acte ne regardait et ne pouvait regarder que le duché de Bourbonnais, non celui d'Auvergne, primitivement détaché du domaine royal à titre d'apanage, et qui, par conséquent, ne pouvait échapper à la loi du retour à la couronne, à défaut de postérité directe et mâle de ceux qui l'avaient reçu.

Ainsi le Connétable, depuis que les Montpensier avaient cédé ou plutôt vendu leur droit éventuel à la succession des ducs de Bourbon et d'Auvergne, ne pouvait réclamer le bénéfice de ce droit, et devait prévoir qu'à la mort de Suzanne le chancelier de France, le conseil du Roi, le Parlement et la Cour des comptes réclameraient pour le Roi, sinon le duché de Bourbonnais, dont il pouvait disputer la propriété foncière, au moins celui d'Auvergne et tout ce qui en dépendait.

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que des domaines apanagés de Bourbon et d'Auvergne; mais une troisième partie de la succession de Suzanne allait donner naissance à d'autres réclamations, et c'est là-dessus que le Parlement devait être d'abord appelé à se prononcer.

Louise de Savoie était fille de Philippe, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, sœur du duc Pierre, et, comme parente la plus proche de Suzanne, elle était l'héritière naturelle des terres non apanagées que Suzanne, fille de Pierre, avait recueillies. Ses droits étaient incontestables; ils sont reconnus par ceux-là même qui n'ont vu dans sa réclamation que l'effet d'une tracasserie inspirée par un désir de vengeance. Ils étaient fondés sur le contrat de mariage de Marguerite de Bourbon, passé à Tours en 1476.

En épousant Philippe, alors comte de Bresse, Marguerite avait renoncé à la succession de son père, de sa mère et de ses sœurs aînées, tant qu'il y aurait des descendants mâles ou femelles de son père, le duc Charles de Bourbon : *réservée, en autre cas, à ma dite demoiselle loyale escheute*, c'est-à-dire réservé à Marguerite ou à sa descendance le droit de leur succéder, à défaut d'autres descendants mâles ou femelles du duc Charles. Or, ce cas était arrivé, puisque la duchesse Suzanne de Bourbon était la dernière personne de la postérité du duc Pierre et, partant, de sa succession pour les terres qui composaient le patrimoine de cette maison; ces terres, comme le Forez, tombaient donc en *loyale escheute* à Louise de Savoie, seule survivante des enfants de Marguerite. C'est aussi ce que l'historien du Forez, d'ailleurs si complètement voué à la cause du Connétable, n'a pas hésité à reconnaître. Ce fut, dit-il, par la duchesse Marguerite de Savoie que « la succession patrimoniale de cette maison (de Bourbon) passa depuis, par Louise

de Savoie sa fille, mère du Roi François Ier, à la couronne, laquelle d'ailleurs recueillit de plein droit les terres de cette maison qui venoient d'ancien apanage de la maison de France[1]. »

J'en appelle à tous ceux qui n'ont pas de parti pris, de préventions pour l'une ou pour l'autre cause : si le duc Philibert de Savoie avait alors vécu, peut-on croire qu'il n'eût pas réclamé ce qui lui revenait dans cette riche succession? La mère du Roi, Louise de Savoie, dont l'héritage devait retourner à la couronne, devait-elle, pouvait-elle renoncer à un droit si clairement établi? Avons-nous besoin de la supposer animée d'un sentiment de haine ou d'un désir de vengeance parce qu'elle a demandé au Parlement de lui accorder ce qui lui appartenait dans la succession de sa cousine germaine? L'histoire et la justice fournissent assurément peu d'exemples d'un abandon tel que celui qu'on voudrait exiger de cette sage princesse, à laquelle on n'a guère pu reprocher que des torts imaginaires.

Mais, dès ce temps-là, le gain ou la perte de son procès ne devait rien changer à la conduite et aux résolutions du Connétable ; car il est aujourd'hui parfaitement démontré que, même avant la mort de Suzanne, il avait répondu aux offres éventuelles que Charles-Quint lui avait transmises. Papillon, son

1. La Mure, éd. Chantelauze, t. II, p. 223. Notons en passant que le savant éditeur, si passionnément favorable au duc de Bourbon, si intarissable quand il s'agit de justifier sa conduite et d'accuser celle du Roi et de sa mère, ne s'arrête pas un instant sur cet important aveu de La Mure.

chancelier du Bourbonnais, interrogé dans le cours du procès, fit la déclaration suivante :

« Dit que la première foys que mons^r le Connestable luy parla du mariage de la seur de l'Empereur fut au grant jardin de Moulins, en se promenant, et croyt plus tost que ce fut avant le trespas de madame Suzanne que après [1]. Toustefois ne sauroit dire en quel temps ce fut, réservé que c'estoit en esté[2]. Et est records que le Connestable se promena longuement avec led. qui parle... et luy dit le bon traictement que l'Empereur avoit fait à ses gens pour l'appoinctement de l'archiduché de Sesse, et luy dist telles ou semblables paroles : « Dieu doint bonne vie « à ma femme : vous voyez qu'elle est de petite com- « plexion. Si elle se mouroit, il seroit bien aisé à « faire le mariage de moy à la seur de l'Empereur, « car il s'en gecte plusieurs propos en la court de « l'Empereur, et luy mesmes en a tenu quelques pro- « pos... » Dit qu'il peult bien avoir deux ans ou plus, à compter du mois de janvier (1523), qu'il luy avoit *une seconde fois* parlé de ce mariage. Il se souvient que dans ce temps-là le seigneur de Longueval, de la maison de l'empereur, avoit esté receu avec grand honneur à Chastelleraud par les duchesses (Anne de Beaujeu et sa fille Suzanne), et que les gentilshommes qui accompagnoient Longueval disoient à ceux de la maison du connestable que si ladicte dame Suzanne se mouroit, l'Empereur avoit si grande affection à

1. Il résulte clairement des paroles du Connétable que c'était avant.

2. L'été de 1520, Suzanne étant morte en avril 1521.

monsieur le connestable qu'ils croyoient que le mariage se feroit facilement dudict connestable et de la sœur de l'Empereur. Et la cause qui mouvoit d'un costé et d'autre de parler dud. mariage estoit parce que lad. dame Suzanne estoit de débile complexion. » (*Procès*, f° 205, r°.)

Ainsi, ce n'est pas en apprenant le séquestre de la succession de Suzanne, au mois de septembre 1523, ce n'est pas même l'année précédente, à l'ouverture du procès de succession, ni, comme on va le voir, après avoir demandé et s'être vu refuser la main de Renée de France, que le Connétable avait médité sa défection. L'ambition, une ambition effrénée fut le seul mobile de sa résolution criminelle. Les offres de l'Empereur, l'espoir de devenir sinon le successeur au moins l'égal de son roi, lui firent oublier ce qu'il devait à son nom, à ses charges, à son prince, à son pays. Il joignit ses intérêts à ceux du grand ennemi de la France, quand, loin d'avoir des motifs de plainte contre François Ier, il n'avait eu qu'à se louer de lui, de sa mère la Régente, et des gens de guerre et de robe investis de la confiance du souverain.

L'historien Arnoul Le Ferron a judicieusement énuméré les diverses causes auxquelles on rapportait le parti qu'avait pris le duc de Bourbon :

« Plusieurs ont pensé que le Connétable avait été poussé à cet acte criminel par le souvenir d'une ancienne querelle avec le Roi, quand celui-ci n'était encore que comte d'Angoulême. A l'occasion de certaines insinuations glissées dans l'oreille du roi Louis XII, François était allé le défier dans sa mai-

son, voisine du Louvre. Mais quand il fut arrivé au trône, il avait si bien oublié cette querelle qu'un de ses premiers actes avait été de donner au duc de Bourbon la première charge du royaume. Il lui avait transmis celle de grand-chambrier, dont avait joui le duc Pierre de Bourbon, et celle de gouverneur du Languedoc. — D'autres ont pensé que Charles, entraîné par sa passion de faste et de magnificence, avait épuisé les sources de ses revenus, tout abondantes qu'elles fussent, et que, pour les remplir, il avait cru nécessaire de préparer un soulèvement général. Il espérait que ses nombreux amis s'attacheraient à sa fortune et lui permettraient de se faire proclamer roi de France. Car ce n'est pas un motif passager de ressentiment qui l'avait égaré : il méditait déjà cette trame quand mourut la duchesse Suzanne. Il alla peu de temps après voir le Roi à Saint-Germain-en-Laye; on remarqua qu'il faisait des efforts pour cacher son humeur chagrine; il ne prit aucune part aux fêtes, et il refusa de quitter ses habits de deuil. La faveur dont jouissait alors l'amiral Bonnivet semblait lui être insupportable. Louise de Savoie, en même temps, lui réclamait la propriété de quelques villes du Berry qu'elle prétendait lui revenir comme héritière la plus proche de Suzanne. Il s'indignait de voir le Parlement mettre en question ses droits sur l'héritage de la duchesse défunte. On l'entendit alors dire qu'après avoir reçu tant de piqûres acérées, le miel des caresses de cour ne le guérirait pas. Il rappelait la réponse d'un Gascon au roi Charles VII, qui lui avait demandé s'il se croirait

jamais en droit de violer les serments de fidélité qu'il avait prêtés : « Non, sire, pour le prix de votre « royaume ou de l'empire du monde ; mais bien pour « venger une honteuse injure. » — Un auteur italien, Galeas Capella, attribue la sortie de France du Connétable au mécontentement du procès que lui avait intenté Louise de Savoie. — Suivant un historien flamand, Adrien van Baarland, le Roi François aurait voulu lui faire épouser Louise de Savoie, sa mère, et c'est pour éviter ce désagrément qu'il aurait préféré renoncer à tout ce qui pouvait le rattacher à la France. D'où Baarland a tiré tout cela, on l'ignore; mais jamais en France on n'avait rien supposé de pareil. Louise avait trop de pudeur, François trop de bon sens pour concevoir la pensée d'un tel mariage, quand même la disproportion d'âge ne l'eût pas seule écartée. J'admire, en vérité, les étrangers qui ont pu croire à de pareilles choses, et ceux qui s'en rendent les porte-voix ne témoignent que de leur complète ignorance, en voulant expliquer ce qu'ils ne savent pas par des raisons qu'ils tirent de leur propre fonds. »

Que conclure de tant de façons opposées d'expliquer la défection du Connétable? Qu'on en était réduit à des conjectures purement gratuites. Comment un aussi grand prince avait-il pu descendre à un aussi monstrueux abandon de ses devoirs et de son honneur? C'est, disent les uns, parce qu'il n'avait pas oublié l'affront que le duc d'Angoulême, avant d'être roi, lui avait infligé dans sa propre maison. — Non : il espérait dans la ruine de son pays

trouver moyen de rétablir sa fortune délabrée. — Non : il avait craint de perdre son procès de succession et il était allé au-devant d'une ruine complète. — Non : il n'avait pas voulu se voir contraint d'épouser la Régente. — Non : il s'était vu refuser la main de la jeune Renée, fille de Louis XII. — Non : il avait été poussé à bout par les mauvais procédés du Roi, de la Régente, de Bonnivet et de Du Prat. Le Bourgeois de Paris donne encore une autre raison : « Le bruit a esté, dit-il, que Madame molestoit en procès le dict seigneur de Bourbon parce qu'il ne vouleût prendre en mariage la seur de ma dicte dame la Régente, qui estoit seur (veuve) de feu magnifique Juliano (de Médicis), en son vivant frère du feu pape Léon dixiesme[1]. »

Pour ce qui est des propositions de mariage que lui aurait faites la Régente et qu'il aurait repoussées avec mépris, Le Ferron nous a dit que personne en France n'en avait jamais ouï parler. C'est dans les Pays-Bas que le bruit en avait couru et qu'il avait été recueilli par Van Baarland dans sa *Chronologia brevis ab orbe condito ad annum* 1532. Ce livre avait été imprimé vers 1540, et, dans le même temps, un domestique de la maison de Croy, Robert Macqueriau, admettait et développait la même conjecture populaire dans un fabuleux panégyrique de l'ancienne maison de Bourgogne, alors représentée par Marguerite, la gouvernante des Pays-Bas, et son neveu l'empereur Charles-Quint. Ce panégyrique a pour

1. Éd. Lalanne, p. 150.

titre : *Traité et Recueil de la maison de Bourgogne, en forme de chronicque, lequel commence à la nativité de Charles V, empereur des Romains.... contenant l'espace de vingt-sept années*, imprimé, le premier volume à Louvain, en 1765, le second à Paris, en 1841, par les soins de M. Barrois. Pour avoir un exemple de ce que l'histoire peut devenir sous la pression nébuleuse de l'imagination populaire, il faut voir ce qu'en a fait ce Robert Macqueriau. La haine jalouse qu'il porte à la France, haine alors fort répandue parmi nos voisins d'au delà de l'Escaut, lui fait admettre les récits les plus évidemment controuvés, dès qu'ils sont au déshonneur de la France. Ainsi, le duc de Bourbon, nommé connétable avant que François Ier ait succédé à Louis XII, est investi de tous les pouvoirs. Macqueriau ne prononce pas même le nom de Marignan ; en revanche, le Connétable est fait prisonnier dans un combat dont l'empereur Maximilien est le héros, et le roi François, en apprenant la prise de Bourbon, « cuida devenir enragié et hors du sens » (t. I, p. 100). Le ravitaillement de Landrecies par le Roi, la retraite précipitée de l'Empereur au delà de Valenciennes, sont présentés comme autant de glorieuses journées pour les Impériaux. Écoutons maintenant raconter la défection du Connétable :

« Le duc de Bourbon, Conestable de France, tousjours gouvernant la police du Réaulme tellement que tout bien et honneur y advenoit, luy estant vefve et desparreilliet, sachiés que après la mort de sa noble Espouse, Ducesse de Bourbon, la mère du Roy Fran-

choix, Douagierre d'Angoulame, se disoit estre héritierre de Bourbon et des appendences, mais congnoissant le Duc à marier, et qu'il estoit homme d'honneur, s'apensa que ce seroit pour elle, et que s'elle povoit par nulz tours seroit une fois son mari; par ainsy le laissoit joyr de l'héritaige, pour en la fin venir en son intention (p. 168).... Ce temps advint que la Mère au Roy de France, Damme Loyse, Douagierre d'Angoulame, ne se sçavoit oster de l'amour qu'elle avoit au Duc de Bourbon, Connestable de France, pour l'avoir en mariaige, tant que ung jour en parla à son Filz, lequel luy respondit, puisqu'elle avoit désir de soy remaryer, congnoissant estre le Duc homme de bien, que ce seroit bien sa vollunté, et de quoy il seroit bien joyeux, à ceste fin que le Duc joyroit tousjours de son héritaige de Bourbon; et dit à sa mère qu'elle ne se soussiast, et que assez se faisoit fort de ces affaires, et que le Duc en seroit tout appresté, pour les grans biens qui luy en poloient advenir : « Par ainsy ne vous souchiés, ma « Mère, dit le Roy, nous en ferons bien selon vostre « vollunté. » Deux jours après se passèrent. Le Roy, sachant que le Duc de Bourbon avoit ung grant amis en son hostel, l'appella et dict que il désiroit que sa Mère eusist le Duc de Bourbon à mariaige, et que envers luy volsisse faire cette ambassade pour l'en advertir. Ce seigneur respondit que vollentier le feroit, lequel jamais ne cessa, depuis qu'il fu party du Roy, qu'il ne fuist arrivé où estoit le Duc de Bourbon; dont, après l'avoir sallués, luy parla de son ambassade, et que le Roy luy avoit cergiet.

Quant le Duc entendi ces nouvelles, fu longuement sans parler, regardant ce seigneur chevalier, lequel estoit son frère d'arme, auquel il dict : « Esse l'amitiet « que nous avons ensemble, que de m'anoncher une « telle femme? et sy ay eub la meilleure du Realme « de France, sans nulles blasmer; me conseilliés- « vous d'espouser la pyeurre des pays? Cela ne ferai- « je pour tout l'avoir de la chrétienneté. »

« L'acteur[1] dit : Haa! Bourbon, si ceste parolle ne te fuist eschappée, tu ne heuisses pas esté en l'indignation du Roy : mais je croy assez que Dieu t'a permis de dire ainsy pour le bien de l'Empereur et pour la pugnition du Réalme de France ad venir!

« Ce seigneur ne sçavoit que respondre au Duc, le voyant en telle erreur; print congié de luy, sans en plus parler; lequel s'en retourna par devers le Roy auquel il dict, sans y rien sceller, ne craindre ce qu'il en polroit advenir, tout ce que le Duc de Bourbon luy avoit dict. Quant le Roy eult entendu le chevalier, merveilleusement s'en courroucha; mais néantmoins n'en demonstra quelque semblant au chevallyer.

« Icelluy chevallier party de devant le Roy, la Mère tantost y vint par devers son filz, desirant de sçavoir, se il avoit fait toucher au Duc de ce qu'elle désiroit; car elle l'aimoit de tout son ceur, combien qu'elle fuist eagiée. Après avoir donné bon jour, et que le Roy luy eut donné son salut, luy conta comment le chevallier luy avoit dit de par le Duc de Bourbon et,

1. C'est-à-dire l'auteur, Macqueriau.

comment il l'avoit appellé la pirre femme du Réalme. Quant la Damme eult ainsy oy son filz parler et raconter ce que le Duc avoit dit et respondu d'elle, comme une femme desviée de sens prit ces cheveux ad tirer, soy disant vrayement folle de soy ainsi avoir habandonnée, pour avoir un tel reffuz; puis dict fort courrouchée : « La chose ne demourera pas « ainsy; car, par le créateur de noz ames, le mot luy « coustera. Mon filz, je vous renie, si ne m'en vengés, « et vous tieng pour ung lasche Roy. » Le Roy luy respondy : « Ma Mère, souffrés à tant, il n'est pas heure « de ce faire; car j'ay receu nouvelle que le pape « Adryen nouveau créez et les Vénissiens avec les « Italles ont faict serment à l'Empereur, et qu'il veult « tirer envers la cité de Rome pour y estre à la Pasque « prochaine; et vous sçavés que mon intention est de « lui rompre son voiaige, et de moy y aller faire cou- « ronner. Le Duc de Bourbon est saige homme aux « affaires de la guerre, y m'y compagnera. On dit un « parler véritable : tel baise la main qui voldroit le « bras avoir colpé. Souffrés, ma Mère, je le sçaray en « la fin bien payer. » La Dame se contentoit fort à grant paine, néantmoins elle dissimula; mais ne fu pas ung mois après que, par haulteur, ce que le Duc de Bourbon tenoit de par sa femme la Mère du Roy fist tout mettre en sa main; tellement que plus on n'ozoit obéir au Duc en la duchié de Bourbon. Quant le Duc de Bourbon perchut la foulle[1] que on luy faisoit, vint ung jour au Roy lui demander pour-

1. L'oppression.

quoy sa Mère luy faisoit telle destriance en ses biens. Le Roy luy respondit, disant : « Vous sçavés quelle « chose luy avés mesfaict ; comme j'entens, vous l'avés « injuriet ; je désyroye l'aliance de vous à ma Mère ; « et vous n'en avés non plus tenu que d'une pallarde « la plus ville de mon Réalme. Touchant des héri- « taiges et possessions qu'elle a faict mettre en main « sequestre, elles luy sont eschues par le trespas de « vostre femme, à ceste fin que heuissyés joyz des sei- « gnouries vostre vye, pour ce que vous estiés mon « grant amy ; mais maintenant vous en fault des- « porter, car jamais, tant que je soye sur la terre vi- « vant, vous n'en possesserés. » Le Duc, pensés, estoit fort courrouchié ; mais après avoir modéré son courraige, dist au Roy : « Sire, je vous diray : les « douze pers de France et le Parlement de Paris sont « par-dessus vous en toutte raison. Si je ne veulx pas « prendre vostre mère, fault-il pourtant que je soye « ainsy menet, en moy ostant les héritaiges qui sont « miens de droicte ligne ?... Mais velà, ce n'est pas le « premier tort que vous avez faict à vos gentilshommes « et aux bons hommes de votre réalme. » Sur ces mots respondit le Roy : « Charles, Charles de Montpensier, « apaisiés-vous à tant ; autre chose n'en sera fait pour « vous ne pour autre qui soit vivant. » Lors le Duc estraignit les dens et mordit ses lèvres, et sy n'estoit en ciel ny en terre. Luy party du Roy, demanda sur ces affaires conseil à ses privés amis, lesquelz luy conseillèrent de soy retirer en Parlement, lequel ainsy en besoigna, où il dit la chose ainsy qu'elle alloit, en leur baillant le traictiet de son mariaige,

leur priant que justice fuist tenue en son droict. Les seigneurs de Parlement luy prosmèrent que ainsy en seroit faict. Que vous diroy-je plus? le procet fu tellement demenet que de droict Charles de Monpensier, comte daulphin d'Auvergne, debvoit joyr et possesser paisiblement de la duchié de Bourbon et des appendences. La mère du Roy seult que ilz avoient déterminé la chose telle; elle leur manda en plain Parlement que ceulx qui s'ingeroient de l'ainsy jugier, qu'ilz comparroient[1] tous. Ces nouvelles entendues, les seigneurs de Parlement se rethirèrent par devers le Roy pour sçavoir si c'estoit de son faict que sa Mère les menachoit. Le Roy respondy: « Pourquoy me demandé-vous telle chose? « — Parce, respondèrent, qu'elle les menachoit de « faire endurer quelque grief, en tant que nous « vollons juger la cause du Duc de Bourbon bonne « contre elle. » Le Roy leur respondyt furieusement: « Gardés-vous bien de ce faire; car il en seroit fait « comme elle mande, je la congnoy bien. » Les seigneurs de Parlement se partèrent du Roy, en prendant congié de luy; lesquelz bien peu après se trouvèrent en Parlement, où en usant de raison, sans craindre en riens la fureur du Roy ne de sa mère, rendèrent la sentence telle que le seigneur Charles de Monpensier, Duc de Bourbon, debvoit joyr et possesser de la duchié de Bourbon, comme vray seigneur et héritier de ceste ligne, et parreillement par le traictiet de son mariaige. Le Roy sceut que le jugement estoit

1. Qu'ils le paieraient.

ainsy rendu, incontinent envoia en la duchiet de Bourbon une grosse bende de ses ordonnances, qui tout le pays et duchiet de Bourbon mangèrent et pillèrent. Et sy y bouttèrent le feu en aulcune place, rebellant à icelle ordonnance (du Parlement).

« Bourbon sachant ces nouvelles, après avoir prins du conseil, et sachant que le Roy estoit en la ville de Paris, accompagniés de beaucoup de nobles hommes du réalme, vint avecque eulx, comme bien faire le povoit, car il estoit encore Connestable de France. Luy estant avec les aultres, le plus advertys de ce qu'il volloit proposer et dire, luy disrent qu'il se advenchast et que il disist. Le Duc crut conseil; le bonnet en la main, faisant la révérence, alla pour parler au Roy, lequel veoit que son desir estoit d'adrechier à sa personne, sy s'approcha de luy et luy dit : « Monpensier, que me veulx-tu dire? » Lors le Duc respondit : « Sire, je me plain à vostre personne « de l'insolence que voz gens m'ont fait en mes pays « et seignouries, sans l'avoir mérité contre la Majesté « Royalle; mais au contraire me suis exposé dès ma « jonesse à l'honneur d'icelle, en moy rendant hosta- « gier en estrange nation, sur le péril de ma vie. Et « depuis encore, en pluisieurs lieux, j'ay respandu « mon sang à l'encontre des ennemis de la couronne, « sans m'y faindre, delà les montz, où j'ay esté prison- « nier en grande despence; là où mon père et mon « frère y sont demorez. Par quoi il m'est advis que on « me fait grant tort à faire ce que vos gens me font. » Le Roy sur ces parolles respondit : « Dictes ce que vous « vollés, aultrement n'en sera fait; je le vous ay dit

« encore une autre fois. — Or bien, dit le Duc, la pa-
« cience en sera prinse : et convient que je l'aye avec
« les autres, lesquelz en ont rongiés leur frain, pour les
« tort que on leur faisoit et à vostre commandement. »
Le Roy se contenta assez mal des parolles, et vint au Duc pour le frapper en la joue, lequel gainchit le cop tellement qu'il tomby dessus sa teste, quy descouverte estoit. Le Duc s'eslongna ung petit de luy, et mist la main à l'espée; les autres seigneurs se misrent au mittain d'eulx deux. C'estoit horreur de veoir le Roy et parreillement le Duc de Bourbon, qui commencha à parler pour bon advis disant :
« Sire, après m'avoir gastés tous mes biens, en la du-
« chiet de Bourbon, après encore moy battre, je ne
« m'en contente en nulle fachon : donné-moy mon
« congié, puis que mon service plus ne vous plaist, et
« je m'en retireray en ma maison mengier du pain et
« des poix, ou en quelque autre lieu.— Allez, allez : je
« n'ay cure de vostre service ne de vous; cerchiés
« ailleurs vostre party où que mielx le trouverés, vous
« me ferés plaisir. » L'acteur dit : Helas! noble Roy, ce mot causera une foix ton grant destourbier; mieux eult vallu pour toi et pour le réalme de le rappeler que de l'en chasser. Le noble Duc avoit oy ce que le Roy luy avoit dit, sy se retourna envers les seigneurs et barons de France, qui là estoient tout larmoyant, et leur dict : « Seigneurs, vous avez oy que le Roy m'a
« quicté mon service et que ne suis plus son vassal,
« aussi que luy feray plaisir de m'en aller; ce poise
« moy, jamais traite je ne fu; se je quiers mon party,
« je n'en sui pas à blasmer : que dictes vous? » Le

Roy de courroux s'estoit retiré en une chambre, lequel avoit abandonné le Conseil, lesquelz disrent au Duc de Bourbon : « Dissimulés; espoir que nous en ferons « biens. » Ainsy disant le conseil se deffit. Le Duc fort courouchiet se retira en son hostel, avecq ses gens tout larmoyant, se voyant le plus grant du réalme après le Roy, Conestable de France, et que alors il luy falloit estre comme ung esclave, cherchant son adventure; ce néantmoins reprist courraige. Et quant il fut venu en sa maison, le seigneur de la Motte (des Noyers), lequel avoit esté capitaine en la cité de Tournay, l'ung des familiers du noble Duc, luy conseilla de soy retirer par devers l'Empereur Charles d'Austrice; lequel en ce conseil luy promist en ses affaires le assister jusques à la mort. Le Duc accepta ce conseil, sachant que l'Empereur estoit plus puissant pour luy donner aide de ses tort faiz que nulz autres. Quatre ou six jours se passèrent; le Roy de France, pensant tousjours à ses malvaises intentions, en ung sien conseil particulier dit que le Duc de Bourbon feroit mettre à mort, craindant qu'il ne le grevast cy après. Ce conseil finé, ung anchin chevallier, congnoissant que le Roy avoit grant tort, ne cessa jamais qu'il n'eust dit au Duc ces dures nouvelles. Le Duc fist sy bien par le moyen du s^r de la Motte que tous ses biens furent troussés, les plus portatifz et meilleur, et emportés à son plus beau. Le Roy non content fist dire au Duc qu'il se trouvast en la ville de Lyon sur le Rosne, et qu'il avoit affaire de luy et pour son bien. Le Duc, escoutant ces nouvelles, dit qu'il yroit. Quant le messagier

fu party, fist appoincter ses gens et sa famille, affin que on pensast qu'il y alloit ; mais sa pensée estoit d'aller en ung aultre quartier. Sachiés que luy et La Motte et son paige, accompagniet du bastard de Monmorin et d'aultres gentilhommes ses grans amis, le plus hastivement qu'il peult, se tira par devers la Loraine, en une petitte place, laquelle estoit sienne, où il trouva, par le faict de La Motte, des gens qui l'avoient aultreffois servis, quatorze cent chevaulx et de chinc à six mille piétons ; lesquelz il paya pour trois mois » (p. 176 et suiv.).

Macqueriau interrompt son récit pour déplorer la prise de Rhodes, que l'Empereur aurait empêchée, si le roi François ne lui eût aussitôt fait une guerre furieuse pour l'en détourner ; ensuite Bourbon se réunit au comte Félix de Furstenberg avec lequel il pénètre en Bourgogne ; il est présenté à l'archiduc Ferdinand, frère de l'Empereur, qui lui compte vingt mille florins. « Le Roy de France sceult ses affaires, lequel cuida devenir et soy mettre hors du sens, disant que une fois se vengeroit de ce garchon de Monpensier. Néantmoins quelque menasse que le Roy de France leur fist, le Duc de Bourbon et le comte Félix fisrent en ce temps bonne guerre » (p. 185). De Bourgogne, qu'il mettait à feu et à sang, il rejette les offres du Roi, qui essaye de le ramener à lui ; il envoie vers la gouvernante des Pays-Bas, vers le roi d'Angleterre, et en dernier lieu vers l'Empereur. Tous sont ravis de prendre part à la vengeance qu'il médite, et s'engagent à le rétablir de force dans ses domaines.

Si l'on avait en France soupçonné le moins du monde, au temps de la conjuration, cet amour de Louise de Savoie converti en haine furieuse, Brantôme, ce précurseur de Varillas, l'eût assurément enregistré. Il se contente de dire qu'il ne sait qui. de Bonnivet, de la Régente ou du Roi, avait donné au Connétable le plus vif sujet de mécontentement : la Régente en lui disputant l'héritage de Suzanne; le Roi en lui ôtant en 1521 le commandement de l'avant-garde; Bonnivet en élevant assez près de Châtellerault un somptueux château qui semblait vouloir le braver. Le Connétable, dit encore Brantôme (t. III, p. 63 et 66), avait opinion que M. de Bonnivet fût cause de toutes les disgraces qu'il avait du Roi, et de la Régente. « Et l'aiant veu mort estendu (dans les funestes champs de Pavie), il ne dict autre chose sinon : « Ah ! malheureux, tu es cause de la « ruine de la France et de la mienne[1] ! »

Mais il est permis d'admettre que le Connétable, en formant à l'insu de son souverain, et à l'instigation de sa belle-mère Anne de Beaujeu, une alliance avec l'Empereur, ne songeait pas encore à lui fournir les moyens de conquérir la France. Il voulait seulement obliger François à lui abandonner la propriété souveraine des apanages dont il ne lui suffisait pas de

1. Inutile de contester les paroles prêtées à Bourbon. On ne voit pas d'ailleurs quand et comment Bonnivet avait irrité le Connétable. Il était devant Fontarabie quand le Roi avait remis le commandement de l'avant-garde au premier prince du sang, son beau-frère (voy. ci-dessous, p. 81). La construction d'une maison de plaisance dans le voisinage de celle du Connétable ne pouvait être une injure mortelle.

conserver l'usufruit, sans le droit de les transmettre aux enfans qu'il pouvait avoir d'un second mariage. Si le Parlement, mis en demeure de décider de la propriété de ces apanages, ordonnait leur retour à la couronne, l'appui de l'alliance de l'Empereur lui allait permettre de braver la justice française; et si le Roi tentait de faire exécuter ces arrêts, il pourrait soutenir la lutte, et attendre d'un traité de paix la possession définitive de ce qu'on aurait voulu lui ravir. Au Bourbonnais, à l'Auvergne il demanderait l'adjonction de la Provence, à laquelle il prétendait avoir d'anciens droits. François, obligé de subir la loi du vainqueur, lui laisserait rétablir l'ancien royaume d'Arles ou de Bourgogne, heureux de conserver le reste de ses anciens États. Ce premier plan n'avait rien d'absolument chimérique; mais il avait besoin d'être tenu rigoureusement secret jusqu'au moment où le Roi ne pourrait plus empêcher son mariage avec la sœur de Charles-Quint; car, une fois découvert, Bourbon courait le danger d'être arrêté et condamné, comme atteint et convaincu de complot contre la sûreté de l'État.

Mais revenons au rôle que Louise de Savoie avait joué dans le grand drame de la défection de Bourbon. Le projet de mariage de la Régente et du Connétable, pour être aujourd'hui partout raconté, n'en est pas moins une fable aussi dénuée de vraisemblance que privée de tout appui sérieux. En 1556, nous l'avons vu, Le Ferron s'étonnait et s'indignait qu'un écrivain flamand[1] eût avancé que si le Conné-

1. A. van Baarland; voy. ci-dessus, p. 63.

table était sorti de France, ç'avait été pour ne pas être contraint d'épouser Louise de Savoie, comme le lui demandait le Roi. « Jamais, dit-il, on n'avait imaginé pareille chose en France. La disproportion des âges, la sagesse de la Régente, le bon sens du Roi suffisaient à écarter une telle pensée. » Le conte qui paraissait si ridicule au judicieux Le Ferron devait cependant faire fortune.

Baarland rattachait à une pensée, à un intérêt politique ce projet de mariage. Antoine de Laval en 1600 développe la même pensée : Louise en offrant au Connétable de l'épouser n'aurait pas été fâchée d'être refusée, car il pouvait ainsi être conduit à traiter avec l'Empereur, et dès lors la succession de Suzanne qu'elle réclamait lui revenait par un second droit, celui de la confiscation. Elle n'avait écouté en tout cela d'autre passion que l'avarice, et le parti qu'avait pris le Connétable l'avait charmée. François Beaucaire, dont les *Rerum gallicarum commentaria* furent écrits vers 1580, ayant admis la réalité des sentiments de haine dont Louise de Savoie était enflammée contre le Connétable, a voulu trouver d'où cette haine pouvait provenir. « Carolo Borbonio infensa erat Ludovica Sabaudiana... *Quibus de causis non satis proditur.* Alii quod fœmina jam natu grandior Borbonii tertium dumtaxat aut quartum et tricesimum annum agentis matrimonium ambiret, a quo eundem abhorrere resciisset[1]. »

Mais les commentaires de Beaucaire n'ont été

1. Rappelons les dates réelles : Louise, née le 11 septem-

imprimés qu'en 1625, et par conséquent n'avaient pu être consultés auparavant. Antoine de Laval, éditeur et continuateur du journal de Marillac, en 1602, ne les avait pas connus. Or, dès 1595, Étienne Pasquier consacrait deux chapitres du sixième livre de ses *Recherches de la France* au récit du procès et de la conspiration du connétable de Bourbon.

« Jamais seigneur en ceste France, n'estant fils de Roy, n'estoit arrivé à si haut degré de fortune que luy (Charles de Montpensier), prince du sang, connestable de France, gouverneur de Languedoc, doué de plusieurs belles et rares vertus tant de corps que d'esprit, seigneur souverain de Dombes, duc de Bourbonnois et d'Auvergne... Toutes ces singularitez que l'on voyoit reluire en ce prince, lors aagé seulement de trente-deux ans, convièrent Louyse de Savoye, mère du Roy François premier de ce nom, de souhaitter son mariage; chose dont elle le fit rechercher avecques une très grande instance. A quoy il ne voulut entendre : de vous en dire la raison, ce me sont lettres clauses; refus que ceste princesse porta fort impatiemment en son âme, bien délibérée de s'en vanger à quelque prix et condition que ce fust :

Manet alta mente repostum
Judicium Paridis, spretæque injuria formæ.

Elle estoit dame absolue en ses volontez, desquelles bonnes ou mauvaises elle vouloit estre creue.....

bre 1476; Charles de Montpensier, né le 27 février 1491, marié le 10 mai 1505, veuf le 28 avril 1521. Louise avait donc en 1521 près de quarante-cinq ans, et Bourbon en avait un peu plus de trente.

Elle estoit assistée de messire Antoine du Prat, chancelier de France[1], etc. »

Avant de nous révéler cette tradition à son avis non écrite, Pasquier avait exposé avec assez d'exactitude le caractère des procès auxquels donna lieu la succession de Suzanne de Bourbon. Il avait reconnu que la loi des apanages faisait un devoir à la couronne de réclamer l'héritage de Suzanne, morte sans enfants, et qu'en laissant à titre héréditaire au profit du Connétable les duchés de Bourbonnais, d'Auvergne et de Châtelleraut, etc., on se serait exposé à voir une partie de la France devenir terre d'Empire. D'ailleurs, ajoute-t-il avec raison, le roi François n'avait jamais songé non plus que sa mère à enlever à Bourbon l'usufruit des apanages dont le domaine royal réclamait la propriété. Suivant lui, les droits de la Régente sur les autres parties de l'héritage de Suzanne ne pouvaient non plus être mis en doute. C'est après cette bonne discussion, où on reconnaît la science et l'équité du jurisconsulte, qu'il ajoute : « Je vous réciteray une histoire non escrite mais que nous tenons depuis ce temps-là, de main en main, pour vraye par forme de tradition. »

Ici Pasquier se trompe : l'histoire avait été écrite et imprimée par Baarland et Macqueriau. Et avant que le fond arrivât jusqu'à lui, elle avait pu être recueillie amoureusement par les fils et neveux des Hurault de Chiverny, du chancelier de l'Hospital, du conseiller Marillac, et par d'autres familles intéressées à réhabiliter la mémoire du Connétable.

1. Éd. 1723, Amsterdam, t. I, f° 539.

Quel fut cependant le résultat de cette vengeance de Louise pour la *spretæ injuria formæ?* Un procès que ni elle ni le Roi ne pouvaient éviter de faire! Cette vengeance commence au procès, dont le Connétable n'attendit même pas la décision !

Il est bien vrai, et l'opinion publique ne put se défendre de le penser, que si Louise de Savoie avait épousé le Connétable, il n'y aurait plus eu matière à procès : l'héritage de Bourbon serait rentré dans les domaines de la couronne, ou les nouveaux époux auraient pu le transmettre à leurs futurs enfants. Il en eût encore été de même si au lieu de Louise, qui n'avait jamais eu la pensée d'épouser Bourbon, on avait fait accepter à celui-ci la main de Renée de France, fille de Louis XII. Et la Régente et le Roi avaient réellement songé à ce moyen de conciliation. La lettre par laquelle François et Louise donnent un rendez-vous à Bourbon, vers le mois de juin 1521, témoigne assez de leur espoir de lui en faire agréer la proposition. Mais le parti de Bourbon était pris : un traité liait sa volonté, il avait déjà pris jour pour épouser la sœur de l'empereur ; il recourut donc à son grand expédient : une maladie l'empêchait de se rendre à cette invitation bienveillante. Il avait déjà fait la sourde oreille à l'offre de terminer ainsi toutes les causes de procès ; et moins il se préoccupait de la décision des juges, plus il paraissait désespéré d'avoir à la craindre. Dans cette affaire, le chancelier Du Prat agit comme il devait agir. Assurément il n'avait pas eu besoin d'avertir Louise de Savoie des droits qu'elle avait sur la succession de Suzanne, sa

parente la plus proche; et il n'avait pas besoin d'être, comme l'en accuse le président Hénaut, *vendu à la cour* pour prendre parti en faveur du Roi et du domaine royal. Du Prat fut un grand ministre qui accomplit de grandes choses, et la postérité impartiale ne devrait lui reprocher que les nombreuses charges et pensions qu'à l'exemple de Charles d'Amboise, et comme après lui Sully, Richelieu et Mazarin, il avait su accumuler.

Voici donc le progrès de cette légende amoureuse. Baarland attribue la défection du Connétable à l'ordre que lui pouvait donner le Roi d'épouser Louise de Savoie. — Macqueriau, Beaucaire et Ét. Pasquier veulent que Louise ait été follement amoureuse du Connétable et que, pour se venger de ses mépris, elle lui ait intenté le procès qui devait l'obliger à quitter la France. — Voyons maintenant le parti que Varillas a tiré de ces allégations déjà mensongères.

Pour ne pas y revenir, je dirai d'abord comment il explique le choix que le Roi avait fait du duc d'Alençon pour commander l'avant-garde en marchant sur Valenciennes, en 1521. C'était Louise de Savoie, suivant lui, qui avait fait « changer l'ancien règlement en faveur de son gendre le duc d'Alençon, qui n'étoit recommandable que par sa qualité de premier Prince du sang, puisqu'il manquoit de la force d'esprit et de la vigueur du corps nécessaires pour supporter les fatigues de la guerre. La mère du Roi le connoissoit si bien qu'elle n'avoit osé demander pour lui la conduite de l'avant-garde qu'en proposant que le maréchal de Châtillon seroit son lieute-

nant, donneroit les ordres et mèneroit les troupes au combat. » (Livre III, p. 172, éd. de 1686.)

Ne faut-il pas avoir la manie de mêler les femmes à toutes les intrigues pour imaginer ainsi que de Paris, d'Amboise ou de Meaux, Louise dirigeait l'ordre de bataille et se réservait le choix des commandements, dans une armée conduite par le Roi en personne?

Mais nous en verrons bien d'autres. « Encore que Charles de Bourbon, connétable de France, fût second prince du sang royal, et que toute l'Europe connût sa valeur, il étoit presque autant redevable de son avancement à l'amour d'une princesse et à la jalousie d'une autre qu'à sa naissance et à son mérite. » (Livre IV, p. 246.)

La princesse amoureuse, c'est Louise de Savoie; la princesse jalouse, c'est Anne de Beaujeu, et l'objet de la jalousie, c'est encore Louise.

En 1514, au mariage de François d'Angoulême, le duc de Bourbon aurait été assez « malheureux pour donner, malgré lui, de l'amour à Louise de Savoye... Cette fière princesse ne s'opposa ni à la naissance ni au progrès de sa passion... Mais cet amour ne fut pas réciproque, soit que le comte de Montpensier... ne pût se résoudre d'épouser une femme qui avoit un fils presque de même âge que lui, soit qu'il sentît dans le fond de son cœur une antipatie secrète pour elle » (p. 247).

(Notons que depuis neuf ans le Connétable était marié, portait le nom de duc de Bourbon et était le plus riche seigneur de France. Il est vrai que Varillas

semble ici confondre le mariage de François, en 1514, avec les fiançailles, qui avaient eu lieu en 1507 ; mais encore à cette première date le duc de Bourbon était marié depuis deux ans.)

« Cependant, comme il n'avoit point de bien... il répondit de sorte à l'affection de la duchesse qu'elle ne désespéra pas de le vaincre, nonobstant qu'elle s'apperçût bien de ne l'avoir pas touché. »

On croit qu'Anne de Beaujeu, en faisant le mariage de sa fille avec Montpensier, ne songeait qu'à aller au-devant d'un premier procès de succession. Erreur : c'est principalement la haine jalouse qu'elle avait conçue contre Louise de Savoie qui l'y avait engagée, afin de tromper l'espoir que Louise conservait de devenir la femme de Montpensier. Vous concevez la profonde douleur de Louise en se voyant ainsi trompée : elle crut n'avoir plus que de la haine pour celui qui lui échappait; mais bientôt elle reconnut que l'ancien amour avait survécu chez elle. « Elle aima d'autant plus Montpensier qu'elle se vit moins en état d'être aimée. Elle ne garda plus de mesures dans les bienfaits qu'elle lui pouvoit procurer » (p. 252).

C'est parce qu'elle l'adorait qu'elle lui avait fait donner l'épée de connétable; c'est parce qu'elle le détestait qu'elle lui avait fait refuser, devant Valenciennes, le commandement de l'avant-garde. Le Connétable alors, pour se venger, l'avait diffamée de paroles. On ne manqua pas de rapporter à Louise les termes injurieux dont il s'était servi. Pour cela « elle ne cessa d'aimer le Connétable, le voyant ingrat, comme

elle n'avoit pas cessé de l'aimer le voyant marié : mais on aperçoit quelquefois en amour, aussi bien que sur la mer, un rayon d'espérance au travers des plus effroyables tempêtes » (p. 255).

Varillas poursuit :

Dès que la nouvelle se répandit de la mort de la duchesse Suzanne, le chancelier Du Prat alla l'annoncer à la Régente, « et la félicita sur ce que le Ciel venoit de faire naître l'unique conjoncture qui restoit pour exciter le Connétable à l'épouser par intérêt, puisqu'il avoit refusé de le faire par inclination. » Alors Louise, également avertie des droits qu'elle pourrait avoir de réclamer la succession de Bourbon, charge Bonnivet d'aller s'informer auprès du Connétable s'il serait disposé à se remarier avec elle. Le Connétable repousse avec mépris la proposition ; Louise obtient de Bonnivet qu'il fera une nouvelle tentative du même genre, et, sur les mêmes refus, mieux accentués, la Régente se décide à donner à Du Prat l'ordre de commencer le procès. Varillas ne parle que de l'action intentée par la duchesse ; le Roi ne demande, ne réclame rien, et le Connétable conclut son traité avec l'Empereur sans être arrêté par l'engagement que prennent la Régente et le Roi de lui conserver tous les biens qu'on lui avait disputés.

Voilà l'étrange historien dont Bayle, avant Michelet, a tant de fois répété les imaginations romanesques.

Revenons à la vérité de l'histoire. Louise de Savoie, en ouvrant le procès de la succession de Suzanne, avait chargé François de Bourbon, comte de Saint-Pol, d'aller trouver de sa part le Connétable, pour lui

dire que la discussion de leurs droits respectifs dans le Parlement ne devait produire entre eux aucun ressentiment ; qu'elle se croyait obligée de soumettre à la discussion des juges les droits qu'on lui représentait comme bien fondés ; qu'elle attendrait la décision qu'on en prononcerait. Elle laissait au Connétable le droit de récuser les juges qui lui sembleraient prévenus, et même de porter l'affaire devant un autre parlement. D'ailleurs, elle ne prétendait rien changer à la position actuelle de Bourbon : quoi qu'il arrivât, l'usufruit de cette succession lui resterait sans le moindre changement et, s'il se remariait et avait des enfants, elle déclarait d'avance s'engager à leur abandonner tous les droits que l'arrêt des juges lui aurait reconnus. Il est impossible de ne pas voir dans ces avances la réfutation de tout ce qu'on a écrit des motifs de haine et de vengeance auxquels Louise de Savoie aurait cédé en disputant au Connétable la succession de Suzanne de Bourbon. Mais le Connétable, déjà déterminé à répondre aux offres de l'Empereur, se borne à remercier Louise de ses offres généreuses, ajoutant qu'il pensait que mieux valait laisser le Parlement décider de leurs droits respectifs.

« Atque ipsi de Francisco Borbonio Fani Paulini comite audivimus missum se a Ludovica, paucis ante mensibus, ad Carolum Borbonium, ejus nomine egisse cum eo accurate, ne angeretur ob litem ei intentatam : si liberos ipse quacumque vellet uxore sibi adjuncta susciperet, jure quo optimo maximo iis se daturam, cessuram, eorumque posteris omnia ea oppida quæ in controversiam deducta erant; sin

cœlebs maneret, usufructu se cessuram quamdiu superstes esset, impetraturam etiam a Rege ut quem vellet ex agnatis ad eam hereditatem cernendam libere vocare posset; interea moleste ne ferret judicio Patrum Parisiensium rem decerni : nulla se regia potestate eo in judicio usuram; neminem missurum qui suo nomine Patres prensaret; permittere Borbonio quos vellet ex cohorte judicum rejicere. Parisiensis senatus si displiceret, quem vellet ipse deligeret, aut Tholosanum, aut Burdigalensem, aut Rothomagensem, aut Divionensem, aut Grationopolitanum, aut Aquensem. Ad ea illum respondisse : « Feruntur mihi hæ « conditiones quas ego accipere lubentissime debue- « ram, at satius controversiam in judicium delatam « Patrum judicio sopiri ; ipsa dabit dies consilium. »

Addebat idem, cum Borbonio sibi sæpe multum fuisse de Lodovica sermonem, qui sibi visus esset nunquam nisi reverentissime de ea et sentire et loqui : unde eum placatiorem crediderit futurum, nisi Pomperanus, Pelusius et quidam alii quibus mendaciis, multiplicando verbis Cæsaris vim et liberalitatem, erexerant ejus animum, iisdem spem ejus inflassent quasi mox summo omnium voto ad Gallica regna vocaretur et undique concursus ad eum futurus esset[1]. »

Ce qui rend l'autorité de ce récit irréfragable, c'est que Le Ferron l'écrivait quand François Ier était mort déjà depuis longtemps, et qu'il ne craignait pas d'être démenti par le duc de Montpensier, prince de la

1. Arn. Le Ferron, éd. 1601, p. 137

Roche-sur-Yon, le plus proche parent de Bourbon, et qui vivait encore.

Le succès de cette grande conjuration devait dépendre du profond secret qu'on en garderait jusqu'au moment de son explosion. Mais le Connétable croyait au dévouement de tous ceux qui formaient sa petite cour, et il avait imprudemment fait part à plusieurs d'entre eux de ses projets, de ses espérances : si bien que le Roi ne fut pas lontemps sans apprendre les relations secrètes et multipliées du Connétable avec les émissaires de Charles-Quint. Sans qu'on prît la peine de l'en avertir, il sut que Bourbon allait épouser la sœur de l'Empereur, non pour en faire le lien d'une paix solide entre les deux couronnes, mais pour venir en aide aux injustes revendications de Charles-Quint sur la Bourgogne, et pour arracher au roi de France la propriété des apanages de la maison de Bourbon. D'ailleurs, il ne faut pas dire avec Martin Du Bellay qu'en perdant la jouissance de ses duchés de Bourbonnais et d'Auvergne le Connétable eût été « à l'hospital ». Il lui serait resté son premier patrimoine, le duché de Châtellerault, les comtés de Montpensier et de Clermont en Argonne, le delphinat d'Auvergne, les baronnies de Mercœur et de Combraille; de plus, les charges de connétable, de grand-chambrier et de gouverneur du Languedoc. Demeuré loyal vassal et sujet fidèle, rien de tout cela ne pouvait lui être enlevé.

C'est dans l'automne de l'année 1521, la veille de la reprise des hostilités entre l'Espagne, l'Allemagne

et la France, qu'il convient de placer la scène racontée par le docteur Sampson, envoyé de l'Empereur au roi d'Angleterre. Dans une lettre adressée le 23 mars 1523 au cardinal Wolsey, Sampson la conte comme la tenant de l'Empereur lui-même. Nous la citons d'après M. Mignet, qui l'a trouvée au *British Museum*[1].

« Au moment où sa cause se plaidait devant la justice, entre les deux voyages de Beaurain en Angleterre, *pour y négocier sa défection*, le connétable se rendit à la cour. Il y parut à l'heure où le roi François Ier et la reine Claude étaient à table, dans des salles séparées... Informé de son arrivée, François Ier acheva rapidement de dîner et vint dans la chambre de la Reine. Le duc en voyant le Roi se leva pour lui rendre ses devoirs : « Il paraît, lui dit « brusquement le Roi, que vous êtes marié ou sur « le point de l'être. Est-il vrai? » Le duc répondit que non ; le Roi répliqua que si, et qu'il le savait. Il ajouta qu'il connaissait ses pratiques avec l'Empereur et répéta plusieurs fois qu'il s'en souviendrait. « Alors, sire, répondit le duc, c'est une menace; « je n'ai pas mérité un semblable traitement. » Après le dîner, il se rendit à son hôtel, situé près du Louvre, où beaucoup de gentilshommes l'accompagnèrent en lui faisant cortège[2]. »

Il faut avouer que le Connétable se montre ici sous un assez vilain jour. Pendant qu'il charge des émissaires de poser les bases d'un traité d'alliance

1. *Brit. Museum*, ms. Cotton, c. II, f° 117.
2. Michelet dit : « Toute la noblesse le suivit. » C'est beaucoup dire.

avec les ennemis de la France, il va faire sa cour au Roi et à la reine Claude et se voit obligé de nier ses projets arrêtés de mariage, lui prince du sang, lui connétable de France! Il est vrai qu'en ne mentant pas il amenait le Roi à lui donner l'ordre de renoncer à cette alliance, et, sur son refus d'obéir, il pouvait être arrêté. Quant au Roi, tout en commençant à se défier de lui, on voit qu'il ne perdait pas l'espoir de le faire changer de résolution. La guerre, en effet, quoique imminente, n'était pas encore déclarée; Bourbon avait pu jusque-là répondre aux avances de l'Empereur; mais une fois les hostilités commencées, le prince du sang, le connétable de France, pouvait renoncer à ses précédents projets. François n'hésita donc pas à lui mander, en même temps qu'à son cousin Charles duc de Vendôme, de « faire levée de huict cens chevaulx et six mille hommes de pied[1], » pour les lui amener sur la frontière de Champagne et de Picardie. Le Connétable, remplissant pour la dernière fois ses devoirs de loyal feudataire, arriva quelque temps après son cousin, le duc de Vendôme, au camp du Roi établi entre Fervacques et le mont Saint-Martin. Ses défenseurs lui font un grand mérite d'avoir, en dépit de ses *justes sujets de mécontentement*, fourni le contingent qui lui était demandé. Il n'eût pu le refuser sans forfaiture, et le moment n'était pas encore venu pour lui de se déclarer[2].

1. Mart. Du Bellay, p. 301, éd. Petitot.
2. Dans une lettre datée du 9 septembre, Bourbon annonce

Ainsi, rien de mieux établi : avant la fin de l'année 1521, avant la mort d'Anne de Beaujeu, arrivée le 24 novembre 1522, avant l'ouverture de la campagne de Hainaut, le Roi était informé des secrètes intelligences de Bourbon avec l'Empereur, et de ses projets de mariage avec Éléonore d'Autriche. Comment l'eût-il ignoré, quand cinq des témoins entendus dans le procès nous apprennent que l'imprudent Connétable en parlait avec une certaine complaisance à tous les habitués de sa cour de Moulins? C'est là ce qui explique et justifie la conduite que le Roi va tenir à son égard.

Avant de se rendre sur la frontière du Hainaut, François avait, suivant Martin Du Bellay, mis « son Estat en quatre gouvernemens (p. 303) », ou plutôt confirmé les choix qu'il avait déjà faits de ceux qui devaient les obtenir. Au duc d'Alençon, son beau-frère, fut départie la Champagne, à Charles de Bourbon, duc de Vendôme, la Picardie; Guillaume Gouffier-Bonnivet, amiral de France, fut chargé de la Guyenne et partit aussitôt (en septembre) avec la mission de tenter la reprise de la Navarre sur les Espagnols; le maréchal de Lautrec conserva le Milanais, qu'il occupait depuis le retour de Bourbon. Personne alors, ni Marillac, ni Beaucaire, n'imagina de blâmer le Roi de n'avoir pas donné un de ces gouvernements au Connétable. C'est Antoine de Laval, éditeur et continuateur en 1600 du journal

au Roi qu'il a reçu la somme nécessaire à la solde de six mille chevaux et de cinq mille hommes de pied. Il les fera donc partir, le 12 ou 13 de ce mois, pour Châlons-sur-Marne.

de Marillac, qui le premier s'avisa d'en faire un gros sujet de reproche au Roi (f° 267 v°). Sans parler de la haute charge qui devait le retenir à la tête de l'armée qu'on allait mettre en mouvement, sans parler du Languedoc dont il était déjà investi, il ne pouvait assurément convenir à ce puissant feudataire, possesseur des duchés de Bourbonnais, d'Auvergne et de Châtellerault, de nombreux comtés et d'innombrables baronnies, d'abandonner la haute main de ces domaines pour aller administrer quelque autre partie de la France. Ce qui était un témoignage de confiance pour Bonnivet, Alençon et Vendôme, aurait été pour le Connétable une véritable inconvenance. N'avait-il pas déjà à régir une étendue de terre plus grande que chacun des quatre autres gouvernements nouvellement distribués? Aussitôt investis de ces charges, Lautrec repassa les monts, Bonnivet se rendit en Guyenne et Vendôme en Picardie; le duc d'Alençon demeura avec le Roi, qui bientôt vit arriver entre Reims et Réthel les divers contingents qui allaient former sa nouvelle armée.

Dans les premiers engagements qui se succèdent au début de cette campagne de Picardie, attaques, défenses et prises de villes telles que Mouzon, Mézières, Bapaume et Thérouanne, on ne voit pas le Connétable y prendre la même part que les ducs de Vendôme et d'Alençon, le comte de Saint-Pol et le jeune Anne de Montmorency. Mais bientôt le Roi apprit que de grandes forces étaient, sous le commandement de l'Empereur, rassemblées autour de Valenciennes. L'ordre fut aussitôt donné de marcher en avant dans

l'espoir de joindre l'ennemi et de le combattre. L'armée, suivant la disposition consacrée, formait trois grandes divisions : l'avant-garde, le centre ou la bataille et l'arrière-garde. Quand il y avait un connétable, c'est à lui qu'appartenait le commandement de l'avant-garde ; mais le Roi, instruit des liens qui rattachaient déjà Bourbon à la personne sinon à la cause de l'Empereur, ne jugea pas prudent de suivre l'usage ordinaire. L'avant-garde fut confiée au duc d'Alençon et au maréchal de Châtillon, l'arrière-garde au duc de Vendôme, et le Roi, dont la place ordinaire était au centre, retint auprès de lui le Connétable en lui faisant entendre qu'il avait besoin de ses conseils. « Le duc de Bourbon, » dit Martin Du Bellay, « eut quelque malcontentement, plus qu'il n'en feit de démonstration, de quoy on luy avoit levé la conduitte de l'avant-garde, attendu que c'estoit sa charge comme connestable de France ; toutesfois il le supporta patiemment, et fut ordonné à la bataille avecques le Roy » (p. 324).

Le Roi, dit de son côté Le Ferron, donna l'avant-garde au duc d'Alençon, soit comme son parent le plus proche, soit parce qu'au début de la formation de l'armée il en avait le commandement. Bourbon insista pour qu'on lui laissât le privilège de sa charge ; et, pour l'apaiser, le Roi lui abandonna l'entier commandement du centre et déclara s'en dessaisir en sa faveur : « Refragante sane Borbonio qui suas esse partes contendebat, hunc ut placaret Rex, potestatem ei dedit imperandi in media ipsa acie, cui cum Borbonio ipse præerat, suasque

partes imperandi a se abdicare sese professus est. » (Éd. de 1601, lib. V, p. 98.) Assurément on ne pouvait mieux adoucir l'effet d'une mesure jugée nécessaire. Bourbon ne dut pas moins en ressentir un profond dépit, tout en comprenant le danger pour lui d'en demander l'explication. En lui laissant le soin de diriger la première attaque, le Roi l'eût mis dans l'alternative de manquer, soit à ses devoirs, soit aux engagements qu'il avait déjà formés.

Charles-Quint s'était avancé jusqu'à Valenciennes : le Roi, campé devant Aspres à trois lieues de là, en fut informé ; le 22 octobre 1521, il fit jeter un pont sur l'Escaut au-dessous de Bouchain, avec l'espoir de joindre l'ennemi et de l'obliger à combattre. L'Empereur avait envoyé pour disputer le passage le comte de Nassau, avec douze mille lansquenets et quatre mille cavaliers. « Mais, dit Martin Du Bellay, estans partis un petit tard, et arrivans sur la rivière, ils trouvèrent desjà le comte de Sainct-Pol en bataille dedans les marais delà l'eau, de leur costé, vers Valanciennes, et le Roy avecques toutes ses forces qui desjà en grande diligence passoit. N'osans attaquer monsieur de Sainct-Pol, pour estre en lieu fort et avantageux, delibérèrent leur retraitte ; mais avant qu'ils eussent loisir de ce faire, trouvèrent l'avant-garde et la bataille du Roy passées, où il pouvoit avoir le nombre de quinze à seize cens hommes d'armes et vingt-six mille hommes de pied, avec les chevaux légers. Toutesfois, à cause d'un brouillar qui se leva, on ne pouvoit bien aisément recognoistre le nombre des gens de l'ennemy : aucuns de *l'avant-*

garde ne furent d'opinion de les charger; autres, cognoissans qu'il y avoit sept ou huict cens chevaux des ennemis qui couvroient la retraitte des gens de pied, furent d'advis, avec quatre cens hommes d'armes, de charger les dits gens de cheval; car, les rompans ou rembarrans dedans leurs dits gens de pied, on pourroit sçavoir la contenance qu'ils feroient; et mesme le seigneur de la Trimouille feit offre de faire ladite charge avec sa compagnie de cent hommes d'armes et les guidons de l'avant-garde. Aussi fist le mareschal de Chabannes; et qui l'eust faict, l'Empereur, de ce jour-là, eust perdu honneur et chevance. Mais par aucuns autres, il ne fut pas trouvé bon[1]; par quoy l'ennemy, qui avoit trois lieues de retraitte, et toute plaine campagne, à peu de perte se retira et ne perdit à ladite retraitte homme de nom que le bastar d'Émery et quelque peu de gens de cheval, qui furent pris prisonniers. Leur retraitte fut à Valanciennes, auquel lieu estoit l'Empereur en tel désespoir que la nuict il se retira en Flandres avec cent chevaux, laissant tout le reste de son armée » (p. 326, éd. Petitot).

On voit d'après ce récit la difficulté de savoir qui donna le conseil de ne pas poursuivre l'ennemi. Mais Arnoul Le Ferron, qui assure avoir attentivement recherché tout ce qui tenait à cette guerre de Hainaut, attribue au Connétable le conseil et le désir de mar-

1. « Plusieurs, dit Le Ferron, se sont faussement persuadé qu'à ceste occasion le Connétable empescha qu'on ne chargeast l'Empereur » devant Valenciennes. (Continuat. de du Haillan, éd. 1615-29, II, p. 281.)

cher sur Valenciennes et d'empêcher les Impériaux d'y entrer; ce serait le duc d'Alençon d'abord qui aurait été d'un avis contraire et qui aurait persuadé au Roi de donner à Bourbon l'ordre de s'arrêter. « Suadebat Borbonius dum hostis Valentianæ obequitans cum copiolis inermibus conspectus esset, impetus in eum fieri, nec tamen auditus est, ipso Cæsare postea profitente magno se defunctum periculo » (l. V, p. 98).

Remarquons seulement que la poursuite de ces *inermes copiolæ* fut arrêtée quand on vit poindre une seconde armée de vingt mille hommes de pied et de deux mille cavaliers venant à la rescousse. C'est là ce que dit encore Le Ferron : « Interea ex his qui ad Valentianam contendebant, certior fit adesse hostem hic ad viginti peditum millia, equitum duo millia, machinas decem. » (P. 99.) Le succès d'un combat livré dans ces conditions peut avoir paru assez douteux pour avoir arrêté l'avant-garde française et avoir fait changer d'avis à ceux qui d'abord, ignorant ce qui arrêtait Alençon, s'étaient indignés de le voir cesser de poursuivre.

Dès le lendemain de la honteuse fuite de l'Empereur, le Connétable alla occuper la petite ville de Bouchain, et le duc de Vendôme celle de Sommain, sur l'Escaillon. Vers la fin de la campagne, dit encore Du Bellay (p. 330), « arrivèrent nouvelles que dedans Hedin il n'y avoit aucunes gens de guerre, et en eut l'advertissement monsieur de Vendosme, et que le lendemain se devoit faire une grande assemblée audit lieu de Hedin, pour faire les nopces de la

fille du receveur general d'Artois, soubs opinion que nostre armée fust encore delà l'eau. Par quoy le Roy conclut d'y envoyer en extrême diligence monsieur de Bourbon avecques la trouppe qu'il avoit amenée, et monsieur de Vendosme avecques son arrière-garde, et le comte de Sainct-Pol avecques les six mille hommes desquels il avoit la charge. Lesquels partant d'Adinfer... feirent telle diligence que ceux de Hedin la virent devant leurs portes devant qu'ils sceussent le partement de nostre armée. La ville soudain fut assaillie, laquelle, après avoir enduré quarante ou cinquante coups de canon, fut emportée d'assault...

« Madame du Rœux (femme d'un conseiller intime de Charles-Quint), et le seigneur de Bellain, qui se nommoit Succre, estans en ladite ville, se retirèrent dedans le chasteau, où après avoir veu l'artillerie en batterie, capitulèrent; en sorte que ladite dame et ceux qui estoient de la garnison ordinaire[1] dudit chasteau sortirent avecques leurs bagues sauves, mais ceux de la ville qui s'estoient retirez audit chasteau demourèrent prisonniers; et fut conduitte ladite dame en seureté ou bon luy sembla... » Cela fait, les deux ducs de Bourbon et de Vendôme allèrent rejoindre le Roi à Amiens, d'où l'armée fut licenciée, après que François eut distribué aux capitaines des gens de pied de l'Auvergne et du Bourbonnais des commandemens de vingt-cinq hommes d'armes, pour les remercier de leur bon service. Il n'avait ce-

1. C'est-à-dire les soldats allemands.

pendant pas manqué de remarquer la faveur exceptionnelle dont avait été l'objet de la part du Connétable la femme du sire de Rœux, mère du seigneur de Beaurain, et il ne pouvait l'expliquer que par le besoin qu'avait éprouvé Bourbon de s'excuser auprès de l'Empereur de la nécessité où il s'était trouvé d'agir contre ceux de son parti[1].

« Messire Petitdé, chevalier de Bourbonnois, » déposa en 1524, dans le cours du procès, que « passé a deux ans (c'est-à-dire en 1521), Lurcy fut dépesché pour aller en Espaigne, devers l'éleu empereur, luy porter ung présent que led. Connestable luy envoyoit, qui estoit de courtaulx, hacquenées, levriers, trompes, arbalestes et espieux, et que led. voyage fut fait par le sceu et bon plaisir du Roy. Bien se peult faire que Lurcy commença dès lors à dresser quelque menée ; car il fut souvent depuis envoyé en plusieurs lieux et mesmes fut envoyé ? ung voyaige en Allemaigne, et croyt que le Roy en est bien adverty, car a son retour il le vint trouver à Dijon. Ne sçait si lors du trespas de madame la duchesse led. Lurcy fut envoyé en Espaigne, pour ce que, lors du trespas de lad. dame duchesse, il estoit allé en Italye pour le service du Roy. Dit qu'il est records que à la prinse de Hédin fut accordé par led. Connestable à la dame

1. Michelet, p. 195, fait entamer par Mme de Rœux les premières négociations entre Bourbon et l'Empereur ; nous avons prouvé qu'elles étaient déjà bien établies plusieurs mois auparavant. Pour augmenter le nombre très restreint des complices de Bourbon, il cite encore le seigneur de La Fayette, qui, tout ami qu'il était du Connétable, resta toujours éloigné de ces criminelles menées.

du Ru qui estoit dedans la place qu'elle sortiroit ses bagues saulves ; et qu'elle se plaignoit de avoir perdu quelques coffres esquez y avoit de la vaisselle d'argent, et depuys envoya devers led. Connestable ung nommé Bouhin, qui le suivyt jusques à Amyens. Et de Amyens led. Connestable envoya à Paris achepter de la vaisselle d'argent pour six ou sept cens francs, qu'il envoya à lad. dame du Ru, laquelle depuis renvoya led. Bouhin avec une trompette une foys ou deux devers luy, demandant quelque autre chose. Et dès lors doubta led. depposant qu'il y eust quelque menée entre led. Connestable et lad dame, qui est mère du seigneur de Beaurain, avec lequel l'on dit la plus part desd. menees avoir esté faictes au nom dud. Empereur, desquelles toutesfois led. déposant ne eut oncques congnoissance, et a creu led. suspeçon du voyage que led. Connestable feit en Lorraine[1]. Car combien qu'il feust mandé par le Roy, et qu'il feust venu jusqu'à Bouy pour venir vers luy, et qu'il eust dépesché led. depposant pour s'en retourner en court devers le Roy pour le asseurer de sa venue, néantmoins luy tourna bride, tirant vers Lorraine, où led. déposant l'alla sercher, ou il le trouva à cinq ou six lieues de Saint-Dizier, qu'il avoit ja laissé monseigneur de Lorraine, et se achemynoit pour venir à Troyes en Champaigne, de là

1. Terre d'Empire. Le duc de Lorraine avait épousé la sœur du Connétable, Louise de Montpensier, qui paraît avoir applaudi aux plans de son frère. Bourbon voulait tenir secret ce voyage de Lorraine, qu'il fit au moment où le Roi, pour lui témoigner sa confiance, venait de l'établir son lieutenant général en Picardie et en Champagne (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 108).

s'en aller à Paris pour trouver le Roy » (Bibl. nat., fonds fr., n° 5109, f° 74).

Nous sommes au printemps de l'année 1522, quand depuis un an le Connétable ne suit plus que les inspirations d'une ambition effrénée. Il sait que le Roi, instruit de ses projets de mariage et de ses intelligences déjà coupables avec l'Empereur, le fait surveiller de près. Pour échapper aux dangers qui le menacent, d'un côté il presse l'Empereur de tenir sa promesse de lui donner sa sœur en mariage; de l'autre, il essaye de donner le change au Roi en paraissant uniquement préoccupé de son procès, Ses avocats en Parlement étaient Montholon et Bouchard. Anne de Beaujeu les avait choisis peu de temps avant de mourir, et, si l'on s'en rapporte aux nombreux extraits qu'Antoine de Laval a insérés dans son livre, leurs plaidoiries ne durent pas faire perdre de vue le double nœud qu'il fallait trancher. Les duchés de Bourbon et d'Auvergne étaient-ils des apanages? devaient-ils subir la loi qui régissait les apanages? Les terres transmises à Suzanne à titre héréditaire devaient-elles arriver au parent de Suzanne le plus proche? avait-elle pu en disposer en faveur de son mari? Après avoir entendu pendant sept mois les avocats Montholon et Bouchard pour le duc de Bourbon, Lizet et Poyet pour le Roi et la Régente, le Parlement, comme s'il eût craint de se prononcer entre de si hautes et puissantes parties, leur avait accordé un délai pour venir de nouveau exposer leurs droits respectifs, en apportant l'inventaire de tous les titres des terres et seigneuries qu'il s'agissait d'assigner à

qui de droit; et il avait, en attendant, décidé que ces terres et seigneuries seraient mises en séquestre et administrées par des personnes agréées des parties. Ce fut le maréchal de Chabannes (Jacques de La Palice) qu'on chargea de cet office délicat; il paraît l'avoir exercé depuis les derniers mois de 1523 jusqu'à l'arrêt définitif qui donna tort au Connétable.

Pendant tout ce temps, Bourbon prévoyait que, dans le cas de la sentence définitive, l'usufruit de ses apanages et de la succession de la duchesse Suzanne ne serait même plus laissé au beau-frère de Charles-Quint. Il ne vit donc plus de salut pour lui que dans la formation d'une ligue impie contre son pays et son roi. Le seigneur de Beaurain, chargé des pleins pouvoirs de l'Empereur, s'était assuré de la coopération de Henri VIII, toujours entiché de l'espoir de réaliser ses prétentions à la couronne de France. Henri avait mis pour condition à son entrée en campagne que le duc de Bourbon lui fît hommage comme à son droit souverain. Le Connétable, après avoir hésité, se soumit à ce qu'on exigeait de lui. On savait que François, après avoir refoulé l'armée de l'Empereur au delà de Valenciennes, avait fait de grands préparatifs pour passer en Italie et reprendre aux Suisses le Milanais, dont ils étaient restés maîtres après la malheureuse journée de La Bicoque. Il fut convenu qu'on attendrait, pour faire éclater la mine, le moment où le Roi et tous ses meilleurs compagnons d'armes, La Trémoille, La Palice, Lautrec, Montmorency, Brion, Daillon de Lude, auraient franchi les Alpes. L'Empereur devait aussitôt pénétrer en France par la Navarre et la Provence, la

gouvernante des Pays-Bas par le Hainaut et l'Artois, le roi d'Angleterre par la Picardie et la Normandie. Henri devait tout d'une traite marcher sur Paris, où Bourbon ne manquerait pas de le joindre, avec tous les grands du royaume restés en France, pour écarter devant lui tous les obstacles. Charles-Quint et Henri s'engageaient à confondre leurs intérêts avec les siens. Il serait reconnu duc de Bourgogne et comte de Provence, si mieux il n'aimait faire revivre pour lui l'ancien titre de roi d'Arles et de Bourgogne. Une fois la guerre ouverte, les confédérés ne devaient pas accorder de trêve ou de paix sans lui en avoir fait agréer les conditions. Et pour ce qui touche au roi François, il allait trouver les Vénitiens, sur lesquels il comptait, réunis à l'armée hispano-lombarde. Les Suisses qu'il avait soudoyés devaient refuser de marcher contre leurs compatriotes. Et si, contre toute probabilité, il parvenait à ramener en France les restes d'une armée découragée, on arriverait aisément à s'emparer de sa personne, et on lui ferait achever ses jours dans une prison perpétuelle.

Tel fut le plan sinon proposé, au moins accepté par ce grand coupable. Les preuves surabondent, le traité a été conservé, et la correspondance du Connétable en offre la pleine confirmation. Si le secret avait pu se garder et que le roi d'Angleterre n'eût pas éprouvé quelque hésitation et senti quelque remords de tremper dans une aussi odieuse conspiration, la France devenait la proie des trois conjurés : à l'Empereur la Bourgogne ; à l'Anglais la Picardie et Paris ; à Bourbon le Poitou, la Provence et la Champagne.

Plus de France, plus de fleurs de lis, plus de royaume très chrétien. Voilà ce que Charles de Bourbon, premier prince du sang, investi, par son roi, de la charge de Connétable de France, ne craignit pas d'espérer, et ce que tant d'écrivains n'ont pas craint d'excuser.

Dès le mois de mai 1523, Charles-Quint, Henri VIII, Charles de Bourbon, étaient parfaitement d'accord sur le plan d'invasion simultanée, comme le prouvent les dépêches de Louis de Praet, de Jean de Marny et d'Adrien de Beaurain à l'Empereur, à la date du 1er juin de la même année[1].

Le 27 juillet 1523, Beaurain, muni des pleins pouvoirs de Henri VIII et de Charles-Quint, était arrivé mystérieusement à Montbrison; il y trouva le Connétable entouré d'un grand nombre de personnages éminents : Antoine de Chabannes, évêque du Puy, frère de La Palice; Jacques Hurault, évêque d'Autun; René de Brosse-Bretagne, dit le comte de Penthièvre; Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, dont la fille, la célèbre Diane, était mariée depuis 1515 à Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie. La plupart de ces gentilshommes n'étaient pas encore dans le secret de la conspiration. Le seul Saint-Vallier demeura avec Bourbon, quand Beaurain lui remit les lettres dont il était chargé. Voici comment le 23 octobre 1523, après avoir, à plusieurs reprises, refusé de répondre aux questions que lui adressait le président de Selva, Saint-Vallier finit par raconter

1. *State Papers*, tome VI.

non pas ce qu'il avait pu dire, mais ce qui s'était alors passé entre le seigneur de Beaurain et le duc de Bourbon[1].

« Cet esté dernier » (fin de juillet) le déposant et le Connestable « allèrent coucher à Montbrison, et le lendemain l'évesque du Puy fut dépesché pour aller en Savoie... Et ce jour mesmes, après disner, led. Connestable, qui a tousjours monstré grant signe d'amour et d'amytie aud. deposant, le retira en ung syen cabinet et feist fermer l'huys, et ne demoura aud. cabinet que led. Connestable et luy qui parle. Lequel Connestable lui monstra des bagues, dit aud. déposant qu'il l'aymoit et se fyoit en luy plus que en homme du monde, et qu'il luy voulloit dire quelque chose, et le requist de jurer, et de fait le fit jurer sur une croix ou reliquaire où il y a du fust de la vraye croix, qu'il portoit à son col, que led. déposant ne diroit jamais riens de ce qu'il luy diroit. Et lors commença led. Connestable à se plaindre fort du Roy, de ce qu'il ne le laissoit joyr de ses droitz et préhéminences, comme il luy avoit promis quant il vint à estre Roy; et encores plus se plaignoit de Madame sa mère, qui avoit esté nourrie en la maison de Bourbon[2]. » A quoy fut respondu par led. depposant : « Monsr, si le Roy et Madame « vous traictent mal, vous en estes cause : car, « quant vous estes avec le Roy, vous ne luy savez « donner à entendre vostre affaire ainsi que vous

1. Procès; Bibl. Nat., ms. 5109, p. 176 v° à 179.
2. Et qui sans doute, d'après lui, aurait dû, par reconnaissance, abandonner ses droits sur la succession de Suzanne.

« devez. » — Et lors led. Connestable dist aud. déposant : « Cousin, vous estes aussi mal traitté que « moy[1] ». A quoy fut répliqué par led. depposant : « Monsr, laissons ce compte à part. » — Et lors led. Connestable dit aud. déposant : « Cousin, veulx-tu « jurer icy sur le fust de la vraye croix (qu'il portoit a son col) de ne dire jamais riens de ce que je te diray? » Et led. déposant dit : « Oy, Monsr », et meit la main sur la vraye croix. Et lors dit icelluy Connestable que l'Empereur luy avoit offert ung gros party, c'est assavoir de luy donner en mariage madame Aliénor, sa sœur, vefve du roy de Portugal, avec deux cent mil escuz de dot; laquelle dame avoit douaire de vingt mil escuz tous les ans, et pour cinq ou six cent mille escuz de bagues et de joyaulx. Et ou cas que led. Empereur et l'archiduc, son frère, mourussent sans hoirs, il faisoit lad. dame sa seur héritière de tous ses royaulmes et seigneuries[1]. Et led. déposant, qui ne luy voulloit en riens contredire pour savoir la vérité du tout, luy dit : « Monsr, « estes-vous bien asseuré de toutes ces promesses ? » A quoy fut dit par led. Connestable : « Tu verras le « seigneur de Beaurain, qui viendra ce soir devers « moy ; je te envoyeray quérir quant il sera venu. Tu

1. Saint-Vallier réclamait alors la terre de Valentinois, que son aïeul avait vendue à Charles VII, en 1423; Louis XII, en 1498, l'avait érigée en duché en faveur du fameux César Borgia; plus tard, en 1548, Henri II en donna la jouissance pour sa vie à la grande-sénéchale Diane de Poitiers, fille de Saint-Vallier.

2. Il est à présumer que Saint-Vallier n'ignorait rien depuis longtemps de ces prétendues confidences, qui n'étaient plus le secret de personne au château de Moulins.

« orras ce qu'il me dira. » Et après souper led. déposant dit bonsoir à Monsr le Connestable et s'en alla a son logis.

« Et que le jour mesme, qui estoit vendredi ou samedi, pour ce que on ne mangeoit chair, environ unze heures de nuit, ledict Connestable envoya quérir led. déposant en son logis, qui y alla; et quant il fut en la chambre dud. Connestable, il le mena en une autre chambre en laquelle vint led. seigneur de Beaurain tout seul, car Lolinghan, son secrétaire, et le barbier dud. de Beaurain, qui estoient demourez en une autre chambre, vindrent après en lad. chambre ou estoit led. de Beaurain; lequel de Beaurain, quant il entra dedans la chambre, salua led. Connestable, qui luy feit bon recueil et bonne chère, et luy dit : « Monsr de Beaurain, veez-cy mon cousin, « mons^r de Saint-Vallier, qui est un des principaux « amys que j'aye. » Et à ceste cause, led. de Beaurain salua led. déposant, et se entrebrassèrent tous deux. Et après, led. de Beaurain présenta les lettres qu'il avoit de l'Empereur, adressans à mons^r le Connestable, en luy disant : « Monsr, l'Empereur se « recommande bien à vous. » Lesquelles lettres led. déposant a depuis veues ès mains dud. Connestable, et estoient icelles lettres escriptes de la main dudict Empereur, de telle substance : « *Mon cousin, je vous « envoye le seigneur de Beaurain, mon second cham- « bellan, lequel vous dira aucunes parolles de par « moy; je vous prie le voulloir croire comme moy « mesme, et en ce faisant me trouverez vostre bon « cousin et amy.* CHARLES. » Et led. de Beaurain, après

quelques parolles d'amytié que sceut bien dire, car est beau parleur, en effect et substance dit à mons^r le Connestable que l'Empereur avoit esté adverty que le Roy le traictoit mal, et que aussi le Roy n'avoit tenu aucune promesse à l'Empereur, combien que led. Empereur de sa part eust toujours tenu promesse au Roy. Et que led. Empereur voulloit estre amy dud. Connestable, envers tous et contre tous, sans nul excepter ; et qu'il ne tiendroit que aud. Connestable s'il ne le faisoit ung des plus grans hommes de la chrestienté. Et à l'heure led. Connestable remercia l'Empereur et dit qu'il voulloit bien avoir ceste fiance envers luy, et demanda aud. de Beaurain veoir ses instructions et puyssance (pouvoirs). Lequel de Beaurain luy respondit : « Je ne suys tenu vous monstrer mes « instructions, mais je suis content de les vous mons- « trer. » Et luy monstra la puyssance que luy avoit donnée l'Empereur pour traicter le mariage avec led. Connestable et madame Aliénor, sa seur... Et au cas que l'Empereur et l'archiduc son frère allassent de vie à trespas sans hoirs, estoit accordé par led. mariage que madame Aliénor succéderoit es royaulmes et seigneuries que pour lors tenoit led. Empereur, et prometcoit de faire ratiffier led. traicté de mariage aud. archiduc son frère. Et en oultre, led. seigneur de Beaurain, au nom de l'Empereur, promectoit aud. s^r Connestable de ne prandre party d'alliance avec quelque prince qui fust, sans avoir son consentement, et qu'il ayderoit et porteroit led. Connestable envers tous et contre tous, sans nul excepter. Et dit que led. de Beaurain en oultre portoit articles faiz

et accordez entre l'Empereur et le roy d'Angleterre d'allyance et amytié entre eulx, promectant icelluy Empereur y faire entrer led. Connestable... Et contenoient iceulx articles que led. Empereur devoit venir en France par le quartier de Narbonne : peult avoir deux moys ou environ[1] qu'il devoit estre venu, comme luy semble, et ce avec dix-huit mil Espaignolz, dix mil lansquenetz, deux mil hommes d'armes et quatre mil genetaires[2], avec grosse bande d'artillerie. Et le roy d'Angleterre devoit descendre en France tout en ung mesme jour avec quinze mil Anglois et cinq cens chevaulx et grosse bande d'artillerie. L'Empereur luy devoit envoyer trois mil lansquenetz et trois mil chevaulx pour se joindre avec lesd. Anglois. Et madame Marguerite devoit envoyer quatre ou cinq mil Hennuyers pour commencer la guerre sur la frontière de Picardie; et se debvoient toutes ces descentes et entreprinses exécuter après que le Roy seroit party de Lyon pour aller en son voyaige de Myllan. Et led. Connestable n'estoit tenu se déclarer ne mectre aux champs jusques à ce que lesd. Empereur et roy d'Angleterre eussent esté dix jours devant une ville de France. Et devoict ledict Empereur bailler cent mil escuz aud. Connestable, et le roy d'Angleterre autres cent mil escuz pour lever gens à son plaisir. Lequel argent led. Connestable ne voullut jamais prandre, et le laissa entre les mains des gens de l'Empereur; et croyt que une partie a esté employée

1. C'est-à-dire au mois d'août 1523 précédent; les précautions prises par le Roi, informé du complot, le firent échouer.
2. Troupes de cavalerie légère.

pour lever le nombre des lansquenetz qui dernièrement ont esté mis sus, ainsi que le Roy a peu estre adverty : lesquelz lansquenets doyvent estre amenez par le conte Félix. Et dit, sur ce enquis, qu'il est certain que led. Connestable, pour ceste heure là, ne feist aucun serment ou promesse de tenir le contenu ausd. articles et ne les signa[1], et dit que sur ce que led. de Beaurain luy dist : « Monsr, il fault que « vous jurez de tenir lesd. articles; » led. s^r^ Connestable luy dit : « J'en parleray avec vous ». Et dit que la depesche dud. de Beaurain fut telle que led. Connestable luy bailla lettres adressans à l'Empereur, de la substance que s'ensuyt : « *Monseigneur, j'ay veu « ce que m'avez escript par le seigneur de Beaurain, « et vous remercie très humblement du bon voulloir « que vous avez envers moy, et vous prometz que je ne « l'ay moindre envers vous, comme vous le dira le « seigneur de Beaurain.* » Et envoya led. Connestable quérir Saint-Bonnet pour aller avec led. de Beaurain. Et ce fut toute la dépesche dud. de Beaurain... et croit qu'il n'y ayt eu autre chose.

« Et dict que, ce soir mesmes, led. Connestable dit à part aud. depposant : « Cousin, je ne bailleray « aucung scellé et ne feray aucung serment de cest « affaire icy. Il en viendra comme il pourra, mais « je auray deux cordes en mon arc, et ne seroit

1. Cela est inexact. Saint-Bonnet dépose qu'il fut chargé, comme va le dire Saint-Vallier, d'aller porter au roi d'Angleterre le traité écrit de la main de Beaurain et signé par le Connétable. Les lettres de Bourbon ne permettent pas d'en douter.

« raison que je mescontentasse l'Empereur. » Et led. de Beaurain dit au Connestable que, actendu qu'il failloit aller par Gennes et par mer, de six sepmaines il ne pourroit avoir nouvelles de luy. Et dit que dès l'heure led. de Beaurain dépescha Lolinghan et le secrétaire, l'un pour aller devers le roy d'Angleterre et l'autre devers l'archiduc, frère de l'Empereur, pour notiffier ladicte alliance. Et fut faicte ceste despesche en la présence dud. depposant. Enquis si l'évesque d'Ostun fut présent en ce que dit est et qui y estoit présent, dit que du costé dud. Connestable il n'y avoit autres que ledict depposant, Bavent, Teusanes, Lallière, Laisne ou Lurcy, ne scet lequel des deux. »

Le lendemain 24 octobre, Saint-Vallier, continuant ses dépositions, dit que « lorsque led. de Beaurain fut à Montbrison, en présence de mons^r le Connestable, dud. déposant et des dessus nommez, dit et asseura led. Connestable que les Suysses ne seroient pour le Roy, et que l'Empereur en estoit asseuré, moyennant la somme de deux cens mil escuz que led. Empereur leur avoit envoyez, et avoit led. Empereur gens devers les quantons pour cest affaire. Dit aussi led. de Beaurain que les Vénitiens avoient jà fait paix et prins alliance avec l'Empereur, et le devoient servir envers tous et contre tous, de six mil hommes de pied et huit cens hommes d'armes; et devoient donner audict Empereur deux cens mil escuz, payables par termes, vingt cinq mil escuz par an, et ne sauroit dire ce que l'Empereur promectoit auxd. Vénitiens...

« Enquis s'il estoit dict par led. traicté que aucun des dessus nommez deust avoir le royaulme de France ou le gouvernement d'icelluy, dit que non. Vray est que led. Empereur promectoit audict Connestable de le faire le plus grant homme de la chrestienté. Dit aussi que led. de Beaurain avoit dit en parlant du roy d'Angleterre qu'il ne se voulloit fyer desd. promesses et alliances, et avoit demandé aud. de Beaurain : « Et moy que auray-je? » A quoy led. de Beaurain avoit respondu : « Sire, « vous serez roy de France. » Et le roy d'Angleterre luy avoit répliqué : « Il y aura bien à faire que mons^r « de Bourbon me obéysse. » Toutes fois dit que par les articles dessus nommez ne par ce qui fut lors dit le royaulme de France, duchés, contez et terres d'icelluy royaulme, n'estoient aucunement divisez ne butinez. Dit aussi que l'Empereur devoit mener avec luy madame Aliénor sa seur jusques à la ville de Perpignan, et là se debvoient faire les nopces entre led. Connestable et lad. dame Aliénor. Interrogé si led. Connestable luy dit ou s'il l'a sceu autrement que lad. dame Aliénor aye envoyé aud. Connestable lettres, bagues ou pourtraicture, dit qu'il a oy dire aud. Connestable qu'elle luy avoit envoyé des lectres, et n'a sceu le contenu d'icelles, et croit qu'il les eust veues s'il fust demouré a Montbrison. Bien scet que luy depposant estant aud. Montbrison, led. Connestable ne se lya aucunement par serment. Enquis si les articles de lad. alliance et puissance que portoit Beaurain estoient signez et scellez et s'ilz estoient en parchemin ou papier, dit qu'ilz estoient

en papier comme si c'estoit une grant fueille de papier estendue escripte tout au travers, et au dessoubz estoit le seing de l'Empereur, c'est assavoir CHARLES, et son seau imprimé sur le papier, et estoit la puissance dud. Beaurain fort ample pour faire led. traicté de mariage et pour promectre à mons^r le Connestable tout ce que bon luy eust semblé, et dit qu'il y avoit ung second papier qui contenoit l'alliance qui estoit entre l'Empereur et le roy d'Angleterre, ou led. Connestable n'estoit aucunement nommé ne comprins, et estoit signé ce second papier par le roy d'Angleterre Henry, et le seau imprimé au dessoulz comme en l'autre de l'Empereur.

« Et dit qu'il y avoit ung tiers papier apporté par led. de Beaurain, qui estoit de l'alliance et amytié entre l'Empereur et le roy d'Angleterre, auquel estoit comprins mons^r le Connestable. Et n'est records led. déposant si le tiers papier estoit signé et scellé[1]. Et dit que s'il eust eu ses lunettes, il les eust tous leuz, et ne les eust sceu lire sans lunettes. »

Saint-Vallier essaye ensuite de persuader à ses juges qu'aussitôt après le départ de Beaurain il avait fait au Connétable les plus vives remontrances. Le discours qu'il s'attribue est très beau, mais les juges ont-ils cru et devons-nous croire qu'il ait été tenu et qu'il ait produit l'effet passager dont il rend compte (f° 182, v°)?

« Led. déposant... est records que, après disner, led. seigneur Connestable entra en son cabinet et

1. Il l'était réellement.

led. depposant avec luy seulz. Et lors icelluy déposant commença à dire aud. Connestable : « Monsr, ne « vous fiez vous pas bien en moy? ne me tenez vous « pas pour vostre très humble serviteur? » Auquel led. Connestable dist : « Cousin, je te prometz que je « me fye tant à toy et te ayme que si mon propre « frère estoit en vie, je ne le saurois plus aymer que « je te ayme. » Et led. déposant le remercia en luy disant : « Monsr, vous me distes hyer beaucoup de « choses esquelles j'ay fort pensé et resvé toute ceste « nuyt, tellement que je n'ay sceu dormir, et voul- « droye que Dieu me feist la grace de vous savoir « bien dire ce que je vous vueil dire selon Dieu, « raison et conscience. Monsr, vous me distes hyer « et je voy que, par ceste alliance que l'on vous pré- « sente, vous devez estre cause que l'Empereur et le « roy d'Angleterre, Allemans, Espaignolz et Anglois, « entreront en France. Pensez et considérez le gros « mal et inconvénient qui s'en suyvra, tant en effu- « sion de sang humain, destruction de villes, bon- « nes maisons et églises, forsemens de femmes, et « autres maulx qui viennent de la guerre ; et consi- « dérez que vous estes sorty de la maison de France « et l'un des principaulx princes qui soient aujour- « duy en France, et tant aymé et estimé de tout le « monde que chascun se resjouyst de vous veoir. Et « si vous venez à estre cause et occasion de la ruyne « et perdicion de ce royaulme, vous serez la plus « mauldite personne que jamais homme fut, et les « malédictions que l'on vous donnera dureront mil « ans après vostre mort. Davantage, considérez-vous

« point la grant trahyson que vous faictes, que après « que le Roy sera parti de son royaulme et aura « tourné le doz pour aller en Italye, et vous aura « laissé en France, se confiant de vous, vous lui irez « donner à doz et le destruire et son royaulme? Je « vous prie pour l'honneur de Dieu de considérer « tout cecy ; et si vous n'avez esgard au Roy et à « Madame sa Mère, lesquelz vous dictes vous tenir « tort, au moins ayez esgard à la Royne et à mess^rs^ « ses enffans, et ne vueillez estre cause de la des- « truction et perdicion de ce royaulme ; et après que « vous aurez mis les ennemys dedans ce royaulme, « ilz vous chasseront vous mesme. » Et à l'heure, led. Connestable luy dit : « Cousin, que veulx-tu que « je fasse? Le Roy et Madame me tiennent tant de « tort et me vuellent destruire. Ils ont jà prins la « plus grant partie de ce que j'ay, et me veullent « faire mourir. » A quoy led. depposant dit : « Monsr, « je vous prye, vueillez laisser toutes ces meschantes « entreprinses, et vous recommandez a Dieu et faictes « tant que vous parlez au Roy franchement; et vous « verrez qu'il vous dira. » Et led. Connestable se meit lors fort à plourer, et feit plourer led. déposant, et dit à icelluy déposant : « Cousin, je te pro- « metz ma foy que je ne le feray point, et je te croi- « ray, et te prye que selon le serment que tu m'as « fait de tenir tout cecy secret tu le vueilles tenir, « et qu'il n'en soit jamais nouvelles. » Et à l'heure led. déposant luy dit qu'il n'en diroit jamais riens. Et cuydoit icelluy déposant du tout avoir destourné led. Connestable de l'entreprinse dessusdite, et croit

led. déposant fermement que led. Connestable pour ceste heure-là n'avoit plus autre voulloir que de demoürer à la bonne grace du Roy et de demourer bon François. Et led. depposant dit aud. Connestable : « Monsr, ne parlons plus de cecy ; allons jouer. » Et s'en allèrent jouer au flux led. Connestable, led. déposant, l'évesque d'Ostun et le s^r de Saint Chamant[1]. »

Ces aveux de Saint-Vallier sont parfaitement confirmés par ceux de l'évêque d'Autun, Jacques Hurault, prélat insinuant, qui paraît avoir eu la plus funeste influence sur le caractère violent, versatile et crédule du malheureux Connétable. Après avoir longtemps nié qu'il eût la moindre connaissance de la conspiration, poussé à bout par les autres témoins, il déclara en avoir reçu l'aveu en confession et par conséquent ne le pouvoir révéler. Puis il se laissa persuader qu'une confession non suivie d'absolution n'était pas sacramentelle, et qu'il pouvait sans scrupule la révéler, quand il s'agissait de l'intérêt public. Il consentit donc à parler.

« Après serment par luy fait par ses sainctz ordres de dire vérité, et en continuant les sermens qu'il a par cy devant faitz, a dit que ceste année dernière, au mois de juillet (1523), cependant que led. Connestable estoit à Montbrison, ung jour duquel il n'est records... icelluy qui parle entra en la chambre dudit Connestable, qui estoit au lict, et estoient en icelle chambre Teusanes, Bavent et quelques autres

1. Procès. Bibl. N., fonds fr., n° 5109, f° 180 à 183.

varletz de chambre, comme luy semble, lequel Connestable l'appela, luy disant : « Mon évesque, venez « vous seoir en cette chaise (qui estoit auprès de son « lict), et que tout le monde voise dehors. » Et après que tous ceulx qui estoient dedans la chambre, hors mis led. Connestable et luy qui parle, furent sortis, icelluy Connestable dit aud. qui parle : « Re- « gardez s'il y a personne en ceste garde-robbe. » Et led. qui parle y alla veoir et luy rapporta qu'il n'y avoit personne. Alors led. Connestable commenca a luy dire qu'il se vouloit confesser à luy, et luy demanda s'il tiendroit secret et ne révèleroit ce qu'il luy diroit; et led. qui parle luy promist de le tenir secret. Et lors icelluy Connestable en continuant luy dit qu'il y avoit *deux ans ou environ*[1] que sa belle-mère, voullant dire de feu madame Anne de France, et luy menoient ensemble une practique avec l'Empereur, c'est assavoir que led. Empereur donnast aud. Connestable sa seur en mariage, et que la chose avoit esté longue pour autant que led. Empereur estoit loing de luy. Et que depuys peu de temps en ça, le seigneur de Beaurain estoit venu devers led. Connestable et luy avoit apporté des lettres de l'Empereur, lesquelles il monstra aud. qui parle; et estoient escriptes de la main dud. Empereur, comme il disoit, de la substance que s'ensuyt comme luy semble : « *Mon cousin, je vous envoye le seigneur de* « *Beaurain, mon second chambellan, pour aucuns* « *affaires qu'il vous dira. Je vous prie le croire.* »

1. Juillet 1521.

Et au dessoubz : « *Vostre cousin et meilleur amy,* « CHARLES. » Et au-dessus desd. lettres : « *A mon cou-* « *sin mons^r de Bourbon.* » Et disoit led. Connestable que led. de Beaurain luy avoit porté parolles que l'Empereur son maistre désiroit l'alliance dud. Connestable plus que de prince qui feust en la chrestienté, et qu'il offroit luy donner l'une de ses seurs, c'est assavoir madame Aliénor ou madame Catherine, en mariage, avec deux cens mil escuz de dot payables à termes desquelz il n'est records, avec le douaire de lad. dame Aliénor, qui estoit de vingt et cinq mil ducatz ou escuz sur le royaulme de Portugal; et que icelluy Connestable devoit asseoir le douaire à lad. dame de la somme de quinze mil escuz sur ses terres de Beaujolloys et de Montpensier. Et disoit led. Connestable qu'il aymoit beaucoup myeux lad. dame Aliénor que l'autre... Et la raison qui mouvoit ledit Connestable qu'il aymoit beaucoup myeulx lad. dame Aliénor et la desiroit plus que son autre seur estoit pour ce qu'elle estoit l'aisnée et que led. Empereur n'estoit marié, et son frère l'Archiduc avoit demouré marié trois ou quatre ans sans avoir enffans; et par ainsi toutes les terres desd. Empereur et de son frère pourroient venir à ladicte dame Aliénor.

« Et led. qui parle dist audict Connestable que le party estoit grant, touttesfois il estoit grant et difficile, et que cela ne se povoit faire que par une grande paix ou une grande guerre et que le chemin de l'un et de l'autre estoit bien long, et que s'il povoit trouver moyen d'avoir madame Renée, il luy conseilleroit bien cella, pour l'honneur du père et de la

mère qui l'avoient engendrée, et que cella seroit beaucoup le plus court et le plus facille[1]. A quoi led. Connestable luy dit ces parolles : « Vous le trouvez « difficille, mais quant vous aurez le tout bien en- « tendu, vous y trouverez grant apparence et grant « raison. » En disant que lad. dame Anne de France,

1. Dans une de ses dernières dépositions, f° 200, v°, Popillon, chancelier de Bourbonnais, « déclare qu'au commencement du mois de janvier dernier passé [1523], ung samedi précédent le jour du partement dud. Connestable de Moulins pour aller en court, autrement du jour n'est records, led. Connestable dit aud. qui parle : « Chancellier, il fault que nous allons en court, mais « je ne sçay quel voyage ce sera ne qu'il en adviendra. Car je « me doubte que je face quelque mariage où je ne prandrai pas « plaisir, et je désireroye fort que mon frère mons^r de Lorraine y « fust et que je ne feisse le voyage sans luy. » A quoy led. qui parle luy feit remonstrance qu'il avoit espérance qu'il feroit bon voyage et qu'il espouseroit quelque femme qui luy seroit agréable. Et sur ce que led. Connestable luy demanda quelle femme ce seroit à son advis, icelluy qui parle luy nomma madame Renée. Alors led. Connestable dit qu'il savoit bien que on ne la luy donneroit pas, car elle estoit promise au roy de Portugal. Et icelluy qui parle luy nomma après madame de Nemours, et led. Connestable luy dit qu'il n'y avoit point de dévotion. Et lors led. qui parle luy nomma madame la marquise de Montferrat, qui estoit celle a laquelle feu madame Anne de France avoit eu plus de voulenté et d'affection, et led. Connestable lors luy dit qu'il n'y avoit point de dévotion, que ce n'estoit pas son cas, car il avoit tout plain de debtes et il savoit bien que de ceste-là il n'auroit point d'argent. Et à ceste cause led. qui parle dit audict Connestable où il se voudroit marier s'il ne voulloit prendre l'un desd. partiz. A quoi led. Connestable dit : « A la seur de « l'Empereur, s'il la me veult donner. » Et lors led. qui parle dit aud. Connestable qu'il falloit oster sa fantasie de là, actendu l'hostillité et inimitié qu'estoit entre le Roy et led. esleu Empereur. Lors led. Connestable entra en collère et fict grant serment, disant que si led. Empereur la luy voulloit donner, il l'espouseroit plustost huy que demain. » Et Jean d'Escars, dans son deuxième interrogatoire, répondait à la question « s'il a oy dire aud. de Bourbon qu'il voulloit prandre party par mariage avec

sa belle mère, estant mallade de la malladie dont elle décèda[1], luy avoit fait promectre de prendre le party avec lad. dame Aliénor, seur de l'Empereur, et luy avoit dit en effect ou substance telles parolles : « Mon filz, je voy bien qu'il est fait « de moy. Je n'ay point de regret du monde, puisque « je meurs en vostre compagnie. Considérez que « ceste maison de Bourbon a esté alliée de la maison « de Bourgogne; et durant ladicte alliance, elle a « tousjours fleury et esté en prospérité[2]. Et vous

la seur de l'Empereur, dit que depuis le trespas de madame Susanne... il luy a oy dire que madame mère du Roy luy avoit parlé du mariage de la seur dud. Empereur, de madame Renée, et de madame de Nemours, seur de mad. mère du Roy. » (Procès, f° 140 v°). Si Louise de Savoie lui avait réellement nommé la sœur de Charles-Quint, ce dut être en faisant le compte de toutes les princesses à marier.

De ces deux témoignages et de plusieurs autres, on peut induire que Bourbon ne pensa jamais à demander la main de Renée, sœur de la reine Claude, s'il n'alla même jusqu'à refuser l'offre qu'on put lui en faire. Il est d'ailleurs naturel de croire qu'à la ville et à la cour on parlait beaucoup des avantages de cette alliance, qui aurait assuré au Connétable la possession et même la propriété de toute la succession de Suzanne. C'était apparemment aussi pour le ramener à cette union, pour livrer à sa volonté un dernier assaut, que le Roi et la sage Louise de Savoie l'avaient mandé à Paris, puis lui avaient dépêché l'amiral Bonnivet, dont on a fait plus tard un de ses ennemis acharnés. Mais il fut sourd au mandement du Roi, et il esquiva la visite de l'amiral en alléguant la maladie qu'il simulait encore quand le Roi vint à Moulins forcer pour ainsi dire sa porte. Son parti était irrévocablement pris.

1. Ce n'est pas peu de jours avant sa mort qu'Anne de Beaujeu avait ainsi parlé à Bourbon, mais sans doute assez longtemps auparavant. Bourbon ne l'assista pas dans ses derniers jours : elle mourut au mois de novembre 1522, et Bourbon fut avec le Roi depuis le mois de juillet 1522 jusqu'à la fin de l'année.

2. Singulières paroles dans la bouche de la fille de Louis XI!

« voyez à ceste heure icy les affaires que nous avons,
« et le procez que on nous mect sus, qui ne pro-
« cède que à faulte d'alliance. Je vous prie et com-
« mande que vous prenez l'alliance de l'Empereur,
« et me promettez d'y faire toutes les diligences que
« vous pourrez, et j'en mourray plus à mon ayse. »
Et disoit led. Connestable qu'il avoit eu commandement d'icelle dame de prandre led. party, et ainsi luy avoit promis.....

« Dit oultre que lors led. Connestable luy dit que le prévost d'Utrect, estant lors ambassadeur de l'Empereur en France, le Roy estant à Dijon[1], ainsi qu'il pense avoir entendu, et après le trespas de madame Susanne femme dud. Connestable, avoit dit aud. Connestable ces parolles : « Monsieur, vous estes
« bien en la grace du Roy, dont je vous advise qu'il
« n'est pas le seul prince qui vous ayme. Car l'Em-
« pereur mon maistre vous ayme bien. Vous estes à
« ceste heure à marier ; ledit Empereur mon maistre
« a une seur. Si vous y voulez entendre, j'ay charge
« de vous en parler. » Et led. Connestable avoit lors remercié led. ambassadeur, et l'avoit chargé de faire ses recommandations envers led. Empereur[2]. »

Il est, je crois, inutile d'insister davantage : le Connétable de Bourbon aspirait, même avant la mort de Suzanne, à changer son titre de prince français contre celui de prince de l'Empire. Pour n'être

1. Au mois de juillet 1521, trois mois après la mort de Suzanne, et comme François se préparait à la campagne de Picardie.

2. Bibl. nat., fonds fr., n° 5109, f°s 193 v° et suiv.

pas exposé à recevoir des offres qu'il ne voulait pas accepter, il avait évité toutes les explications que le Roi lui demandait. François, en 1523, l'avait invité à faire une excursion en Languedoc : il avait prétexté le mauvais état de sa santé. Le Roi l'avait ensuite mandé à la cour : nouvelle excuse pour se dispenser de venir trouver le Roi. Envoi vers lui de l'amiral Bonnivet : il l'avait reçu malgré lui. Il écrivit alors au seigneur de La Clayette, qu'il avait chargé de préparer à Auxerre les logements de sa compagnie d'hommes d'armes, une lettre qu'il savait bien devoir être communiquée au Roi ou à la Régente ; il y donne les raisons de ses refus consécutifs. On l'a insérée au procès (f° 96 r°), ainsi que la lettre d'envoi de La Clayette à la Reine.

Les voici :

« Cappitaine, j'ay receu voz lettres... et pour ce que... vous m'escripvez que bientost deslogerez de la court pour aller en l'Auxerrois, je ne vous ay point escript par Montbardon, espérant d'envoyer devers vous en l'Auxerrois comme je fays à présent. Et quant à ce que me faictes savoir que Madame a parlé à vous de mon affaire, vous disant le bon et grant vouloir que le Roy et mad. dame ont envers moy, et que n'attendent que ma venue pour le vuyder[1], je vous advise que alors que je receuz lettres du Roy et de Madame pour aller devers eux, j'estoys desjà en ce pays, tirant en Languedoc, pour ce que mons^r l'admiral m'avoit fait entendre que si je y alloye faire

1. Pour vider notre différend.

ung tour, le Roy et mad. dame l'auroient fort a plaisir. Et en passant par ce pays[1], je vouloye bien veoir la monstre de ma compaignie, et cela fait, tirant mon chemin en Languedot, visiter Nostre-Dame du Puy où j'ay ung pélerinage[2]. Mais après avoir entendu le voulloir du Roy que oud. Languedot il y avoit envoyé mons^r le mareschal de Foix, je luy feys response, aussi à mad. dame, les supplians vouloir estre contens que je feisse mon pelerinaige du Puy, dont je n'estoye que à dix ou douze lieues. Et tantost après, je receuz autres lettres de mons^r l'admiral, qui me mandoit que le Roy l'envoyoit à Lyon, et l'avoit chargé me venir trouver là ou je seroye, pour parler à moy de par mondit seigneur, laquelle chose me feit delayer mond. voyage du Puy, là où je estoye prest à monter à cheval pour y aller, et escripviz à mons^r l'admiral que pour luy évyter la peyne de me venir trouver entre ces montaignes, je m'en yrois à Rouenne pour l'actendre en son chemin. Mais depuis m'est survenu quelque peu de fascherie de maladie qui me fait séjourner en ce lieu, là où j'ay envoyé quérir les médecins de Lyon par l'advis des myens[3], et en ay adverty mons^r l'admiral, le priant de prandre ceste peine de me venir

1. Le pays de Forez, Montbrison.

2. Sous prétexte d'un pèlerinage au Puy, il avait évité le voyage de Languedoc, et s'était arrêté à Montbrison, où l'avait rejoint secrètement Beaurain, le 17 juillet, deux jours avant l'envoi de cette lettre (dépêches de Louis de Praet à Charles-Quint, avril 1523, citées par M. Mignet).

3. C'était un moyen de donner à croire que cette maladie était grave, puisque le malade ne se contentait pas de ses médecins ordinaires et faisait venir ceux de Lyon.

trouver ycy, puisque ne m'est possible pour l'heure d'aller aud. Rouenne, et, avoir parlé à luy, je m'en iray parachever mond. pélerinaige du Puy; dont je vous ay bien voulu advertir, vous advisant que si vous me povez venir trouver en mond. voyage du Puy vous me feriez bien grant plaisir. Et à Dieu, cappitaine, qui vous ayt en sa garde. A Montbrison, le xxie de juillet. Et au dessoubz est escript CHARLES. Et plus bas, Marillac. Et sont lesd. lettres suscriptes : Au cappitaine La Clayette, mon lieutenant général. »

Et le 26 juillet suivant le capitaine La Clayette chargeait son secrétaire René Gaultier de remettre à la Régente, en mains propres et le plus secrètement possible, « un petit paquet de lettres, » c'est-à-dire la sienne et celle du Connétable. « Et faites, s'il vous est au monde possible, qu'on vous mecte en sa chambre et que vous mesme, et non aultre, le luy présentez... Aussy gardez-vous bien de dire à homme du monde que j'escrive rien à Madame. D'Auxerre, ce 26 de juillet. »

Voici la première :

« Madame, en ensuyvant ce qu'il pleut au Roy et à vous me commander, je m'en suys venu en ce quartier (d'Auxerre) pour dresser les logis de la compaignie de mons^r le Connestable dont j'ay la charge, ce que j'ay fait tout autour d'icy.

« Madame, j'ay aujourduy eu lettres de mond. s^r le Connestable, lesquelles je vous envoye par ce porteur, qui est homme seur et mon feable serviteur; et suyvant icelles je m'en parts dans ung jour ou deux pour m'en aller le trouver où il sera, et pour faire

venir sadite compaignie en ceste Bourgongne ainsi qu'il a pleu au Roy et à vous m'ordonner; car elle sera plus preste de secourir en Picardie mons^r de le Trémoille ou en Bourgongne, si affaire y survyent, qu'elle ne seroit là où elle est. Et en m'en allant devers mondit seigneur passeray par mons^r de Jouvelle pour regarder à ce qui sera de faire sur ceste frontière.

« Madame, pource que j'ay le serment[1] au Roy et à vous, et pour ne vous riens celer, comme féable serviteur, je vous advise que j'ay sceu par quelqu'un comme led. seigneur a retiré dedans deux fortes places force vivres et artillerie, c'est assavoir dedans Chantelle et dedans Carlat. Et en chascune d'icelles a mis cinquante ou soixante hommes, dont dedans celle dud. Chantelle y est ung homme d'armes des siens nommé Mesmorin. Et m'en esbahiz bien; car du temps des feuz ducz Jehan et Pierre de Bourbon, je n'ay jamais veu ne sceu qu'on ayt ainsi fortiffié lesd. places. Il a autour de luy tout plain de jeunes gens d'assez mauvais conseil, et quelques évesques que je vouldrois qui se meslassent de dire leurs heures; et à ma fantaisie qu'ilz l'incitent plus tost à mal faire que bien. Et s'il n'est fort changé depuis que ne le veys, je suis seur qu'il a le voulloir bon pour prandre le meilleur et laisser le pire. Moy estre par devers luy, je luy en diray en bon chevalier mon advis et ce qu'il m'en semble, et de tout ce que je pourray assentir de luy le vous feray entendre par

1. Attendu que je suis lié par serment.

homme seur. Aussi suis-je adverty comme ung vieil homme qu'il a avecques luy, nommé Estaussannes (Tauzanne le parrain de Beaucaire) a marié ung sien filz auquel il a donné tous ses biens affin de l'esmouvoir à myeulx suyvre son maistre. Au demeurant, Madame, je vous supplie et requiers plus que très humblement que, avoir veu la presente, et le maistre aussi, s'il vous semble bon, que vostre bon plaisir soit la rompre ou mectre au feu. Car entendez, Madame, que je ne me trouveray jamais en lieu où je voye ou sache faire chose qui au maistre et à vous soit préjudiciable ou vienne à desplaisir que je ne m'en déclaire et accuse, comme obligé et tenu de ce faire, et comme celluy qui sur toutes choses de ce monde désire faire au Roy et à vous service qui vous soit aggréable... A Auxerre, le xxvie jour de juillet. Et au bas de lad. lettre est soubzcript : Vostre très humble et tres obeyssant serviteur, vostre cappitaine La Clayette (f°. 97 r°). »

Cependant, si l'on s'en rapporte aux termes des lettres de rémission obtenues par Hector d'Angeron, dit de Saint-Bonnet, le Connétable avait été un instant sur le point de renoncer à la conjuration et de rentrer dans son devoir. Saint-Bonnet, chargé de porter le traité au roi d'Angleterre, ayant remarqué qu'il était écrit de la main de Beaurain, avait, avant d'entrer en mer, voulu s'assurer que Bourbon, qui l'avait signé, en avait réellement approuvé tout le contenu. Il était donc revenu à Montbrison comme on y attendait la prochaine arrivée de Bonnivet, et il avait entendu Espinac, un des officiers du Connétable,

dire : « Je suis bien aise que l'amiral vienne, et, « j'espère que le Roy traitera bien monseigneur. » Environ une demi-heure après, « lesd. evesque d'Ostun, Espina le vieutx, Bavent et Teusanes s'assemblèrent en une petite chambre haulte dud. logis par maniere de conseil, et feisrent appeller led. suppliant, lequel alla en lad. chambre parler à eulx... et congneut led. suppliant que icelluy évesque d'Ostun se monstroit chef du conseil dud. Connestable. Et led. Espinac le viel parla le premier et dit plusieurs raisons pour monstrer que led. Connestable devoit prendre nostre party[1] et que, puisque l'admiral venoit, il avoit espérance que nous traicterions bien led. Connestable, s'il ne tenoit à luy; et que ce seroit un grant bien pour luy et pour tous ses serviteurs. Et n'est records led. suppliant quelles parolles tindrent lesd. Bavent et Teusanes; toutesfois oyt que led. évesque d'Ostun dit ces parolles : qu'il ne failloit pas que led. Connestable s'attendist à ce que led. admiral luy vouldroit dire, et que ce n'estoit que toute tromperie, et qu'il ne failloit pas que led. Connestable laissast le party de l'Empereur. Oultre led. suppliant oyt que icelluy evesque d'Ostun dit ces parolles : que led. Connestable s'estoit fort courroucé et avoit dit qu'il quicteroit tout et les laisseroit au dyable, et que l'admiral venoit, et qu'il prendroit nostre party. Et led. évesque d'Ostun dit qu'il attendroit que ceste fureur feust passée, et qu'il remectroit led. Connes-

1. C'est le Roi qui parle dans ces lettres de rémission.

table, et que ce seroit faulte de cueur et trop laschement fait à luy de se repentir. Et à cella congneut led. suppliant que led. évesque d'Ostun avoit l'alliance de l'esleu Empereur fort à cueur. » (*Procès*, f° 272 v°.)

Ces méchants conseils de l'évêque d'Autun l'emportèrent en effet. La visite de l'amiral Bonnivet, qu'il ne put éviter à Montbrison, les protestations que celui-ci était chargé de lui faire au nom du Roi ne changèrent rien à ses résolutions. Il reçut poliment l'amiral et parut touché d'apprendre le projet qu'avait le Roi ou de lui laisser la régence ou de partager avec lui le commandement de l'armée d'Italie; mais de son côté il ne promit rien, et l'amiral le quitta sans rien deviner de ses véritables intentions.

C'est à deux gentilshommes de Normandie, Jacques d'Argouges et Jacques de Matignon, seigneur de Thorigny, tous deux âgés de vingt-six ans, que le roi dut de ne plus douter du danger qu'il allait courir et de la conjuration qui était sur le point d'éclater.

Au mois de juillet 1523, d'Argouges et Matignon avaient reçu des lettres du Connétable qui leur annonçaient la visite de Lurcy, auquel ils devaient croire comme à lui-même. Lurcy, de son côté, les fit prier de se trouver à Vendôme, où ils se rendirent le 1er août et logèrent à l'hôtel des *Trois Rois*, près de l'église. Ils virent bientôt arriver Lurcy, qui commença par leur faire prêter serment de garder un profond secret sur ce qu'il allait leur confier.

« Vous saurez, dit-il, que monsieur le Connétable est « sur le point d'épouser la sœur de l'Empereur. « Aussitôt que le Roi sera parti pour l'Italie, dix « mille lansquenets entreront en France par la « Bresse, d'où je dois les conduire jusqu'à Salses [1]; « le Connétable y sera avec un bon nombre de gen- « darmes et gens de pieds; il épousera soit à Salses, « soit à Perpignan, madame Aliénor d'Autriche, en « présence de l'Empereur, qui amènera quinze mille « Espagnols et six cents hommes d'armes. » Le mariage célébré, l'Empereur devait laisser son corps d'armée au Connétable, lequel viendrait jusqu'à Lyon et de là plus avant; il se ferait gouverneur du royaume et plus tard il serait roi. « Mais il attend de « l'un de vous un grand service : c'est de passer « en Angleterre, où le roi Henri attend votre arrivée « pour donner ordre a son amiral de faire des- « cendre en Normandie quinze mille payes anglaises. « Ces gens recevront de vous un bon secours, soit « en les accueillant a leur arrivée dans vos terres, « soit en leur fournissant des recrues et des vi- « vres. Quinze mille autres Anglais doivent en « même temps descendre en Picardie, et, après « avoir fait leur jonction, ils se rendront facilement « maîtres de ces deux provinces, tandis qu'Aimar « de Prie doit introduire dans Dijon mille hommes « de pied, et mettre cette ville au pouvoir du Con- « nétable. »

Lurcy ajouta que le Connétable avait toute con-

1. En Roussillon.

fiance dans leur dévouement, qu'il entendait récompenser par les plus hautes charges. Matignon, après l'avoir froidement écouté, demanda de ne lui faire réponse qu'après y avoir pensé la nuit. Le lendemain Lurcy lui dit encore qu'au moment de son départ de Montbrison, « ilz estoient en propos de prandre le Roy entre Moulins et Lyon, avecques cent chevaulx, et luy mectre ung chapperon en gorge et le mener à Chantelle. Et estoit led. Lurcy d'oppinion qu'on tuast led. seigneur Roy, mais mond. seigneur le Connestable ne s'y voulloit consentir [1] (f° 4 r°). » Lurcy ajouta encore que Pelloux, Lallière et d'Escars croyaient pouvoir compter sur trois mille cinq cents gens de pied. Matignon ayant demandé « si le procès qui se débattoit en Parlement pour raison de la succession de Bourbonnois feust cause du maltalent qu'il voulloit exécuter, » Lurcy « feist responce que non, et que le Roy luy avoit offert rendre le tout, et davantaige [2]. »

1. Le meurtre du Roi aurait assurément avancé les affaires : on aurait annoncé qu'ayant voulu attaquer l'innocent Connétable, François avait été frappé en légitime défense; et Bourbon étant prince du sang, on lui aurait permis de saisir la couronne sans égard pour les droits des jeunes enfants du Roi.

2. Lurcy, ne l'oublions pas, parlait ainsi quinze jours avant l'entretien du Roi avec le Connétable à Moulins. Et cela confirme encore ce que l'évêque du Puy déposa bientôt après. A son retour de Savoie, « après qu'il eut disné à Chalon chez mons^r de Cosan, s'en alla à la Bastye devers mons^r l'admiral, auquel il récita ce que led. duc de Savoye lui avoit dit, et entra en propos sur le fait de mond. seigneur le Connestable. A quoi led. admiral luy dist et feist responce que le Roy estoit delibéré de faire led. Connestable régent en France et plus grant qu'il n'avoit jamais esté, et que Madame luy voulloit quicter et délaisser sa querelle. » (*Procès*, f° 7 r°.)

Matignon surtout témoigna alors à Lurcy toute l'horreur que lui inspirait la confidence qu'il venait d'entendre. « Et... luy dist led. depposant... que icelluy Connestable avoit peu d'extime de luy, et qu'il aymeroit myeulx estre mort que d'avoir fait une meschanceté ne pour le Roy ne pour luy. Et qu'il s'esmerveilloit comme mond. seigneur le Connestable voulloit faire ung tel acte. Sur quoy luy dist led. Lurcy que telz actes ne se font sans ce qu'il y ayt du poil du lou[1] (f° 4 v°). »

François Ier partit de Fontainebleau le 10 ou le 11 août pour se rendre à Lyon, où il entendait passer la revue générale de l'armée d'Italie. En arrivant à Gien, le 12, il y trouva Jean d'Escars, seigneur de La Vauguyon, auquel il ne crut pas devoir cacher la connaissance qu'il avait acquise des projets du Connétable. « Si j'étais, lui dit-il, aussi soupçonneux que « le feu roi Louis XI, j'aurais occasion de l'être sur « le duc de Bourbon. On m'a informé qu'il était « curieux d'avoir des nouvelles d'Angleterre, d'Al- « lemagne et d'Espagne dont il se pourrait bien « passer. Loguinghan, Anglois, est même venu pour « recevoir son serment, et en partant de Paris des « gens de bien m'ont dit que je ne devrais le laisser « en ce royaume. Mais j'entends le voir en passant « à Moulins; je lui exposerai les motifs de soup- « çon qu'on a contre lui, et je l'emmenerai avec « moi en Italie. »

En arrivant à Saint-Pierre-le-Moustier, le 14 août,

1. C'est-à-dire sans quelque oubli d'honneur et de loyauté ; c'est une locution qu'on rencontre souvent au moyen âge.

le Roi reçut des lettres qui l'obligèrent à se garder mieux qu'il n'avait encore fait.

Les deux gentilshommes normands, d'Argouges et Matignon, avaient à peine pris congé de Lurcy qu'ils réfléchirent sur ce qu'ils devaient faire. Le serment qu'on leur avait fait prêter les arrêtait; mais la fidélité et l'honneur leur imposaient le devoir de faire savoir au Roi le danger qui le menaçait. Ils convinrent alors d'aller sans délai trouver l'évêque de Lisieux, auquel ils découvrirent ce qu'ils venaient d'apprendre, en lui laissant le soin d'agir comme il l'entendrait. Le prélat alla aussitôt trouver Pierre de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, gendre de Saint-Vallier, un des complices du Connétable, et, sans perdre un instant, celui-ci écrivit en double, au Roi et à la Régente, la lettre suivante :

« Sire, j'ay sceu par ung homme d'église véritable que deux gentilzhommes, désirans vostre bien et honneur, luy ont dit en confession que le roy d'Angleterre fait entreprinse de venir descendre en ce pays, environ le dix^me^ jour de septembre; et a-l'on voulu practiquer lesd. gentilzhommes pour luy ayder, par le moyen d'un gros personnaige de ce royaulme; ce qu'ilz ont refusé de faire. Et si doibt faire descendre led. roy d'Angleterre une bende d'Anglois en Picardie.

« Sire, par led. homme d'église ay sceu comme l'Empereur fait entreprinse du costé du Rossillon pour venir en Languedoc. Et se fault garder d'un des plus gros personnages de vostre royaulme, et de vostre sang, qui luy doibt faire ayde de son pou-

voir. Et se doibt descendre douze mil lansquenetz par la Bresse, pour venir droit à Lyon ; et se doyvent rèndre led. Empereur, le personnaige et les lansquenetz, en Languedoc.

« Sire, il se fault garder de la ville de Dijon : car il y a de ceulx qui ont la charge de lad. ville, ou des cappitaines qui sont dedans, qui ont intelligence avec led. gros personnaige. Il est besoing aussi de vous garder ; car il a esté parolles de vous essayer à prandre, entre cy et Lyon, et de vous mener en une forte place qui est dedans le pays de Bourbonnois, ou à l'entrée d'Auvergne...

« Il m'est advis, Sire, que ne devez passer plus avant que ne ayez bien entendu que ce peult estre. Je vous fais courre deux courriers, de paour qu'il en tombe ung malade, qui ne sçavent riens de ce que je vous escrips, car telle chose se doibt tenir secrète... A Arfleur, ce x^e d'aoust[1]. »

Ces lettres avaient été adressées en duplicata à la Régente, qui s'était hâtée de les envoyer au Roi. Je dois à mon frère Louis Paris la connaissance de la réponse de François à sa mère. Elle se trouve dans le volume 211 de la collection Dupuy (f° 4) :

« J'é reseu, Madame, la letre qu'yl vous a pleu m'écrypre, et é veu l'avertysemant deu grant cénéchal ; et s'yl est vérytable, il m'a trové byen à propos ; car je m'an aloys avent dyner à Molyns asés mal acompagnyé. Mès puysque je suys averty, je croy que je leur feré fayllyr leur antrepryse. La fason deu remède

1. *Procès*. Bibl. nat., fonds fr., n° 5109, f° 92 v°.

que je y é donné est que je susjourne an ce lyeu de Saynt-Pyare-le-Moutyer pour se jour, dysant que j'é mal ung peu à ma janbe, et ausy que je veus metre tous mes lansequenès davant moy. Car il fost que vous antandés que le s^r de Borbon avet fet détourner tous lesdys lansequenès ors de tous les grans chemyns. Mès toute la nuyt j'é anvoyé Perot d'Oarty (de Warty) qui an na rasanblé ungne bonne bande que j'é fet venir oprès de moy, de sorte qu'à set' eure j'é pleus de moyen de leur fère ung movès tour qu'y n'ont à moy. J'é mandé au s^r d'Obygny qu'y vyegne à devant de moy par desà Rouane aveques les catre sans archers. Et pareyllemant ay, an toute dylyganse, mandé au grant mestre qu'y se rande isy à moy, et autant à Saynt-Marsost. Et ay écryt au baylly qu'y ne bouje de Moulyns, et qu'y die que je iré navent coucher, afyn que ledyt s^r de Borbon ne se doute de ryen. Le grant mestre aryvé, je regarderé de m'asseurer de seus de quy je le doy fère, an sorte que le royaume ne moy ne serons an danger.

« Pour pourvoyr, Madame, à sète méchante antrepryse, me sanble que devés mander au grant sénéchal qu'y fase fère montres et desmonstrasyon de gros nombre de jans, et fère publyer que l'on set byen que le roy d'Angletere veust fère sa dessante an Normandye, mès qu'y sera byen recully, et s'yl y a poynt de prysonier angloys, le leur dire et an lèser aler quelcun. Car puysque leur antrepryse est de seurprandre, cant il se voyront decouvers, el sera à moytyé rompeue. Et de mon costé j'é escrit au s^r de Reufé s'an venyr devers moy an dylyganse, pour an-

tandre an quel état est la Bourgongne. Pareyllemant j'é escryt à mon ambasadeur quy est an Souyse, et o maréchal de Montmorancy remontrer d'ecryre ungne bonne letre à seus de la Conté; car j'é toute a sèt'eure été averty deu s^r de Jonvèle qu'yn y a breuyt de quelque amas de gans seur son conté, quy est ansuyvant l'avertysemant; avant que il [approche] de Lyon, je metré tel ordre de se couté que je espère le garder de me fère mal. An se recommandant très humblemant à vostre grase, vostre très humble et très obéysant fyls, F[RANÇOIS]. »

Tandis que Bourbon, averti de l'arrivée de François à Moulins, lui envoyait un de ses hommes avec une lettre dans laquelle il s'excusait de n'aller pas au-devant de lui, retenu dans son lit par une grave maladie, le Roi, comme on vient de voir, lui répondait qu'un mal de jambe l'obligeait de s'arrêter à Saint-Pierre. En même temps, il dépêchait vers le grand-maître de l'artillerie Genouillac, qui l'avait devancé, lui ordonnant de revenir à Moulins avec les lansquenets et de s'assurer que l'on n'avait pas de guet-apens à craindre sur la route de Lyon. Le lendemain, il arriva à Moulins et occupa le château. A peine installé, il se fit conduire à la chambre du Connétable, qu'il trouva gisant au lit, et qui lui exprima le regret d'être ainsi retenu par la force de la maladie. Voici la relation autographe de cette entrevue, envoyée par le Roi lui-même à sa mère :

« Pour la poyne que Babou m'a fayt antandre an quoy vous estes pour ne savoyr la résolusyon

de la veue du Connestable[1], je ay byen voulu vous anvoyer de ma mauvayse letre pour vous oster ors d'un tel travayl, qu'yl me samble n'estre nésésère au tams quy court, et pour vous fayre savoyr la véryté. Yer je alé coucher à Moulyns, où je trouvé monsieur de Bourbon byen malade; et croyés que se n'est poynt faynte : car j'avoys anvoyé dès le jour d'avant maytre André pour le voyr, et sy luy avoys dyt à l'oreyle se qu'y fayloyt, pour an savoyr la véryté. Mays, à se matyn, luy et tous mes médesyns m'ont dyt résoluemant que sy ledyt s^r de Bourbon ne pourvoyt à son afayre[2], et byentout, qu'yl ne voudroyt poynt estre duc de Bourbon pour estre an sa plase. Ausy son vysage est très changé. Je luy ay parlé de venir aveques moy, se qu'yl a fayt contenanse de désyrer merveyleusemant, et m'a promys sa foy que dès l'eure qu'yl poura andurer la lytyère, de se metre à chemyn, qu'yl dyt quy sera à son avys dans huyt jours. Je l'euse ammené quant et quant moy, mays tous mes médesyns m'ont dyt que je ne l'euse seu fayre sans le tuer. Par quoy, Madame, je m'an voys a la meyleure diliganse que je puys à Lyon, pour ordonner pour le fayt de la Bourgongne, et comme jà j'ay commansé; car j'ay déspeché La Clayète aveques sa compagnye pour s'aler gyter dans Dyjon. Et soyés seure, Madame, que setuy-là est bon servyteur et loyal, et ne fera poynt de faulte. J'escrys à messyre Emar de Prye se gyter dedans Beaune;

1. C'est-à-dire le résultat de ma visite au Connétable.
2. Ne se soigne pas.

et moy aryvé à Lyon, anvoyeray myle hommes de pyé du demeurant de mon armée, lesquels je poyeray pour ung moys, et les mettray dedans Chalons avé quyeuque nombre des jans d'armes de mon armée. Et je vous suplye, Madame, très humblemant ne vous vouloyr donner poynt de poyne; que quant monsieur de Bourbon aroyt la puysanse, se qu'yl n'a de santé ne de fayt, que je y metray sy bon ordre qu'yl ne saroyt nuyre. Quant au chansellyer, il est inposyble qu'yl seust venyr à tams, car mon armée sera le vynt-et-sync ou vynt-et-sysyesme de se moys an Italye, là où vous estes byen seure, Madame, que je metray bonne poyne de m'y trouver. De Babou, j'aroys peur que s'yl venoyt quyeuque afayre, qu'yl fist beaucoup plus de faute qu'yl ne saroyt fayre de servyse pour venyr à Lyon[1] : car l'opynyon de luy et du chanselyer me peuvet tousjours estre mandées par escryt. Et sur se propos feray fyn : vous suplyant ancores ung coup très humblemant, Madame, de ne vous vouloyr metre en poyne, car an quyeuque sorte, que les avertysemans soyet vrays ou non, l'ordre sera sy bonne davant que je parte de Lyon qu'yl n'an poura venyr incovényant. An se recomandant très humblemant à vostre bonne grace, vostre très humble et très hobéysant fylz, FRANÇOYS[2]. »

Il faut joindre à cette lettre, que le Roi écrivait le lendemain de sa visite à Bourbon, et sur la route de Lyon, le récit de Martin Du Bellay, d'ailleurs parfai-

1. Que son absence auprès de la Régente ne fût beaucoup plus préjudiciable que sa présence auprès du Roi ne serait utile.
2. Coll. Dupuy, vol. 211, f° 6 et 7.

tement conforme à tous les témoignages entendus dans le cours du procès, bien que Du Bellay paraisse persuadé que Bourbon n'avait écouté les propositions de l'Empereur que pour ne pas vivre dans sa patrie « en nécessité, » et parce qu'il se défiait ou de son droit ou de la justice.

« Le Roy, arrivé à Moulins, trouva le duc de Bourbon contrefaisant le malade. Mais le gentil prince, qui toujours estoit plus enclin à miséricorde qu'à vengence, espérant réduire ledit Bourbon et le divertir de son opinion, alla le visiter en sa chambre; auquel lieu, après l'avoir reconforté de sa maladie, qui toutefois estoit simulée, luy déclara les avertissemens qu'il avoit des praticques que faisoit ledit Empereur par le seigneur du Ru (Beaurain) pour l'attirer à son service et le divertir de la bonne affection qu'il estoit asseuré qu'il portoit à la couronne de France: et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portast à luy ny au royaume, estant sorty de sa maison, dont il estoit si proche, mais que désespoir et crainte de perdre son estat luy pouvoient avoir troublé la bonne amitié et affection qu'il avoit tousjours porté envers son prince et seigneur; et qu'il eust à mettre hors de sa fantasie telles choses qui le troubloient, l'asseurant, au cas qu'il perdist son procès contre luy et contre madame sa mère, de luy restituer tous ses biens; et qu'il se tinst preparé pour l'accompagner en son voyage d'Italie[1].

1. En l'accompagnant dans son voyage d'Italie, « il luy fe-

« Ledit seigneur de Bourbon, comme sage et prudent, sceut bien dissimuler sa délibération : bien confessa au Roy que ledit Adrian de Crouy, seigneur du Ru, l'avoit recherché de la part de l'Empereur, mais que luy ne luy avoit jamais voulu prester l'oreille, et qu'il avoit bien eu en pensée d'en advertir le Roy au premier lieu qu'il parleroit à luy ; toutes fois qu'il ne l'avoit voulu mettre en la bouche d'autruy, asseurant quand et quand le Roy que les médecins luy promettoient que dedans peu de jours il pourroit aller en littière, et qu'incontinant ne faudroit se trouver à Lion après Sa Majesté. Ce néantmoins, le Roy fut de plusieurs conseillé de se saisir de sa personne ; mais, estant prince humain, ne voulut exécuter ladite opinion, veu mesmes que les choses n'estoient bien avérées, et qu'il n'estoit raisonnable de faire injure à un tel prince qu'estoit monsieur de Bourbon sans premièrement estre les choses bien justifiées [1]. »

On peut reconnaître ici le caractère franc, loyal et généreux de François Ier. En dépit de tant d'indices de félonie, il ne désespère pas de ramener le connétable de Bourbon aux sentiments qu'il n'aurait dû jamais cesser d'avoir ; et quand celui-ci proteste de son dévouement, de sa fidélité, il croit à la sincérité de

roit ung merveilleusement grant plaisir. Luy promectant par sa créance de luy départir de l'honneur dud. voyage et de la charge de son armée plus que a nulle personne qu'il eust, jusques là que si son armée se mectoit en deux pars, en auroit l'une et le Roy l'aultre ; sinon qu'il méneroit l'avan-garde. » (Déposition de Warty, f° 21 v°.)

1. *Mém. de Du Bellay*, éd. Petitot, t. I, p. 411.

ses protestations, il le quitte en l'avertissant qu'il attendra son arrivée pour partir de Lyon à la tête de son armée. Quel contraste avec le caractère et la conduite de Bourbon !

Le Connétable devait rejoindre le Roi à trois ou quatre jours de là : quinze jours se passent, et il est encore à Moulins. François commence à s'inquiéter, à regretter de n'avoir pas écouté ceux qui lui conseillaient de s'assurer de la personne de Bourbon. Il charge alors un gentilhomme de sa maison, Pérot de Warty, d'aller apprendre les causes de ce retard. Warty arrive à Moulins le 30 août, prend son logis à l'enseigne du *Barbeau*, dans les faubourgs; il se présente au château, et quatre ou cinq heures se passent avant qu'on ne l'introduise dans une « garde-robbe » où le Connétable était couché dans son lit. « Monseigneur, lui « dit-il, le Roi m'a envoyé vers vous pour avoir « des nouvelles de votre santé. — Warty, dit le « duc, je remercie le Roi. Rapportez-lui que je suis « beaucoup mieux que je n'étais quand il passa « à Moulins. Ce matin même j'ai fait, sur ma mule, « une petite promenade dans mon jardin; demain « je compte aller à mon parc pour essayer mes « forces et m'accoutumer au grand air. Dans deux « jours au plus tard je partirai; j'irai coucher à « Varennes, et je compte faire, jusqu'à Lyon, « cinq, six ou sept lieues par jour, pour mettre « mon corps et mes biens à la disposition du Roi, « qu'il me place soit à l'avant, soit à l'arrière-garde. « Et quant à ce qui regarde l'Italie, dites bien au

« Roi qu'il ne peut faire trop de diligence pour y « arriver[1]. »

Warty regagna Lyon le 1er août, au point du jour; il alla au lever du Roi, et, quand le rideau fut tiré, il lui raconta comment Bourbon l'avait reçu et les promesses qu'il lui avait faites. Le Roi parut enchanté et ne douta plus de la bonne foi du Connétable.

Cinq jours après, Bourbon n'arrivant pas, François envoie une seconde fois Warty à Moulins pour lui rappeler que le Roi n'attendait que lui pour se mettre en marche vers l'Italie. Warty le trouva à Saint-Gérand de Vaux, château près de Varennes et à cinq lieues de Moulins. « Led. Connestable feist responce qu'il ne avoit tardé à partir que ung jour, et qu'il s'en venoit en sa lictière, faisant petites journées et telles que sa santé le povoit porter, c'est assavoir que le lendemain il deslogeroit dudict Sainct-Gérand et viendroit loger à un prieuré qui est à my-voye dud. Saint-Gérand, et de là à La Palice[2]. »

Warty avait ordre de ne pas quitter le Connétable jusqu'à ce qu'il arrivât à Lyon. Il le suivit donc jusqu'à La Palice. « De là, dit-il à Warty, j'irai coucher « à Lallière, de là à Changy, de Changy à Roanne, « et de trois lieues en trois lieues j'arriverai enfin « à Lyon. »

Mais voilà un nouvel incident. Le matin du jour où il devait partir de La Palice, le Connétable, qui avait très mal dormi, se plaignit de grandes douleurs dans

1. F° 22, v°.
2. F° 23, v°.

la tête et dans les reins; les médecins trouvèrent son urine fort chargée et plus mauvaise qu'ils ne l'avaient encore vue. « Et son pouls, demanda Warty, « comment l'avez-vous trouvé? — Oh! nous n'oserions « le tâter pour ne pas l'effrayer; il se croirait déjà « mort. » Bourbon eut pourtant la force d'entendre la messe, et après avoir dîné il fit venir Warty au bord de son lit. « Je me suis trouvé très mal cette nuit, lui « dit-il; j'espère pourtant me remettre en chemin le « soir; et si je ne le puis, je ferai le lendemain « double journée. » Mais la nuit suivante Warty, qui logeait au château assez près du Connétable, entendit un grand et continuel bruit de gens allant et venant, demandant à haute voix médecins et apothicaires, et quand il sortit pour aller à la messe, il croisa les médecins du Connétable, qui lui dirent que la nuit avait été bien plus mauvaise que la précédente; la fièvre avait augmenté, avec les douleurs de tête et de reins, et l'urine était des plus inquiétantes. « Mais enfin, demanda Warty, « pourra-t-il se mettre en chemin?. — Il le vou- « drait bien, mais ce serait risquer la mort. » L'heure du dîner passée, Bourbon le fit appeler. Warty le trouva en sa garde-robe, dans son lit. « Je « suis, lui dit-il, le plus malheureux des hommes: « les médecins m'assurent que si je passe outre, « ils ne répondent pas de ma vie. Je me sens plus « mal encore qu'ils ne disent. Et mon chagrin n'est « pas de mourir, comme je ne puis l'éviter, avant « trois jours. Je vais reprendre le chemin de mon « air naturel, comme le me conseillent mes mé-

« decins. Dites bien au Roi que si je reprends un « peu de santé, j'en profiterai pour le rejoindre. » Après ces paroles, il se tourna de l'autre côté et dit qu'il voulait dormir. « Au moins, Monseigneur, « lui dit doucement Warty, qu'on ne puisse pas « dire au Roi que vous fassiez, pour vous guérir, « plus longues journées que pour aller vers lui. » En effet, il entendait dire autour de lui que le Connétable avait donné l'ordre de préparer son prochain gîte à Gaiette, quatre grandes lieues au delà de La Palice, « et néantmoins, au venir, il faisoit difficulté d'en faire deux[1]. »

La mauvaise volonté de Bourbon était manifeste. Warty revint donc en poste vers le Roi, auquel il rendit compte de ce qu'il avait vu et entendu. François lui ordonna de rejoindre une troisième fois le Connétable, et de lui dire combien son retour vers Moulins lui paraissait étrange, sa santé ayant pu se trouver aussi bien d'avancer à petites journées jusqu'à Lyon. Quelle douleur pour le Roi s'il se voyait contraint d'ajouter foi aux avis qu'on n'avait cessé de lui donner, et dont il avait toujours voulu douter! Pourquoi tant de difficultés pour le rejoindre? N'avait-il pas assuré Bourbon, dans l'entretien de Moulins, qu'il ne voulait rien croire de tout ce qu'on lui avait rapporté? S'il y avait ajouté foi, ne l'eût-il pas fait arrêter? Il le conjurait donc une dernière fois de bien penser à son honneur. S'il pouvait démentir les accusations dont il avait été l'objet, nul ne serait plus

1. F° 25, v°.

heureux que le Roi de les avoir dédaignées; et s'il n'en était pas tout à fait innocent, le Roi voulait user envers lui d'indulgence et non de justice; il donnait sa personne en gage de sa promesse de tout oublier.

Mais Warty venait à peine de monter à cheval que le Roi fut averti que Bourbon n'était plus à La Palice et qu'il avait quitté la route de Lyon pour se diriger sur Chantelle. Aussitôt il fit partir le grand-maître René, bâtard de Savoie, le maréchal de Chabannes et deux cents hommes d'armes, avec ordre d'aller prendre le Connétable dans ce château ou de l'y tenir assiégé. Les deux compagnies des ducs d'Alençon et de Vendôme furent chargées de battre la campagne, de parcourir le Bourbonnais et l'Auvergne pour prévenir toute tentative de rébellion. Aussi Bourbon répandit plus tard le bruit qu'il ne s'était retiré à Chantelle que pour éviter d'être pris par les troupes chargées de l'arrêter. C'était le contraire de la vérité.

Warty ne trouva plus le Connétable à Varennes. En traversant la rivière d'Allier, qui coule près de Varennes, il sut du batelier que Bourbon l'avait avant lui gaiement passée « sur une hacquenée de poil bay, le corps vestu d'une robe contrepoilée, une coiffe de taffetas piqué sur la teste. » De là, et tout d'une traite, il avait gagné Chantelle, à sept lieues plus loin. Warty se hâta de dépêcher vers le Roi pour l'informer de tout, et, suivant l'ordre qu'il avait reçu en partant de Lyon, il poussa jusqu'à Chantelle, où Bourbon était arrivé une heure avant lui. En atteignant le pont du château, il trouva un gentilhomme

nommé Grossonne, qui se dit chargé de lettres pour le Roi[1]. « Avant de porter mon message, ajouta-t-il, je « vais retourner vers monseigneur le Connétable « pour lui annoncer votre arrivée. » Warty attendit longtemps devant la porte avant d'être conduit à la chambre où le Connétable reposait, étendu sur son lit. « Soyez le bienvenu, monsieur de Warty, lui « dit-il; vous me chaussez les éperons de bien près. « — Monseigneur, répondit-il en riant, vos éperons « sont meilleurs que je ne pensais, et ils vous ont « merveilleusement servi. — N'ai-je donc pas fait « sagement, à votre avis? Je n'avais pourtant qu'un « doigt de vie; j'ai dû m'en aider pour éviter la fu- « reur du Roi. — Ah! Monseigneur, le Roi n'a de « fureur contre personne, encore moins contre « vous. — Non, non; je sais qu'il a chargé de me « venir prendre monsieur le grand-maître et mon- « sieur le maréchal de Chabannes, avec deux cents « gentilshommes, les archers de sa garde et quatre « mille lansquenets. Voilà pourquoi je suis venu « dans cette petite maison, en attendant que le Roi « consentît à m'entendre. Je connais ceux qui « m'ont accusé près de lui, et qui en ont menti : « c'est le chancelier du Bourbonnais (Popillon); « c'est d'Escars, qui a voulu se mettre bien en « cour; c'est Argouges, c'est Matignon, deux Nor- « mands qui ont fait au Roi des rapports que je

1. C'était le paquet des trois lettres adressées au Roi, au Grand-Maître et au maréchal de Chabannes, que le Connétable redemandera tout à l'heure à Grossonne pour les confier à Warty.

« saurai bien démentir en prouvant que je suis « homme de bien. — Personne, Monseigneur, n'en « sera plus aise que le Roi. » Alors Warty lui répéta les propres paroles que le Roi l'avait chargé de lui faire entendre. Au lieu d'y répondre : « Je suis, dit Bourbon, « las et malmené; je désire « reposer. »

Warty, en se retirant, fut recueilli par plusieurs gentilshommes de la maison, qui le menèrent dîner. Après le repas, l'évêque d'Autun et quelques autres allèrent retrouver le Connétable, et demeurèrent en conseil pendant plus de cinq heures. Quand Warty obtint de voir une seconde fois Bourbon, celui-ci dit qu'il avait écrit au Roi une lettre ouverte, dont il lui lut le contenu. « Vous la porterez au Roi, « ajouta-t-il, en me recommandant très humblement « à sa bonne grâce. En voici deux autres, que vous « remettrez à monsieur le Grand-Maître et à mon- « sieur le maréchal de Chabannes. Et je donne ma « parole de prince de ne pas bouger d'ici avant de- « main, deux heures après midi, pourvu qu'on aver- « tisse l'armée de ne pas avancer. Si plus tard je « sors de ce lieu, ce sera pour aller à cinq ou six « lieues de là. — Où vous en iriez-vous, Monsei- « gneur? répliqua Warty. Serait-ce hors du royaume? « Vous l'essaieriez en vain. Le Roi y a pourvu. — « Non, non, je n'entends pas sortir; j'ai ici assez « d'amis et de serviteurs. » Warty prit alors congé et retourna vers le Roi.

Il se peut que dans cette dernière phrase Bourbon exprimât ce qu'il avait encore en ce moment l'inten-

tion de faire : rester à Chantelle, retarder autant que possible le siège qu'en ferait l'armée du Roi; s'y défendre jusqu'au moment où les Anglais, les Espagnols, les Allemands seraient entrés en France. Mais ses conseillers ordinaires lui représentèrent que Chantelle ni Carlat ne pourraient se défendre longtemps; et tout d'un coup il se décida à tenter une évasion difficile, que pourtant il parvint à effectuer. Les trois lettres remises à Warty n'avaient pas été fermées; elles pouvaient être lues par tout autre que le Roi. On y voit que Bourbon, en livrant son pays, espérait cacher le traité qu'il avait signé avec l'Empereur, la gouvernante des Pays-Bas et le roi d'Angleterre, et faire croire en France qu'il avait seulement demandé à l'étranger un asile contre les persécutions du Roi. Ce qui justifie cette explication de sa conduite, c'est qu'il chargea en même temps d'autres courriers de porter d'autres lettres, dont il n'eut pas le temps de varier les formes, à la Reine Claude, à la Régente Louise de Savoie, à la duchesse d'Alençon Marguerite sœur du Roi, au grand-maître de la maison du Roi René bâtard de Savoie, et au maréchal de La Palice.

Au point où il en était arrivé, quel autre but pouvait-il se proposer en multipliant, en prodiguant, comme on va le voir, les artifices et les mensonges, si ce n'est de donner le change à l'opinion publique et d'intéresser à sa cause la famille royale, les grands officiers de la couronne, les trésoriers et contrôleurs des finances, tout le monde enfin, en faisant croire que pour le ramener à lui il eût suffi au Roi de ne

plus lui disputer l'héritage de la duchesse Suzanne? Ces lettres n'étaient ni fermées ni datées, de sorte qu'en les lisant on pouvait les croire écrites deux ans auparavant et dès le début du procès.

Outre les lettres remises à Pérot de Warty, le Connétable avait encore chargé l'évêque d'Autun d'en présenter d'autres au Roi : l'évêque ne put les remettre, parce qu'avant d'arriver à Lyon il fut arrêté, comme prévenu de complicité avec le Connétable. Durant le procès, il les déposa aux mains de la justice. Les voici :

« A MON TRÈS REDOUBTÉ ET SOUVERAIN SEIGNEUR.

« Monseigneur, je vous ay escript bien amplement par Perrault d'Orty (de Warty). Depuis je vous ay dépesché monsieur d'Ostun pour de tant plus par luy vous faire entendre la volonté que j'ay de vous faire service. Je vous supplie, monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, et vous asseurez sur mon honneur que je ne vous feray jamais de faute. Monseigneur, je prie Dieu vous donner très bonne vie et longue. Escript de nostre maison de Chantelle ce septiesme de septembre. » — Et au bas, de la main du Connétable : « Vostre très humble et très obéyssant subject et serviteur, CHARLES. »

A ces lettres était joint, en forme de mémoire écrit de la main du Connétable :

« Mais qu'il plaise au Roy luy rendre ses biens, monseigneur de Bourbon promet de bien servir le Roy et de bon cœur, sans y faire faute, en tous

endroits où il plaira à mond. seigneur, toutes et quantes fois qu'il luy plaira, et de cela il l'en asseure jusques au bout... En tesmoing de ce il a signé ces présentes. Et qu'il luy plaise pardonner à ceulx à qui le Roy veult mal pour celuy affaire. CHARLES[1]. »

Autres lettres envoyées de Chantelle, le 7 septembre.

« A LA REINE.

« Madame, par monsieur de Montare serez advertie de mon inconvénient, que j'estime bien grand, et mesmement d'estre en la male grace du Roy. Je vous supplie très humblement me vouloir estre aidante envers mon dict seigneur, à ce qu'il luy plaise me pardonner les faultes que je luy pourrois avoir faictes : et avec les biens et honneurs qu'il vous a pleu me faire, cettuy m'obligera de plus en plus à vous faire service, comme j'y suis tenu. Madame, je prie Nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue. De ce lieu. Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur, CHARLES. — A ma très redoubtée et souveraine dame. »

« A MADAME LA RÉGENTE.

« Madame, je croy que sçavez assez mon inconvénient, qui est le plus grand qui me sçauroit advenir, qui est d'estre en la male grace du Roy. Je vous supplie très humblement, Madame, qu'il vous plaise estre mon advocate et aidante envers mondict sei-

1. Procès d'Ant. d'Esguières, seigneur de Charency, f° 59.

gneur, à ce qu'il luy plaise me pardonner les fautes que je luy pourrois avoir faictes, et par vostre bon moyen, comme toute mon espérance y gist, [veuille] mettre ordre à cettuy affaire; et aussi que le bon plaisir de mondict seigneur soit et à vous aussi me laisser mes biens en seureté[1]. Car, Madame, mon intention est et sera mettre ma vie et mesdits biens au service de mondict seigneur, et à cela tant que vivray n'y aura faulte. Madame, je vous donne beaucoup de peyne; mais l'honneur et bien qu'il vous a pleu tousjours me faire, et aussi l'envie que j'ay de vous faire service, me faict adventurer de vous supplier le plus très humblement qu'il m'est possible avoir mondit affaire pour recommandé, comme plus amplement vous dira Montare. Madame, je prie Nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue. Vostre très humble et très obéissant cousin, CHARLES. — A Madame. »

« A LA DUCHESSE D'ALENÇON.

« Madame, par monsieur de Montare sçaurez l'ennuy, regret et mélancolie là où je suis d'estre en la male grace du Roy; vous suppliant, Madame, qu'il vous plaise m'estre aydante envers mondict seigneur adce qu'il luy plaise me pardonner la faulte que je luy pourrois avoir faicte. Et avec les biens, plaisirs et

1. La Régente d'abord et le Roi ensuite avaient déjà promis au Connétable de lui laisser la jouissance de tous ses biens, quelle que fût l'issue du procès. Il ne demandait donc rien dans ces lettres qui ne lui fût déjà accordé. Mais aux termes dont il use ici, on voit aisément combien est dépourvu de fondement ce qu'on a raconté des ressentiments et de la haine de Louise de Savoie contre lui.

honneurs qu'il vous a pleu de vostre grace me faire, me obligerez de plus en plus à vous faire service. Vostre très humble cousin, CHARLES. — A madame ma cousine madame la duchesse d'Alençon.»

« AU GRAND-MAITRE .

« Mon cousin, je suis en fort grand peine de ce que ne sçay si j'ay eu response aux lettres que avoie escriptes au Roy et à vous; vous priant m'y estre aydant, comme j'ay en vous ma parfaicte fiance, à ce qu'il plaise à mon dict seigneur me vouloir pardonner et à mes amis et serviteurs, comme je luy escrivois par monsieur d'Ouarty et par la charge que j'avoys donnée à monsieur d'Ostun. Et aussi que son bon plaisir soit me laisser mes biens en seureté. Et de ma part je luy donneray à congnoistre qu'il n'y a homme en son royaume qui ait plus d'envie de luy faire service que moy. Et de ce l'en asseurez; car je n'y feray faulte sur mon honneur et vie. Mon cousin, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint ce que plus désirez. Vostre cousin, CHARLES. »

« AU MARÉCHAL DE CHABANNES (La Palice).

« Mon cousin, je suis en fort grand peine de ce que ne sçay si j'ay eu response aux lettres que avois escriptes au Roy et à vous; vous priant m'y estre aidant, comme j'ay en vous ma parfaicte fiance, à ce qu'il plaise à mondict seigneur me vouloir par-

1. René, bâtard de Savoie, comte de Villars et de Tende. frère de Louise.

donner et à mes amis et serviteurs, comme je luy escrivois par monsieur d'Ouarty, et par la charge que j'avois donnée à monsieur d'Ostun. Et aussi que son bon plaisir soit me laisser mes biens en seureté. Et de ma part je luy donneray à congnoistre qu'il n'y a homme en son royaume qui ait plus d'envie de luy faire service que moy. Et de ce l'en asseurez, car je n'y feray faulte sur mon honneur et vie. Priant Nostre Seigneur, mon cousin, vous donner ce que désirez. Vostre cousin et bon voisin, CHARLES. »

Il avait encore écrit trois autres lettres : la première à sa sœur Louise de Bourbon, duchesse de Lorraine, où, sans lui dire ce qu'elle aurait à y faire, il la priait d'aller à la cour de France pour lui rendre les services dont il avait besoin. La seconde au chancelier Du Prat : « Monsieur le chancelier, par monsieur de Montare sçaurez l'ennuy là où je suis d'estre en la male grace du Roy. Je vous prie bien fort m'y estre aydant de la recouvrer, comme j'ay en vous ma fiance. Et je m'en sentiray fort tenu à vous, comme plus amplement vous pourra dire ce dict porteur. Priant Nostre Seigneur, etc. » La troisième au trésorier Robertet, copiée sur la précédente, si ce n'est dans la formule finale qu'il n'employait que pour ses amis : « Vostre Bourbonnien, CHARLES. »

Citons encore, pour dernière confirmation de ces lettres, la fin de la déposition de Pérot de Warty.

« Interrogué quelz propos luy dist led. évesque d'Ostun en venant depuis la place (de Chantelle) jusques à Varennes, a respondu que led. évesque d'Os-

tun luy dist que led. Connestable avoit de fol conseil avec luy et que, avant que entrer en lad. place, luy avoit dit que c'estoit une des plus fortes places du monde et qu'elle estoit plus forte que le chasteau de Milan; et que depuis qu'ilz avoient esté dedans ne l'avoient trouvée telle : à ceste cause tournèrent propos de aller à Carlat, et en continuoit encore le propos. Et ledit évesque d'Ostun, tournant son propos, dit que si le Roy vouloit il seroit hors de ceste peine, en disant : « Qu'il rende, qu'il rende à mon« seigneur le Connestable ses terres et ses greniers, « et il se trouvera bien servy de luy. » Et sur ses devyz arrivèrent la nuyt à Varennes, où ledit déposant laissa led. évesque d'Ostun et vint gaigner led. mareschal de Chabannes, en la plus grande dilligence qu'il peust, adce que avant lesd. deux heures passées l'on peust renvoyer devers led. Connestable en ensuyvant le propos qu'il avoit eu avec luy. Et sitost que led. mareschal eut oy led. déposant, dépescha ung gentilhomme nommé le baron de Curton, pour aller devers led. Connestable avec lettres contenans que suyvant le propos que led. depposant avoit eu avec luy, *il feroit arrester l'armée*, et ne passeroit point La Palice[1]. »

1. Robert de Grossonne, qui avait d'abord été chargé de porter les lettres au Roi, au Grand-Maître et au maréchal de Chabannes, dit que le Connétable y protestait « qu'il ne savoit pourquoy on avoit fait ces amaz et que on luy avoit fait grant honte de l'avoir faict pour luy, priant que on le voulsist faire arrester jusques à ce qu'il se feust justifié. Et que s'il y avoit homme en France qui le voulsist charger de quelque chose, qu'il maintiendroit son honneur jusques au dernier jour de sa vie. » (*Procès*, f° 68 r°.)

L'évêque d'Autun, qui eut à quelque temps de là si grande peine à renoncer à son système de dénégation absolue, avait pourtant, ce jour-là, sans doute après dîner, fait des aveux très indiscrets ; Warty continue ainsi :

« Ledit jour (8 ou 9 septembre 1523) couchèrent le grand maître (qu'ils avoient rejoint à La Palice), l'évesque et luy, à la Pacaudière. Et le lendemain, après plusieurs remonstrances faictes aud. évesque d'Ostun par led. depposant que s'il vouloit acquerir la bonne grace du Roy il ne devoit riens celer du fait dud. Connestable... led. évesque... s'en alla devers monseigneur le grant maistre, auquel il dist que la verité estoit que ledict Connestable avoit envoyé ung nommé Lurcy par devers les lansquenetz qui estoient en Bourgongne[1] pour les faire haster de venir droit à Lyon ; et que toutes les entreprinses des ennemys du Roy se devoyent exécuter sitost que le Roy seroit party pour aller en Italye ; et que led. Connestable au partir luy avoit dit : « Adieu, mon évesque; « je m'en vois gaigner Carlat, et de Carlat me des- « roberay avec cinq ou six chevaux pour me rendre « en Espagne. » Lesquelles parolles dictes, monseigneur le grant maistre appella led. depposant, en la présence duquel il feist réiterer lesd. parolles, usant de ces motz : « Vecy monsieur d'Ostun qui com- « mence à bien dire et se monstrer bon serviteur « du Roy » (f° 28 v° et suiv.).

Nous avons rétabli, au moins le croyons-nous, la

1. Dans le comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, terre d'Empire.

véritable origine, les causes et les premiers actes de la conjuration du connétable de Bourbon. Il nous reste à recueillir ce que nous avons pu apprendre de la façon dont il parvint à s'esquiver de France et à éviter de tomber entre les mains du Roi.

C'est le 8 septembre qu'il était sorti de Chantelle, vers une heure du matin, douze heures après son arrivée et celle de Pérot de Warty. Il partit sur une mule, suivi de deux cent quarante cavaliers. Sa première halte fut Montagut en Combrailles, à six lieues de Chantelle. Il entendit la messe, remonta et alla prendre son vin au bas du Montel de Sallac (ou Gelat), château du sieur de La Fayette, à six ou sept lieues au delà de Montaigu.

La Fayette ne semble pas avoir approuvé ses résolutions; du moins ne le convoya-t-il pas plus d'un quart de lieue sur la route d'Herment. En arrivant le soir à Herment, quatre lieues plus loin, Bourbon dit aux gentilshommes de sa maison qu'il voulait y coucher et prendre le lendemain le chemin de Carlat, pour de là envoyer vers le Roi et la Régente « et faire son appoinctement ». Mais au lieu de cela, quand tous furent endormis, on crut qu'il s'était doucement levé, avait averti Guinot, son valet de chambre, de venir l'habiller, et était sorti avec lui de l'hôtel. « Le lendemain, dit Hector d'Angeron Saint-Bonnet, à l'heure marquée pour le départ, ils étaient tous montés à cheval, quand Pelloux accourut et d'un air ému leur annonça que le Connétable était parti sans prendre souci de ce qui pourrait leur arriver.

« Qu'avons-nous donc à faire? demanda Grossonne.
« — Ma foi, répondit Pelloux, *se sauve qui pourra!*[1] »

Saint-Bonnet, après avoir raconté ce qui précède, ajoute que, « en allant par les chemins, lesd. Pelloux et Lallière comptoient que le mariage dud. Connestable et de la seur de l'Empereur se faisoit, et que les Allemans devoient venir en Champaigne, les Anglois en Picardie, les Espaignolz en Guyenne; et qu'il devoit descendre vingt mil lansquenetz en Bourgongne, qui devoyent venir à Lyon; et si tost que lesd. lansquenetz seroient ensemble que led. Connestable avec sa puissance se devoit joindre avec eulx; et disoit que led. Connestable devoit avoir dix mil hommes, dont led. Pelloux en devoit avoir mil, Lallière mil, Hagard mil, Godinière autres mil, et plusieurs autres qu'il ne sceet nommer. Et si disoient que si le Roy ne eust fait arrest à Lyon, et qu'il en feust party le jour

1. *Procès*, f° 47. C'était, il faut l'avouer, assez mal reconnaître le dévouement de tous ces amis, la plupart gens de naissance et de résolution. Mais le danger d'être arrêté avant d'arriver à la frontière était grand en si nombreuse compagnie; ils n'étaient pas initiés aux plans du Connétable, et si on les en avait avertis, ils auraient pu refuser de s'y associer. Il avait donc préféré laisser chacun d'eux s'arranger en disant :

Tâche de t'en tirer, car pour moi j'en suis hors;

ce qui pouvait être prudent, mais en vérité fort peu bourbonnien.

« Il eust beaucoup mieulx vallu, dit alors Grossonne, que led. Connestable feust mort avec ses gentilzhommes que se laisser prandre en varlet, et qu'il pensoit se estre acquicté du debvoir de la nourriture, et que il n'avoit pas laissé led. Connestable, mais que led. Connestable l'avoit laissé (f° 69 v°). » Et il reprit le chemin de sa maison. (*Procès*. Dépositions de Saint-Bonnet, f° 40, de Bertrand Simon de Brion, f° 45, et de Grossonne, f° 69.

qu'il y estoit entré, que on luy eust fait ung si beau service que il ne feust pas retourné à son ayse en France[1]. »

Herment avait alors pour châtelain un ancêtre des Arnauld du jansénisme. Vers le soir du 8 septembre, Henri Arnauld[2] avait vu arriver deux fourriers, qui s'étaient mis aussitôt à marquer des logements pour deux cent cinquante cavaliers formant la compagnie du Connétable. Ils ne tardèrent pas à paraître. Bourbon, vêtu d'une robe de velours noir, descendit au château, et les cavaliers se partagèrent les logis qu'on leur avait marqués. Le Connétable s'assit sur le lit de sa chambre en se disant fatigué, après avoir fait dans la journée dix-sept à dix-huit lieues. « Connaissez-vous, demanda-t-il, le chemin qui conduit à Carlat? — Non, monseigneur, je n'y suis jamais allé; mais il y a ici un marchand nommé Pierre Bauduy qui pourra vous l'apprendre. » Bauduy, appelé, dit que d'Herment à Carlat il y avait vingt lieues, et que le droit chemin était de passer par les villes de Bort et de Salces[3]. « C'est bien ! » dit Bourbon, et il se mit à souper.

Après souper il demanda une écritoire et du papier, et tout en prenant une plume : « Savez-vous « écrire? dit-il au châtelain. — Oui, monseigneur. « — Prenez donc la plume et faites-moi deux lettres,

1. F° 55.
2. Voy. son interrog. f° 79 v° et suiv.
3. *Bort*, p.-é. Bourg-Lastic ; *Salces*, entre Mauriac et Cariat. mais il est singulier que Bourbon n'ait pas été mieux renseigné sur les localités de son propre duché d'Auvergne.

« l'une au sieur de Dals à Riom, l'autre aux gentils-
« hommes d'Auvergne assemblés dans Riom pour
« l'arrière-ban. J'envoie, dicta Bourbon, par devers
« vous un de mes gentilshommes, le sieur de Saint-
« Bonnet, pour vous dire de par moy certaines
« choses que vous voudrez bien croire comme si je
« vous les disois. » Cela fait, le Connétable se mit au lit. On a vu plus haut comment il s'esquiva furtivement, ou plutôt comment il parut s'être esquivé. En réalité, il n'avait pas quitté son lit, après avoir seulement averti cinq personnes de rester avec lui, le sieur de Pompéran, son médecin[1], Jean Hospi-

1. Pompéran était un gentilhomme d'Auvergne qui avait quitté la France quelques années auparavant pour se soustraire au ressentiment du Roi. Le Ferron a raconté agréablement cet épisode, à l'occasion du siège de Vérone, en 1515 : « Ibi congressi sex equites Gallici cum totidem ex Hispanis victores rediere. In iis fuere Cicheus (Chissey) regi familiaris, Moularcus et quidam alii, quos imitatus Pomperanus, inermis cum inermi hoste congrediens, victor et ipse rediit, sed Cicheo et aliis irridentibus: unde postea ingens inter eos orta simultas, ut, aliquot post annis, Cicheus, renovatis inimicitiis, in decursione militari, ex cauda equi ferocientis impacta ori proximi Pomperani, clam cum Pomperano congressus, necatus sit : ipse Pomperanus à Lorgio vulneratus et jussu regis, qui Cichei morte gravissime affectus erat, ad supplicium rapi jussus, sed... Borbonio adnitente mitigatus est rex. (Ed. Bâle, 1601, p. 93.) » Puis Le Ferron raconte comment il était rentré en grâce. Avant de marcher contre l'armée de l'Empereur, à peu de distance de Valenciennes, Pompéran se présente devant Bourbon, qui, le conduisant au Roi : « Sire, dit-il, ce gentilhomme, sentant que vous aviez besoin du secours des braves, n'a pas voulu rester inutile : il demande et je demande pour lui que vous lui pardonniez tout ce qu'il a pu faire pour mériter votre ressentiment. — Eh! bien, Connétable, je vous le donne », répondit le Roi. — Pompéran obtint plus tard du Roi prisonnier non seulement le pardon de son crime, mais encore toute bienveillance. Il mourut subitement en 1528 du chagrin

talis ou de l'Hospital, dont le fils devait être le célèbre chancelier, Goudinière et deux valets de chambres, Guinot et Bartholomé. Ils s'étaient tapis dans la chambre où leur maître était couché. Au matin, quand toute la suite du Connétable fut éloignée, Arnauld fut appelé et chargé de les conduire tous les six, pendant quatre ou cinq lieues, sur le chemin qui conduisait à La Tour. Ils montèrent tous alors à cheval et partirent, Bourbon vêtu d'une courte robe de laine noire, d'une saye de frise grise, d'un pourpoint de satin violet, d'un chapeau noir et d'une toque rouge garnie de fers à boutons. L'Hospital avait échangé sa toque contre

que lui causa la prise d'Aversa, dont il était un des défenseurs. Voici comment Paul Jove a raconté sa mort : « On rapporte que Pompéran, ayant les yeux fichez vers le ciel, tout éperdu sur le pensement de si grande calamité, et abatu de tres aspre douleur, incontinent cheut par terre, luy demeurans les yeux encores tous ouvers et tendus; mais que pour secours que l'on luy fist, estant ainsi pasmé, jamais on ne luy peut rendre la vie, emportée par ceste soudaine deffaillance. Ce Pompéran estoit celuy qui accompaigna Bourbon, convaincu de trahison, tout au long de son absence; et depuis, s'estant repenty de ce crime commis, fut faict capitaine d'une compaignie de gens de cheval par la clémence du roy Francois. (P. Jove, t. II, traduct. de Denis Sauvage, éd. 1581, liv XXVI, p. 64.) — A la bataille de Pavie, tandis que le Roi avait revêtu sa plus éclatante cotte d'armes « de toille d'argent, fort remarquable et aisée à cognoistre, et luy aussi aysé a estre veu... tant par là que pour sa belle façon royalle, disposition et grandz panaches penchans sur sa sallade et fort bas sur ses espaules », Bourbon, se souvenant du déguisement auquel il avait eu recours pendant sa fuite et dont il s'était si bien trouvé, avait encore chargé Pompéran de mener ses hommes et de se tenir au premier rang, tandis que lui « *con astucia muy segura* » combattit en habit privé de cavalier. (Voy. Brantôme, *Vie de François Ier*, éd. Lalanne, t. III, p. 141.)

une autre de drap noir qui appartenait à Arnauld; celui-ci la reconnut quand le jour devint plus clair, non sans s'en émerveiller. « Rassurez-vous, lui dit le médecin : j'ai laissé la mienne à la place.»

Arrivés à La Tour, il fallut encore avancer de deux lieues, jusqu'à Saint-Donat, au midi de La Tour et près du Mont-Dore.

A Saint-Donat, ils se mirent à table, sans distinction de rangs, Pompéran tenant pourtant le haut bout, comme le vrai seigneur. Ils allèrent coucher à Condat-en-Feniers, dix lieues au delà d'Herment, Arnauld demandant toujours la permission de s'en retourner, et le Connétable le remettant encore à la prochaine station. Ils repartirent une heure avant le jour, et allèrent dîner à Ferrières, sur la rivière d'Alagnon, entre Allanche et Massiat. Leur gîte fut à quatre ou cinq lieues de là, à Ruines, au midi de Saint-Flour.

Avec Arnauld était un cordonnier d'Herment, nommé Guillaume Bohat, qui se laissait conduire plutôt qu'il ne conduisait la compagnie. On lui avait apparemment dit de manière à être entendu qu'on voulait un guide pour Carlat, afin de dérouter ceux qui se seraient mis à leur poursuite. Pompéran, le confident du Connétable, était, à Ruines, près de ses terres; il mena le Connétable de Ruines dans une sienne maison nommée La Garde, située à quatre lieues de là. Ils y restèrent depuis le vendredi 9 jusqu'au mardi suivant 13 septembre, et ce jour-là, avant de monter, Bourbon ordonna à son valet de chambre, Guinot, de se rendre à Carlat avec Guil-

laume Arnauld, et de revenir le lendemain à Serverette, où il le retrouverait. Ils se séparèrent donc, et le châtelain d'Herment ayant appris, en passant à Saint-Flour, que le Roi envoyait à la poursuite du Connétable, jugea à propos de prendre le chemin non de Carlat, mais d'Herment. Nous le regrettons, car nous perdons ici notre guide le plus sûr. Le Connétable alla-t-il de La Garde à Serverette, où Guinot, étant le seul qu'il ne pouvait songer à tromper, devait le retrouver? Apparemment. Mais Serverette est au midi, dans la direction opposée de Carlat; il n'avait donc pas, en envoyant Guinot à Carlat, l'intention d'y aller lui-même, et rien, dans la déposition d'Arnauld, ne permet de supposer qu'il s'y soit rendu. Il ne songeait qu'aux moyens de sortir de France. Le voilà maintenant seul avec Pompéran et Bartholomé, et nous sommes au 15 septembre. Une dépêche de Louis de Praet, chargé d'affaires de l'Empereur, nous apprend que des chemins détournés le conduisirent enfin à Besançon, où il paraît être arrivé vers le 3 octobre. La lettre est à la date du 7 ou 9 novembre. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, écrit de son côté à Charles-Quint que Bourbon avait été jusqu'aux frontières de Salces « pour se rendre auprès de Vostre Majesté; mais voyant qu'il ne pouvoit passer sans grant péril et danger de sa personne, il avait rebroussé chemin, et passant à trois ou quatre lieues de Lyon, avait gagné Saint-Claude, dans vostre comté de Besançon; enfin, grâce à l'évêque de Genève, il était arrivé à Besançon. » (9 novembre 1523.)

Ces indications sont bien vagues, mais elles sont confirmées et complétées par Martin Du Bellay. Pour ce qui touche aux premières journées, il s'accorde assez bien avec les dépositions de Saint-Bonnet et d'Arnauld; seulement c'est chez Lallière, un de ses affidés, que le Connétable passe la première nuit, et non à Montaigu, à moins que cette maison de Lallière ne fût dans cette ville. De là il va coucher en la maison de Pompéran. Puis, voyant le danger d'être pris s'il tentait de gagner la frontière d'Espagne, apparemment bien gardée, il était revenu sur ses pas comme un cerf aux abois. On ne voit là rien que de parfaitement vraisemblable. Tous deux déguisés, et Bourbon dans l'attitude et le costume du valet de Pompéran, ils reviennent du Puy-en-Velay, laissent Lyon à leur gauche, gagnant une hôtellerie hors du village de Saint-Bonnet-le-Froid[1], « espérans y repaistre sans estre apperceus ny cogneus. » Pompéran savait qu'elle était tenue par une vieille femme veuve. « Mais le soir bien tard y arriva celuy qui tenoit la poste pour le Roy à Tournon, venant de Lion pour faire repaistre son cheval, qui fut cause que lesdits seigneurs de Bourbon et Pompéran deslogèrent sur l'heure, et ceste nuict allèrent repaistre à un village à deux lieues de là, nommé Vauquelles, dont l'hostesse dudit lieu recogneut Pompéran et luy dist nouvelles

1. A cinq à six lieues est de Lyon. Martin du Bellay écrit *Saint-Bouvet* et, plus d'une fois, il donne aux localités des noms légèrement inexacts; c'est que, sans trop le dire, il ne faisait guère que traduire le texte latin, aujourd'hui perdu, de son frère Guillaume, comme l'a prouvé M. Hauréau, en retrouvant une partie du premier livre de l'original.

comme ses grands chevaux avoient passé le jour précédant par là et pour laquelle cognoissance l'hostesse luy presta une jument de relaiz, parce que son cheval estoit recreu, et luy bailla son fils pour guide[1]. »

Ils prirent à minuit congé de la bonne femme et arrivèrent au point du jour à Boien, près de Vienne, de l'autre côté du Rhône. La crainte de quelque garde du Roi posté sur la rivière fit que Bourbon se tint caché derrière une maison, pendant que Pompéran allait essayer de recueillir quelques nouvelles. Devant le pont de Vienne il aborde un boucher. « Je suis, lui dit-il, un archer de la garde du Roi. Savez-vous si mes camarades sont arrivés à Vienne? Nous sommes chargés d'empêcher Monsieur de Bourbon de passer la rivière et je ne vois pas leur enseigne. — Monsieur, il n'est pas venu un seul archer; mais on dit qu'il y a bien des gens armés du côté du Dauphiné. » Pompéran revint annoncer à Bourbon que le passage n'était pas gardé; mais pour ne pas courir le danger d'être reconnus, ils allèrent joindre un bac qu'ils savaient à demi-lieue de là. Mais à peine y étaient-ils entrés que dix ou douze soldats font signe au batelier de les passer. Bourbon devant ces nouveaux venus n'était pas à son aise : il fut, dit Du Bellay, « estonné ». Ce fut bien pis quand plusieurs des soldats reconnurent Pompéran. Celui-ci rassura Bourbon en lui disant que « s'ils cognoissoient quelque hasard, ils couperoient la corde pour faire

1. Page 415.

tourner le bac vers le païs de Vivarez, où ils pourroient gaigner les montagnes et se mettre hors de danger. » Mais les soldats ne songèrent pas à les inquiéter; ils ignoraient que Pompéran fût complice du Connétable.

La rivière passée, nos deux fugitifs suivent d'abord la direction de Grenoble tant qu'on peut les voir, puis, prenant à travers bois, ils passent à Saint-Antoine de Vivarais, et vont demander un gîte à une vieille dame veuve de Nantey, laquelle durant le souper reconnut Pompéran. « Étiez-vous, lui dit-elle, du nombre de ceux qui ont fait les fous avec M. de Bourbon? — Non, dame, mais je voudrais avoir perdu tout mon bien et être en sa compagnie. » Avant de sortir de table, quelqu'un vint dire qu'on avait vu à une heure de là, bien accompagné, le prévôt de l'hôtel à la poursuite de M. de Bourbon. Nouvel effroi : Bourbon voulait se sauver. « Gardez-vous-en bien, on nous devinerait. » Sans paraître inquiets, ils se remirent en selle, et allèrent loger à cinq ou six lieues plus loin. C'était un endroit caché dans les montagnes, où ils restèrent un jour entier pour reposer leurs chevaux.

Du Bellay avait pu recueillir plus tard de la bouche de Pompéran les détails dans lesquels il va entrer.

« Le mardy ensuivant, dès le poinct du jour, ils prindrent le chemin du pont de Beauvoisin pour tirer droict à Chambéry, où par les chemins trouvèrent grand nombre de cavalleric allant à la suitte de l'armée que conduisoit monseigneur l'amiral de Bonnivet en Italie, dont ils eurent grande

peur d'estre cogneus. Enfin, le mercredy, sur le tard, arrivèrent à Chambéry, où ils conclurent de prendre la poste jusques à Suze, et de là prendre le chemin par les païs de monsieur de Savoye pour arriver à Savonne ou à Gennes, et là s'embarquer pour aller en Espagne trouver l'Empereur. Mais le matin qu'ils devoient partir, le comte de Sainct-Pol passa en poste, prenant ledit chemin de Suze pour aller trouver monsieur l'amiral en Italie; parquoy ils changèrent leur dessein, prenans le chemin du Mont-du-Chat, et à huict lieues au-dessus de Lion repassèrent le Rhosne, prenans le chemin de Sainct-Claude. Et y estans arrivez, ne trouvans le cardinal de la Baulme, n'y firent séjour que d'une nuict, et allèrent trouver ledit cardinal à la Tour de May, maison dépendante de l'abbaye de Sainct-Claude, où il faisoit sa demeure; auquel, parce qu'il estoit serviteur de l'Empereur, il se feit cognoistre. Le lendemain avec bonne escorte de cavallerie que luy bailla ledit abbé, s'en alla coucher à Colligny et de là à Passeran, et y feit séjour huict ou dix jours. Partant dudit Passeran alla monsieur de Bourbon à Bezançon et de Bezançon à Lière (ou Ligsdorf) en Ferrette (près de Bâle), auquel lieu se trouvèrent la plus grande part des gentilshommes qui avoient abandonné le Roy et leurs maisons pour le suivre, desquels estoient le seigneur de Lurcy, Lallière Montbardon, Le Pelou, le seigneur d'Espinars, Le Peschin, Tausanne et plusieurs autres[1]. Et pareil-

1. Cette poignée de complices étaient tous d'Auvergne ou du

lant le vindrent trouver le capitaine Imbault et l'esleu Petitdey[1], luy pensans persuader de retourner en France, se faisans forts que le Roy mettroit en oubly les choses passées avec bon traittement, tel que le Roy luy avoit offert passant à Moulins, à quoy il ne voulut condescendre, tellement qu'ils s'en retournèrent en France sans avoir rien exploité[2].

« Partant de Lière, ledit de Bourbon accompagné de soixante ou quatre-vingts chevaux traversa les Allemagnes, puis au bout de six sepmaines arriva à Trente, duquel lieu, après y avoir faict séjour de deux ou trois jours, alla à Mantoue, où il fut receu du marquis en grande amitié, d'autant qu'ils estoient cousins germains parce que la mère dudit duc de Bourbon estoit sœur du feu marquis de Mantoue, père d'iceluy; lequel meit iceluy seigneur

Bourbonnais. Hors de là personne n'avait prêté l'oreille aux tentatives d'embauchement.

1. Également du Bourbonnais. Le Bourgeois de Paris, généralement si peu au courant de ce qui se passe, a pourtant connu cette tentative désespérée de François Ier pour ramener le Connétable. Dès qu'il avait su l'arrivée de Bourbon en Franche-Comté, il lui avait dépêché ces deux hommes qu'il savait attachés à sa personne. Seulement l'éditeur du *Journal d'un Bourgeois* écrit le second nom : Petit de Bourbonnançois, « apparemment, ajoute-t-il, de Bourbon François ».

2. On peut s'étonner de voir le Roi espérer jusqu'à la fin ramener le Connétable au sentiment de ses devoirs. Mais il faut considérer qu'il ignorait encore le coupable traité que Bourbon avait accueilli, deux ans auparavant, et avait signé après l'entrevue de Moulins. Il croyait, comme la France entière, que le Connétable avait été la victime des mauvais conseils de sa belle-mère et de ses flatteurs. Il supposait que l'espoir de devenir le beau-frère de l'Empereur lui avait fait perdre la raison.

de Bourbon en tel équipage qu'il appartenoit à un tel prince, de chevaux, d'armes, mullets et autres choses nécessaires tant pour luy que pour les siens. Le quatriesme jour de son arrivée, partant de Mantoue alla à Crémone, auquel lieu il fut bien recueilly par le gouverneur. Le lendemain, avecques bonne escorte de chevaux, fut conduit à Plaisance, où le vint trouver dom Charles de Lannoy, vice-roy de Naples, lequel venoit pour estre lieutenant général pour l'Empereur au duché de Milan, pour l'extrême maladie en laquelle estoit tombé le seigneur Prospère Colonne[1]. »

L'amiral Bonnivet, investi du commandement de l'armée d'Italie, se trouvait alors dans la position la plus difficile. Il était depuis six mois arrêté devant Milan, les vivres commençaient à lui faire défaut, les maladies enlevaient une partie de ses hommes, le découragement était général; il fallut lever le siège. L'armée s'établit alors à Biegras, au-dessous du lac Majeur, tandis que le comte de Saint-Paul, frère du duc de Bourbon-Vendôme, entreprenait le siège d'Arona, sur le lac. Une mine habilement faite devait nous en ouvrir les portes : on y mit le feu, un large pan de muraille fut soulevé, mais retomba sur ses fondements. Nouvelle disgrâce de la fortune : six mille lansquenets, d'abord réunis à l'armée vénitienne, venaient s'ajouter aux forces espagnoles enfermées dans Milan, tandis que six mille autres Suisses, levés par l'ordre de Bonnivet, refusaient de se joindre

1. Mém. de Mart. Du Bellay, éd. Petitot, t. I, p. 417.

à nous en alléguant qu'ils devaient être soutenus par le duc de Longueville, et que ses six mille hommes d'armes n'avaient pas paru. De Biegras et d'Arona, notre armée s'était graduellement portée à Bibra, à Garlis[1], à Vigevano, tout en offrant inutilement la bataille aux Impériaux, qui se contentaient de nous débusquer des places dans lesquelles nous nous arrêtions. Il fallut encore abandonner Vigevano, pour remonter jusqu'à Novare. La peste décimait cette petite armée, et le maréchal Anne de Montmorency, qui commandait l'avant-garde, en avait été des premiers atteint. De Novare, qui ne pouvait longtemps tenir, l'amiral donna le signal du départ dans la direction de Romagnano. L'ennemi, après nous avoir poursuivis quelque temps, voulait s'arrêter ; mais Bourbon, nouvellement arrivé, « leur persuada de passer oultre, » pour tomber au point du jour sur nous et nous présenter le combat pour la première fois en pleine campagne. Bonnivet, durant cette pénible retraite, resta à l'arrière-garde pour soutenir le faix; dès la première charge il fut blessé d'une arquebusade au travers du bras, et la grande douleur qu'il en ressentit le contraignit de laisser la charge de l'armée au comte de Saint-Pol et au capitaine Bayard. « Bayar et le seigneur de Vandenesses, estans demourez sur la queue, soustindrent l'effort de ceste charge; mais tous deux y demourèrent : le seigneur de Vandenesses mourut sur le champ, et le capitaine Bayar fut blessé d'une arquebouzade au travers du corps,

1. Gallerate.

lequel, persuadé de ses gens de se retirer, ne le voulut consentir, disant n'avoir jamais tourné le derrière à l'ennemy; et après les avoir repoussez, se feit descendre par un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna, et se feit coucher au pied d'un arbre, le visage devers l'ennemy : où le duc de Bourbon, lequel estoit à la poursuitte de nostre camp, le vint trouver, et dit audit Bayar qu'il avoit grand pitié de luy, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayar luy feist response : *Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien, mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre prince et vostre patrie et vostre serment.* Et peu après ledit Bayar rendit l'esprit, et fut baillé sauf conduit à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif[1]. »

Cette belle réponse, rapportée par Martin Du Bellay[2], est confirmée par le défenseur passionné du Connétable, Beaucaire de Péguillen, dont le témoignage ne peut être taxé de complaisance, puisqu'il va jusqu'à représenter comme traîtres les deux gentilshommes normands qui avaient révélé le secret de la conspiration bourbonnienne. Ce que Beaucaire ajoute pour conserver quelque chose de l'amplification de Symphorien Champier (voyez plus loin) ne

1. *Loc. cit.*, t. I, p. 450.

2. Martin Du Bellay avait rédigé ses mémoires sur la fin du règne de Henri II; c'est donc bien à tort qu'on lui reprocherait d'avoir voulu faire sa cour à François Ier en mettant ces paroles dans la bouche de Bayard. (Nouv. éd. de La Mure, t. II, p. 630.)

change rien au fond réel de ces dernières paroles : « Baiardus ex equo exceptus ad quercum, ore ad hostem converso, deponi voluit. Quem interim Borbonius invisens se plurimum ejus fortuna commoveri dixit, qui vir fortis, dum stolidi hominis imperio paret, cui imperare debuit, in eum casum inciderit. Cui Baiardus : *Nulla commiseratione ni fallor eget, inquit, viri boni ac militaris officio functus : patriæ quam dedit vitam reddo, popularibus meis ex tanto discrimine eductis. Tu vero, princeps magnanime, quam pie facias qui arma contra patriam feras, ipse videris. Si tibi justam fortasse rex Franciscus occasionem dedit, at Gallia naturalis patria nullam dedit. Themistoclis, Coriolani, Cæsaris ac cæterorum qui armis patriam vexarunt, exitus perhorresce.* Erat enim Baiardus bonis litteris tinctus, ita puerum Gratianopolitanus pontifex patruus bene instituendum curarat [1]. »

Ce récit répond admirablement à la situation respective de Bayard mourant et de Bourbon triomphant. Si Bourbon vit en effet, au moment où il allait expirer, le chevalier sans peur et sans reproche, il dut recevoir en pleine poitrine cette réponse rapportée par les deux historiens les plus contemporains. Tout autre Français mortellement frappé par les ennemis dont Bourbon avait ranimé l'ardeur aurait répondu de même. Toute la question est donc de savoir si Bourbon se présenta réellement devant Bayard expirant. Or, Symphorien Champier, un des

1. Page 452.

deux biographes de Bayard, mentionne également son arrivée devant le héros français. Au lieu de la seule phrase de Du Bellay, il prête à Bayard un long discours ampoulé qu'il n'a certainement pas prononcé, mais dont les dernières phrases justifient le récit de Du Bellay et de Beaucaire : « Je prens la mort en gré et n'ay aucune desplaisance ne regret à mourir, fors que je ne puis faire service aucun pour l'advenir au Roy mon souverain seigneur, et que il le me fault délaisser à ses plus grans affaires, dont je suis très dolent et desplaisant. Je prie à Dieu le souverain que, après mon trespas, il aye telz serviteurs que je vouldroye estre... Monseigneur, je vous supplie, laissez-moy prier Dieu mon rédempteur... [1] »

C'est la même réponse, délayée dans l'intention d'en diminuer l'énergie : c'est la monnaie de la pièce d'or conservée par Du Bellay. Et si cette réponse a été modifiée, on peut admettre que ce fut dans la crainte de blesser la grande maison de Bourbon-Montpensier. Dans tout son livre, Champier[2] avait évité de mentionner la trahison du Connétable [3]. La même crainte paraît avoir également agi sur l'auteur de l'agréable récit publié deux ans plus tard que *les Gestes et la vie du preux chevalier Bayard*,

1. Cimber et Danjou, *Arch. cur. de l'hist. de France*, 1re série, t. II, p. 176.

2. Champier envoyait ces *Gestes de Bayard* à l'évêque de Grenoble, le 15 septembre 1525, pendaut la captivité du Roi et avant la mort de Bourbon.

3. « Le seigneur de Bourbon, dit-il seulement ici, qui pour lors estoit chief des ennemis, sceust que Bayard estoit blecé à mort, si vint à luy et luy dist : *Bayard mon amy, je suis desplaisant de vostre inconvénient.* »

de Symphorien Champier, sous le titre suivant : *La très joieuse, plaisante et récréative histoire composée par le Loyal Serviteur*, 1527[1]. Le Roi venait alors de rentrer en France grâce au traité de Madrid, dont une des conditions était qu'on regarderait la conjuration du Connétable comme non avenue et qu'on rendrait même à ce grand criminel les terres et les prérogatives dont il jouissait avant sa sortie de France. La censure nouvellement établie sur les livres n'aurait pas permis de réveiller ce levain de douloureux ressentiments, et voilà pourquoi, dans ce roman historique, le nom du Connétable, à partir de sa trahison, n'est pas une seule fois prononcé. On évite même, dans l'un et dans l'autre ouvrage, de rappeler comment, en 1518, en présence du Roi, dans le château de Moulins, Bayard avait été invité à armer chevalier le fils du Connétable. Notons, en passant, que cette défense de parler du duc de Bourbon, religieusement observée par tous ceux qui tenaient à conserver les bonnes grâces de la cour, eut pour effet de laisser le champ libre à ceux dont l'intérêt était de justifier ou du moins d'excuser le grand conspirateur.

Il est un autre historien, jusqu'à présent peu consulté, dont le témoignage est d'un grand poids et ne dément pas, bien qu'il ne le confirme pas expressément, le récit de Du Bellay, de Beaucaire et de Champier. C'est Aymar Du Rivail, dont le livre *De Allobro-*

1. C'est du moins l'opinion générale ; M. Roman, le dernier éditeur (1878), croit qu'il a existé une édition de 1524, et que l'auteur s'appelait Jacques de Mailles

gibus a été publié en 1844 par mon savant, spirituel et regretté ami, Alfred de Terrebasse. Du Rivail avait particulièrement connu le chevalier sans peur et sans reproche. Il tenait de sa propre bouche une foule de détails sur la fameuse défense de Mézières, en 1522; et c'est tout ce qu'il avait raconté du preux chevalier et qu'on n'avait pas retrouvé dans les *Gestes* de Champier et dans la chronique du *Loyal Serviteur*, qui a décidé M. de Terrebasse à donner, à son tour, une histoire de Bayard, la seule qu'on doive aujourd'hui consulter. Suivant Du Rivail, Bayard, atteint d'un coup d'arquebuse, avait été soutenu en tombant de cheval et étendu à terre, avec une pierre au-dessous de la tête. De là les Espagnols l'avaient transporté dans la tente du marquis de Pescaire[1]; il s'était confessé, avait communié, et était mort le 30 avril 1524[2] à six heures du soir, huit heures après avoir été blessé. Charles de Bourbon l'avait vu dans ses derniers moments;

1. Beaucaire dit que ce fut par l'ordre du duc de Bourbon, ce qui n'a rien d'invraisemblable et justifierait même les quelques paroles échangées entre eux.

2. Il est à remarquer que Bourbon, dans une lettre écrite à l'Empereur le dernier jour de mai, omet de mentionner parmi les heureux résultats de l'affaire de Romagnano la mort de Bayard, peut-être parce que le souvenir lui en était pénible à plusieurs égards. « Puys les dernières lectres que vous ay escriptes de la deffaicte des Françoys, j'ay esté adverty pour vray que le Sr de Vandenesses est mort, aussi est Beaunoir, le lieutenant de Ste-Mesme; l'admiral de France est demeuré malade aux montaignes de Savoye, en groz dangier de sa vie. Quant au mareschal de Montmorency, il s'est fait porter jusques à Lion, et là est mort, comme l'on dit. » (Archives de Vienne; d'après M. Chantelauze, *Preuves de l'histoire du Forez*, de La Mure, nouv. éd., t. III, p. 266.)

mais Bayard avait refusé de tenir avec lui de longs propos. « Ex equo suo per aliquot Helvetios et Jacobum Joffredum suæ domus præpositum Bayardus in terram positus est, capiti lapide supposito. Et inde Hispani Gallos sequentes ipsum in tentorium marchionis Pescarii detulerunt. Et sacerdoti more christiano confessus, sumtoque Christi corpore, Bayardus, octava hora post valetudinem, et sexta hora post meridiem, occubuit. Et Carolus Borbonius ipsum in infirmitate vidit, sed cum eo Bayardus magnum colloquium habere noluit. »

Ce récit précieux (qu'il ne faudrait pas tronquer[1]) peut fort bien se concilier avec celui de Martin Du Bellay. Dans tous les deux Bayard blessé est d'abord déposé à terre; il y reste jusqu'au moment où les Espagnols, arrivant, l'emportent et sans doute reçoivent l'ordre de transporter le blessé dans la tente de Pescaire. Qui avait donné cet ordre? Un chef français qui l'avait reconnu, et c'est en le reconnaissant, en le faisant transporter, que quelques paroles durent être échangées. Que l'illustre moribond ait ensuite refusé de subir l'entretien de ce chef devenu le fléau de sa patrie, il est naturel de l'admettre et de se rendre compte des raisons patriotiques qui purent empêcher le transport de Bayard dans la tente du chef de l'armée ennemie. Ainsi les différents récits s'accordent entre eux plutôt qu'ils ne se contredisent. Et c'est encore celui d'Aymar Du Rivail auquel on peut ajouter la foi la plus entière : c'est le trans-

1. Voy. la nouvelle édition de La Mure, t. II, p. 630.

port de Bayard mourant dans la tente de Pescaire qui a fait dire à Paul Jove que le héros aima mieux se rendre à Pescaire qu'à Bourbon.

Les historiens étrangers, plus dégagés de tout respect humain, et qui n'avaient pas à ménager, comme ceux de France, les familles intéressées à détourner la vraie responsabilité, ont en Espagne, en Italie, parlé librement de la conspiration du duc de Bourbon, et ont mieux reproduit le véritable sentiment français. C'est là ce que Beaucaire, le champion du duc de Bourbon, ne peut pardonner à Paul Jove, qu'on ne saurait cependant accuser, dans le jugement qu'il porte de la conduite de Bourbon, d'avoir cédé à quelque influence mercenaire. Beaucaire, en même temps qu'il dément le jugement porté par Paul Jove sur Bourbon, nous fait connaître quels sont les garants qu'il lui oppose : « Paulus Jovius contra Carolum Borbonium ut hominem sceleratum atque intestabilem ubique, ut timidum etiam nonnunquam insectatur, quum is dux fortissimus fuerit, ac disciplinæ militaris exemplar. Vitæ integritatem mihi testati sunt cum alii plerique tum vero Petrus Anlezius, avunculus meus, et Anlezio paulo major Franciscus Montagnatius Tausanius, sub eodem tum quum is (Borbonius) sclopeto ictus Romæ occubuit arcis Mediolanensis præfectus, ac Joannes Belcarius Peguilio frater meus, cum illo ipso ab ineunte ætate educatus; fortitudinem bellandique peritiam res gestæ declarant. Sed ex Gallia profectus, quum in Mediolanensi principatu stipendium Cæsar non suppeditaret, et a militibus regeretur potius quam mi-

lites regeret, necessitate adductus, multa præter naturam præterque institutam vitæ rationem patrare coactus est[1]. »

Paul Jove, après avoir raconté l'entrevue de Bayard mourant avec Bourbon, continue : « Aderat Cæsarianis Carolus Borbonius, qui, paulò ante, a studio sui Regis malignè discedens, et sese privato quodam Cæsari fœdere conjungens, prodendi regis sui impugnandæque patriæ consilia agitaret. Quibus detectis, e Gallia in Sequanos profugerat, declaratusque patriæ hostis, Cæsari operam navabat, ita ut invadendæ Galliæ consilium susciperet, Hispanis avidè se secuturos profitentibus, quod in Provinciam, opulentam regionem, ubi non defutura amicorum studia, aversa penitus a Rege, et proceres quosdam ad rebellandum paratos se inventurum jactabat. Lanoius quanquam id minimè probaret, permisit ut Piscarius cum Hispanorum Germanorumque cohortibus in Provinciam penetraret. Sed Piscarius Massiliæ mænibus frustra hærens, quod validissimo Gallorum præsidio teneretur, retrocedere coactus est, quum nemo Gallorum ad auctoritatem Borbonii nominis se conferret, et regiæ copiæ appropinquarent, et Borbonius cuncta opinione sua sibi infestiora, Gallo vero fideliora reperiret. Quapropter reversus est per maritimas Ligusticasque Alpes, cum copiis asperitate itinerum defessis, et his sæpe, ut sunt viri dicaces, Borbonio consilii levitatem exprobrantibus (éd. de Paris, 1558, t. I, p. 234). »

1. Beaucaire, *Préface.*

Retournons en France. Jamais le royaume des lis ne s'était trouvé dans une situation aussi critique et n'avait couru d'aussi grands dangers [1]. Il est vrai que la découverte de l'odieux traité signé par Bourbon avait arrêté François Ier au moment où il se disposait à conduire en Italie l'armée dont les conjurés attendaient l'éloignement pour manœuvrer à coup sûr ; il est vrai que Bourbon, au lieu de faire sa partie dans ce drame criminel, avait été obligé de recourir à la fuite la plus honteuse ; mais les Anglais avaient déjà jeté trente mille hommes sur les côtes de Normandie et de Picardie ; vingt mille soldats des Pays-Bas s'avançaient au delà de Cambrai : vingt mille Espagnols pénétraient dans la Provence ; seize mille Suisses et lansquenets marchaient sur Dijon, tandis

1. Le bon poète Salmon Macrin dépeint la situation terrible où la trahison de Bourbon avait mis la France, en même temps que la confiance que les bons citoyens avaient dans le Roi :

Nunc christiano quæ plaga sanguine
Intaminata est? Astur et Italus
In mutuum inter se scelestis
Exitium furiantur armis;

Celtis minatur Flandrus et Atrebas,
Confœderatæ fretus ope Angliæ;
Commovit intestina nuper
Borbonius quoque bella princeps,

Præbente vires Cesare; sed ferox
Non auspicatos reprimet impetus
Franciscus, et vindicta fractum
Inveniet sua parricidam;

Quæ sera quamvis puniat improbos,
Cessare magnis visa piaculis,
Dilata post pensat tamen nec
Supplicio leviore sævit!

(Salmonii Macrini, *Carminum libri*, Parisii, 1530, lib. II, f° 31.)

que d'autres pénétraient en Champagne. Le danger était assurément extrême : que François Ier eût franchi les Alpes, comme Bourbon, Henri VIII et Charles-Quint l'avaient espéré, la France leur était livrée pieds et poings liés, et les conjurés s'en seraient partagé les lambeaux.

Lamothe Des Noyers, agent de Bourbon, avait dès le mois de septembre conduit sur la limite de Champagne et de Franche-Comté quinze à seize mille lansquenets commandés par les comtes Guillaume et Félix de Furstemberg. Ils commencèrent par assiéger Coiffy, place alors très forte, à six lieues de Langres. Elle fut à peine défendue, le capitaine, dont les historiens contemporains n'ont pas voulu rappeler le nom, ayant rendu le château à la première sommation. De Coiffy, les lansquenets allèrent à Montéclair, près d'Andelot, à l'est et à égale distance de Joinville et de Chaumont en Bassigny. Le château, dont il reste à peine quelques ruines, ne se défendit pas mieux que Coiffy. Mais là s'arrêtèrent les succès des Furstemberg. Claude, duc de Guise, qui remplissait alors les fonctions de lieutenant du Roi en Bourgogne, avait rassemblé à la hâte cinq ou six cents hommes d'armes, et, de concert avec le comte d'Orval, gouverneur de Champagne, il arrêta les lansquenets, que n'avait pas appuyés la cavalerie que Bourbon devait leur envoyer; ils manquèrent bientôt de vivres et furent obligés de faire retraite. Ils repassèrent la Meuse à Neufchâteau, serrés de près par le duc de Guise, qui atteignit leur arrière-garde sous les yeux des duchesses de Lorraine et de Guise qui, dit Du Bellay, « estoient alors aux fenestres du

chasteau, et qui en eurent le passe-temps (p. 45). » et l'on n'entendit plus parler d'eux.

Pendant que la Champagne était ainsi délivrée, le duc de Norfolk faisait descendre à Calais quinze mille Anglais qui bientôt, réunis aux Allemands conduits par le comte de Burc, formèrent une armée de vingt-cinq à trente mille hommes de pied, cinq ou six mille cavaliers et bonne quantité d'artillerie. Térouanne était la première place qu'ils devaient attaquer, mais le vieux sire de La Trémoille avait eu soin de la mettre dans un état de défense qui les aurait plus longtemps arrêtés qu'ils ne voulaient; ils passèrent donc sans l'assaillir. Dourlan, qu'ils pensaient attaquer, leur fit également craindre une trop forte résistance : après l'avoir bloquée pendant quatre jours, ils décampèrent sans tenter un assaut, et devant Corbie, où ils arrivèrent ensuite, ils trouvèrent le vaillant La Trémoille, avec lequel ils jugèrent prudent de ne pas s'engager. La Trémoille avait à sa disposition si peu de forces qu'il lui fallait, quand l'ennemi abandonnait une place, retirer les hommes chargés de la défendre, pour les envoyer dans la place qui allait être menacée. De Corbie l'armée anglo-allemande résolut de passer la Somme à mi-chemin de Corbie et Péronne. Un vaillant bâtard de la maison de Créqui, le capitaine Pontdormy, voulut lui disputer le passage avec trois ou quatre mille hommes de pied ou de cheval; mais, contraint de leur abandonner le fort de Bray, il fut lui-même poursuivi de près, et toute sa troupe eût été taillée en pièces si, le dernier de son arrière-garde, il n'eût avec ses quelques hommes

d'armes soutenu tout l'effort de l'armée ennemie et permis aux gens de pied de regagner Corbie. C'était le tour de Montdidier d'être menacé : La Trémoille se hâta d'y envoyer un secours qui devait avant d'arriver passer devant le camp ennemi. Personne ne voulait entreprendre une chevauchée aussi difficile : Pontdormy, à peine rentré dans Corbie, rompu des fatigues qu'il venait d'essuyer, offrit de s'en charger. La nuit venue et grâce à de bons guides, il passa sans éveiller l'ennemi, fit entrer dans Montdidier le capitaine La Rocheboiron d'Auvergne et le sire de Fleurus, chacun avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et mille francs-archers commandés par le capitaine René de La Pailleterie. Et le lendemain Pontdormy, craignant que La Trémoille n'eût besoin de lui, prit le parti de tenter de regagner Corbie en plein jour. Il ne ramenait qu'environ cent cinquante hommes d'armes. Bientôt il rencontre cinq cents cavaliers, qu'il charge avec la dernière furie; mais deux mille autres chevaux arrivent à la rescousse des fugitifs, si bien que, faisant prendre le chemin d'Amiens à cent vingt de ses cavaliers, il arrête l'effort de l'ennemi avec les trente hommes d'armes qui lui restent. Dès la première charge, son cheval est tué : il est relevé par son frère et par son neveu, M. de Canaples, guidon de la compagnie. Ces deux braves, bientôt désarçonnés, sont contraints de se rendre, pendant que Pontdormy criblé de blessures se traîne péniblement jusqu'à Amiens. Tant d'intrépidité fut inutile, et Montdidier, bientôt attaqué, se rendit après avoir opposé une trop faible résistance.

Le Roi, qui était alors à Lyon, fut averti de la prise de Montdidier et de la terreur que cet événement avait répandue dans Paris. Les habitants croyaient déjà l'ennemi à leurs portes. François fit aussitôt partir de Lyon le duc de Vendôme comme son lieutenant général, avec plein pouvoir de lever en Bourgogne et en Champagne quatre cents hommes d'armes et autant de francs-archers qu'il pourrait en réunir. En même temps, il dépêcha vers Paris le capitaine Chabot, sieur de Brion, pour rassurer les habitants et se mettre à leur disposition. Baillet, second président de la cour du Parlement, accueillit assez froidement l'envoyé du Roi, et lui rappela que quand le roi Louis XI avait eu nouvelle de la prise de Beauvais par le duc de Bourgogne, il ne s'était pas contenté d'envoyer aux gens de Paris un personnage chargé de les réconforter, mais bien le maréchal Joachim Rouault accompagné de quatre cents hommes d'armes. « C'est précisément ce qu'a fait notre roi, répondit Chabot : Monseigneur le duc de Vendôme en pareille compagnie vous rendra la confiance que vous avez perdue. Que chacun fasse son devoir, et tout ira bien. »

Les Anglais mirent le feu aux deux villes de Roye et de Montdidier. Mais en apprenant l'arrivée du duc de Vendôme et, d'un autre côté, celle de La Trémoille, ils craignirent de voir leur armée perdre ses moyens de subsister, et commencèrent à désespérer du succès de la campagne. Ils battirent donc en retraite dans la direction de Fervaques, à quatre lieues au-dessus de Saint-Quentin ; chemin faisant

ils brûlèrent Nesles, qu'on avait jugé inutile de défendre; ils n'osèrent attaquer le fort château de Ham, où se trouvait le comte de Braisne-Sallebruc avec sept ou huit cents hommes de pied et cinquante hommes d'armes. De Fervaques ils poursuivirent leur marche jusqu'à Bohain, qui leur fut rendu sans coup férir. Le duc de Suffolk, après y avoir laissé une forte garnison, se retira en Artois et de là licencia son armée. Ainsi cette armée formidable abandonna la partie sans avoir eu de véritables combats à soutenir. Elle était arrivée dans les derniers jours de septembre, et l'on était aux premiers jours de novembre quand Anglais et Allemands retournèrent d'où ils étaient venus. La Trémoille ne perdit pas de temps pour aller sur les derrières de ces ennemis, fugitifs avant d'être poursuivis. Il s'attacha à reprendre Bohain, qu'il pressa si vivement que la place lui fut rendue avant l'arrivée du duc de Vendôme. « Alors, dit Martin Du Bellay, partit de Picardie le seigneur de La Trimouille, ayant eu une armée si puissante sur ses bras, et si peu de gens pour la garde du païs, sans que l'ennemy, au partir, tînt un pied de terre de sa conqueste[1]. »

Ainsi la France avait vu les armées de Henri VIII et de Charles-Quint tenter une première fois et vai-

1. Machiavel, dans une lettre à Fr. Guicciardin, du 15 mars 1525, dit : *Fino a qui se ha veduto che tutti i cattivi partiti che piglia l'Imperatore non gli nuocono, e tutti i buoni che ha preso il Re non gli giovano.* Mais il y a bien à dire sur ce point. L'Empereur essaya de conquérir la France à trois reprises, et par trois fois fut obligé d'y renoncer; la deuxième expédition d'Alger fut pour lui un nouveau revers de fortune.

nement d'entamer son territoire, et dispersées même avant d'avoir essayé sérieusement de combattre. Bourbon apprenait ces honteux résultats, frémissait d'impatience, pressait l'Empereur de lui fournir les moyens d'envahir la Provence, sur laquelle il prétendait, sans aucune apparence de raison, avoir des droits héréditaires. Mais depuis la sortie fugitive de Bourbon de Milan, depuis le mauvais succès de la première invasion en France, où, contre les promesses du Connétable, personne ne s'était déclaré en sa faveur, Charles-Quint voyait dans Bourbon un embarras plutôt qu'un utile auxiliaire. A sa demande de passer en Espagne pour conclure le mariage projeté, l'Empereur avait répondu qu'il fallait avant tout chasser de l'Italie le dernier Français. C'est une fois le Milanais reconquis qu'on aviserait à reprendre le premier plan de la confédération : la conquête de la France. Ainsi Bourbon avait dû se résigner à rester en Italie jusqu'à la complète défaite des Français. Il se voyait enchaîné, pour ainsi dire, à l'armée impériale sans avoir dans les conseils d'autre influence que celle que voulait bien lui laisser le vice-roi de Naples, investi du commandement suprême. Impatient de toute espèce de subordination, il n'avait pas tardé à se mettre en désaccord avec Charles de Lannoy, qui se sentait justement blessé de ses prétentions. Les défenseurs de Bourbon accusent Lannoy d'avoir poussé contre lui la haine au point de l'exposer à un échec assuré en ne lui envoyant que des renforts insuffisants. Mais ce n'est pas le défaut d'hommes qui devait faire échouer cette

campagne[1]. Quant à la prétendue jalousie de Lannoy, c'est le reproche que les mêmes apologistes de Bourbon adressent à Monsieur, à Longueville, à Pescaire, à François Ier lui-même, à tous ceux en un mot qui semblent avoir eu à se plaindre de lui.

Dès le mois de mai 1524, Charles-Quint et Henri VIII répondirent aux vœux du Connétable. Il fut convenu qu'une nouvelle armée, plus forte que la première, serait transportée sur les côtes de Normandie, tandis que Bourbon conduirait en Provence toutes les forces qui venaient de chasser les Français de Lombardie. Henri VIII avait exigé qu'on lui rendît compte des moyens qu'on voulait employer pour assurer le succès de cette invasion. Et d'abord de quelles forces disposerait le duc de Bourbon? Celui-ci répondit qu'il avait prêts à marcher 6500 Espagnols d'une bravoure et d'une expérience à toute épreuve, 5400 lansquenets, et cinq autres mille qui étaient en marche ; 3000 Italiens ; 800 hommes

1. Bourbon fait lui-même ainsi, dans une lettre à Charles-Quint, le dénombrement des troupes dont Lannoy et lui disposaient : « Les gans que nous advons ici c'est V myle Vc Espaignous combatens et deux enseignes quil viegnent avesques les Alemans, VIIc chevaulx ligyers, et toute vostre artilherie, quatre myle Alemans ou plus combatans, quil sont bien dys myle bons piétons, et anvyront sant hommes d'armes... Vostre artilherie est an nombre quatre canons, serpantyns deux demis et VI coulouvrynes moyennes et deus batardes, pouldre, boulès assés anplement, quar il y a anviron trois myle boulès de fer et pouldre pour les tyrer. » (*Lettre à Charles-Quint* du 26 juillet 1524, dans La Mure, t. III, p. 267.) Ils attendaient encore trois mille Allemands, trois mille Italiens, huit cents gens d'armes allemands et espagnols et huit cents chevau-légers.

d'armes formés par l'Empereur, 300 hommes d'armes à la solde de Bourbon, 1800 chevau-légers, 1000 pionniers et 16 pièces d'artillerie, 4000 soldats de mer avec 18 galères, une caraque, trois galions et quatre grands vaisseaux. Le duc avait de bonnes et sûres intelligences et de nombreux amis qui se joindraient aux armées confédérées, dès qu'elles seraient sur le territoire. Ces amis, ces intelligences, il refusait de les nommer, et l'on reconnut bientôt qu'il s'était flatté à tort de les avoir. « Il se persuadoit, dit Du Bellay, qu'estant arrivé en ce royaume, la plus part de la noblesse se retireroit à luy : de laquelle espérance il fut frustré, car le naturel du François est de n'abandonner jamais son prince (liv. II, p. 453). » Henri VIII fit encore demander à quel titre le duc entrerait en France. Il répondit qu'il entendait recouvrer tout ce qui appartenait légalement au roi Henri, à l'Empereur et à lui-même ; et que son intention était d'y couronner Sa Grâce le roi Henri. — Comment et de quel côté le duc entrera-t-il en France ? Réponse : il part aujourd'hui (fin de mai) pour franchir les monts. Cinq ou six jours suffiront pour le passage de toute son armée. Il ira par la voie de Provence en côtoyant la mer, pour avoir en cas de besoin l'appui des galères et des gens de mer. En Provence il n'y a que deux places fortes : Marseille et Monaco, dont le seigneur est à sa disposition. De là, on pourra marcher sur Lyon, qui est ouverte d'un côté, et sera facilement prise. Et si l'ennemi ne lui offre bataille, ce qu'il ne refuserait pas, il s'attachera au siège de Marseille. Si le roi d'Angleterre voulait de sa personne et sans dé-

lai entrer en France, il permettait à Sa Grâce de lui arracher les deux yeux, s'il n'était pas maître de Paris avant la Toussaint ; Paris pris, tout le reste de la France était à lui, et il trouverait aisément dans Paris deux ou trois cent mille couronnes[1].

Heureusement cette fois Henri VIII ne se pressa pas d'arriver, et Bourbon ne trouva personne en France qui voulût s'associer à ses complots. Grâce aux retards que souffraient toujours alors les envois d'argent[2], l'armée ne fut pas au delà des Alpes avant le 1er juillet. Elle s'arrêta d'abord à Saint-Laurent, où la flotte française attaqua, entre Cannes et Nice, la flotte espagnole, qui fut obligée de revenir à Monaco. Quelques jours après, La Mothe Des Noyers occupait la ville de Grasse, à cinq lieues dans les terres, et le 26 Bourbon était à Draguignan. Il avança sans trouver de résistance de cette ville jusqu'à Aix, dont les rares habitants qui ne s'étaient pas enfuis lui présentèrent les clefs[3]. Il y était

1. Ou pièces d'or de la valeur d'une demi-livre sterling. (Articles contenus dans les instructions de Richard Pau, ambassadeur de Henri VIII et Réponse du duc de Bourbon, Juin 1254, au *British Museum*.)

2. Ces retards dans les envois d'argent sont pour ainsi dire continuels dans l'histoire des guerres de ce temps-là, et Charles-Quint n'était pas, on le voit ici et ailleurs, mieux servi que François Ier. C'était surtout l'effet des difficultés du transport, quand on n'avait pas droit d'accuser les banquiers intermédiaires, les changeurs ou même les trésoriers des deux souverains. De là la sévérité des recherches et des répressions.

3. « Borbonius primum ignobilia aliquot castella deinde etiam Aquensem urbem... vacuam nactus (prius enim, jubente Rege, fortunis quantum licuit sublatis, secesserant cives) occupat. » (Le Ferron, éd. 1555, p. 182.)

le 30 août, exigea le serment des magistrats et affecta dès ce moment le titre de comte de Provence. Marseille seule pouvait l'arrêter, et le Roi, qui prévoyait sa prochaine arrivée devant cette grande cité, avait eu soin d'y envoyer une forte garnison sous les ordres de Philippe Chabot de Brion, et d'un capitaine d'artillerie déjà célèbre, Rance de Céré ou Ranzo di Ceri (Lorenzo Orsini, seigneur de Ceri, de la grande maison des Ursins). Il était revenu de Lombardie, avec les restes de l'armée de l'amiral Bonnivet. Le duc de Bourbon arriva devant Marseille vers le 12 août. L'Empereur eût préféré le voir avancer vers Lyon, s'emparer de cette ville et pénétrer de là dans le cœur de la Bourgogne, où il l'aurait aussitôt rejoint en décidant le roi d'Angleterre, suivant leurs engagements, à occuper les côtes de la Picardie et de la Normandie. Mais Bourbon voulait avant tout soumettre la Provence entière, dont il se déclarait déjà souverain indépendant, en dépit du mauvais vouloir et des sages remontrances du marquis de Pescaire. Il répondit à toutes les observations qu'à peine arrivé devant les murs de Marseille, les citoyens, imitant ceux d'Aix, lui en apporteraient les clefs. L'argent, les hommes, les armes, les canons, rien ne lui manquait. Le roi d'Angleterre et l'Empereur n'eussent-ils pas perdu un moment, comme il les en conjurait, pour pénétrer de tous les autres côtés en France, leurs opérations différées ou non différées ne pouvaient avoir une influence directe sur le succès ou le non-succès du siège de Marseille : c'est donc à Bourbon seul qu'il faut en attribuer le non-succès. Il livra plusieurs as-

sauts, il repoussa avec plus ou moins de pertes les nombreuses sorties des assiégés ; mais tous les Marseillais étaient devenus autant de soldats intrépides : les femmes elles-mêmes et à leur tête les dames les plus qualifiées travaillaient aux défenses, réparaient les fortifications, les tranchées, tant était en exécration la félonie de Bourbon ; le côté le plus menacé leur dut la construction de nouveaux boulevards qu'on nommait au siècle dernier les *tranchées* et qu'on nomme aujourd'hui le *boulevard des Dames.* Mais rien ne pouvait décider Bourbon à abandonner son entreprise. Un jour, un boulet tomba dans la tente et aux pieds de Pescaire. Il le releva, l'envoya présenter à Bourbon et lui demanda si ce n'étaient pas là les clefs de la ville qu'on venait lui présenter (Le Ferron, p. 183). Le 15 septembre, plus d'un mois après le blocus de la ville, il écrivait à l'Empereur : « Si pouvés fayre l'armée soufisante pour gaigner le bort du Rosne..., sinon qu'il vous plaise nous anvoyer les Allemans qui sont en Catelongne.., il me sanble, lesquel de deus que ferés, que vostre afayre ne peut que byen aler, et que serons assés soufisans pour donner la bataille au roy de Franse, et sy nous la gaignons, se que j'espère, Dyeu aydant, vous vous an allés le plus grant homme qui oncques fust, et pourrès donner la loy a toute la Crestyanté (La Mure, t. III, p. 269) » ; et trois jours après, le 19 septembre, il écrivait « à son très bon cousin et père », le cardinal Wolsey : « La ville se pourra prendre dans huit à dix jours, et faire nostre debvoir d'aller trouver le roi Françoys, qui est par

deçà le Rosne avec son armée. S'il ne se renforce plus qu'il est à présent, j'espère que ferons un très bon service à l'Empereur et au Roy (d'Angleterre)[1]. » Il avait demandé une entrevue à Chabot pour lui offrir une capitulation honorable. Chabot avait refusé tout pourparler avec un traître et déclaré qu'il ne voulait s'aboucher avec lui qu'à coups d'arquebuse et de canon.

Mais les quatre mille Catalans qu'il demandait n'auraient guère rendu plus facile la prise de Marseille, et ce qu'on ne peut contester, c'est qu'en apprenant l'approche d'une armée française conduite par le vrai roi de France, il ne résista plus aux instances de Pescaire et des autres capitaines, et fit rapidement ses préparatifs de départ. On jeta à la mer d'énormes pyramides de boulets, on enterra quatre gros canons, on transporta sur les vaisseaux qui stationnaient près de là tout le reste de l'artillerie qu'on avait inutilement employée, et le 29 septembre, après sept semaines de siège, l'armée impériale battit en retraite dans la direction des Alpes Maritimes. Elle y fut suivie de fort près par le Roi, qui fut cette fois sourd aux avis qu'il reçut de ses plus expérimentés capitaines de ne pas franchir les Alpes. La Trémoille, La Palice, Lescun, d'Aubigny et Louise de Savoie avec larmes et prières luttèrent en vain contre Bonnivet, Chabot et quelques autres. « Vulgus gallicum, écrit Le Ferron, ut ex veritate pauca æstimat, authorem fuisse Ludovicam regis matrem hujus profectionis cre-

1. *Loc. cit.*, p. 270.

didit. Id tantum abest a vero ut ille matrem, cui nihil non deferebat, abiens salutare minime ausus sit, pro certo habens futurum ut illa profectionem remoraretur. Indicarat enim ea per literas esse quædam quibus angatur et sollicitetur magni momenti, quibusque verendum sit ne ipse premeretur, quæ non audebat committere epistolæ,... aculeos quosdam et scrupulos solicitudinum insidere atque urgere, qui mutuo congressu exhauriri possint; adfuturam se intra paucos dies. Ille hoc veritus mox sese proripuit abiens, tamen illi administrationem omnem regni reliquit (lib. VII, pag. 184). » Capella, dont le livre parut en 1532[1], avait dit de même : « At rex... nemini auscultando qui ipsum ab hujusmodi expeditione deterreret, in Italiam quantis maximis potuit itineribus contendit... et quia ipsi itineri jam accincto Lodovica mater significaverat convenire eum se cupere ante quam Alpes transiret, quum alioquin semper illi fuisset obsequentissimus, veritus ne a suscepta provincia filium pio quodam affectu dehortaretur, colloquium parentis respuit, et cancellario Galliarum nonnullisque a secretis, qui alias Regi comites esse etiam extra regnum proficiscenti consueverant, mandavit ut cum matre ad gubernandam Galliam remanerent donec ipse bellum Mediolanense confecisset[2]. »

Les hérauts de la gloire de Charles de Bourbon ont trouvé le moyen d'admirer le génie, la prudence

1. *De Rebus nuper in Italia gestis libri octo. Norimbergæ*, 1532.
2. L. IV, p. 31.

et la vertu guerrière qu'il aurait déployés dans cette irruption de la Provence. S'il ne réussit pas à emporter Marseille, il faut en accuser les Anglais qui n'entrèrent pas en Normandie et les Impériaux qui ne parurent pas sur les bords du Rhône, le vice-roi de Naples qui, dévoré de jalousie, retarda méchamment les nouveaux secours d'hommes qu'il devait envoyer pour renforcer l'armée de Bourbon, le marquis de Pescaire qui n'avait jamais été d'avis d'entreprendre ce siège, les Espagnols et les Italiens qui refusèrent plusieurs fois de monter à l'assaut, tout le monde enfin, dont le puissant génie de Bourbon seul ne pouvait conjurer le mauvais vouloir. Quand pour excuser la conduite d'un seul on se voit réduit à accuser tous les autres, il est rare que les autres n'aient pas raison. Bourbon, tout en étant l'âme de la grande ligue formée contre la France, aurait avant tout voulu s'assurer la possession de la Provence, et la reprenait, disait-il, parce qu'elle devait lui appartenir. Que l'Empereur, le roi d'Angleterre se partageassent le reste de la France, rien de mieux; mais par un dernier sentiment de honte il eût désiré ne pas être aperçu dans leurs rangs. Personne en France, si ce n'est le petit groupe de ses complices, ne connaissait encore le traité secret de partage dont il avait accepté les conditions et auquel il avait apposé sa signature. Il tenait donc à ce qu'on attribuât sa défection à la seule crainte de la perte de tous ses biens. Voilà pourquoi il avait tenu à se rendre maître de Marseille, et pourquoi il pressait tant Henri VIII et

Charles-Quint de tenter sans lui la conquête du reste de la France.

Brantôme, dans son *Discours d'aucunes retraictes de guerre*, a donné la note juste de cet épisode de l'attaque et de la levée du siège de Marseille, ou plutôt il n'a fait que se ranger au sentiment commun avec l'historien espagnol Vallès (liv. III, ch. 2).

« Le marquis de Pescaire, don Fernando d'Avalos, ayant chassé les François de l'estat de Milan, avecques Monsieur de Bourbon, et ayant esté fort pressé par luy pour passer en France, vint à son très grand regret en Provence quasy en despit de luy... parce que, disoit-il, le naturel des hommes bannis de leur patrie est tel que conviez d'une petite espérance, facilement s'embrouillent en quelque difficulté que ce soit, et jamais au commencement des choses ne mesurent les périls avec la raison; et qu'il n'y avoit folie plus grande qu'avec un capitaine banny et déclaré traistre en plein jugement et avec petites forces s'embarrasser et entreprendre de faire la guerre dans un royaume où les François, très affectionnez au nom royal, avoient accoustumé non seulement par amour naturel, mais quasi par vile servitude et commandement, à estre fidelles, voire quasi adorer le visage de leur Roy comme si c'estoit quelque déité occulte, abominant grandement le vilain nom de traistre[1]. »

On trouvera sans doute que je me suis trop longtemps arrêté sur ce lugubre épisode de la trahison

1. *Œuvres de Brantôme*, t. VII, p. 269.

de Charles de Montpensier, duc de Bourbon et connétable de France. C'est que j'avais à rétablir une page tout à fait défigurée de la véritable histoire. Une des conditions du traité qui devait rendre au Roi sa liberté, la plus pénible de toutes peut-être, ce fut que Charles, duc de Bourbon, d'Auvergne et de Châtellerault, rentrerait en possession de tous ses biens (réservé la propriété des apanages, qui devait rester au Roi comme Charles-Quint lui-même l'avait reconnu), que tous ceux qui l'avaient suivi seraient réhabilités, qu'un voile épais serait jeté sur tout ce qui avait été la suite de la sortie du Connétable. Il y eut dans la famille royale et dans tous ceux qui composaient la cour de Francois Ier, de la Régente et de la reine de Navarre, une sorte d'engagement de ne pas même prononcer un nom qui se liait à tant de douloureux souvenirs. Quant à Bourbon, il avait compris qu'il ne pouvait revenir en France. Mécontent de Charles-Quint, des grands seigneurs d'Espagne et d'Italie, de lui-même, il s'était fait le chef de soldats indisciplinés que l'espoir du pillage avait réunis autour de lui, et il avait fini comme on sait devant Rome. Cette fin sinistre avait, pendant quelques années, imposé le même silence aux membres de la grande et incomparable maison de Bourbon, qui rougissait d'avoir à compter parmi tant de glorieux noms celui d'un mauvais Français. Mais ce n'était pas assez pour les sœurs et neveux du Connétable d'avoir obtenu de la faveur du Roi la transmission d'une partie des biens du mort, il fallait s'efforcer de regagner ce qui était rentré dans les

domaines de la couronne. Ils travaillèrent avec non moins d'ardeur à faire valoir des circonstances atténuantes en faveur du précédent chef de leur maison. On ne paraît pas cependant avoir tenté cette justification difficile tant que les Valois descendants de François Ier furent en possession de la couronne; mais quand le petit-fils du duc Charles de Vendôme, notre grand Henri IV, fut reconnu pour roi de France, les Montpensier, sûrs de trouver un bienveillant appui dans le chef de leur race, soutinrent, encouragèrent et récompensèrent les écrivains, les avocats qui revisèrent le grand procès du Connétable, et c'est alors que, n'osant pas accuser pour le défendre le Roi qu'il avait voulu livrer à ses ennemis, on fit retomber la responsabilité de la défection sur la mère du Roi, sur le chancelier Du Prat, sur l'amiral Bonnivet, sur Madame de Châteaubriant. Sans alléguer la moindre preuve des faits que l'on avançait, on reprit la légende recueillie par le Hollandais Van Baarland d'une folle passion que la mère du Roi, âgée de quarante-six ans, aurait conçue pour le Connétable : se voyant refusée, elle lui aurait rendu tous les mauvais services possibles, jusqu'à l'entraîner à réclamer la succession de Suzanne de Bourbon. Sur cette première trame on ne tarda pas à faire des broderies. La fille de Louis XII, Renée, que le Connétable aimait et dont il avait demandé la main, lui aurait été refusée; l'amiral Bonnivet se serait constamment attaché à l'humilier; le roi François Ier aurait lui-même été jaloux de sa gloire militaire et du faste qu'il déployait sous ses

yeux à Moulins et même à Paris, à Fontainebleau. Il ne l'avait pas compris dans la distribution de ses gouvernements de province, et, à l'instigation de Louise de Savoie, il l'avait privé du droit de commander l'avant-garde pour le transmettre au duc d'Alençon. Voilà comment, constamment blessé dans son honneur et poussé à bout, il n'avait pu supporter tant d'injustice et de persécutions, il s'était décidé bien malgré lui à quitter la France.

Les premiers inventeurs de tous ces griefs chimériques travaillaient avec une intention avouée : ils répondaient aux sollicitations de la maison de Montpensier[1]. Mais comment s'est-il fait que dans les trois siècles suivants il ne se soit pas rencontré un seul écrivain, un seul critique, un seul historien qui ait reconnu la source corrompue de cette apologie tardive? Comment personne, que je sache, n'a-t-il remarqué

1. Après la mort du Connétable, écrivait Ant. de Laval en 1602, restait Louise, sa sœur, mariée à Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, fils puîné de Jean de Bourbon, comte de Vendôme. Son fils fut Louis de Bourbon, devenu duc de Montpensier, comme héritier *ab intestat* non du Connétable, mais de son aïeul Gilbert... « Par tous les traitez faicts entre le Roy et l'Empereur Charles le Quint, il a esté tousjours convenu et sollennellement juré que les héritiers dudict duc de Bourbon seront remis en tous ses biens, et la confiscation révoquée comme non advenue; ce qui a seulement commencé à estre faict... Le reste se peut faire maintenant avec plus de facilité, puisqu'il a pleu à Dieu que le roy très auguste chef de la maison royalle de Bourbon soit légitimement parvenu à ceste glorieuse couronne de France, qui fera restablir la mémoire de ce grand duc de Bourbon connestable de France, en despit des imposteurs qui l'ont meschamment et injurieusement calomnié. » (*Dessins de professions nobles...*, éd. 1605, f° 282.)

que vers 1560 Le Ferron se demandait encore où un étranger, Baarland, avait pu trouver à la conspiration de Bourbon une cause que n'avait soupçonnée aucun écrivain français, dont on ne découvrait le moindre indice dans aucun document, chronique, journal, lettre publique ou privée, prose ou poésie sérieuse ou satirique? Citera-t-on quelques *on dit* de Brantôme? mais les œuvres de cet écrivain si léger, si fécond en contradictions, appartiennent à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Laval est plus moderne encore. Mézeray, Varillas, Bayle, Le Laboureur sont de la dernière partie du dix-septième siècle. Cependant les plus réservés de nos historiens se sont contentés d'émettre quelques doutes sur la vérité de ces assertions, en ne manquant pas de les reproduire comme si les probabilités étaient en leur faveur.

Je supplie maintenant tous ceux qui ont à cœur la vérité, la sincérité de l'histoire de revenir sur tout ce qu'on a légèrement écrit des torts de François Ier, de sa mère, du chancelier Du Prat et de l'amiral Bonnivet à l'égard du connétable de Bourbon. Charles de Bourbon ne fut guidé que par l'ambition la plus effrénée. Il n'avait jamais craint que le Roi ni la mère du Roi, en recouvrant la propriété de ses terres apanagées et non apanagées, lui en enlevassent la jouissance et l'usufruit; mais, à l'instigation de l'artificieuse fille de Louis XI, il s'était accoutumé à regretter que la couronne de France fût tombée sur la tête d'un prince d'une autre branche que celle à laquelle il appartenait. Charles-Quint sut habilement

mettre à profit ces dispositions : il lui offrit avec son amitié la main de sa sœur, veuve d'un roi, l'espoir de recueillir son immense succession royale et même impériale[1], et, dans le cas le moins avantageux, la création d'un nouveau royaume, celui de Provence, tout cela avait fasciné l'imagination du malheureux prince et lui fit oublier, comme Français, ce qu'il devait à son pays, comme prince du sang royal, comme connétable de France, ce qu'il devait au Roi. Ce n'était pas assez d'aller se joindre aux ennemis de sa patrie, sans même daigner renoncer au serment de fidélité qu'il avait librement prononcé, sans renvoyer la grande épée de Connétable qu'il avait reçue; cela n'était rien encore, rapproché d'un pacte aux termes duquel il devait attendre le moment où le Roi et son armée seraient éloignés pour faire de la France la proie de ses plus cruels ennemis, en se réservant une part dans le succès de l'abominable guet-apens. Il n'y a pas d'exemple d'un tel acte de félonie, et ce serait bien à tort qu'on supposerait aujourd'hui qu'il fut alors considéré comme un crime politique ordinaire. Il est vrai que les contemporains, par respect pour la grande, puissante et royale maison dont il abandonnait les traces, se contentent de raconter sa défection sans appuyer sur la gravité de son crime, mais leur véritable jugement se devine par la façon dont ils parlent unanimement de l'entrevue qu'il eut à Moulins avec le Roi. « Le Roy, dit Martin

1. Cet espoir pouvait ne pas paraître trop chimérique. L'exemple de Charles VIII, prédécesseur de Louis XII, de François Ier, de Charles-Quint lui-même, semblait déjà l'autoriser.

Du Bellay, trouva le duc de Bourbon contrefaisant le malade; mais le gentil prince, qui tousjours estoit plus enclin à miséricorde qu'à vengence, espérant réduire ledit Bourbon et le divertir de son opinion, alla le visiter en sa chambre, et, après l'avoir réconforté de sa maladie qui toutefois estoit simulée, luy déclara les avertissemens qu'il avoit des praticques que faisoit faire ledit Empereur par le seigneur du Ru pour l'attirer à son service, et le divertir de la bonne affection qu'il estoit asseuré qu'il portoit à la couronne de France; et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portast à luy ny au royaume, estant sorty de sa maison dont il estoit si proche, etc.... » (t. I, p. 411). On a vu le châtiment que lui avait, avant de mourir, infligé le chevalier sans peur et sans reproche. En Espagne, Charles-Quint ayant invité un des Grands du royaume à le recevoir dans son hôtel : « J'obéirai à Votre Majesté, répondit-il, mais dès que M. de Bourbon sera sorti de chez moi, mon premier soin sera de brûler la maison qui aura recueilli un prince traître à son pays et à son roi. » Si Bourbon n'inspira pas à tous le même sentiment d'exécration, c'est qu'on ne connut pas d'abord l'existence et les conditions de l'odieux traité qu'il avait signé, c'est surtout que la conspiration fut déjouée, que le traité n'eut pas d'exécution, et que le Connétable apparut comme presque aussi malheureux que coupable. D'ailleurs Henri VIII avait rougi d'avoir conclu ce pacte, et Charles-Quint lui-même avait bientôt désespéré d'en tirer le moindre avantage.

On ne saurait excuser le Connétable en rappelant les fréquents soulèvements des grands vassaux contre la puissance royale. Robert d'Artois avait été justement condamné devant la cour de Paris pour avoir fait composer et présenter des lettres fausses : il avait perdu sa qualité de prince français et de vassal du Roi, quand il avait été chercher un refuge chez le compétiteur de Philippe de Valois, compétiteur dont les droits balançaient assurément ceux de Philippe. Son crime politique avait été la conséquence de son crime juridique. Les guerres civiles soulevées sous saint Louis par les barons français, sous le roi Jean par le roi de Navarre et le duc de Bourgogne, sous Louis XI par Charles le Téméraire, sous Charles VIII par le duc d'Orléans, étaient des querelles pour ainsi dire de famille. On voulait obliger le Roi à rendre aux vassaux ce qu'il leur avait enlevé, on n'en appelait pas à l'étranger, on ne lui offrait pas de lui livrer la France. Charles le Téméraire lui-même eût reculé devant la pensée de céder un tiers de la France aux Anglais et un second tiers aux Allemands pour mieux s'en assurer le reste. Comment donc le pacte conclu entre Henri VIII, Charles-Quint et Bourbon ne serait-il pas l'objet de l'exécration universelle? Il n'eut pas de résultat, mais il ne tint pas au Connétable qu'il ne fût religieusement exécuté.

Il faut maintenant dire un mot du sort qui fut réservé aux complices du connétable de Bourbon, Saint-Vallier, Pompéran, Aimar de Prie, Lurcy, Tausanne, Jean de Beaumont, Peloux, La Motte Des Noyers, Jean de l'Hôpital le médecin, René de Brosse-Bretagne,

sieur de Penthièvre. Ils avaient été en 1523 condamnés par contumace à la peine capitale. Cinq ans plus tard ils revinrent en France aux termes du traité de Cambrai et furent remis en possession de leurs biens confisqués. En 1523, Jean de Poitiers Saint-Vallier, François d'Escars La Vauguyon, Jacques Hurault évêque d'Autun, Antoine de Chabannes évêque de Poitiers, Hector d'Angeron sieur de Saint-Bonnet, Jean Petitdé, Robert de Grossonne, Pierre Popillon chancelier du Bourbonnais, Henry Arnauld, Le Barrois, Bertrand Simon-Brion, Guy de Baudemanches, Antoine d'Esquierre, Pierre d'Espinac avaient été jugés et condamnés à mort, après quoi ils avaient obtenu presque aussitôt des lettres de rémission, accordées pour Saint-Bonnet par le Roi, et pour d'Escars, Aimar de Prie, d'Esquierre, Bertrand Brion et Pierre d'Espinac par la Régente. L'évêque d'Autun si coupable, l'évêque du Puy si compromis, et tous les autres, condamnés d'abord à une prison perpétuelle, ne tardèrent pas à recouvrer leur liberté. François Ier sentait pourtant la nécessité de faire un exemple. Saint-Vallier, comblé jusqu'alors des bienfaits du Roi, chevalier de l'ordre, devenu la cheville ouvrière du complot, ne pouvait manquer de payer de sa vie son impardonnable forfaiture. On sait comment il fut conduit jusqu'au pied de l'échaaud, et comment le plus clément des rois céda aux prières, aux larmes de sa famille, au souvenir du service que lui avait rendu le sénéchal de Normandie, Pierre de Brezé, gendre de Saint-Vallier, en l'avertissant de la conspiration. Voici le procès-ver-

bal dressé par Nicole Maloin, notaire et greffier criminel, chargé de présider à l'exécution, le 7 février 1534.

« ... Et ledict de Saint-Vallier a esté prins et mené jusques sur le perron des grans degrez du Palais, où illec après son cry fait a esté mis et monté sur une mulle et derrière luy en croppe ung archer de ceste ville de Paris et de là mené en la place de Grève, et à le mener et conduire estoient les archers, arbalestriers, sergens à verge et du guet de ceste ville de Paris; et illec a esté descendu, et après qu'il a esté réconsilié a esté monté sur l'eschaffault illec préparé pour faire mectre led. arrest donné à l'encontre de luy à exécution. Et incontinant est survenu François Gobé, archer de la garde du Roy, lequel m'a présenté deux lectres du Roy, unes patentes, scellées de cire vert sur laz de soye, et unes autres lettres missives, par lesquelles lettres patentes led. seigneur commuoit la peine de mort en laquelle estoit condapmné led. de Sainct-Vallier à prison. Par quoy ay différé faire mectre led. arrest en exécution, et illec délaissé ledict de Sainct-Vallier sur ledict eschaffault avec l'exécuteur, assistans plusieurs huissiers de ladicte cour ausquelz ay laissé en garde ledict de Sainct-Vallier, en défendant audict exécuteur ne actempter à la personne dudict de Sainct-Vallier. Incontinant je, acompaigné dud. de Veignolles et aucuns huissiers d'icelle court, me suis transporté en la maison de monseigneur le premier président, auquel ay exibé lesdictes lectres, lesquelles par luy veues et leues, m'a ordonné faire lire lesdictes lectres patentes de-

vant le peuple, et, ce fait, ramener ledict de Sainct-Vallier en sa prison pour estre ordonné sur lesd. lectres ce que de raison. Et ce fait me suis retourné en la place de Grève, où illec, assistant grand multitude de peuple, ay trouvé sur led. eschaffault ledict de Sainct Vallier avec ledict exécuteur, en la présence duquel de Sainct-Vallier ay fait lire sur led. eschaffault lesdictes lettres patentes, et après ramener ledict de Sainct-Vallier en sa prison en ensuyvant l'ordonnance de mond. s^r le premier président. » (*Procès du Connétable*, fonds fr., 5109, f° 285, r°.)

Voici maintenant les *considérants* des lettres patentes de la commutation de peine : « Comme puis naguères nostre cher et féal conseiller et chambellan, le conte de Maulevrier, grant séneschal de Normandie, et les parens et amys charnelz de Jehan de Poictiers seigneur de Sainct-Vallier nous ayent en très grande humilité supplié et requis avoir pitié et compassion dudict de Poictiers, et en faveur et contemplacion d'eulx et des services par eulx faiz aux roys noz prédécesseurs, à nous et à nostre royaulme puis nostre advénement à la couronne, et mesmement puis naguères par led. grant séneschal, lequel en monstrant la loyaulté et fidélité qu'il a à nous et à nostred. royaulme nous a descouvert les machinacions et conspiracions faictes contre nostre personne, noz enfans et nostred. royaulme, et en ce faisant nous a préservé des maulx qui par icelles s'en povoient ensuyvre, nostre plaisir soit commuer et changer la peine de mort, en laquelle ledict sieur de Poictiers

auroit esté ou pourroit estre cy après par arrest de nostre court de parlement condempné comme criminelx de crime de léze majesté, à autre peine ; savoir faisons que nous à ces choses ayans regard et consideracion ausd. services... ladicte peine de mort avons, de nostre certaine science, grace espécial, plaine puissance et auctorité royal, commué et commuons en la peine cy après déclairée ; c'est assavoir que icelluy de Poictiers sera mis et enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierre massonées dessus et dessoubz, esquelles n'y aura que une petite fenestre par laquelle on luy administrera son boire et menger, demourant au reste le contenu en l'arrest de ladicte court contre luy donné ou à donner en toutes autres choses en sa force et vertu. . Donné à Blois au mois de février l'an de grace mil cinq cens vingt et trois..., FRANÇOIS. Par le Roy, Robertet. » (*Procès*, f° 286, r°.)

Le Ferron, après avoir rapporté les heureux effets des prières et sollicitations de la famille du coupable Saint-Vallier, ajoute : « Voilà comme ils parvinrent à fléchir l'âme bénigne de ce bon prince. Car notre temps a vu des rois, des empereurs, des papes qui sous d'autres rapports purent égaler ou même dépasser François Ier, mais pour la bonté, la clémence, la piété, il n'en est pas qu'on puisse lui comparer. *Ita flexere illi animum humani benignique Regis. Namque ætatis nostræ Reges, Cæsares, Pontifices aliis forte in rebus æquales Francisco aut superiores fuere, humanitate, clementia, pietate omnes ille vicit*[1]. »

1. P. 174.

En effet, jamais conjuration n'avait été plus criminelle que celle du Connétable et de ses complices. Plusieurs de ceux-ci avaient été condamnés à la peine qu'ils ne semblaient pouvoir ni devoir éviter; et cependant aucun d'eux ne perdit la tête sur l'échafaud, et ceux qui avaient été condamnés à une reclusion perpétuelle furent par la clémence du Roi et de sa digne mère rendus à la liberté, avant que le traité de Cambrai eût fait une condition de leur délivrance. Saint-Vallier attendit un des derniers sa grâce plénière; et s'il avait été conduit jusqu'à l'échafaud, ce n'avait pas été pour prolonger aussi longtemps que possible son agonie, mais parce que le Roi étant alors à Blois, n'avait renoncé que la veille à ce que la politique et la justice semblaient réclamer de lui. Les parents de Saint-Vallier avaient jusqu'au dernier moment imploré sa clémence, ils l'avaient enfin emporté. « *Excubabant pro salute rei; ita curarunt mox diploma regium obsignari quo crimen obliterabatur, idque cursu Pegaseio celerrime, quocumque statu res essent, perferri curarunt.* »

Maintenant m'arrêterai-je à tous les bruits que depuis Brantôme jusqu'à M. Victor Hugo on a répétés, grossis de mille façons plus niaises ou plus cyniques les unes que les autres autour de cette grâce accordée par le père d'Henri II au père de Diane de Poitiers? Le courage me manque presque au moment de l'entreprendre, et cependant je ne puis négliger tout à fait ces commérages fabriqués par l'oisiveté des courtisans et accueillis avec tant d'avidité par la curiosité ignorante et malveillante des écrivains. Je ne m'y

arrêterai pas longtemps toutefois, car la réfutation est ici vraiment trop facile, et pour se refuser à en reconnaître l'évidence il faudrait une obstination et un mauvais vouloir que je ne puis supposer chez ceux qui m'ont fait l'honneur de me lire jusqu'ici [1].

1. [La fin de ce chapitre, où étaient réfutées les diverses anecdotes relatives à la grâce de Saint-Vallier et au prétendu sacrifice par lequel sa fille Diane l'aurait achetée, s'est perdue par quelque accident, et ne s'est pas retrouvée dans les papiers de mon père, bien qu'il soit à ma connaissance qu'elle avait été rédigée. On peut moins le regretter, le livre de M. Georges Guiffrey, *Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier* (Paris, 1867), livre que mon père n'avait pas connu, ayant fait sur toutes ces questions une lumière à peu près complète. — G. P.]

CHAPITRE VIII

LA DUCHESSE D'ÉTAMPES

Anne de Pisseleu, connue avant son mariage sous le nom de Mlle d'Heilly, fut tendrement aimée de François Ier et n'eut pas à craindre de rivale sérieuse durant vingt-cinq ans, c'est-à-dire à compter du jour où Mme de Châteaubriant avait quitté la cour.

Aucune femme ne semble avoir essayé de combattre son crédit sur le cœur du Roi. Mais on ne lui voit pas exercer d'influence sérieuse sur le mouvement des affaires publiques, comme le firent sous Henri II la duchesse de Valentinois et sous Louis XV la marquise de Pompadour. François Ier tenait à gouverner autant que Henri II et Louis XV aimaient à être gouvernés. La part que les historiographes et les romanciers ont plus tard accordée à la duchesse d'Étampes dans la conduite des affaires et dans la distribution des faveurs royales est, à très peu d'exceptions près, de pure invention. Je n'aurai pas de peine à le démontrer.

Son père, Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Heilly, représentait une des premières familles de Picar-

die[1]. Il avait eu pour mère Jeanne de Dreux, qui descendait en ligne directe de Robert, comte de Dreux, cinquième fils de Louis le Gros. Guillaume avait été marié trois fois, et de ses trois femmes, Isabeau de Contay, Anne Sanguin de Meudon et Madeleine de Laval, étaient nés trente enfants, dont seize avaient survécu. Notre Anne d'Heilly était la troisième des filles d'Anne Sanguin. Son oncle Antoine Sanguin de Meudon, d'abord abbé commendataire de Fleury-sur-Loire, fut en 1533 nommé évêque d'Orléans. En 1539, à la suite d'heureuses négociations avec la cour de Rome[2], il obtint le chapeau de cardinal, et en 1549, deux ans après la mort de François Ier, il passa de l'évêché d'Orléans à l'archevêché de Toulouse. Au moins ne devrait-on pas attribuer cette dernière promotion au crédit de sa nièce.

Pour venir en aide aux grandes familles surchargées d'enfants, Louise de Savoie, à l'exemple constant des reines et princesses de France, réunissait un assez grand nombre de jeunes demoiselles, dont elle se chargeait de compléter l'éducation et qui avaient déjà le titre de filles ou demoiselles d'honneur[3]. Anne d'Heilly fut reçue dans cette *bande*, comme on disait alors, avant l'année 1522; c'est du moins ce qui ressort, à mon avis, des poésies dont il va être question, et qui établissent qu'une tendre

1. Pisseleu est un village à trois lieues de Beauvais; Heilly est à égale distance d'Amiens et de Beauvais.

2. Beaucaire, l. XXII, 4-43.

3. L'auteur du *Petit Jehan de Saintré* fait bien connaître ce qu'était déjà de son temps (vers 1450) la maison de la Reine et des filles de France.

intimité s'était formée entre elle et le Roi avant l'expédition de Pavie.

Avant de passer plus loin, faisons le compte de cette famille de Pisseleu. Le fils aîné de Guillaume, Adrien, sieur d'Heilly, fit avec éclat les campagnes de Hainaut et d'Italie. En 1521, il commandait quatre cents hommes du corps d'armée du duc de Vendôme; il eut ensuite, comme avant lui son père, la capitainerie de mille hommes de pied de la légion de Picardie. En 1537, il fut gravement blessé devant Hesdin[1]. En 1543, il contribua vaillamment à la reprise de Maubeuge sur les Impériaux, et fut successivement gouverneur de Maubeuge, de Hesdin et de Beauquesne. Il mourut avec le renom de grand homme de guerre, « comme appert, dit La Morlière, de son épitaphe dans le chœur de l'église de Beauquesne, où il gist sous une tombe de marbre noir, sur laquelle est sa figure faicte de lames d'airain, qui le représente armé en ancien chevalier, sauf sa face et les mains jointes qui sont de marbre blanc. Charlotte d'Ailly..., sa vefve, luy fit construire l'an 1558, qu'il mourut en la ville d'Amiens, à son retour des prisons de l'ennemy, le 8 jour de fébvrier » (p. 115).

Deux autres frères d'Anne d'Heilly ne sont connus que pour avoir épousé, le premier, Marie-Françoise de Pellevé, sœur d'un évêque d'Angers, et le second, Marie de Gondi, fille de Jérôme de Gondi, dont le nom florentin n'avait encore rien de notable. Deux de ses autres frères furent d'Église. François fut abbé de

1. Du Bellay, liv. I. — La Morlière, *Recueil des nobles et illustres maisons du diocèse d'Amiens*, 1630, p. 114.

Saint-Cornille, puis évêque d'Amiens; Guillaume fut évêque de Pamiers. Cinq sœurs trouvèrent des maris de naissance conforme à la leur : Péronne, la première, épousa Michel de Barlemont; Louise, Guy Chabot, sieur de Jarnac, frère aîné de l'amiral de Brion-Chabot; Charlotte, François de Bretagne-Avaugour, parent de René de Brosse-Bretagne; Éléonore, Louis de Coesmes, sieur de Lude, et Françoise, un sieur de La Boissière, gentilhomme de Beauce. Ajoutons que Charles de Pisseleu, d'abord évêque de Mende, puis évêque de Condom, mort en 1564, était l'oncle et non pas le frère d'Anne de Pisseleu, comme tous l'ont répété, même la *Gallia christiana*.

Pour les autres sœurs, elles entrèrent en religion et devinrent abbesses, la première de Saint-Pol, la seconde de Maubuisson. A cette époque où le concordat de 1516 laissait au Roi la nomination de tous les bénéfices ecclésiastiques, les filles de qualité avaient les plus grandes chances de succéder aux abbesses des religions dans lesquelles elles avaient fait profession. Nos deux évêques et nos deux abbesses étaient d'assez bonne maison pour arriver aux dignités qui leur furent accordées sans avoir besoin de l'appui de leur sœur, et dans tous les cas les faveurs de ce genre n'imposaient aucune charge à la couronne. On n'a donc pu sans injustice accuser Anne de Pisseleu d'avoir abusé de son crédit pour élever et enrichir sa famille aux dépens du trésor public, et c'est avec aussi peu de fondement qu'on avait fait les mêmes reproches à Mme de Châteaubriant, dont les trois illustres frères, le maréchal de

Lautrec, le maréchal de Foix-Lescun et le vicomte de Lesparre, avaient conquis leurs commandements au tranchant de leur épée et les avaient glorieusement payés de leur sang. En 1517, Lesparre, en voulant conserver le royaume de Navarre qu'il venait de conquérir, avait reçu en plein visage un coup de feu qui lui fit perdre les yeux ; Lescun mourut aux pieds de son roi à la journée de Pavie, et Lautrec expira devant Naples qu'il avait enlevée aux Espagnols. Beau sujet d'accusation, pour la sœur de ces héros, d'avoir contribué à leur élévation ! La vérité, c'est que François Ier, large et généreux à l'égard de ceux qui le servaient bien sur les champs de bataille et dans la défense des places, fut toujours très réservé dans ses libéralités à l'égard des femmes qu'il aimait le plus, et cette réserve est également à son honneur et à celui de ces dames. Ses libéralités semblent s'être bornées, pour Mme de Châteaubriant, à des envois de vaisselle, de broderies, de bagues et joyaux ; et il attendit le mariage d'Anne de Pisseleu pour gratifier elle et son mari du comté-duché d'Étampes. On a dit qu'il avait dans l'hôtel, à peu près abandonné, de Saint-Pol, accordé à Anne d'Heilly, devenue duchesse d'Étampes, un corps de bâtiment qui longtemps auparavant portait déjà le nom de maison d'Étampes ; c'est une induction trompeuse fondée sur ce nom d'Étampes : nous voyons que ce bâtiment est donné vers 1548 à Philibert de Lorme pour y travailler au tombeau de François Ier.

Je n'ai pu découvrir d'une façon précise la date

des premières tentatives de séduction faites par François Ier sur une jeune fille assez mal préparée à lui opposer une défense sérieuse. Il paraît seulement certain que Mlle d'Heilly enleva le cœur du Roi à Mme de Châteaubriant. On a vu ailleurs, dans un joli madrigal, François témoigner d'une irrésolution qui n'était déjà plus au fond de sa pensée.

Dans les poésies qui remplissent ce que nous avons appelé le portefeuille de François Ier, beaucoup d'autres sont adressées à Mlle d'Heilly, ou, qu'elles proviennent du Roi ou de sa mère, font allusion aux nouvelles amours de François. C'est à mots couverts qu'il en est parlé d'ordinaire; même après l'éloignement de Mme de Châteaubriant, le Roi devait à sa femme autant qu'à la jeune d'Heilly de ne pas faire étalage de la victoire qu'il avait remportée. Quant à Louise de Savoie, elle ne se croyait pas assez forte pour éloigner, après Mme de Châteaubriant, celle qui l'avait remplacée dans le cœur de son fils; elle fait seulement entendre à plus d'une reprise à François ce qu'il doit à elle-même et à la Reine. C'est ainsi qu'elle termine sa réponse à une lettre où il parle des « amis » qui le retenaient loin d'elle (Louise savait bien ce que cela voulait dire) par ces vers[1] :

En attendant la veue, vous supplie
Que faictes part de la grace accomplie
Que tant avez envers *les troys ensemble*
Qu'aymer devez, ainsi comme il me semble,
Car mérité l'ont et mériteront,
Puisque vostres furent, sont et seront.

1. Bibl. nat., fonds fr., n° 2372, f° 91, r°.

Ces *trois ensemble* sont la mère, la sœur et la femme du Roi. Voilà donc encore un grief de moins contre Louise : elle n'a pas produit Anne d'Heilly, elle ne l'a pas offerte à son fils, qui n'avait pas eu besoin d'intermédiaire pour la choisir lui-même.

Ce fut apparemment durant cette lune de miel de leurs amours, c'est-à-dire avant que le secret n'en eût été révélé, que François fit la ballade qui suit ; on n'en contestera, je pense, ni la grâce, ni la bonne facture. On devine que le Roi dut prendre son temps pour la revoir et lui donner sa dernière forme :

Estant seullet auprès d'une fenestre,
Par ung matin comme le jour poignoit,
Je regarday Aurore à main senestre
Qui à Phébus le chemyn enseignoit,
Et d'autre part m'amye qui peignoit
Son chef doré, et viz ses luysans yeulx.
Dont me gecta ung traict si gracieulx
Qu'à haulte voix je fuz contrainct de dire :
Dieux immortelz, rentrez dedans voz cieulx,
Car la beaulté de ceste vous empire.

Comme Phébé quant ce bas lieu terrestre
Par sa clarté la nuyt illuminoit,
Toute lueur demouroit en sequestre,
Car sa splendeur toutes autres mynoit,
Ainsi ma dame en son regard tenoit
Tout obscurcy le soleil radieux.
Dont, de despit, luy triste et odieux [1]
Sur les humains lors ne daigna plus luyre,
Par quoy luy diz : « Vous faictes pour le myeulx,
Car la beaulté de ceste vous empire. »

1. Haineux

O que de joye en mon cueur senty naistre,
Quant j'apperceu que Phébus retournoit,
Desjà craignant qu'amoureux voulust estre,
De la doulceur qui mon cueur détenoit!
Avoys-je tort? non, car s'il y venoit
Quelque mortel, j'en serois soucieulx;
Devoys-je pas doncques craindre les dieux
Et despriser, pour fuyr tel martire,
En leur criant : « Retournez en voz cieux,
Car la beaulté de ceste vous empire? »

Cueur qui bien aime a désir curieux
D'estranger ceulx qu'il pense estre envyeux
De son amour, et qu'il doubte luy nuyre;
Par quoy j'ay dict aux dieux très glorieux
Que la beaulté de ceste les empire[1].

Chaque séparation, chaque *absentée* que faisait le Roi était pour Anne et pour lui une occasion d'épîtres en vers. En 1522, Charles-Quint, n'ayant pu maintenir son armée au delà de ses frontières de Hainaut, avait ouvert des conférences non de paix, mais de trêve; il les avait rompues en apprenant la prise de Fontarabie par l'amiral Bonnivet[2]. François, n'ayant plus l'espoir de conclure une paix solide, mit ses frontières d'Artois, de Picardie, de Champagne et de Bourgogne en bon état de défense, puis résolut de tenter à son tour de reprendre sur le roi d'Espagne la Navarre, dont Ferdinand le Catholique s'était emparé en dépit des traités, et de rentrer en possession du Milanais, que le maréchal de Lautrec n'avait pu conserver. Vainement

1. Bibl. nat., fonds fr., n° 2372, f° 143, r°.
2. Elle avait été emportée en octobre 1521.

Louise de Savoie et La Trémoille essayèrent de le faire renoncer à passer une seconde fois les Alpes : la découverte de la conjuration du connétable de Bourbon ne fit que retarder l'exécution de ce projet ; et quand en 1524 le Connétable, à l'approche du Roi, s'était hâté de lever le siège de Marseille et de battre en retraite, François l'avait suivi de près jusqu'à Milan, qui lui ouvrait ses portes comme Bourbon en sortait du côté opposé. Avant de quitter la France il avait tenu conseil à Briançon, et Louise de Savoie, à laquelle il venait de confirmer le titre et les pouvoirs de Régente, s'était hâtée d'arriver à Tournon dans l'espoir de l'y trouver encore et de le faire céder à ses prières en ne s'obstinant pas à poursuivre au delà de ses États l'ennemi qu'il venait d'en chasser. Mais François ne l'avait pas attendue, et c'est à Tournon que, dans une nuit d'automne, elle dicta ce rondeau dont le titre nous a été conservé :

A Tournon, quand fut question de mener le Roy en Italie[1] :

Pensant passer passaige si piteux[2],
A tout bon cueur si triste et despiteux,
Veoir emmener personne si très chère
Soubz la couleur de gloire ou bonne chère[3],
En grand danger d'un retour bien douteux ;

Je m'esbahis comme gens convoiteulx
Sont aveuglez pour rendre souffreteulx
Royaulme, enfans, seur et dolente mère,
Pensant passer passaige si piteux.

1. *Capt. de Fr. Ier*, p. 109.
2. Le pénible et dangereux passage des Alpes.
3. De recevoir bon accueil. C'est Bonnivet que Louise accusait d'avoir le plus contribué à décider le Roi.

Soubz umbre d'estre saiges et marmiteux
L'on a congneu leur esperit boiteux....
Tous les saiges en pleurent à l'enchère [1],
Craignant par trop le voiaige doubteux,
Pensant passer passaige si piteux.

François, pour consoler sa mère, lui répondit par deux autres rondeaux, où il lui représente que la véritable affection n'a rien à redouter d'une absence momentanée. Louise alors craignit d'avoir trop insisté pour combattre les résolutions de son fils; elle lui envoya ces autres vers [2] :

Ce n'est qu'ung cueur, ung vouloir, ung penser
De vous et moy, en amour sans cesser [3],
Mon très cher filz et bonne nourriture.
Raison le veult et aussi faict nature,
Qui nostre faict ont voulu compasser [4].

La mère suis, qui ne veult offenser
Vostre plaisir, puisqu'à bien tout penser
De vous et moy est l'aliance pure :
Ce n'est qu'ung cueur, ung vouloir, ung penser.

Amour qui veult amour rescompenser
Ne prand plaisir à débatre ou tanser,
Mais du tout mect à complaire sa cure.
Ainsi nous deux loyal amour ceinture [5],
Sans contredict ne sans contrepenser :
Ce n'est qu'ung cueur [6], ung vouloir, ung penser

1. A l'envi, à qui mieux mieux.
2. *Capt. de Fr. Ier*, p. 109.
3. Son incessant amour.
4. Mesurer par compas.
5. Enceint, environne.
6. M. Aimé Champollion, dans l'introduction de son livre sur la *Captivité de François premier*, avait méconnu le sens de ces

C'est à Gien qu'il avait l'année précédente pris congé de sa mère, de sa sœur et des dames de leurs maisons. Sa jeune et nouvelle maîtresse n'avait pas été oubliée. Elle avait reçu un gage dont la forme n'est pas indiquée; à son tour elle lui avait donné une verge ou bague et une manche brodée qu'il avait juré de ne quitter qu'avec la vie.

La première épître qu'il lui envoya fut apparemment écrite durant le long siège de Pavie, vers la fin de l'année 1524. Nous y trouvons quelques détails à recueillir[1] :

Pourroit servir ceste présente lettre
Devant tes yeulx représenter et mettre
La triste vie et l'estat ennuyeux
De ton amy, qui ne peult avoir myeulx
Qu'ung long travail par la trop dure absence
Qu'il a acquis, esloignant ta présence?...

rondeaux *; car il a cru pouvoir contester « les supplications de la duchesse d'Angoulême à son fils pour lui faire abandonner le projet de la campagne d'Italie » (*Intr.*, p. IX). Il n'y a cependant pas de point historique mieux établi. François avait déjà dépassé Montélimar quand Louise écrivait au maréchal Anne de Montmorency une lettre dans laquelle les mêmes inquiétudes semblent la poursuivre : « Mon cousin, j'ay présentement sceu le partement du Roi de Montélimar, qui me faict craindre qu'il s'avance par trop d'entrer en campagne avant qu'il ayt force assemblée et souffisante pour y recevoir sa personne, mesmement de sa gendarmerie, qui est, comme vous sçavez, l'endroit où il doit avoir plus de seurté et fiance; et sur cela je vous laisse à penser la peine où j'en suys, vous pryant autant que je puys que vous advisez empescher cet effect... et y ay faict par lettres et autres expédiens ce que j'ay peu ». (*Captivité de François premier*, p. 11, *note.*)

1. *Capt. de Fr. Ier*, p. 91.

* Qu'il avait pourtant donnés (p. 109), mais d'après un manuscrit peu correct.

Quelz yeulx liront ceste triste escripture
Sans lamenter ma fortune tant dure?
Ce sera toy, o amye et maistresse,
Seront tes yeulx, non ramplis de duresse[1],
Qui sur papier verront en piteux mectre
Où ton amour me peult conduyre et mectre...
Je croy pour vray que quy t'orroit parler,
Ou que tel son heureux nous portast l'air,
Que tu diroys : « Hélas! comme je porte
Dure l'absence, en amour non moins forte!
O comme, amy, tu as pour récompanse
Le myen voulloir suivant ta pénitance,
Et bien souvent ma bouche tandre et molle
Occupée est de souspirs pour parolle!... » .

Amye, hélas! l'erreur d'aultruy[2] nous fait
Santir le mal sans avoir riens forfaict.
Au départir, quand je te dis adieu,
En délaissant toy, ma vie et le lieu
Qui comprenoit dessoubz muraille obscure[3]
Le seul remède à ma peine tant dure,
Plus ne te vis, sinon en la pensée :
Alors fust tant ma doulleur avancée
Que je ne puis la dire, dont la panse,
Et sois bien seure envers toy nulle offense
N'avoir povoir, en cestuy myen voyaige.
Je te laissay au partir ung seur gaige
Que dois tenir comme chose bien tienne,
Et j'ay ta foy que je répute myenne...
Car tant suis tien que, si tu n'abandonnes
Toy mesme propre et à aultruy te donnes,

1. S'ils ne sont pas trop insensibles. François, dans cette épître, semble un peu craindre qu'une trop longue absence ne donne à sa maîtresse la pensée de s'engager ailleurs, de se marier. Une fois captif, il changera un peu de disposition.

2. Erreur a toujours dans ces épîtres le sens de faute. Il fait allusion au Connétable.

3. Apparemment le château de Gien-sur-Loire, où il avait pris congé d'elle, de sa mère et de sa sœur, le 12 août 1523.

Impossible est qu'à nul aultre puisse estre,
Ny que mon corps de mon cueur soit le maistre.

Il était captif quand elle reçut la belle relation d'une campagne glorieusement ouverte et terminée par les plus cruels revers. Commencée en Italie, dans la forteresse de Pizzighettone, continuée dans la galère qui le transportait en Espagne, il l'avait achevée en touchant le rivage de Valence. Ses premières lettres avaient été pour sa mère : on les connaît ; les Dulaure et les Rœderer ont pourtant trouvé le moyen de reprocher au fils de Louise d'avoir cru devoir la rassurer sur sa santé : « Rien ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve. » Mais enfin, après sa mère, il avait assurément droit de penser à son amie. Dans le récit qu'il réserve à d'Heilly, il est mieux à son aise pour exprimer à cœur ouvert ses sujets de plainte contre une partie de son armée et ceux qui la conduisaient. Il ne nomme pas son beau-frère, le duc d'Alençon ; mais c'est à lui surtout que chacun devait penser en lisant cette relation.

Il exprime et ses regrets reconnaissants à l'égard de ceux qui moururent en essayant de le défendre, et ses ressentiments contre ceux qui n'avaient pas fait leur devoir. Dans toute la France il y eut contre les *fuyards de Pavie* quelque chose de l'indignation qu'avait manifestée le peuple contre les fuyards de Poitiers. « Hon ! s'écriait Rabelais quelques années plus tard, que je ne suis roy de France pour quatre-vingts ou cent ans ! Par Dieu, je vous mettroys en

chien courtault les fuyardz de Pavie; leur fiebvre quartaine ! Pourquoy ne mouroyent-ils là, plus toust que laisser leur bon prince en ceste nécessité? N'est-il meilleur et plus honnorable mourir vertueusement bataillant, que vivre fuyant villainement? » (*Gargantua*, ch. 39.)

Nous demandons la permission de nous arrêter sur cette relation en vers. Elle a été déjà plusieurs fois citée, elle a même été publiée; mais on n'en a pas fait ressortir suffisamment l'intérêt historique.

Dans un court préambule en prose, François avertit son amie que les tristes loisirs de la captivité lui ont permis de bien méditer le récit qu'il va lui présenter. « Pour ce que l'occasion, le lieu, le temps et commodité me sont rudes par triste prison, vous plaira excuser le fruict qu'a meury mon esperit en ce pénible lieu. » Puis vient une ballade :

Triste penser et prison trop obscure,
L'honneur, le soing, le devoir et la cure
Que je soustiens[1] des malheureux souldars
Devant mes yeulx desquelz j'ay la figure,
Qui par raison et aussi par nature
Devoient mourir entre picques et dars
Plus tost que veoir fouyr leurs estendars,
Me font perdre de raison l'atrempance,
Quant de te veoir j'ay perdu l'espérance.

Mais je ne sçay pourquoy tourna l'augure
En mal sur moy; car ma progéniture[2]
Eut tant de biens qu'en tous lieux fut espars.

1. C'est-à-dire le chagrin que j'éprouve.
2. Ma race, la maison de France.

Plaisir pour dueil estoit lors leur vesture,
Plaisante et doulce estoit la nourriture
De leurs subgectz ; gardans brebis es pars,
Toujours batirent lyons et lyopars ;
Mais j'ay grant peur n'avoir tel heur en France[1],
Quant de te veoir j'ay perdu l'espérance,

Ces préambules furent ajoutés au moment d'envoyer la véritable relation, qui commence ainsi :

Tu te pourrois ores esmerveiller
Pourquoy je vueil maintenant travailler
T'escripre vers pour te faire savoir
Chose en effect où tu ne peulx pourveoir...
Mais tu scés bien qu'en grande adversité
Le recorder donne commodité
D'aucun repoz, comptant à ses amys
Le desplaisir en quoy l'on est soubzmys...

Saches doncques que en ceste propre heure
Qu'avecques toy plus je ne feiz demeure[2],
Que je sentiz, comme s'elle eust esté
Dedans mon cueur, mon infélicité.
Mais Renommée envers moy si s'advance,
Me commandant que feisse dilligence,
Disant : « Par fer et feu tes ennemys
Ont grande part de ton pays soubzmys ;
Digne seroys qu'on ne t'aymast pour voir,
Si maintenant oublyoys ton devoir.
Maine avec toy sans simulation
Désir, honneur, amour, affection ;
Ces quatre là compaignye te feront,
En nul péril ne t'abandonneront. »

Quand j'entendis que la nécessité
Que je marchasse estoit pour vérité,

1. Je crains bien que tel bonheur ne soit plus en France.
2. Le 12 ou 13 août 1524.

Je m'advançay, deffendant mon pays
Des ennemys à bon droict trop hays.

Tout porte à croire, comme lui-même va le laisser entendre, que s'il avait pu joindre Bourbon et son armée, les combattre et les tailler en pièces, il n'aurait pas de nouveau franchi les Alpes. Ce fut donc avec un véritable chagrin qu'en arrivant à Aix le 1er octobre, après avoir passé la Durance, il apprit que Bourbon et Louis d'Avalos, marquis de Pescaire, avaient levé le siège de Marseille et qu'ils regagnaient en toute hâte les montagnes du Piémont. Le maréchal de Montmorency les suivait de près et les forçait de lui abandonner leurs bagages et leur artillerie.

Que diray plus? tost fut preste l'armée,
D'honneur conquerre et de gloire affamée...
De passer l'eau qu'on nomme la Durance
Feismes devoir et grande dilligence;
Mais l'Espaignol tourna la sienne envye
De combatre pour tost sauver sa vye,
En recullant, de son salut soigneux:
Prandre Marseille alors n'est envyeulx.
Dont s'en alla, perdant toute espérance
De plus mal faire ou nuyre à la Prouvance,
En mauldissant Bourbon et ses praticques,
Congnoissant bien ses trahisons inicques.

Rien n'est plus exact. Bourbon fut constamment l'objet de l'aversion et de l'indignation des chefs de l'armée hispano-impériale. Il répugnait à Lannoy, à Pescaire de partager le commandement de leurs troupes avec le prince du sang qui avait livré son roi, sa patrie à la merci des étrangers. C'est à leur corps

défendant qu'ils l'avaient accompagné dans la Provence, sur laquelle Bourbon prétendait avoir des droits chimériques.

Avecques eulx avoit ung chef louable
Et de vertu trop fort recommandable;
Celuy estoit en guerre et paix exquis,
De Pesquère se disoit le marquis,
Dont par bon sens tous les siens si ralye,
Droict le chemin si prennent d'Ytalie...
Mais par conseil si ne leur peult donner,
Pour eulx sauver, vouloir habandonner
Artillerie et bagaige en effect,
Car sans cela tout eust esté deffaict[1]...
Et moy, voyant la grant difficulté,
Et de le joindre impossibilité,
Je concludz lors suivre mes ennemys
Qui jà estoient tous dans les haultz montz mis.

Il partit d'Aix le 5, passa la nuit à Perthuis, arriva le 6 à Manosque, et le 7 à Sisteron. Il était le 12 à Chorgy près d'Embrun et toujours sur la rive droite de la Durance, espérant pouvoir rejoindre à quelques jours de là le maréchal de Chabannes à Coni. Le 14 octobre il était à Briançon, le surlendemain à Pignerol, d'où il rédigea de nouvelles lettres patentes confirmant les pouvoirs de Régente à sa mère; ce qui semble prouver qu'il ne s'était tout à fait décidé à passer les Alpes qu'après avoir perdu l'espoir de joindre le duc de Bourbon sur la terre de France. En suivant toujours de près Pescaire et Bourbon, il

1. « Au seigneur de Bourbon... furent chaussez les esperons de si près que partie de son artillerie fut perdue, le reste mise en masse par pièces et traînée avec mulets jusques à Milan » (G. Paradin, *Histoire de notre temps*, éd. 1550, p. 35).

passa les Alpes vers le 15 octobre et fut devant Milan le 20 ou 22 du même mois. L'armée ennemie, effrayée de la promptitude avec laquelle on l'avait suivie, n'osa attendre. Bourbon sortit de la ville par les portes opposées à celles qui s'ouvraient devant l'armée française; et c'est ainsi qu'après avoir si souvent témoigné à Charles-Quint son impatience de se mesurer avec François, Bourbon avait abandonné la Provence à la nouvelle de son approche et n'osait une seconde fois l'attendre dans la plaine de Milan.

Mais, arrivé devant la Durance, le Roi avait reconnu que les chefs de l'armée retournaient contre leur gré en Italie, où les Français depuis Charles VIII avaient remporté tant de victoires et subi tant de retours de fortune. Les uns alléguaient la saison avancée, les autres les difficultés du passage des Alpes. Pour franchir la Durance, il fallait dresser un pont, et ce travail devait demander plusieurs jours; la neige, toujours incessante, rendait les chemins impraticables. Ces détails, négligés par les historiens, nous sont transmis dans les vers suivants :

Je concludz lors suivre mes ennemys
Qui jà estoient tous dans les haultz montz mis...
A tous mes gens je fiz grant feste et joye,
Pour esprouver ceste nouvelle voye
En leur disant : « O souldars et amys,
Puisque Fortune en ce lieu nous a mis,
Favorisons la sienne voulenté
Par la vertu de nostre honnesteté
En ne craignant des grans monts la haultesse;
Vous asseurant sur ma foy et promesse

Que si premier sommes en Italye,
Que sans combat guerre sera finye.
Par vertu donc vaincquons noz passions :
Plaisirs, maisons, fault que nous oublyons.
Donnons repoz, par ung peu de souffrance
Que porterons, à ceste nostre France. »

Cela leur dis pour tousjours esmouvoir
La nostre armée à faire son devoir;
Mais pour certain je congnuz bien alors
En la pluspart estre vertu dehors.
La montaigne de neige revestue
Leur cueur atriste et leur voulloir si tue;
Prenans coulleur pour mieulx dissimuler
Que bien failloit premièrement aller
Sur le fleuve qu'on nomme la Durance,
Là faire ung pont : mectant leur espérance
Que la longueur romperoit l'entreprise,
Couvrans leur peur du manteau de fainctise.
Mays l'eaue ne veult nullement comporter
Le faiz que voit sur elle à tort boutter,
Car tout soubdain se rendit si petite,
Baissant son cours par trop legière fuicte,
Que nous laissa passer tout le bagaige
Et camp à gué, tant nous fist d'avantaige...

Donc passasmes, suivans nostre entreprinse,
Estant en nous nouvelle force prinse,
Et tant feismes qu'en unze jours, pour veoir,
Les champs lombars peusmes appercevoir.

Une armée de mer, apparemment commandée par le sieur de Saint-Blancard, devait, en même temps que celle de terre franchissait les Alpes, se montrer devant Naples et reprendre ce royaume aux Espagnols qui, depuis la retraite de Charles VIII, en étaient demeurés possesseurs. Si ce plan eût été suivi, François n'aurait pas fait devant Pavie la faute de

détacher dix mille hommes de ses bonnes troupes pour les envoyer conquérir Naples et la Sicile. Et c'est avec raison qu'il va dire :

Et s'il eust pleu alors à Dieu permectre
Que de tous cueurs j'eusse esté bien le maistre
Pour m'obéir en telle dilligence
Que fait de guerre mérite qu'on s'advance,
Et qu'en la mer l'armée de nostre part
Eust de noz ports fait dilligent départ
Pour assaillir la terre de Sécille,
A nous par droict, royaume trop fertille,
Point je ne feusse aux Espaignolz soubmis
Soubz prison triste, esloignant mes amys,
Sans roy ne fust la nostre noble France,
Ne si longue n'eust esté mon absence.

Il parle rapidement de la reprise de Milan et de la fuite de l'armée impériale; s'il ne tira pas grand profit de ce premier succès, il en accuse la mauvaise volonté des principaux capitaines :

Par le voulloir de mes chefz en effect
Fut empesché le fruict de tout mon faict.

L'un d'eux[1], dit-il, poussé par un mauvais et passionné conseil, fit qu'on agit au rebours de l'opinion du Roi. Ce mauvais conseil fut de les arrêter au siège de Pavie, au lieu de poursuivre à outrance les ennemis et d'occuper toutes les places du Milanais, qui ne pouvaient opposer qu'une faible défense.

Pour abréger, au lieu d'exécuter[2],
Devant Pavye allasmes nous bouter.

1. François ne nomme pas celui qui eut sur tous une si fâcheuse influence.
2. Au lieu d'agir vivement.

Pavie fit une longue résistance : il y avait, soit dans la ville, soit dans le voisinage, le corps d'armée revenu de Marseille et celui du vice-roi de Naples. Bourbon qui, avec l'argent emprunté au duc de Savoie, était allé recruter en Allemagne cinq mille lansquenets, était revenu au commencement de février. Pour obliger le vice-roi à quitter les confédérés, François avait détaché de son armée dix mille de ses meilleurs soudarts, qui, sous le commandement de l'Écossais duc d'Albanie, devaient marcher sur Naples, que l'absence de Lannoy laissait sans défense. Mais Lannoy comprit la véritable intention du Roi et demeura avec les confédérés, persuadé que si les Français étaient chassés du Milanais la reprise de Naples deviendrait des plus faciles.

Ici François ne veut pas reconnaître le mauvais succès de cette tentative de diversion ; mais il nous semble s'en excuser assez mal :

Finablement les nostres ennemys
Congnurent bien qu'en tel terme estoit mis
La leur cité, si n'estoit secourue,
Qu'en peu de temps pourroit estre perdue,
Dont conclurent de tost la secourir,
Tous résoluz de vaincre ou de mourir.
Longtemps j'avoys remédié au faict,
Si mon voulloir eust esté bien parfaict [1];
Car de mes gens soudain je feiz partir,
Pour seullement servir de divertir :
A Naples droit j'envoye toute la bande,
La dilligence alors leur recommande;
Mais au rebours ilz furent négligens
De tost aller, trop paresseux et lens.

1. Si l'on avait bien exécuté mes ordres.

Et il ajoute avec raison :

Mais quant Fortune au rebours veult venir,
De tous dessains l'on voit mal avenir.

Les Français, campés devant Pavie dans le « Parc[1] », furent attaqués le 24 février 1525 par les troupes impériales. « Nous étions, dit ici le Roi, préparés à les bien recevoir : nous fîmes taire leur artillerie, et nous en étions les maîtres, quand leur cavalerie vint essayer de la reprendre : alors je fis arrêter treize enseignes[2] de gens d'armes, je donnai ordre à nos lansquenets de nous suivre de près, et je marchai à la tête de trois enseignes sur la cavalerie ennemie :

Et cela faict, je retins pour ma bande
Troys enseignes : à ceulx là je commande
Voulloir marcher, leur priant qu'à l'ouvraige
Congnoistre on peust l'effect de leur couraige.
Dont chemynant, nous mismes certes lors
Toute la craincte et peur de noz cueurs hors...
Leurs gensdarmes qui venoient sur leur garde[3]
En deux batailles marchoient et avant-garde :
Quatre foiz plus estoient que nous ensemble
A nous chercher, ainsi comme il me semble,
Mays toutesfoiz si bien nous combatismes
Que leur grant gloyre alors nous abbatismes,
Si fismes tant que tous fusrent remis,
Fuyans, rompuz, les nostres ennemys.

1. « C'estoit, dit G. Paradin (éd. 1550, p. 40), un lieu de plaisance que les ducs de Milan avoient dressé pour le passe-temps de la chasse. »
2. Chaque enseigne représentait une compagnie de trois à quatre cents hommes d'armes.
3. Pour protéger leur artillerie.

Ainsi chaçant, une trouppe trouvasmes
De lansquenectz, qu'alors aussi chargeasmes[1];
Mais pour certain bien peu ilz combatirent,
Et le chemyn des fuyans tous ilz tirent.

Mais voici ce qu'il ajoute, et ce que les chroniqueurs contemporains n'ont pas osé répéter :

Las ! comme fut trop soudain convertye
Celle espérance en pensée admortie !
Car tost je veiz ceulx-là qu'avoys laissez
De tout honneur et vertu délaissez :
Les trop meschans s'enfuyrent sans combat,
Et entre eulx tous n'avoit autre débat
Si n'est fuir, laissans seure victoire
Pour faire d'eulx honteuse la memoire.
O malheureux ! mais qui vous conduisoit
A tel erreur, ne qui vous advisoit
Abandonner, fuyans en désarroy,
Honneur, pays, amys et vostre roy ?
Noz Allemans couvrent leur fuyte entière,
Disans la vostre avoir esté première...
Certes je croy pour vray que les meschans
Par tous pays, en villes et en champs,
Comptent à tous leurs mérites et faiz,
Tout ainsi que s'ilz estoient bien parfaictz,
Se deschargeant de leur infamete
Dessus les morts, qui pour honnesteté
Ont mieulx aymé fin honorable prandre
Qu'aymer leur vye et les autres reprandre ;
Par quoy concludz n'estre mal en la France,
Que des hommes ne faire différance[2].

Mays, pour venir à mon premier propoz,
Quant indignes de vertuz et repoz

1. Les lansquenets arrivés avec Bourbon.
2. Le malheur de la France, c'est de ne savoir pas discerner les hommes de véritable valeur.

Je veiz mes gens par fuicte trop honteusé,
A leur honneur et à moy dommageuse,
Autour de moy en regardant ne veiz
Que peu de gens des nostres, à mon advis[1],
Et à ceulx là confortay sans doubtance
De demourer plustost en espérance
D'honneste mort ou de prise en effect,
Qu'envers honneur de nous fust riens forsfaict ;
Dont, combatans, furent tous morts ou pris
Ce peu de gens qui méritent grant pris,
Et là je fuz longuement combatu,
Et mon cheval mort soubz moy abbatu[2].

Assez souvant si me fut demandée
La myenne foy, qu'à toy seulle ay donnée...
Encores que nul salut espérasse,
Et de ma vye en tout desespérasse,
Je te promectz que j'euz bien la puissance
D'esvertuer ma débille deffence
Pour empescher que la verge[3] donnée,
Que bien congnoys, point ne me fut ostée.

1. « Estant à table, tous ses propos avec le marquis (du Guast) furent de la bataille.... Il se plaignit aussi fort qu'il ne peut jamais rassembler ses gens quand ils furent mis en routte. Force autres propos si beaux et si graves de cette bataille prononçoit-il de si bonne grace et belle éloquence (car il disoit des mieux) que tous qui estoient là présens le jugèrent non seulement très digne roy, mais un très grand capitaine, ce disoient les Espagnolz. » (Brantôme, t. III, p. 148.)

2. « Tout le fais de la bataille tomba sur le Roy ; de sorte qu'en fin son cheval luy fut tué entre ses jambes, et luy blessé en une jambe. » (Mart. Du Bellay, éd. Petitot, t. I, p. 187.)

3. La bague ou anneau, que les amants comme les époux échangeaient en signe d'inviolable engagement. — S'il faut en croire Michelet (éd. 1857, t. VIII, p. 257), « le soir ou le lendemain il arracha de son doigt une bague, seule chose qui lui restât, et la donnant secrètement à un gentilhomme qu'on lui permit d'envoyer à sa mère, il lui dit : Porte ceci au Sultan ». Ce ne fut pas assurément la *verge* d'Anne de Pisseleu, ou plutôt c'est une pure invention.

De toutes pars lors despoillé je fuz,
Rien n'y servyt, deffence ne refuz,
Et la manche de moy tant estimée
Par lourde main fut toute despecée.
Las ! quel regret en mon cueur fut boutté
Quant sans deffence ainsi me fut osté
L'heureux présent par lequel te promis
Point ne fouyr devant mes ennemys !
Mais quoy ? j'estoys soubz mon cheval à terre,
Entre ennemys alors porté par terre.
Bien me trouva, en ce piteux arroy
Exécutant[1], leur chef le vice roy :
Quant il me vit il descendit sans faille
Affin qu'à ayde à tel besoing ne faille.
Las ! que diray ? cela ne veulx nyer,
Vaincu je fuz et rendu prisonnier.
Parmy le camp en tous lieux fuz mené,
Pour me monstrer çà et là pourmené.
O quel regret je soustins à celle heure,
Quant je congnuz plus ne faire demeure
Avecques moy la tant doulce espérance
De mes amys retourner veoir en France !
Trop fort doubtant que l'amour de ma mère
Ne peust souffrir ceste nouvelle amère

1. Agissant. — Brantôme, qui suit ici la relation espagnole : « Ce grand roy... parant les coups d'une infinité qui estoit à l'entour de luy qui luy donnoient, et luy en donnant aussi, son cheval, fort blessé, tumba par terre et luy dessoubz. Les premiers qui le vindrent entourer estant en cest estat furent Diego d'Avilla et Juan d'Urbieta, biscain, et ne cognoissant qu'il fût luy, mirent les espées à la gorge, le menaçant de le tuer s'il ne se rendoit. La dessus arrive La Mothe de Noyers, François, qui commandoit à quelque trouppe de M. de Bourbon (nos François disent Pompérant), qui le recongneut aussitost, encor qu'il eust tout le visage couvert de sang, à cause d'une blessure qu'il y avoit receue, qui luy dit et exhorta de se rendre à M. de Bourbon, qui n'estoit pas guières loing de là ; mais le Roy oyant résonner le nom d'un traistre (dict l'Espagnol), s'indigna et dict qu'on appellast Charles de Lannoy. » (Brantôme, *Vie de François premier*, t. III, p. 142.)

Par desplaisir causé de ma prison,
Sans regarder[1] qu'en tant triste saison
Le seul confort de toute France est mis
Sur sa vertu, la gardant d'ennemys,
Et qu'en ma seur ne demourast povoir[2]
Pour telle dame et à son mal pourveoir;
Et si me fist la pitié lors entendre
De mes enfans la jeunesse tant tendre,
Pour se sçavoir ny garder ny deffaire
Contre nulluy qui leur voulust mal faire[3].
Mays certe, amye, alors le souvenir
De nostre amour ne faillit à venir...
Bien je pensay, doulent, à icelle heure,
Avecques toy plus ne faire demeure,
Dont, tout d'un coup, je perdiz l'espérance
De mère et seur, enfans, amye et France;
Par quoy je fuz et suis sans nul plaisir,
Autour de moy ne souffrant nul désir
Que supplier la Puissance infinie
Que ta grant peine à heur soit convertye,
Et qu'il te doint à jamais le povoir
D'avoir le bien qui t'est deu par devoir[4],
Et qu'en la fin tu soyes bien mariée,
Vivant en paix, contante de lignée[5].

1. Sans considérer.

2. Et que ma sœur ne conservât pas assez de force pour lui faire supporter et supporter elle-même ce malheur.

3. L'aîné, François, avait six ans; Henri, le second, cinq ans; les trois filles, quatre ans, deux ans et dix mois.

4. D'avoir tout le bien qui t'est dû, que tu mérites.

5. Tout vif et profond que fût l'amour de François pour Anne d'Heilly, il n'oubliait pas qu'elle ne pouvait pas être reine de France et que son honneur aussi bien que son intérêt exigeait qu'elle fût honorablement mariée. Si je ne craignais de rompre en visière au sentiment général, je dirais que peut-être le Roi, sûr d'être aimé, n'avait cependant pas encore obtenu, sinon demandé à la jeune d'Heilly, ce qu'il obtint assurément au retour. Mais je donne cette conjecture comme mienne, sans espérer de la faire partager. — Peut-être aussi le vice-

Quant est de moy j'ay pris résolution
Nourrir ma vye en la tienne affection,
Ainsi passant le surplus de ma vye
Sans ce qu'au monde aye regret ny envye,
Avec honneur ayant faict mon devoir.
Prisonnier suis, chacun le peult bien veoir;
Mais si le temps quelque jour veult permectre
Qu'en liberté me puisse veoir remectre...
Alors sera convertie la coulleur
De nostre mal en plaisir pour doulleur;
Alors verrons triomphant le plaisir,
Tant achapté par tourmenté désir,
Et nostre foy esprouvée en absence
Lors recevra le fruict de récompense,
Qui aux amys donra contantement,
Si loy d'amour en tout ne fault ou ment :
De ceulx ne diz qui n'ont eu espérance
En leur honneur ny a ma délivrance.

Il paraît avoir conduit cette épître jusqu'à ce dernier vers quand il était encore en Italie. Leurré par l'espoir de trouver chez l'Empereur les sentiments généreux qui lui étaient naturels, il avait consenti volontiers à partir pour l'Espagne. C'est en arrivant qu'il écrivit la fin de son épître :

Ore je suis en sceur port arrivé,
Où pour certain j'ay par faict[1] esprouvé
Plus de pitié dedans les eaues profondes
En mer cruelle adoucissant ses undes,
Favorisant la myenne liberté,
Qu'en tout le temps qu'en prison j'ay esté.

roi de Naples lui avait-il déjà fait entendre qu'un mariage avec la sœur de l'Empereur lui rendrait la liberté à de bonnes conditions. De là le vœu de voir sa maîtresse bien mariée.

1. Effectivement.

Je n'ay trouvé dilligente affection
En ceulx qui m'ont tant d'obligation[1].
Quoy qu'il en soit, amye, je mourray
En vostre loy, et là je demourray[2].

Le reste, les lignes de prose et les rondeaux qui suivent sont de ces tendres protestations que les amants ne croient jamais assez recommencer. Il ne peut rester aucun doute sur celle pour qui le royal prisonnier crut devoir composer cette belle épître. Il y parlait avec trop d'amertume de la conduite d'une partie de son armée pour envoyer l'expression de ses plaintes à sa sœur Marguerite, duchesse d'Alençon, ou à la Régente sa mère. Il préférait laisser à sa jeune amie la liberté de leur en faire confidence, si elle le jugeait opportun.

Louise et Marguerite avaient seules percé le secret de leurs amours. Car les précautions qu'Anne d'Heilly avait prises en 1523, au moment du départ de François, nous prouvent que les dames et demoiselles de la maison de Louise de Savoie, moins clairvoyantes que Mme de Châteaubriant, n'en soupçonnaient rien encore. De là la méprise du bon historien Arnoul Le Ferron, qui, ne connaissant pas le portefeuille de François Ier, écrit que le Roi vit pour la première fois Anne d'Heilly en revenant d'Espagne. « Le Roy, de retour en France, fut veu plus triste que de coustume. Quand il fut au Mont de Marsan, il commença de reprendre sa première joye et allégresse. Il fut magnifiquement receu à Bordeaux, où il

1. Chez ceux de qui j'avais le plus le droit d'en attendre.
2. Bibl. nat., fonds fr., n° 2372, fos 2-23.

séjourna quelques jours; et trouvant avec Louise sa mère Anne de Pisseleu, qu'on appela depuis comtesse de Ponthièvre à cause de son mary, ou d'Estampes d'une ville de ce mesme nom, comme il la vid une fille belle et agréable de visage, il se pleust fort en la douceur de sa conversation. » (*Hist. génér. par Du Haillan*, éd. 1629, t. II, p. 344[1].) Brantôme répète ce qu'avait dit Le Ferron.

« Pour sa principalle dame maistresse il prit, après qu'il fut venu de prison, madamoiselle d'Helly que madame la Régente avoit prise fille, et le Roy ne l'avoit point encores veue qu'à l'entreveue de madicte dame sa mère; il la trouva très belle et à son gré... » Puis de son propre fonds : « Mais il ne s'y arresta pas tant qu'il n'en aymast d'autres, mais celle-là estoit son principal boucon ; non plus qu'elle ne luy tint pas autrement de grande fidélité, ainsy qu'est le naturel des dames... Ceste dame pourtant fut une bonne et honneste dame, et qui n'abusa jamais de sa faveur envers le monde. » (*Vie de Henry* II, t. III, p. 244.)

Mézeray ira plus loin (1645-1688) : « Au sortir de sa prison, François Ier tomba dans la captivité d'une belle dame, Anne de Pisseleu, que sa mère *luy amena exprès pour le divertir* de ses longs ennuis[2]. »

1. Rex in Galliam reversus, solito tristior visus est. Ad Montem Marsanum diversatus, ad pristinam hilaritatem redire cœpit. Burdigalæ... dies aliquot consumpsit, nactusque cum Ludovica matre Annam Pisseleuam, quæ postea Pontievria a mariti nomine vocitata est, vel Estampea ab oppido ejusdem nominis, ut vidit liberali facie puellam delectatus est ejus comitate et suavitate. (Lib. VIII, éd. 1554, f° 204, v°.)

2. *Abrégé chronol.*, éd. 1672, t. IV, p. 324.

Et Varillas (1686), après nous avoir raconté comment six hommes masqués et deux chirurgiens s'étaient chargés en 1525 d'exécuter la vengeance du comte de Châteaubriant en ouvrant les quatre veines de Françoise de Foix, ajoute aussitôt :

« Le Roy se consola de la perte de la comtesse avec d'autant plus de facilité que sa nouvelle amour ne lui permettoit plus de penser à la précédente. Sa mère l'avoit *excitée* sans y penser en menant au-devant de lui jusqu'au Mont de Marsan la jeune Anne de Pisseleu, que l'on appeloit la demoiselle de Helli, et *qui venoit d'entrer* en qualité de fille d'honneur dans la maison de cette princesse. Helli fut plus heureuse que la comtesse de Châteaubriand, puisqu'elle trouva en la personne du duc d'Étampes un mary qui la laissa vivre à sa mode, ou qui ne s'en formalisa pas jusqu'à entreprendre sur sa vie. » (*Hist. de François Ier*, éd. 1686, t. II, p. 101.)

Mais c'est à Michelet que doit revenir la palme des embellissements.

« Sa mère, à Mont-de-Marsan, lui amenait un monde de femmes [1], entre autres la triste Châteaubriant, à laquelle il tourna le dos [2]. Disgrâce irrévocable. La mère, d'un tact parfait, avait *deviné* et *trouvé* la maîtresse du moment [3], une blanche de blancheur éblouissante, en haine de l'Espagne et de

1. C'est-à-dire les dames de sa maison, qui la suivaient d'après l'usage constant.

2. Pure invention : Mme de Châteaubriant n'était pas de la maison de la Régente.

3. Un moment de vingt années !

la brune Léonore, une demoiselle savante et bien disante, une parleuse, pour un roi parleur, très fatigué déjà, qu'il fallait amuser, Anne de Pisseleu, jeune Picarde, charmante et hardie. » (Éd. 1857, p. 296.)

Anne d'Heilly répondit à la douloureuse relation qu'elle avait reçue d'une façon touchante :

Tant de malheur que vous perdre de veue
N'a mérité vostre myeulx que congneue [1],
Vous le savez, amy, et je le sens,
Car j'ay perdu en tous effects les sens,
Fors vous aymer et servir et complaire :
Vous asseurant que jamais à refaire
Ne trouverez ma bonne volunté,
Quelque travail qui me soit présenté.

Je sçay très bien que la longueur du temps
A le povoir de nous rendre contans [2],
Et que le mal que souffrons maintenant
Redoublera nostre contentement...
Mais si fault-il qu'à ceste heure commence [3]
De me douloir de vostre longue absence...
Las ! si le cueur de ceulx qui ont puissance
De vous donner très briève délivrance
Povoit savoir quelle est nostre amytié,
Je croy pour vray qu'il en auroit pitié,
Et que, si tost ne vous veuillent remectre
En ce royausme où vous estes le maistre,
Ils envoyeroient au moins m'en advertir [4]
Par charité, pour me faire mourir,

1. Celle qui vous est plus que bien connue. Ainsi Marguerite souscrivait souvent ses lettres à François Ier : *Vostre plus que seur*.

2. Je sais bien que le temps nous rendra ce que nous désirons, et mettra un terme à votre captivité.

3. Je commence.

4. Et s'ils refusaient de vous rendre à nous, ils devraient charitablement m'en avertir, pour me faire mourir.

Aymant trop myeulx dès ce jour trespasser,
Que sans vous veoir tant de saisons passer[1].....
Et pour la fin me voys recommander
A vous, amy, plus que d'eaue en la mer
N'avez trouvé[2], vous suppliant penser
Que mon amour ne faict que commancer[3].

A cette lettre le Roi répondit encore, et sa réponse, écrite avec plus de soin, aurait été parfaitement avouée par Clément Marot ou Saint-Gelais :

Après avoir débatu longuement
Qui est plus grant du tien ou myen tourment,
Et si je doys, pour au mien seul pourveoir,
Te donner peine, en te faisant sçavoir
Combien l'amour par l'absence offencée
En dur travail convertist la pensée,
Soudainement j'ay pensé de me taire
Et plus tost estre à moy-mesme contraire
Que travailler par mes plaincts ennuyeulx
Ton esperit, et qu'il valloit trop myeulx
Porter[4] l'absence en pensée couverte
Que ma doulleur tu veisses descouverte.

Mays au contraire, amye, j'ay pensé
Ferme vouloir n'estre récompensé
S'il ne congnoist en amour son semblable
Par franc parler ou effect véritable,
Et que savoir qu'aultruy sa peine porte
Est médecine à tel mal prompte et forte...

1. Il y avait dix-huit mois que François lui avait fait ses adieux (le 12 août 1523).
2. Ces trois derniers vers expriment une pensée alambiquée, mais bien conforme au goût du temps : Je me recommande à vous plus qu'il n'y a d'eau dans la mer; c'est une allusion à des passages de l'épître à laquelle elle répond.
3. *Ms.* 2372, f° 41, v°, *et suiv.*
4. Supporter.

Le despartir du corps sans l'esperit
Faict que le corps tousjours sans luy périst.
Tu le retins, comme chose trop tienne,
Et j'emportay ta peine qui fut myenne.
Las ! quant je vins pour de toy congé prandre,
Je viz ton cueur grossir quasi pour fendre.
L'honnesteté te commandoit cacher
Soubz ton visage amour que tiens tant cher;
La crainte et peur que ne fusses congneue
A ung chascun feit riante ta veue,
Et tout ainsi que Neptune en tempeste
Par dessus l'onde haulsant l'antique teste,
Commande aux eaux en leurs lieux retourner
Pour les effors d'Eolus destourner,
Ainsi Raison usoit de sa puissance
Sur l'estomac [1] de toy, lors sans deffance...
Le seul adieu que dis sans prononcer
Fut si cruel qu'il sceut mon cueur percer...
Or facent donc le temps et le malheur
Tout leur povoir, car à ce qui est tien
Mal ne feront; preignent ce qui est myen :
Rien ne prendront, car tout à toy je suis,
Et seullement ce que tu veulx je puis [2].

Le *portefeuille* n'a pas conservé la suite de cette correspondance, qui ne doit pas s'être arrêtée là : nous ne retrouvons plus Anne d'Heilly qu'à Mont-de-Marsan, quand la Régente, accompagnée de toutes les dames de sa maison, vint y recevoir le Roi. C'est à compter de là seulement que leur tendre intelligence put arrêter l'attention de la cour. Bien que depuis plus de deux ans la reine Claude eût cessé

1. On dirait aujourd'hui le cœur, d'une façon peut-être moins exacte. En poésie, nous n'avons plus d'estomac.
2. *Ms.* 2372, f° 64, v°.

de vivre, et que François eût pu librement laisser paraître les sentiments que cette aimable et belle fille lui avait inspirés, nous avons des raisons de penser que personne à la cour ne fut en droit d'assurer que la jeune d'Heilly fût réellement sa maîtresse. Je ne dirai pourtant pas avec Antoine Du Verdier, l'auteur de la *Prosopographie des rois et reines de France*, publiée en 1583, que François n'a jamais aimé Anne d'Heilly « que pour sa grace et gaillardise » ; les relations intimes du Roi avec elle eurent très probablement le caractère et les conséquences ordinaires d'une amoureuse passion, et les épîtres que nous avons citées sont d'une tendresse trop expressive pour nous en laisser douter. Mais au moins est-il permis d'admettre que cet amour ne fut que soupçonné, et que celle qui l'avait inspiré put toujours se défendre de l'avoir pleinement satisfait. Quand le temps eut amorti l'ardeur sensuelle de la passion, un sentiment plus tranquille en occupa la place. Un des plus grands bonheurs de la vie n'est-il pas, pour les hommes engagés dans le dédale des affaires publiques, de compter sur l'amitié sincère d'une femme aimable et judicieuse? Nous trouvons en elle ce que nous ne pouvons espérer trouver au même degré chez nos meilleurs amis ; nous éprouvons le besoin de la voir, de la consulter, de l'initier au secret de tous nos sentiments. Ce que nous craindrions d'avouer à un homme, quel qu'il soit, nous le découvrons sans crainte à l'amie qui nous rend intérêt pour intérêt, abandon pour abandon. Nous lui livrons le mystère de nos aspirations, de

nos ressentiments, de nos espérances et de nos inquiétudes. La différence de sexe communique à ces entretiens une douceur inexprimable, un charme auquel rien ne peut se comparer. Nous sentons alors une main bienfaisante qui étend sur les plaies de notre âme le baume qui lui convient. Et si cette amie d'aujourd'hui nous a fait éprouver dans un autre temps un sentiment de nature différente, si nous l'avons aimée d'amour avant d'arriver à cette amitié affranchie de l'égarement des sens, les souvenirs que nous gardons et ne regrettons pas tournent encore au profit et, s'il est permis de le dire, ajoutent à la pureté de l'amitié qui lui a succédé. Combien d'hommes du monde ont senti le prix de ces liens précieux! Mais les gens du monde ont sur les rois un grand avantage; quand ils les ont formés, ils les avouent, sans donner à ceux qui les connaissent le droit de les supposer différents de ce qu'ils sont. Pour les rois, qui plus que les autres ont besoin d'un confident désintéressé de leurs sentiments, de leurs vraies pensées, on ne veut jamais voir une amie dans celle qui pourrait être leur maîtresse. Voltaire a dit :

> Amitié, que les rois, ces illustres ingrats,
> Sont assez malheureux pour ne connaître pas....

Et Voltaire a exprimé une contre-vérité : les rois plus que leurs sujets connaissent le prix d'une amitié véritable. Ils tendent les bras vers elle, mais vainement cette amitié n'aura rien de sensuel, rien qui puisse offenser la vertu la plus rigide, l'opi-

nion publique n'en sera pas moins disposée à voir dans la plus fidèle des *amies* la plus adroite des *maîtresses*. Diane de Poitiers ne cessera pas d'être la rivale de Catherine de Médicis, et Mme de Maintenon occupera toujours la place de Mme de Montespan. Je crois qu'il faut juger ainsi de la nature des relations établies et continuées entre Anne d'Heilly et notre François Ier. Les grâces et la beauté de la jeune fille avaient fait naître l'amour; l'esprit, le bon sens, l'égalité d'humeur firent de la plus charmante maîtresse la plus sûre et la plus vraie des amies, et François put alors dire avec vérité qu'il n'aimait Mme d'Étampes que pour sa grâce et son enjouement. Cette distinction entre les années de l'amour et les années de l'amitié, nos historiographes, ces fréquents calomniateurs de l'histoire ne l'ont jamais faite; ils ont crié au scandale en voyant la reine épouse de François Ier et la reine de Navarre vivre en parfaite intelligence avec la demoiselle d'Heilly, devenue duchesse d'Étampes, et plus tard la reine Catherine de Médicis combler de témoignages d'estime la duchesse de Valentinois[1]. Michelet[2] a, suivant son habitude, donné une physionomie particulière à cette première entrée en scène d'Anne de Pisseleu. Elle aurait enlevé à Marguerite tout l'empire dont la sœur était en possession jusque-là. Et

1. Et remarquez-le bien : Diane de Poitiers, qui avait mis au monde plusieurs enfants légitimes, n'en eut pas de naturels durant sa longue viduité, tandis que le roi Henri II en laissa plusieurs de son commerce avec deux autres femmes : l'Écossaise N. de Lereston et la Piémontaise Philippe de Suci.

2. *Hist. de Fr.*, éd. 1857, t. VIII, p. 297.

pour mettre la paix entre elles, il les aurait *aussitôt* mariées l'une et l'autre :

« La maîtresse trôna et *la sœur fut destituée*. Pour garder l'une, éloigner l'autre, on les maria toutes deux. Pour marier, titrer la maîtresse, il y eut peu à chercher[1]. Ce La Brosse ou Penthièvre qui avait suivi Bourbon et rentrait gracié fut trop heureux de cet excès d'honneur. Il épousa, *partit, vécut seul en Bretagne*, redevint un très grand seigneur. Sa femme, devenue madame la duchesse d'Étampes, et maîtresse du terrain, *paraît avoir exigé* qu'on mariât et éloignât Marguerite. Elle en pleura à creuser le caillou, comme elle le dit... », etc.

Quel perpétuel travestissement de l'histoire ! Mais quoi qu'il en ait été, Anne d'Heilly conserva son état de fille d'honneur de la Régente jusqu'à la mort de cette sage et incomparable princesse (22 septembre 1531). Elle avait, en juillet et août 1529, suivi la Régente à Cambrai. Dans une relation des fêtes données dans cette ville quand la paix y fut proclamée, on cite d'abord « les dames » qui accompagnèrent la Régente à la messe solennelle d'actions de grâces, puis « les filles de la chambre : *Helly*, Espeaux, Bonneval, Bussay et autres ». Après la signature du traité de Cambrai, dit le *traité des Dames*, qui rendit à François Ier ses deux fils et permit à Éléonore d'Autriche de venir épouser le roi de France, elle ne fut pas au nombre des dames qui allèrent recevoir la nouvelle reine à la

1. On y mit cependant assez de temps : huit années !

frontière. Cette absence momentanée nous est indiquée par une épître que j'ai retrouvée dans la copie moderne d'un manuscrit daté de 1543. Anne y témoigne quelque appréhension d'être oubliée. François, préoccupé de la prochaine arrivée de ses chers enfants et de l'accueil qu'il devait faire à celle que l'intérêt de l'État lui commandait d'épouser, n'avait pas trouvé le temps de lui écrire. Si les premiers vers de cette épître ont été conservés, on va voir qu'elle aborde sans préambule le sujet qui l'intéresse :

Mais pourquoy n'est clairement entendu
Ce que je pense, et, sans parler, congneu ?...
O pauvre amie, es-tu tant oubliée
Que lectre et toy ainsi soit desdaignée ?
Je croy que non; car pour vray tu comportes
Ce rude temps et dissimulant portes[1],
Pour ton honneur et proffit comme sage,
Faignant le mal[2] soubz assuré visage.
S'ainsi estoit, certes j'endureroye
Ce rude exil et le comporteroye
Pour déclairer d'amour le grand pouvoir,
Mais que[3] ton œil les larmes daignast veoir
De celle-là que ta bouche ore close
A tant tenu pour agréable chose
Pouvoir nommer par tant de fois amye,
Le seul soutien et cause de ta vie.
Ne te souvient que pour toy ay laissé
Tous mes amys et chascun délaissé ?
J'ay oublié en tout ce qui leur touche
Pour obéir au désir de ta bouche :

1. Tu fais contre cœur bon visage.
2. Déguisant le mal.
3. Pour montrer quels sacrifices peut inspirer un grand amour, pourvu que...

Ores est-elle ingrate et desdaigneuse
Et froide et close et lente et paresseuse.
Bien j'ay gousté en premier lieu le miel,
Pour mieux sentir l'amertume du fiel.
Las ! si t'avoye en rien faict quelque offense,
Je ne vouldroys pour moy aultre deffense
Qu'avecques pleurs pardon te demander
Pour mon erreur et défaut amender ;
Mais tu scés bien qu'en rien je n'ay failly
Ne mon voulloir hors de ta loy sailly.
Mais si mon mal te sert, aussi ma peine,
Et que cela bien conduise et ameine
Le tien affaire et la fin désirée,
En espousant ta princesse espérée,
Je tiens heureux mon pénible malheur,
Mon triste sort je répute à grant heur,
Te suppliant pour l'antique amitié,
Pour la douleur d'amour et la pitié,
Que quand seras de tes nopces au jour
En pompe grande et triomphant séjour,
Entre banquets, tournois et grants honneurs,
Estant servy de dames et seigneurs,
Penses alors que le cueur de t'amie
D'aultre triomphe en soy n'a nulle envie,
Sinon te faire apparoistre et sçavoir
Que son amour toujours fit son devoir,
Et que si faulte elle a fait en aimant,
C'est t'avoir creu vrai et loyal servant.
Et au rebours quand j'auray attendu,
Et congnoistray le bien qu'ay prétandu
Estre failly sans l'avoir mérité,
Tiens pour certain et seure vérité
Cestuy escript estre le dernier signe
De nostre amour, par quoy tiendray indigne
Mon pauvre esprit d'aucun bien recepvoir,
Fors que la mort. Tout cela pourras veoir :
Car où la vie est morte au sentiment,
La mort est vie en grant contentement.

Après la mort de Louise de Savoie, le 22 septembre 1531, Anne d'Heilly ne paraît pas être revenue dans sa famille; c'est alors sans doute qu'elle reçut une nouvelle situation à la cour. Les deux dernières filles du Roi, Marguerite et Madeleine, avaient leur état de maison, comme l'avaient eu leurs deux sœurs aînées, mortes avant d'avoir atteint l'âge nubile. Dans le compte des recettes et dépenses du trésor royal présenté par Semblançay en 1524, on rappelle les sommes destinées à l'entretien des trois maisons de la reine Claude, de ses deux filles Louise et Charlotte, et de Renée, fille de Louis XII :

L'estat de la Reine, cent quarante mille 500 livres.
Mesdames Louise et Charlotte de France, quatorze mille livres.
Madame Renée, quatorze mille livres.

Ces sommes peuvent répondre à la valeur actuelle de trois millions cinq cent mille livres pour la Reine et à celle de trois cent cinquante mille livres pour les deux filles du Roi.

Une maîtresse, ou gouvernante, était chargée de la direction de cette seconde maison; elle présidait à l'éducation des enfants et devait tenir le Roi au courant de tout ce qui touchait à leur façon de vivre. Mlle d'Heilly fut choisie pour remplir cette charge, comme devait l'être plus tard la duchesse de Valentinois auprès des enfants de Henri II et de Catherine de Médicis, comme, plus tard encore, Mme de Maintenon auprès des enfants de Mme de Montespan. On

1. *Procès Semblançay*, ms. franç. 7604.

peut voir dans les lettres de Diane de Poitiers, récemment publiées par M. Guiffrey, avec quel soin, quelle sollicitude, Diane s'acquittait de ses fonctions. Elle suivait apparemment, en cela comme en bien d'autres choses, l'exemple de Mme d'Étampes; mais je n'ai trouvé jusqu'à présent aucun document qui me permette de l'affirmer. Les lettres patentes de la donation d'Étampes nous apprennent seulement que cette charge de gouvernante des filles du Roi lui avait été confiée. Louise de France atteignait alors sa dixième, Marguerite sa septième année.

En quittant la maison de la Régente, Mlle d'Heilly put ainsi continuer à faire partie de la cour, et personne ne dut s'étonner du choix qu'on avait fait d'elle pour présider à l'éducation des jeunes princesses. Elle avait un esprit solide, une instruction variée, une connaissance étendue des langues et des lettres italiennes et espagnoles; elle était généralement aimée. L'âge tendre des enfants allait d'ailleurs au-devant de tout ce que la médisance aurait pu dire au désavantage de la gouvernante.

Quatre années passèrent entre le second mariage de François et celui d'Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly. C'est en 1534, à l'âge de vingt-huit ans environ, qu'Anne consentit à donner sa main à Jean de Brosse dit de Bretagne, rentré depuis quatre ans en possession non seulement de son patrimoine immédiat, mais encore du comté de Penthièvre, qui depuis plus de soixante ans en avait été démembré. Il convient ici de nous arrêter sur cette maison de Brosse.

En 1437, Jean de Brosse, baron de Boussac et Saint-Sever, propriétaire de la ville de Laigle en Normandie, était devenu comte de Penthièvre en vertu de son mariage avec Nicole de Châtillon, petite-fille de Charles de Blois, comte d'Avaugour, le célèbre compétiteur de Jean de Montfort au duché de Bretagne. De là le nom de Bretagne que l'époux de Nicole de Châtillon avait ajouté à celui de Brosse. Mais, en 1461, le duc François de Bretagne, irrité de n'avoir pu entraîner Jean de Brosse dans la ligue du Bien public, avait confisqué à son profit Penthièvre et toutes les terres que Jean possédait en Bretagne. Ses réclamations et celles de son fils René n'avaient été écoutées ni du duc de Bretagne ni de sa fille, la duchesse-reine Anne, ni du roi François Ier. On a dit que le ressentiment de ces refus continus l'avait entraîné dans le parti du connétable de Bourbon. Il se peut en effet que, si François se fût en sa faveur déssaisi du comté de Penthièvre, René de Brosse n'eût pas été des premiers à aiguiser l'ambition de Bourbon. Avant la découverte de la conspiration du Connétable, René s'était retiré près de Philibert, duc de Savoie, fils de Claudine de Brosse, sa sœur; il avait fait ensuite conduire en Savoie sa femme et ses enfants, après avoir secrètement vendu à Semblançay la propriété de sa ville de Laigle[1]; alors il avait rejoint Bourbon en Italie et s'était fait tuer devant Pavie en combattant contre son pays et son roi.

1. Cette vente mystérieuse avait dû peser d'un certain poids dans l'esprit des juges qui condamnèrent Semblançay.

François Ier, par le traité de Madrid, qui mettait fin à sa captivité, s'était engagé à rétablir le duc de Bourbon et tous ses complices dans tous les biens dont le Parlement avait ordonné la confiscation. La guerre presque aussitôt rallumée avec l'Empereur avait dû retarder l'exécution de cette clause; mais le traité de Cambrai ou des Dames, qui rendit au Roi ses deux fils, mit les sœurs et les neveux du duc de Bourbon en possession de tout ce qui lui avait appartenu avant sa sortie de France; et ceux qui avaient suivi le parti de ce grand coupable, les de Brosse-Penthièvre, les d'Escars, de La Vauguyon, les seigneurs de Poitiers-Valentinois, les Lurcy, les d'Ars, etc., retrouvèrent également tout ce qu'on leur avait confisqué. Quelque peine que le Roi éprouvât à couvrir d'un complet oubli le crime dont il avait été victime[1], il accomplit loyalement cette réhabilitation; les complices du Connétable, d'ailleurs en petit nombre, furent tous aussi bien venus en cour que s'ils avaient toujours suivi la bannière royale, et nous en avons la preuve de la main du Roi pour ce qui touche au fils de René de Brosse.

Au nombre des documents recueillis par Du

1. On conçoit tout ce que François dut souffrir en s'engageant à tout oublier : « Qu'on rende à Bourbon tout ce qu'il a perdu, mais qu'on ne le voie jamais », écrivait-il en marge des premières propositions que l'Empereur lui faisait parvenir au mois d'août 1525. Et le 10 octobre suivant, il répondait aux envoyés de l'Empereur : « De Bourbon, quant il plaira à l'Empereur avoir pitié de luy, je seray très-content lui restituer ses biens, pour l'amour dudit seigneur Empereur, et non pour autre. » (*Captivité de François premier*, par A. Champollion-Figeac, p. 368.)

Bouchet à la suite de la *Vie de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier* (1642), se trouvent les *Instructions de l'Empereur* adressées aux envoyés qu'il avait députés vers le Roi et la Régente, le 23 novembre 1529, « en faveur et contemplation des héritiers de feu son très cher et tres aymé cousin le duc de Bourbonnois que Dieu absolve » (p. 97). « Vous requerrez, y lit-on, suivant les traités de Madrid et de Cambrai, les lettres patentes d'abolition, révocation et annulation de toutes procédures, sentences et arrests faits et prononcez contre feu nostre dit cousin de Bourbon et son honneur, en la plus ample, seure et honorable forme que faire se pourra[1].... Vous parlerez aussi audit sieur Roy et Madame la Régente sa mère touchant l'affaire du comté de Pointhièvre, selon qu'il est contenu et déclaré par lesdits traités » (p. 101).

Le Roi répondit à ces instructions, qu'on lui avait communiquées :

« Les envoyés de l'Empereur m'ont demandé

1. Un alinéa de ces instructions démontre la justice du procès de succession intenté au Connétable en 1522. « Quant aux duché d'Auvergne et comté de Clermont en Beauvoisis, selon les propos qui vous en seront tenus, vous direz que *puisqu'ils sont d'apanage de France, que les héritiers ne les veulent quereller* » (p. 99). Et dans de nouvelles instructions, l'Empereur ajoutait : « Que si ledit sieur Roy et sa dite mère vouloient avoir précisement la duché de Bourbonnois, bien que ce fust le tiltre et le nom de Bourbon; qu'en ce cas ils (c.-à-d. les ambassadeurs) le relaissent et encore une partie des meubles et levées ou enfin, plustost que la chose demeurast en difficulté, toutes lesdites levées et meubles, délaissans tout le surplus de l'hoirie (succession) et le remettant réellement à la princesse de La Roche-sur-Yon et sondit fils, *sans toutesfois*

abolition et révocation des cas commis par feu messire Charles de Bourbon, en ensuivant le Traicté de Cambray, ce que je leur ay octroyé : leur déclarant que quand bon leur semblera lettres en seront expédiées.... Et quant au fait de M. de Ponthièvre dont semblablement m'ont parlé les dessusdits, je leur ay fait response que, dès Paris[1], *j'ay fait expédier les lettres nécessaires*, qui ont esté baillées aux ambassadeurs de Madame la Duchesse, ma tante[2], pour faire exécuter *de poinct en poinct* les articles dudit traicté faisant mention de Ponthièvre, selon leur forme et teneur » (p. 106-108).

Ainsi François n'avait pas seulement rendu à Jean de Brosse tout ce que son père René avait possédé, il y avait ajouté le comté de Penthièvre, réuni cependant depuis 1462 au domaine de Bretagne. Les lettres nécessaires à l'envoi en possession en avaient été données même avant la délivrance des enfants de France, c'est-à-dire en octobre ou en novembre 1529.

Il est d'autant moins permis d'en douter que Charles-Quint, dans sa réplique aux réponses faites à ses ambassadeurs, se plaint encore de la façon dont on a procédé au transfert de la succession de Bourbon, mais ne dit plus un mot des revendications de Pen-

comprendre... les pièces qui sont d'apanages de France; lesquelles en tous lesdits cas doivent retourner audit sieur Roy et à sa mère » (p. 111).

1. En arrivant à Paris.

2. Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, qui avait, de concert avec Louise de Savoie, rédigé le traité de Cambray.

thièvre. Jean de Brosse avait donc obtenu tout ce qu'on avait réclamé pour lui.

D'après tout ce que nous venons de recueillir, on voit que François Ier, amant déclaré d'Anne de Pisseleu depuis 1526, ne s'était pas trop hâté de chercher un époux à sa maîtresse, puisqu'elle ne fut mariée que huit ans plus tard; — qu'il n'avait pas besoin de la marier pour lui permettre de demeurer à la cour; — qu'enfin si Jean de Brosse l'épousa, ce ne fut pas pour rentrer dans les biens que son père avait possédés : il n'avait pas en vain réclamé cet héritage, qui lui avait été rendu dès 1529, et auquel avait été ajouté le don du comté de Penthièvre.

On ne voit pas que personne ait alors blâmé le comte d'Étampes d'avoir contracté cette alliance : ce n'était pas la première qui fût faite entre les deux maisons de Brosse et de Pisseleu. Toutes deux appartenaient à la haute noblesse, et l'amitié déclarée des deux reines, Éléonore d'Autriche et Marguerite de Navarre, pour Anne d'Heilly, rejetait dans un complaisant lointain le souvenir de la passion plus sensuelle qu'elle avait inspirée au Roi et dont on savait qu'elle ne s'était pas défendue. D'ailleurs la grande beauté, l'esprit, l'aimable caractère de la demoiselle pouvaient bien faire oublier ce que sa conduite antérieure avait offert d'irrégulier.

Les déclamations de Le Laboureur (*Mém. de Castelnau*, éd. 1731, t. II, p. 48) sur le peu de profit des biens mal acquis tombent également d'elles-mêmes quand on voit le comté de Penthièvre passer, après la

mort de Jean de Brosse, à son héritier le plus proche, Sébastien de Luxembourg, fils de sa sœur Charlotte de Brosse; de Sébastien à leur fille Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, et de Marie à leur fille Françoise de Lorraine, femme de César de Vendôme.

Pour ce qui est du comté d'Étampes, le dernier titulaire en avait été Jean de La Barre, qu'on appelait familiérement le Barrois, bailli de Paris et chevalier de l'ordre. C'était un serviteur dévoué, investi de toute la confiance du Roi et de la Régente. C'était en outre un gai conpagnon, auquel on passait bien des libertés en faveur de son esprit. Nous avons raconté plus haut, d'après Le Ferron, comment il s'appropria un présent du roi d'Angleterre refusé par le Connétable. François Ier avait récompensé les nombreux services qu'il lui avait rendus, en l'investissant du comté d'Étampes, qui, à sa mort, arrivée en 1532, était rentré dans le domaine de la couronne. Il n'y resta pas longtemps, car par lettres patentes du 25 juin 1534, le Roi le donna au comte de Penthièvre et à sa nouvelle épouse, Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly.

Les considérants de ces lettres patentes prouvent suffisamment que Jean de Brosse était déjà depuis quelques années en assez grande faveur auprès du Roi :

« François par la grace de Dieu roy de France à tous ceux, etc., sçavoir faisons que nous, ayans esgard et singulière considération aux bons et agréables services que nostre cher et amé cousin Jean comte de Ponthièvre nous fait *ordinairement* chacun jour,

près et à l'entour de notre personne; et aussi à ceux que nostre chère et amée cousine Anne de Pisseleu, son espouse, a par cy devant faits à feue nostre chère et très amée dame et mère que Dieu absolve, et depuis près et à l'entour des personnes de nos très chères et très amées filles, Magdelaine et Marguerite de France, fait encore et continue chacun jour; et espérons que nostre dit cousin son mary et elle respectivement, chacun en son endroit, feront et continueront de bien en mieux cy après; à iceux nosdits cousin et cousine Jean, comte dudit Ponthièvre, et Anne de Pisseleu sa dite espouse et au survivant d'eux deux avons donné, octroyé et délaissé, donnons, octroyons et delaissons par les presentes nostre comté, terre et seigneurie d'Estampes, ses membres et appartenances et appendances... avec tout le profit, revenu et émolument du grenier à sel par nous establi à Estampes.... Donné à Chantilly, le XXIIIe jour de juin l'an de grace 1534 et de nostre regne le XXe. François (*Antiquités de la ville et du duché d'Étampes* par le R. P. Dom Basile Fleureau. Paris, 1683, in-4°, p. 224).

C'est à l'occasion de ce don que Clément Marot, le poète royal ou, comme on dirait aujourd'hui, officiel, le Benserade de ce règne, fit le joli dizain :

Ce plaisant val que l'on nomme Tempé,
Dont mainte histoire est encore embellie,
Arrousé d'eaux, si doux, si attrempé,
Sçachez que plus il n'est en Thessalie.
Jupiter, roy qui les cœurs gaigne et lie,
L'a de Thessale en France remué,

Et quelque peu son propre nom mué :
C'est pour Tempé veust qu'Estampes s'appelle ;
Ainsi luy plaist, ainsi l'a situé
Pour y loger de France la plus belle.

J'ai dit que dans le *Portefeuille de François Ier* il y avait nombre de pièces composées par sa mère, sa sœur et ses deux maîtresses. Toutes les autres sans exception sont l'œuvre du Roi, et parmi celles-là, je trouve un rondeau qui atteste assez bien le demi-secret qui n'avait cessé de couvrir les relations de François avec la demoiselle d'Heilly. Je ne vois pas à qui ce rondeau pourrait être adressé, sinon à la nouvelle comtesse d'Étampes et de Penthièvre, qui, une fois qu'elle avait pris le parti de se marier, ne se sera plus crue libre de vivre comme elle avait fait jusque-là. Voici le rondeau[1] :

Qui l'eust cuidé ? dessoubz ung tel visaige
Estre caché de faintise l'imaige,
Pour tromperie et trahison nourrir,
Quand je cuydoys avoir jusque au mourir
En vostre endroict basty ung seur ouvraige ?

Est-il donc dit que pour estre en mesnage
Vous desclairez de n'estre pas fort saige ?
Car sans raison vous me voulez hayr.
Qui l'eust cuidé ?

De me venger je n'ay point le couraige,
Combien que j'aye dessus vous l'aventaige
De vostre honneur, et ne sauriez fouyr
Qu'à ung chascun ne face bien ouyr
Chose qui n'est aux honnestes d'usaige.
Qui l'eust cuidé ?

1. Bibl. nat., fonds fr., n° 2372, f° 168, v°.

Deux ans après que le Roi eut transmis la propriété du comté d'Étampes au comte et à la comtesse de Penthièvre, François Ier mit le comble à ses faveurs en érigeant cette belle terre en duché, sans rappeler le nom de ceux qui en allaient être titulaires. Mais, je le répète, on ne trouve Anne de Pisseleu mêlée à aucun acte de la politique contemporaine, et rien de ce que les historiographes et les romanciers postérieurs ont raconté de son intervention dans les affaires publiques et de ses intrigues ne se trouve justifié par aucun document contemporain.

On peut juger même de la faible part qu'elle prenait à la faveur et aux disgrâces des ministres du Roi par le peu d'aide qu'elle put offrir à l'amiral Chabot, son ami et son allié. Personne en effet n'ignorait l'intérêt qu'elle prenait à le voir sortir innocent du procès qui lui était intenté. « Regii liberi et Anna Pisseleua hominem fovebant », dit Le Ferron (lib. VIII, éd. 1855, p. 252, v°). Ni le Dauphin, ni elle n'empêchèrent le Roi de sanctionner la sentence qui en 1540 le privait de ses charges et mettait tous ses biens en séquestre. Il est vrai que plus tard Chabot obtint la revision de son procès, et que son retour de faveur fut pour ainsi dire lié à la disgrâce du chancelier Poyet. Mais ce n'était pas seulement la duchesse d'Étampes, c'était toute la cour qui avait applaudi à ce revirement. « Anna quæ Stampea dicebatur et Pontievria ut ingratum Poietum oderat. Erat illi inimicissimus Philippus Cabotius... ejus gratia superbiaque commoti homines, et regii liberi, et rex Navarrae reginaque, et potentiores alii aulici, illi aperte ini-

mici erant. » (Le Ferron, lib. IX, éd. 1555, p. 264.)

Si l'on veut bien laisser de côté les romanciers et les historiographes pour ne s'attacher qu'aux témoignages sincères et contemporains de tous les genres, on reconnaîtra que sous les règnes de Henri II, Henri IV, Louis XIV et Louis XV, ils font tous occuper une très grande place aux maîtresses de ces princes, tandis que ces témoignages sont à peu près muets sur l'influence des deux maîtresses de François Ier : sur Mme de Châteaubriant, à peine quelques mots de son départ de la cour; sur Mme d'Étampes, rien tant que vécut la Régente, et plus tard des vers, des dédicaces, des souvenirs reconnaissants de la part des artistes, des écrivains dont elle patronnait les ouvrages. Comme elle avait mainte fois joint ses efforts à ceux de la Régente et de Marguerite pour arracher les nouveaux sectaires à l'implacable sévérité des Parlements, les zélés catholiques l'accusèrent comme ces princesses de partager les opinions nouvelles. Mais c'est comme philosophe et non comme protestant qu'elle avait défendu près du Roi Guillaume Bigot de Laval, dont quelques poésies latines et françaises ont été recueillies par Charles de Sainte-Marthe. Il en sut beaucoup de gré à sa généreuse protectrice, qu'il gratifie du titre de princesse dans les vers suivants :

En ce temps-là qu'on me faisoit outrance,
Chascun craignoit parler pour moy au prince :
Ceste princesse en prist bien la province,
Disant qu'avois, comme on m'a récité,
Le bruit et prix de l'université....

Si la princesse a eu cuer tant dispos
Devant le Roy tant bien me soustenir,
Je te requiers, etc. [1].

Bien que le témoignage des poètes ne soit pas de grande autorité, je rappellerai aussi d'assez beaux vers de Charles de Sainte-Marthe sur notre héroïne :

Pour sa très grande et bien rare beauté
Elle est la fleur entre toutes nommée,
Et tant pleine de grande honnesteté
Qu'elle est de tous entièrement aimée.
Beauté la fait parangon réclamée,
L'honnesteté la nompareille aussi :
Par l'un a bruit, par l'autre est renommée,
Et par tous deux est parfaicte sans si.

Et dans l'épître dédicatoire de ses poésies, datée du 1er septembre 1540, il la loue mieux encore :

Junon, Vénus et Pallas, trois ensemble,
Ont heu débat merveilleux a vous veoir.
Ça, dit Junon, mienne est comme moy semble,
Pour son grand los, sa jeunesse et avoir.
Mais, fist Vénus, pour moy la veux avoir,
Car en beauté au monde n'a seconde.
Quoy ! dit Pallas, sa très noble faconde,
Son bel esprit, ses graces la font mienne.
Laquelle aura des trois la pomme ronde,
Pour vous tenir justement comme sienne [2] ?

Marot, tout poète royal qu'il était, ne l'a louée

1. *Recueil des poésies* de Ch. de Sainte-Marthe, dédié à la duchesse d'Étampes.
2. 1er livre des *Poésies* de Ch. de Sainte-Marthe, Lyon, 1540, p. 37.

qu'une fois dans deux petits couplets de ses *Étrennes à la cour* (1538). Voici le seul qui mérite d'être cité :

Sans préjudice à personne
Je vous donne
La pomme d'or de beauté
Et de ferme loyauté
La couronne.

Un point qu'on doit encore opposer à ceux qui, comme Bayle, ont à plaisir noirci Anne de Pisseleu d'imputations gratuites, c'est l'amitié sincère que la sage et vertueuse sœur de François Ier lui témoigna constamment. Elle s'est fait peindre dans le beau manuscrit de son poème de *la Coche*, offrant elle-même son ouvrage à la duchesse d'Étampes. On peut voir la reproduction de cette charmante miniature dans l'édition de l'*Heptaméron* publiée par M. Le Roux de Lincy pour la société des Bibliophiles français. Dans l'explication qu'elle semble avoir elle-même donnée des ornements qui accompagnaient le texte du poème, il est dit « comment la royne de Navarre baille à madame la duchesse d'Estampes, toutes deux estans en une chambre fort bien tapissée et parée, ladicte dame d'Estampes ayant une robbe de drap d'or frisé, fourrée d'hermines mouchetées, une cotte de toille d'or incarnat esgorgetée et dorée avec force pierreries[1]... » La figure de la duchesse est charmante. L'expression de son visage, légèrement incliné, témoigne du plaisir que lui fait l'honneur qu'elle reçoit. Sa taille est d'un gracieux embonpoint, et

1. *Heptam.*, t. I, p. cxc.

ses cheveux blonds nous ramènent au portrait qu'en avait fait, huit ans plus tôt, la jalouse dame de Châteaubriant.

La Coche fut composée vers 1541, quand la duchesse d'Étampes, âgée d'environ trente-quatre ans, était depuis sept ans mariée à Jean de Brosses, comte de Penthièvre. Pour expliquer cet hommage de présentation fait à une dame de la cour par la reine de Navarre, sœur du roi de France, il faut dire quel était ce livre de *la Coche.*

Son auteur, la reine Marguerite, rencontre dans une verte prairie trois dames affligées, qui contestaient laquelle d'entre elles était le plus à plaindre. La première avait de fortes raisons de soupçonner la fidélité de celui qu'elle ne pouvait payer de la même indifférence ; la seconde avait des preuves certaines de l'inconstance de son amant ; et la troisième, sincèrement aimée de l'homme du monde le plus digne de l'être lui-même, avait pris le parti de renoncer à jouir de son bonheur pour partager le chagrin de ses deux chères compagnes et mériter ainsi de conserver leur amitié. Qui décidera entre elles ? Marguerite, à laquelle ces dames offrent de le faire, se récuse :

Mes cinquante ans, ma vertu affoiblie,
Le temps passé commandent que j'oublie
Pour mieux penser à la prochaine mort,
Sans avoir plus mémoire ny remord
Si en amour ha douleur ou plaisir [1].

1. *Marguerites de la Marguerite des princesses*, éd. 1547, t. II, p. 315.

La première dame pense qu'à son défaut le roi François pourra mieux que personne prononcer le jugement :

C'est celuy seul duquel la grand'valeur
N'ha son pareil et à tous est exemple
Des grands vertus par qui s'acquiert honneur...
La terre ha joye le voyant revestu
D'une beauté qui n'ha point de semblable,
Au prys duquel tous beaux sont un festu.
La mer devant son povoir redoutable
Douce se rend, congnoissant sa bonté,
Et est pour luy contre tous favorable...
C'est luy qui ha grace et parler de maistre,
Digne d'avoir sur tous gloire et puissance,
Qui sans nommer assez se peult congnoistre.
C'est luy qui ha de tout la cognoissance,
Et un sçavoir qui n'ha point de pareil,
Et n'y ha rien dont il ayt ignorance.
De sa beauté il est blanc et vermeil,
Les cheveux bruns, de grande et belle taille...
Il est bening, doux, humble en sa grandeur,
Fort et constant et plein de patience,
Soit en prison, en tristesse ou malheur[1].

Mais Marguerite n'ose lui soumettre son poème : elle le juge indigne de son attention. Et, sur la proposition de la troisième dame, elles s'accordent toutes à prendre pour juge de la querelle, non pas (comme l'a, je crois, conjecturé le regretté Le Roux de Lincy) la duchesse de Ferrare, mais bien notre duchesse d'Étampes, à laquelle les éloges ne sont pas ici plus épargnés qu'on ne les avait épargnés au Roi :

1. *Loc. cit.*, p. 309.

« Si nous perdons de luy (du Roy) le jugement,
Et de sa sœur, qui de luy doit tenir
Et ses propos vertueux retenir,
Une autre j'ay en mon entendement.
C'est ceste là qui n'ha gloire petite
De nostre temps, mais la plus estimée
Est et la plus parfaitement aymée,
Ce que très bien par ses vertus merite.
Si par beauté se congnoissent les femmes,
Allez où sont dames et damoyselles,
Comme un soleil au mylieu des estoilles
Vous la verrez parmy toutes les dames.
Si par vertu son nom se doit congnoistre,
Voyez ses faits qui ne sont point cachez,
Tous pleins d'honneur, de nul vice tachez :
Vous la verriez dessus toutes paroistre.
De ses biens-faits chascun luy rend louenge,
Ilz sont congnuz de toutes gens de bien;
Pour ses amys elle n'espargne rien,
Et des meschants ennemis ne se venge.
Si on congnoit le nom par la fortune,
Des biens, d'honneur, de richesse et faveur,
Voyez qui ha de son maistre et seigneur
Ce qui luy plaist, sans luy estre importune.
Acceptez donc, madame[1], la princesse[2]
Qui en vertus et honneur passera
La plus parfaite qui soit ne qui sera
Ne qui fut onc; à elle je m'adresse.
Elle congnoist que c'est de bien aymer,
Le vray amant la tient en son escole;
On le peult bien congnoistre à sa parole,
Qui tant se doit priser et estimer... »

Toutes, voyans sa bonne élection,
A la duchesse où gist perfection

1. La reine de Navarre.
2. Madame d'Étampes.

Le jugement ont remis de leur fait.
Et moy, voyant que juge plus parfait
L'on ne pourroit en ce monde trouver,
Leur bon advis vouluz bien approuver,
En leur disant : « Possible n'est de mieux,
Dames, choisir pour moy dessoubs les cieux.
Car son bon sens de justice usera,
Et sa doulceur ma faulte excusera ;
Et s'il advient et que bon il luy semble
Que le propos et l'escriture ensemble
Devant le Roy puisse estre descouvert,
Seure je suis qu'ayant le livre ouvert,
Regardera les poincts où le lecteur
Se doit monstrer advocat de l'acteur,
Et si povez croire que sa sentence
Telle sera comme le Roy la pense ;
Ainsi pourrez par ce très seur refuge [1]
Avoir le Roy que désirez pour juge. »

Et Marguerite, après avoir dit comment elle se sépara des trois dames, finit par les vers qu'elle dut débiter en présentant son livre à la duchesse :

C'est donc à vous, ma cousine et maistresse [2],
Que mon labeur et mon honneur j'adresse,
Vous requérant, comme amye parfaite,
Que vous teniez ceste œuvre par moy faite
Ainsi que vostre, et ainsi en usez,
Et la monstrez, celez ou excusez.
Faites au Roy entendre la substance,
Pour à ces trois donner juste sentence...
S'il y ha riens digne de moquerie,
Moquez-vous en : point n'en seray marrie.

1. On dirait aujourd'hui subterfuge.
2. Elle l'appelle maîtresse sans doute comme gouvernante de ses nièces les filles du Roi.

Car seure suis qu'à un second ne tiers
Ne monstrerez ma faulte volentiers
Fors à celuy qui sur tous ha pouvoir,
Envers lequel vous ferez tout devoir
De m'excuser, j'en suis bien asseurée ;
Car ceste amour en nos cueurs emmurée
Soit de monstrer ce livre ou le cacher
Fera si bien qu'on ne pourra toucher
A mon honneur, qu'entre voz mains je metz,
Comme à la dame en qui, je vous promets,
J'ay mis cœur, corps, amour, entendement,
Où ne verrez jamais nul changement [1].

Les propos tenus dans ce poème étaient en effet assez délicats à faire entendre au Roi, malgré la précaution que l'auteur avait prise d'en dissimuler le caractère. Et d'abord ces trois dames dont Marguerite recueille les douloureux regrets étaient ses trois meilleures amies :

Je cogneuz lors que c'estoient les trois dames
Que plus j'aymois, de qui Dieu corps et ames
Avoit remplis de vertus, de sçavoir,
D'amour, d'honneur autant qu'en peult avoir
Nul corps mortel, de bonté et de grace [2].

J'hésite à peine à voir ici dans la première dame la reine Éléonore, que désole la crainte de ne pas être aussi aimée du Roi qu'elle le voudrait, et qui ne peut se décider à le payer de la même indifférence. La seconde dame, dont le malheur consiste à ne pouvoir douter de l'inconstance de son amant,

1. *Les Marguerites de la Marguerite des princesses*, éd. de 1547, t. II, p. 317.
2. *Loc. cit.*, p. 269.

est plus difficile à reconnaître : je penche pourtant à y reconnaître Marguerite elle-même, qui, ayant voulu donner le change, se sera plainte de l'abandon de son mari. La troisième dame est le personnage important : c'est la duchesse d'Étampes elle-même, qui, pour rassurer les deux autres, se condamne à renoncer aux douceurs d'un amour mutuel, et à se priver d'une félicité que ne partagent pas ses deux amies. Sacrifice assurément des plus rares et des plus méritoires, mais qu'Anne de Pisseleu assure avoir consommé pour conserver l'estime et l'amitié de la reine Éléonore et de Marguerite. Les éloges flatteusement passionnés que fait de son amant la première dame démontrent qu'elle entend bien parler du Roi, et les compliments que Marguerite prodigue à celle qui doit montrer le poème au Roi nous révéleraient déjà le nom et la situation de la belle messagère, si le manuscrit original dont j'ai parlé ne nous les avait fait connaître.

Une épître de Marguerite à son frère paraît bien avoir été composée pour le féliciter d'avoir enfin rompu avec l'amour sensuel et d'avoir compris que le seul et véritable amour était celui dont Dieu était l'objet. Cette épître doit se rapporter au temps où fut composé le livre de *la Coche*. Elle vient dans le volume des *Marguerites de la Marguerite*, où l'ordre chronologique semble rigoureusement observé, après celle que la reine de Navarre avait envoyée à son frère à son retour de Landrecies, en 1543. Marguerite, en touchant à un sujet si délicat dans une épître qu'elle donnait à l'impression avant la mort de

François, ne pouvait guère s'exprimer plus clairement qu'elle ne le fait. En voici le début :

Puisque vos yeux, rempliz d'autre lumière,
Regardent droit à la beauté premiere,
Et que l'object, sans estre difformé,
Vous est si bien mué et transformé;
Puisque du tout l'ignorance est rompue
Dont trop longtemps vostre ame fut repue;
Puisque le cœur munde, pur et nouveau
Donné vous est, et (croyez) trop plus beau
Que le premier vieil et mortifié...
Puisque je voy ce seur et doux repos
(En riens semblable au travaillant propos)
Où vostre esprit se console et repose;
Moy qui ay tant désiré ceste chose,
Qui un tel bien vous ay tant désiré,
Et devant Dieu en priant souspiré
Vouloir vos yeux trop endormiz ouvrir
Et sa beauté secrette descouvrir,
Or maintenant que par vostre langage
J'ay clairement recongnu son ouvrage[1],
Et comme il a hors de vous remué
Tous vains désirs et vostre cœur mué,
Ne dois-je pas demander estre un ange,
Pour purement luy en rendre louenge[2]?...

En voilà assez sur ce sujet. Maintenant, je vais rapporter ce qui, dans les curieux Mémoires de Benvenuto Cellini, offre quelque lien avec la duchesse d'Étampes. Cellini, comme on sait, fut un artiste, un ciseleur, un sculpteur de génie; d'ailleurs bravache, vantard, violent, insociable, soupçonneux, débauché,

Au demeurant le meilleur fils du monde.

1. L'ouvrage de Dieu.
2. *Loc. cit.*, p. 65.

Dans ses Mémoires, il ne s'est pas mis trop en peine, tout en se comblant de louanges, de laisser à ses lecteurs une autre idée de son caractère que celle que je viens de résumer. Mais à l'entendre, ses amis, ses protecteurs, ses élèves, ses valets, les jeunes gens et les jeunes filles dont il s'était servi comme modèles, tous avaient abusé de sa confiance ; un seul homme conserve tous ses droits à sa reconnaissance et à son admiration : c'est le roi François Ier.

Sur le renom de la protection que ce prince accordait aux artistes, il était venu en France une première fois en 1537. Son ancien ami, Giovanni Battista Rosso ou le Roux, devait, pensait-il, le recommander[1]. Mais le Roux l'accueillit assez froidement : « Benvenuto, lui dit-il, tu as fait de grands frais pour un voyage inutile. Le Roi est tout à la guerre qu'il va soutenir et n'a pas une obole à donner aux gens de notre métier. » Le Roux parlait sincèrement : cependant un des trésoriers, Julien Buonaccorsi, conduisit Benvenuto à Fontainebleau et le présenta au Roi, qui l'entretint durant une heure. Puis en se

1. Giovanni Battista Rosso était arrivé en France vers 1530. Il fit pour la galerie de Fontainebleau plusieurs tableaux. Il avait une maison à Fontainebleau, une autre à Paris, et de plus une pension de quatre cents écus, qui aujourd'hui répondraient à 16000 livres. Il présidait aux travaux de peinture de Fontainebleau; la galerie de François Ier fut son ouvrage. Ses tableaux sont allégoriques et mythologiques : ils ont été restaurés par Couder. Dans un salon dont le haut d'un escalier conserve aujourd'hui une partie, il avait retracé plusieurs traits de la vie d'Alexandre qu'on pouvait appliquer à François Ier. Il se tua en 1541, du chagrin qu'il ressentit d'avoir injustement accusé un peintre de ses amis de l'avoir volé.

rendant à Lyon, il dit à Buonaccorsi d'emmener avec lui Benvenuto, parce que pendant le voyage il comptait trouver le temps de parler avec lui de plusieurs beaux ouvrages qu'il avait en projet. Mais ce temps ne se trouva pas; le Roi, tout entier aux soins de son armée, ne s'arrêta pas à Lyon. A son défaut, Benvenuto eut recours à l'abbé d'Ainay, Hippolyte d'Este, bientôt après cardinal de Ferrare. Le prélat lui offrit d'attendre dans son abbaye le retour du Roi; mais Benvenuto, déjà fatigué et de la cour et de la France, retourna peu de jours après en Italie.

Dès que Charles-Quint eut été contraint de quitter la Provence, François Ier reprit ses projets de grandes constructions à Paris et à Fontainebleau. Il chargea le cardinal de Ferrare de faire revenir Benvenuto Cellini et de lui envoyer mille écus d'or pour ses frais de voyage. Par suite de malentendus, l'argent ne fut pas envoyé, et dans le même temps Benvenuto, accusé d'avoir, à l'époque de la prise de Rome, enlevé dans le château Saint-Ange les joyaux qui décoraient la tiare pontificale, avait été enfermé dans ce château. Vainement l'ambassadeur du Roi, Jean de Monluc, depuis évêque de Valence, avait fait au nom du Roi des démarches pour le rendre à la liberté, il demeura trois ans sous les verrous. Enfin il dut sa délivrance aux instances du cardinal de Ferrare, qui fit craindre au Pape le ressentiment de François Ier, s'il s'obstinait à le retenir. Le cardinal lut à Benvenuto une lettre du Roi qui disait : « Revenez-nous bientôt et menez avec vous Benvenuto. — Oh! s'écria celui-ci, quand viendra ce bientôt?

— Dans dix jours, si vous voulez. Mettez vos affaires en ordre, et partons. »

Le jour indiqué, il s'éloigne de Rome avec ses deux élèves, monte sur un bon cheval qu'il appelait *Tournon*, du nom du cardinal qui le lui avait donné. Ses aventures, ses querelles, ses luttes durant le voyage ne sont pas de mon sujet. Il arrive à Fontainebleau au printemps de l'année 1540, et le Roi, dès qu'il apprend son arrivée, le fait appeler; Benvenuto se jette à genoux, François le relève. « Sacrée Majesté, lui dit Benvenuto, grâces vous soient rendues; je vous dois la liberté. Pour un prince grand et unique entre tous, il est beau de venir en aide à ceux qui valent quelque chose, et cela est inscrit avant tout sur les livres de Dieu. » Le Roi l'écouta d'un visage bienveillant et lui répondit quelques paroles affables. Benvenuto lui montra alors un vase et un bassin. « Ils sont plus beaux, s'écria le Roi, que tous ceux des artistes anciens. » Il avait dit cela en français, en se tournant vers ceux qui l'accompagnaient, puis revenant au Florentin : *Ben-*
« *venuto, passatevi tempo lietamente qualche giorno*
« *ed attendete a far buona cera, ed intanto noi*
« *penseremo di darvi buone comodità a poterci far*
« *qualche bella opera*[1]. »

Mais le Roi n'avait pas à penser qu'à Benvenuto; la cour changeait souvent de lieu, et au milieu de la foule des gens de guerre et des courtisans, il n'était pas aisé d'arriver à lui; d'après les conseils du car-

1. *Le Opere di Benvenuto Cellini*, Firenze, 1843, p. 199.

dinal, l'artiste se présenta un matin au déjeuner du Roi, qui lui répéta qu'il avait en pensée de grands ouvrages, et que bientôt il lui dirait ce qu'il attendait de lui. Le cardinal de Ferrare, qui presque tous les jours déjeunait avec le Roi, ne manquait pas de lui rappeler souvent que c'était un péché de faire perdre son temps à un habile homme tel que Benvenuto : « Eh ! reprit le Roi, qu'il me dise comme il entend être entretenu, et j'y pourvoirai. » Le cardinal va le lendemain trouver Benvenuto et lui apprend les dispositions du Roi, et son désir de savoir comment il voulait être appointé. « Pour moi, ajouta le cardinal, il m'est avis que trois cents écus par an vous satisferont[1]. En tout cas, reposez-vous-en sur moi, les occasions ne vous manqueront pas ici de travailler avantageusement. — Monseigneur, répondit Benvenuto, je vous saurai gré toute ma vie d'avoir contribué à me tirer de prison ; mais quand vous me fîtes quitter Ferrare pour venir ici, si vous m'aviez parlé d'une pension de six cents écus, je serais resté à Ferrare. — Va donc où tu voudras; car on ne peut pas faire du bien à quelqu'un malgré lui. »

Benvenuto prit alors le parti de laisser là toutes ses espérances de cour, et, partageant ce qu'il avait avec ses deux élèves, Ascanio et Pagolo, il monta le lendemain à cheval, prit le chemin le plus détourné et le moins habité, afin de s'arrêter dans

1. Trois cents écus, ou six cents livres, répondraient à plus de douze mille livres, évalués aujourd'hui.

quelque hameau perdu où il pourrait travailler à son aise à un Christ de demi-grandeur, *grande di tre braccia*. Mais tout à coup il entend galoper derrière lui : deux cavaliers le rejoignent et lui apprennent que le Roi leur a ordonné de le lui ramener. Après quelque résistance il retourna à la cour, et le cardinal de Ferrare en le voyant passer lui dit « Vous saurez que notre Roi très-chrétien entend vous retenir aux mêmes conditions qu'il avait faites à Léonard de Vinci, c'est-à-dire à raison de sept cents écus l'année ; il entend vous payer tous les ouvrages que vous ferez, et pour votre bienvenue vous recevrez cinq cents écus avant de repartir d'ici. » Le lendemain il alla remercier le Roi, qui lui parla de douze statues d'argent de grandeur naturelle qui serviraient de candélabres et dont il souhaitait de voir bientôt les modèles. Elles devraient figurer six dieux et six déesses. Après lui avoir donné cette commission : « Benvenuto, lui dit-il, rendez-vous à Paris et voyez quelle place vous conviendrait le mieux pour les travaux que je vous demande. »

« J'allai donc à Paris, dit Cellini, et je m'installai dans une maison du cardinal de Ferrare, où je fis en quelques jours les petits modèles en cire de quatre de mes statues : c'était Jupiter, Junon, Apollon et Vulcain. Le Roi étant venu à Paris, j'allai le trouver avec mes deux élèves, et je présentai ces modèles. Il en parut satisfait et me demanda d'exécuter d'abord en argent le Jupiter. Je lui présentai mes deux élèves : « Je les ai amenés, lui dis-je, parce que je comptais

« mieux sur eux que sur les ouvriers de Paris. — Il « faut donc, dit le Roi, leur donner aussi des gages. « — Il suffirait pour chacun de cent écus d'or par an.» Nous en tombâmes d'accord. « Sire, ajoutai-je, j'ai « trouvé un local qui conviendrait bien pour les œu- « vres que vous m'avez commandées : il appartient à « Votre Majesté, c'est le Petit Nesle; Votre Majesté l'a « donné au prévôt de Paris[1], qui ne l'occupe pas. — « Oui, ce logis est à moi et je sais que le prévôt n'en « fait rien; qu'on le mette à la disposition de messer « Benvenuto Cellini, » dit-il en s'adressant à l'un de ses officiers. Celui-ci fit quelque résistance : le Roi voulait-il disposer de ce qu'il avait déjà donné? « Je « donne, reprit le Roi, à qui le don peut être utile, « et non à qui n'en tire aucun parti. — Mais, sire, « il faudra peut-être un peu recourir à la force. — « Allez, allez : si la petite force ne suffit, vous aurez « recours à la grande. » Tout en y mettant la plus mauvaise grâce du monde, M. de Villeroy, son premier secrétaire d'État, me fit installer dans le Petit Nesle en m'avertissant de me tenir sur mes gardes, attendu la grande force dont disposait le prévôt de Paris. J'allai prier le Roi de me procurer un local moins dangereux. « Comment! et qui êtes-vous donc? « quel nom portez-vous? — Sire, j'ai nom Benve- « nuto. — Si vous êtes ce Benvenuto Cellini dont « on m'a parlé, agissez en Benvenuto que vous « êtes; je vous donne plein congé. — Sire, que je « conserve votre bonne grâce, et du reste je ne m'en

1. Alors Jean d'Estouteville.

« soucie. — Allez donc : cette grâce vous l'avez. »

« Ce monsieur de Villeroy était homme de très grand esprit, très entendu dans toutes les affaires dont il était chargé, et grandissimement riche. Il était grave, avait de beaux dehors et le parler agréable; mais il n'est pas de moyens qu'il ne mît en usage, sans en avoir l'air, pour me faire déplaisir. Il m'avait donné pour me servir de sauvegarde le trésorier de Languedoc, nommé messire de Marmagna (François Lallemant). La première chose que fit le trésorier fut de prendre pour lui la meilleure salle de la tour. « Monsieur de Marmagna, lui dis-je, « le Roi m'a donné cette maison pour l'employer à « son service, et je n'entends pas permettre à d'autres « de l'habiter. — J'entends, me répondit-il, faire ici « ce qu'il me plaira. M. de Villeroy m'a autorisé « à demeurer ici, et c'est donner de la tête contre « les murs de me chercher querelle. — Moi, j'ai « pour moi le Roi, et je ne tiens aucun compte « de ce que vous ou Villeroy pourrez faire. » Marmagna eut recours aux injures, et j'y répondis de mon mieux en italien. Quand je lui criai qu'il en avait menti, il eut l'air de mettre la main à sa daguette ou petite épée, et je saisis ma grande lame, que je portais toujours : « Tirez, dis-je, cette arme « du fourreau, et je vous tue. » Il s'arrêta : comme il avait avec lui deux serviteurs, je dis à Pagolo et à Ascagno : « Quand vous me verrez dégaîner, jetez-« vous sur ces deux valets et tâchez de les tuer; je « me charge de leur maître. » Marmagna dès lors n'eut plus à cœur que de sauver sa vie; il sortit. Et

quand le Roi fut instruit de ce qui s'était passé, il me donna pour remplacer Marmagna le vicomte d'Orbech, dont je n'eus qu'à me louer.

..... « J'étais déjà fort avancé dans mes œuvres. Le Jupiter d'argent avançait ainsi que la salière d'or, le grand vase d'argent, et les deux bustes de bronze. Sur le socle du Jupiter je gravai en bas-relief d'un côté le rapt de Ganymède, de l'autre le cygne de Léda. De plus j'avais achevé deux petits vases d'argent richement ciselés avec l'intention de les offrir l'un au cardinal de Ferrare, l'autre à madame d'Étampes; d'autres encore pour le seigneur Pierre Strozzi, les comtes d'Anguillara, de Pitigliano, de la Mirandole, etc. Le Roi revenu à Paris me rendit bientôt visite avec une quantité de noblesse, et comme madame d'Étampes était aussi venue, on se mit à parler de Fontainebleau. Madame d'Étampes demanda au Roi s'il ne voulait pas faire faire quelque chose de beau pour ce beau château : « J'y ai déjà pensé, » répondit le Roi; et s'adressant à moi : « Que vous semble-t-il « qu'on pourrait faire pour Fontainebleau? Je vais « aller passer deux ou trois semaines à Saint-Ger- « main en Laye; pensez durant ce temps à quelques « beaux plans que nous mettrons en œuvre dans ce « château, où je me plais mieux que partout ail- « leurs. » Et montrant à madame d'Étampes tout ce que j'avais étalé : « En vérité, madame, je n'ai ja- « mais trouvé d'homme de sa profession qui me « plût davantage et méritât mieux d'être retenu à « mon service. Il a de grands frais à supporter; il « vit en bon compagnon, mais jamais il ne m'a rien

« demandé. Ne convient-il pas de lui faire quelque « bien? — Je vous en ferai souvenir, » dit madame d'Étampes. »

Mais quand, un mois après, le Roi rentrait à Paris, en 1542, la guerre venait de se rallumer entre lui et l'Empereur, de sorte qu'on ne pouvait guère parler d'autre chose. Grâce au cardinal de Ferrare, Benvenuto put cependant montrer au Roi les plans, les dessins qu'il avait tracés. Ce furent d'abord ceux de la porte du château. Dans la description très compliquée qu'il en donne, nous remarquons une belle femme à demi couchée et tenant un bras sur le cou d'un cerf : c'était, dit-il, une des devises du Roi, *quale era una dell' imprese del Re*. On voit que Diane de Poitiers n'est ici pour rien. Le Roi fut ravi de ces premiers projets; Benvenuto lui soumit ensuite les dessins d'une fontaine colossale qui devait remplacer celle qui occupait une des cours. Le Roi dit alors : « Je n'ai pas eu besoin de demander quel était le « sens des beaux ornements de la porte, mais je com- « prends moins clairement le dessin de la fontaine : « veuillez me l'expliquer. — Sire, la figure colossale « qui s'élève au-dessus des autres comme pour les « protéger est celle du dieu Mars. Les quatre autres « figures représentent les vertus qui sont les plus « chères à Votre Majesté. C'est à main droite la « science des lettres, *la scienza di tutte le lettere*, et « de l'autre côté la philosophie avec tous ses attri- « buts, *con tutte le sue virtù compagne;* au-dessous « les arts du dessin, sculpture, peinture, architec- « ture; à l'opposé la musique, compagne indispen-

« sable de toutes les sciences. Enfin la cinquième « figure représente la libéralité, sans laquelle ne « peuvent se développer les vertus admirables ici « groupées. Quant à la statue colossale du dieu Mars, « je lui ai donné vos traits, comme au plus vaillant « des hommes. »

François laissa à peine à Benvenuto le temps de finir. « Vraiment, s'écria-t-il à haute voix, j'ai trouvé « un homme selon mon cœur ! » et me posant la main sur l'épaule : « *Mon ami*, lequel est le plus « heureux, du prince qui trouve un homme selon « son cœur ou de l'homme de génie qui trouve un « prince disposé à lui offrir tous les moyens d'exé- « cuter ses grandes idées ? » Je répondis que si j'étais l'homme qu'il entendait, j'étais assurément le plus heureux des deux. « Disons, Benvenuto, que l'un « et l'autre le sont également. » Je me retirai plein de joie et j'allai me remettre à l'ouvrage[1]. »

Cette scène est charmante et contredit assez bien ce qu'on s'est plu à dire de la profonde tristesse et du dégoût de toutes choses qui se seraient emparés du Roi depuis sa maladie de 1539.

1. « Chiamò li tesaurieri ordinatimi, e disse che mi provedessino tutto quel che mi faceva di bisogno, poi a mi dette in su la spalla con la mano, dicendomi : « *Mon ami* (che « vuol dire amico mio), io non sò qual sia maggior piacere o « quello d'un principe l'aver trovato un uomo secondo il suo « cuore, o quello di quel virtuoso l'aver trovato un principe che « li dia tanta comodità che lui possa esprimere i sua gran vir- « tuosi concetti. » Io risposi che se io ero quello che diceva Sua Maestà, l'era stato molto maggior ventura la mia. Rispose ridendo : « Diciamo che la sia eguale. » Partiimi con grande allegrezza ; tornai alle mia opere (p. 217). »

Ici revient la duchesse d'Étampes. Elle avait eu sujet de se plaindre des procédés de Benvenuto. Peu de temps après le premier accueil que lui avait fait le Roi, Anne, qui partageait les bonnes dispositions de François à son égard, lui avait demandé, ou il lui avait offert, un vase d'argent parfaitement ciselé qu'elle avait admiré dans son atelier. A quelques mois de là, il se souvint de sa promesse et alla frapper un matin à la porte de la duchesse. Elle n'était pas levée et fit répondre par sa nourrice qu'elle s'habillait et qu'il attendît. Benvenuto perdit bientôt patience, et après avoir montré le vase à la nourrice, il s'en alla en grommelant contre le peu de courtoisie de la duchesse. Il fit plus : sa colère grandissant, dit-il, à mesure de la faim qui le tourmentait, il alla porter le vase promis à un autre de ses patrons, le cardinal de Lorraine. Il est assurément peu de grandes dames qui n'auraient senti quelque dépit de cette façon d'agir. La duchesse fut, à compter de là, aussi mal prévenue contre lui qu'elle lui avait été jusque-là favorable.

Le cardinal de Ferrare, qui avait tant fait pour Benvenuto, devient aussi l'objet de ses soupçons et de ses ressentiments. Il l'accuse de s'emparer de ses plus belles œuvres et de les donner au Roi. Le Roi voulait comprendre Benvenuto dans ses libéralités, le cardinal lui retenait la main. « Rapportez-vous-en à moi, disait-il au Roi : j'entends lui faire une pension de trois cents écus, sur la nouvelle abbaye que je reçois de Votre Majesté. » Et jamais Benvenuto n'en avait reçu une maille.

Chacun cependant enviait la grande faveur dont il jouissait auprès du Roi. Il avait pris un grand nombre d'ouvriers et avait commencé la grande statue d'argent de Jupiter, à laquelle il travaillait jour et nuit. Quand le Roi venait à Paris, il allait le visiter. Un jour, après son dîner, il vint au Petit Nesle avec madame d'Étampes, le cardinal de Lorraine, le roi et la reine de Navarre, le Dauphin et la Dauphine (Catherine de Médicis), en un mot, presque toute la cour. « En arrivant à la porte de mon château, le Roi entendit le bruit de plusieurs marteaux et recommanda de ne pas avancer. Tous dans le château étaient en mouvement. Le Roi entra doucement sans que je le visse : il me trouva aux mains une grande pièce d'argent qui devait être employée au corps du Jupiter; un ouvrier travaillait la tête, un autre martelait sur les jambes. Et tout en travaillant, un de mes jeunes ouvriers m'ayant donné un sujet d'impatience, je venais de lui lancer un coup de pied qui l'avait fait reculer de dix pas, si bien qu'il se trouva à dos devant le Roi, qui entrait, et qui éclata de rire, tandis que je restai confus. « Allons! Benve-« nuto, dit le Roi, continuez à travailler, mais ne « vous fatiguez pas trop; je vous donnerai autant « de gens que vous voudrez pour vous servir. — « Ah! sire, je tomberais malade si je ne travaillais. »

« Satisfait de ce qu'il avait vu, le Roi retourna au Louvre après m'avoir comblé de tous les témoignages de faveur. Le lendemain il me fit appeler à son dîner, où se trouvait le cardinal de Ferrare. J'arrivai comme il était au second service (*alla seconda vivanda*) :

« Benvenuto, me dit-il, depuis que j'ai vu votre bocal « et votre bassin, j'ai pensé qu'il conviendrait de leur « donner de compagnie une belle salière, et je vous « en demande un dessin. — Vous le verrez, sire, « plus tôt que vous ne pensez, car j'avais prévu que « vous me demanderiez cette salière. — Vraiment ! « Ne vous semble-t-il pas, messieurs, ajouta-t-il en « s'adressant au roi de Navarre et aux cardinaux de « Lorraine et de Ferrare, que cet homme est fait pour « être aimé et désiré de tout le monde? Je serais « charmé de voir sur l'heure le dessin dont vous me « parlez. » Je me mis alors en chemin, il ne s'agissait que de passer et repasser la Seine, et je revins bientôt avec le modèle en cire que j'avais fait à Rome pour le cardinal de Ferrare. Le Roi parut émerveillé en le voyant : « Voilà, dit-il, un travail cent fois plus « merveilleux que je ne l'avais imaginé. Benvenuto, « je suis ravi de ce que vous me montrez; je vou- « drais que vous le fissiez en or. — Sire, dit alors « le cardinal, c'est en effet un merveilleux chef- « d'œuvre, mais je doute fort que vous le voyiez ja- « mais achevé; ces grands artistes qui ont l'esprit si « inventif ne se préoccupent pas des moyens d'exé- « cuter ce qu'ils inventent. — Oh ! reprit le Roi, si « l'on voulait trop savoir comment on finira, on ne « commencerait jamais. » Et moi je dis : « Les princes « qui savent comme Sa Majesté exciter le courage de « leurs serviteurs leur rendent tous les travaux fa- « ciles, et puisque Dieu m'a donné un si merveilleux « patron, j'ai l'espoir d'achever pour lui des ouvra- « ges merveilleux comme lui. — Je le crois, Benve-

« nuto. » Et à peine levé de table, il me fit venir dans sa chambre. « Combien d'or cette salière exigera-« t-elle? — Mille écus, sire. » Il manda aussitôt le vicomte d'Orbech, son trésorier : « Pourvoyez-vous, « lui dit-il, de mille écus vieux et de bon poids. »

Les écus furent comptés à Benvenuto, et nous n'avons pas à dire ici les dangers qu'il courut le soir même en les rapportant à Nesle. Le trésorier qui lui avait payé la somme demeurait au delà du Pont au Change : il le repassa et suivit un petit mur le long du fleuve, qui le conduisit à sa tour de Nesle. Il eut à se défendre de quelques voleurs en arrivant près des Augustins, passage très dangereux, éloigné de Nesle de cinq cents pas.

En ce temps-là le brave et grand Pierre Strozzi avait demandé au Roi des lettres de naturalisation. Le Roi dit : « Joignez à ces lettres celles de *mon ami* Benvenuto, et portez-les-lui à sa maison de Nesle, sans lui en demander aucun droit[1]. » Le secrétaire Antoine Le Mâçon, celui même qui traduisit le *Décaméron*, fut chargé de les lui porter, en lui représentant le grand honneur qu'il recevait. Benvenuto rendit grâces au Roi. « Mais, messer Antoine, ajouta-t-il, veuillez m'apprendre ce que signifient ces lettres de naturalisation (*lettere di naturalità*)? » Le secrétaire, galant homme et parlant très bien italien, ne put retenir un éclat de rire : « C'est plus, dit-il, que le titre de gentilhomme véni-

1. Ces droits revinrent pour Pierre Strozzi à plusieurs centaines de ducats.

tien. » Et il alla conter au Roi ce que Benvenuto avait dit; le Roi dit en riant : « Je veux qu'il sache pourquoi je lui ai donné ces lettres. Allez lui dire que je le fais seigneur de ma maison de Nesle. » « Ces lettres de naturalité, et celles qui me conféraient le Petit-Nesle, je les emportai en Italie, et partout où j'irai jusqu'à ma mort je les garderai religieusement. » Elles sont toutes deux aujourd'hui ou plutôt elles étaient dans la bibliothèque du grand-duc de Toscane. Leur date est du mois de juillet 1542.

Or il faut que ce bâtiment du Petit-Nesle ait été de grande dimension, car Benvenuto trouva le moyen d'y loger sans se gêner lui-même et le bon médecin Guido Guidi, et l'évêque de Pavie, monseigneur de Rossi, frère du comte de San-Secondo, avec tous ses gens et ses chevaux, et durant trois mois le célèbre poète Luigi Alemanni avec sa famille. « Dieu, dit Benvenuto, me fit la grâce de rendre ainsi service à maint homme de bien et de grand talent. Nous nous félicitions, Guido et moi, d'avoir pu faire des progrès chacun dans notre profession aux frais (*alle spese*) d'un aussi grand et si merveilleux prince. Car je puis vraiment le dire : ce que je suis devenu, ce que j'ai fait de meilleur et de plus beau, je le dois à cet incomparable roi. *Quanto di buon et bello io m'abbia operato, tutt' è stato per causa di quel meraviglioso re.* »

Il y avait dans son château de Nesle un jeu de paume à la corde (*un gioco di palla per giocare alla corda*), et à l'entour plusieurs petites cases occupées

par diverses gens, entre autres par un habile imprimeur, celui-là même qui imprima si bien le beau livre de médecine de messer Guido, et par un marchand de sel de nitre qui était de la maison de madame d'Étampes. Benvenuto l'avertit un jour qu'il avait besoin de cette chambre, et qu'il eût à en sortir dans les trois jours. L'autre répondit qu'il attendrait plus de trois ans avant de l'en chasser. Les trois jours passés, Benvenuto arrive avec des ouvriers allemands, italiens et français, et leur fait jeter dans la rue tout ce qu'il trouve dans cet endroit. Le marchand furieux ne manqua pas d'aller demander vengeance à madame d'Étampes, qui prit la chose fort à cœur; elle alla même se plaindre au Roi de cette insolence. « Le Roi aurait partagé l'indignation de la dame, mais grâce aux représentations du Dauphin, qui avait alors quelque grief contre madame d'Étampes, grâce à la reine de Navarre, sœur du Roi, qui me défendit très vivement, le Roi finit par ne voir dans tout cela qu'un sujet de rire. »

L'irritation de la duchesse d'Étampes fut encore une autre fois réveillée par une seconde violence de la même espèce à l'égard d'un autre des hôtes du Petit-Nesle. « En vérité, sire, alla-t-elle dire au Roi, je crois que cet enragé mettra tout votre Paris à sac. — Eh! madame, ne devait-il pas avoir raison de ces canailles qui viennent le troubler dans les beaux travaux qu'il fait pour moi? » Enfin, elle engagea un peintre italien de Bologne, qu'on appelait le Bologne, mais dont le vrai nom était François Primatice, à demander au Roi l'exécution de la fontaine de Fon-

tainebleau dont Benvenuto avait été chargé. « Vous voyez bien, avait-elle dit, que votre Benvenuto est accablé de travaux qu'il ne se presse aucunement d'achever; jamais il ne trouvera le temps de mettre en œuvre son beau plan. » François céda, et le Bologne avait déjà distribué le travail entre ses ouvriers quand Benvenuto, alors préoccupé de se défendre dans une vilaine affaire de mœurs, en fut pour la première fois informé. « J'allai alors trouver le Bologne; il était à travailler dans sa chambre : « Ah ! me dit-il, « quelle bonne affaire vous amène ici? Là, qu'on « nous apporte à boire. — Pas encore, lui dis-je; nous « allons d'abord causer, et puis nous pourrons boire, « suivant l'habitude française. Messer Francesco, « tous ceux qui font profession de gens de bien « agissent en gens de bien, et s'ils agissent autre- « ment ils perdent le nom de gens de bien. Vous « savez que le Roi m'avait donné la charge, il y a « dix-huit mois, d'une statue colossale dont il avait « approuvé le modèle. J'y travaille depuis plusieurs « mois, et j'ai ce matin seulement appris que vous « m'aviez enlevé cette charge. » Le Bologne reprit : « Écoutez, Benvenuto; chacun cherche à faire ce « qu'il sent pouvoir faire. Ce que veut le Roi, com- « ment voulez-vous que je le doive refuser? Dites « maintenant ce que vous voulez : je vous écoute. — « Messer Francesco, je vous montrerais aisément en « longs discours que votre façon d'agir est au moins « étrange, mais sans chercher à le prouver, écoutez- « moi bien, car il vous importe. Vous savez que j'a- « vais été chargé de l'ouvrage. Eh bien ! je consens

« à vous permettre de présenter un modèle ; de mon « côté j'en présenterai un autre : nous les porterons « à notre grand Roi, et celui qui aura le mieux « réussi sera choisi pour exécuter le colosse. Si vous « l'emportez, j'oublierai l'injure que vous m'avez « faite, et je serai le premier à proclamer votre su- « périorité. Je vous offre un moyen de rester amis ; « autrement, je vous en avertis, nous serons enne- « mis. — Le travail m'a été confié, je ne veux pas « le mettre en compromis. — Messer Francesco, « puisque vous ne voulez pas prendre le bon parti, « je vous déclare que le vôtre est grossier et into- « lérable. Si donc j'apprends que vous ne renoncez « pas à le faire, je vous tuerai comme un chien. « Nous ne sommes pas ici à Rome, à Bologne ou à « Florence ; on vit ici d'une autre manière : choi- « sissez entre ce que je vous propose et ce que vous « refusez. » Notre homme alors parut interdit, car je faisais mine de faire tout de suite ce dont je le menaçais. Enfin il dit : « En agissant en homme de « bien, je ne crains personne au monde. — Vous « avez raison, messer Francesco, mais en faisant « le contraire, vous aurez tout à craindre. » Et cela dit, je partis. Trois jours après le Bologne vint me voir, et d'un visage riant il me demanda de le tenir pour mon ami, voyant bien que j'avais raison et que le travail devait me rester.

« A quelque temps de là le même Bologne fit entendre au Roi qu'il serait à propos de l'envoyer à Rome pour en rapporter les plus beaux morceaux de sculpture antique, le Laocoon, la Cléopâtre, la

Vénus, le Commode, la Zingane et l'Apollon. Quand Sa Majesté aurait vu ces admirables ouvrages, elle se ferait une idée plus juste de l'art du dessin, et verrait mieux la distance qui sépare les artistes anciens et les artistes modernes. Ainsi s'en alla cette bête à la malheure[1], dont l'intention était d'avilir par cette comparaison les travaux qu'il avait voulu m'enlever. Il en arriva tout le contraire.

« L'année suivante (1544), le Bologne revint de Rome, d'où il rapportait (coulées en bronze) les statues dont je viens de parler[2]. Fontainebleau est à quarante milles de Paris; j'ignorais son retour quand je fis demander au Roi où je devais placer mon Jupiter. Madame d'Étampes dit qu'il devait être mis dans la grande galerie. Cette galerie, longue de cent pas et large de dix, était ornée des admirables peintures

1. « Così andò nella sua malora questa bestia. »

2. Si la date qu'on donne à la lettre écrite par François Ier à Michel-Ange est exacte, il faut que le Primatice, abbé commendataire de Saint-Martin, ait été deux fois envoyé à Rome. Voici cette lettre, que nous empruntons à la *Nouvelle Biographie générale*, où l'orthographe en a été visiblement rajeunie :

« Sieur Michel Angelo, pour ce que j'ai grand désir d'avoir quelques besongnes de votre ouvrage, j'ai donné charge à l'abbé de Saint-Martin de Troyes, présent porteur, que j'envoie par delà, d'en recouvrer; vous priant, si vous avez quelques choses excellentes faites à son arrivée, les lui vouloir bailler, en les vous bien payant, ainsi que je lui ai donné charge; et d'avantage vouloir être content pour l'amour de moi qu'il molle le Christ de la Minerve, et la Notre-Dame de la Fede (la *Pietà*), afin que j'en puisse aorner l'une de mes chapelles, comme de choses qu'on m'assure être des plus exquises et excellentes en votre art. Priant Dieu, sieur Michel Angelo, qu'il vous ait en sa garde. Escrit à Saint-Germain en Laye, le 6e jour de febvrier 1546. »

de notre Florentin Rosso; entre les peintures se dressait une infinité de statues, les unes de ronde-bosse, les autres de bas-relief. Le Bologne y avait placé en bon ordre et sur de hautes bases toutes les statues antiques. C'est là que je posai mon Jupiter le plus avantageusement que je pus. En voyant ce grand appareil du Bologne : « Dieu, pensai-je, me soit en « aide ! je vais passer par les piques ! » Et j'attendis le grand Roi. Le Jupin tenait de la main droite son foudre comme prêt à le lancer, et de la gauche le globe du monde. Au milieu du foudre j'avais adroitement insinué une torche : or, madame d'Étampes avait eu soin de faire remettre à la nuit la visite du Roi, dans la pensée de nuire à l'effet de mon œuvre, mais Dieu vient en aide à ceux qui en lui ont foi, et il arriva que la nuit me permit d'allumer la torche introduite dans le foudre, ce qui fit merveilleusement paraître les formes de ma statue. Le Roi arriva avec sa madame d'Étampes, avec le Dauphin et la Dauphine, avec le roi de Navarre, la reine Marguerite et plusieurs grands personnages, tous préparés par madame d'Étampes à parler en ma défaveur. Quand le Roi parut, mon élève Ascagno en donnant un léger mouvement au Jupiter le fit tourner de façon à lui donner une apparence de vie, si bien que toute l'attention du Roi se porta sur lui et non sur les bronzes antiques. « Voici, dit-il, la plus belle chose qu'on ait « jamais vue. » Et tous ceux qui étaient venus avec le Roi, tout prévenus qu'ils étaient contre moi, ne se lassaient pas de louer également ma statue, sauf madame d'Étampes, qui, s'adressant à eux : « On

« dirait que vous n'avez pas d'yeux! Regardez donc « ces belles figures antiques. Voilà la perfection de « l'art, bien mieux que ces joujoux modernes. » Le Roi alors regarda les antiques, que la torche allumée de mon Jupiter faisait paraître sous un jour moins favorable. « En vérité, dit-il, en voulant des- « servir Benvenuto, on l'a grandement servi : son « œuvre l'emporte sur toutes les autres; on peut « la comparer aux antiques, et même lui accorder « sur elles un certain avantage. — Oh! dit ma- « dame d'Étampes, elle paraîtrait au jour beaucoup « moins belle. Voyez d'ailleurs le voile dont les « épaules sont couvertes, pour en cacher les dé- « fauts. » J'avais en effet étendu un voile très léger sur le dos de mon Jupiter, pour ajouter à son air de majesté. Quand j'entendis cette parole, je saisis du bas en haut le voile : je le détachai, et la figure parut dans toute sa nudité. Madame d'Étampes s'imagina que je l'avais fait dans la pensée de blesser sa pudeur, et comme le dépit allait me faire parler : « Benvenuto, dit le Roi, pas un mot; j'aurai soin de « reconnaître ce que tu as fait. » Et il donna le signal de sortir en disant, assez haut pour que je l'entendisse, qu'il avait enlevé à l'Italie le premier homme de son art. Le matin, comme je me disposais à retourner à Paris, il me fit compter mille écus d'or. »

Je me suis longuement arrêté sur ces passages de la vie de Benvenuto Cellini, parce qu'ils offrent un véritable intérêt pour l'histoire de l'art et qu'ils mettent dans un admirable relief les relations que François Ier eut avec les plus grands artistes de l'Ita-

lie. Tout en rabattant un peu de ce que Benvenuto raconte à sa gloire et à la confusion de ceux qu'il regardait comme ses ennemis, il ne nous fait pas moins suivre le Roi comme si nous le voyions de nos propres yeux, consacrant tout le temps que la politique, la guerre et la chasse lui laissaient à aiguillonner le zèle des beaux génies dont il aimait à s'entourer. On voit que même dans ses dernières années, quand il se faisait une loi d'une sage et rigoureuse économie dans toutes les parties de l'administration, sa généreuse libéralité à l'égard des artistes était restée la même. Pour la duchesse d'Étampes, on est en droit d'excuser son aversion à l'égard de Benvenuto. Il ne tenait pas à lui qu'on ne le prît pour un génie universel : ingénieur, peintre, architecte, ciseleur, statuaire également merveilleux. On peut contester les preuves qu'il en donne. Le Roi l'avait-il chargé de trouver un nouveau type pour les monnaies de France? avait-il présenté un système de fortifications pour Paris, qu'on eût adopté sans la duchesse d'Étampes, qui aurait fait préférer les plans défectueux du Siennois Girolamo Benarmato? C'est ce qu'il est permis de révoquer en doute. Il dit encore que madame d'Étampes passa pour avoir eu grande part au traité de paix signé à Crespy en Valois, et pour avoir ainsi trahi le Roi. C'est là un écho des calomnies que j'aurai bientôt l'occasion de réfuter. Disons seulement qu'après de nouvelles querelles et de nouveaux raccommodements avec le Roi, il prit enfin le parti de retourner en Italie, après un séjour de cinq ou six années en France, où il avait

fait plus de chefs-d'œuvre qu'en Italie, et tout autant de méchantes actions.

François, vainqueur à Marignan à l'âge de vingt ans, n'aima jamais la guerre. Si l'on excepte la première campagne d'Italie en 1515, que les préparatifs de Louis XII avaient rendue nécessaire, il ne la fit jamais qu'à son corps défendant. L'odieux assassinat de ses deux ambassadeurs, César Frégose et Antoine de Rincon, lui en fit en 1541 un douloureux devoir, et la part qu'on a donnée à la duchesse d'Étampes dans les divers incidents de cette guerre m'oblige à m'y arrêter. La seconde guerre avait été rallumée en 1536 par le meurtre de Merville, agent d'affaires du Roi à la cour de Savoie : une trêve avait été conclue en 1538, mais les efforts du Roi pour la transformer en paix définitive n'avaient pas eu raison de la mauvaise volonté de Charles-Quint. Alors éclata la révolte des bourgeois de Gand. Les Gantois avaient offert à François de se donner à lui. François avait refusé : il attendait mieux pour ses sujets et pour lui de la paix. Cette paix devint impossible par le meurtre de ses ambassadeurs. Il était alors retenu à Compiègne par une maladie, résultat, dit Du Bellay[1], d'une apostume ou abcès « qui lui descendit au bas du ventre[2], » et qui mit sa vie en danger. Cette maladie ne fut peut-être pas étrangère à l'offre qu'il fit à l'Empereur de le recevoir en France, pour de là passer dans

1. L. VIII, p. 293.
2. Varillas fait de cette apostume « un ulcère aux parties que la pudeur défend de nommer (liv. VIII, p. 214). »

ses Pays-Bas, lui promettant le passage sûr. Et pour reconnaître cette proposition, dit Du Bellay, l'Empereur lui offrit de grandes choses, et entre autres d'investir lui ou l'un de ses enfans du duché de Milan.

Le Roi, qui jugeait de la bonne foi de l'Empereur d'après la sienne, ne se contenta pas de lui accorder les sûretés dont il avait besoin ; à peine convalescent, il alla au-devant de lui, et envoya même jusqu'à Bayonne le Dauphin et son frère Henri, duc d'Orléans, pour le recevoir. Charles arriva dans cette ville au mois de décembre 1539, et dès ses premiers entretiens il exprima aux jeunes princes le désir de remettre à un autre temps les lettres d'investiture du Milanais qu'il entendait accorder, « pour qu'on ne pût dire qu'il les avait signées par contrainte pour obtenir son passage. » Il n'en fut donc plus parlé. Il traversa la Guyenne, alla de Bordeaux à Verteuil, où il s'arrêta dans la maison de la comtesse de la Rochefoucault, Anne de Polignac. « Au partir de Verteuil, dit Guillaume Paradin, Sa Majesté s'en alla coucher à Lusignen, chateau ancien et de merveilleuse marque, au parc duquel chateau l'Empereur eut passetems de la chasse des daims qui i sont en nombre innumérable, et luy mesme courut après plus d'une heure, l'espée au poing. Le lendemein, venant à Poitiers, tira ledit signeur plusieurs coups d'arquebuze par passetems, tuant des pies et autres oiseaus, ce qu'il faisoit avec grande dextérité. Et est à noter que le signeur Sanssac en ce voyage portoit des oiseaus de proye en poste, et en donnoit

e passetems par intervalles à Sa Majesté, mesmement du vol du milan, et demandoit quelquefois ledit prince au susdit signeur de Sanssac s'ils voleroient le milan? Lesquelz mots plusieurs prenoient en autre intelligence que de la volerie, parce qu'il estoit question de la restitucion du duché de Milan, lequel il avoit promis rendre et restituer au Roy[1]. »

Il arriva en janvier 1540 à Chatellerault où il trouva le Roi, de là il alla à Amboise, à Blois, à Orléans et Fontainebleau, où le Roi lui donna tous les divertissements qui se peuvent inventer : chasses royales, tournois, escarmouches, combats à pied et à cheval. Paris lui prépara une entrée magnifique. Comme sur toute sa route, il mit en liberté tous les prisonniers détenus dans la Conciergerie et les autres lieux de détention. Il alla ensuite voir, à Chantilly, Anne de Montmorency, nouvellement élevé à la dignité de connétable, et jusqu'à son arrivée dans la ville de Valenciennes, les deux fils du Roi ne cessèrent de lui faire escorte. « Y estant arrivé, les ambassadeurs du Roy estimèrent que là deust confirmer ce qu'il avoit promis au partir d'Espagne ; mais le bon prince, lequel n'avoit jamais eu envie de tenir sa promesse, les remist jusques à ce qu'il eust communiqué avecques son conseil des Païs-Bas[2]. »

Si Martin Du Bellay ne dit pas un mot de la du-

1. G. Paradin, *Histoire de nostre temps*, 1558, l. IV, p. 382.

2. Il est permis de voir dans cette réponse de Charles-Quint une allusion ironique à la façon dont le traité de Madrid avait été évité, François ayant protesté qu'il n'avait pas été libre en le signant, et qu'avant tout il devait en soumettre les articles au consentement des États de son royaume.

chesse d'Étampes dans son récit de la réception faite à l'Empereur, on n'a pas lieu de s'en étonner. Mais Le Ferron et Beaucaire ne la nomment pas davantage. Seulement Beaucaire trouve ici bien à contre-sens l'occasion de reprocher au Roi non seulement d'avoir rejeté les propositions des Gantois et d'avoir laissé l'Empereur traverser librement la France, mais d'avoir un peu plus tard vu un sujet de guerre dans le meurtre de ses deux ambassadeurs. « Sic in voluptates immersus, ab hisque occæcatus, bonas occasiones omittebat, inanes persequebatur[1]. » L'histoire, la véritable histoire au contraire a loué François Ier d'avoir repoussé l'offre des Gantois, d'avoir reçu en Roi le prince qui lui avait fait subir une si rude prison, et d'avoir demandé justice d'un odieux assassinat dont l'Empereur ne voulait pas se justifier. François Ier venait de défendre en personne ses possessions de Piémont; il avait présidé à toutes les opérations de l'armée qui parvint à chasser les Impériaux de la Provence et les Anglais de la Picardie; l'activité du souverain ne s'était un instant démentie que par l'effet de la grave maladie de laquelle il relevait. Et voilà celui qu'on ose présenter comme *in voluptates immersus et ab his occæcatus!*

Pour trouver la première version des anecdotes, destinées à faire une telle fortune, sur les relations de l'Empereur, lors de son passage en France, avec la duchesse d'Étampes, il faut attendre l'année

1. P. 704.

1627. Dans le t. III de son *Histoire de France*, publié cette année-là, Scipion Dupleix s'exprime ainsi :

« Certes le Roy s'estoit resolu de traicter l'Empereur avec toute franchise, selon sa coustume. Et de fait après son entrée à Paris, la dame d'Estampes (aux advis de laquelle François avoit souvent déféré en choses moins utiles et moins honnestes[1]) luy conseilloit de le lier par un traicté qui destruisît celuy de Madrit. Mais au lieu de suivre ce conseil il dit à l'Empereur : *Mon frere, cette belle dame me donne advis de vous lier par un traicté de Paris qui destruise celuy de Madrit.* L'Empereur bien estonné respondit froidement : *Si l'advis est bon, il le faut prendre.* Cependant il eut bien voulu estre encore en Espagne : et pour gaigner la bienveillance de la Dame, le lendemain avant soupper lavant les mains avec le Roy, elle tenant la serviette, il laissa choir à ses pieds une bague portant un gros diamant de très-haut prix. Elle l'aiant levée pour la luy bailler, il luy dit qu'elle estoit en trop belle main pour l'oster; la pria de la garder pour l'amour de luy, et ne la voulut jamais reprendre, quoyque par le commandement du Roy la dame luy eut renvoyée[2]. »

De ce récit de Dupleix, dont nous ignorons la source, Varillas a tiré son parti ordinaire; voici ce qu'il nous raconte, en mêlant dans l'affaire le connétable de Montmorency :

1. Que veut dire Dupleix? Trouve-t-il que la violence faite à Charles-Quint par son hôte eût été honnête?
2. *Histoire de France*, 1621-28, t. III, p. 443.

« La dame que l'Empereur redoutoit le plus étoit la duchesse d'Étampes. Elle gouvernoit absolument le Roy; cependant elle ne se trouvoit plus dans les intérêts du Connétable, et la jalousie en étoit cause [1]. Le Dauphin avoit pour maîtresse la veuve du sénéchal de Normandie, qui dans un âge assez avancé [2] conservoit la beauté la plus achevée du royaume [3]. Il n'avoit pas été difficile au Connétable de se ménager avec ces deux dames pendant qu'elles vivoient en parfaite intelligence; mais il luy falut prendre party lorsqu'elles se brouillèrent. Il échapa à la duchesse de dire qu'elle étoit née le même jour que la Sénéchale avoit été mariée [4]; ce malin reproche offensa tellement la personne qu'il touchoit qu'il fut impossible de l'appaiser. Le Connétable, après y avoir inutilement *employé son crédit*, se déclara pour la Sénéchale.... De fait la duchesse ne cessoit de représenter au Roy que Sa Majesté deviendroit l'objet de la raillerie publique si elle se laissoit encore tromper. *On n'a pas sceu* si l'Empereur étoit informé de ces particularitez, mais il agit de la même manière que s'il les

1. D'où aurait pu provenir cette jalousie? Elle était plus jeune et pour le moins aussi belle que Diane. Elle était aimée du Roi, et Diane ne l'était que du Dauphin.

2. Elle avait alors trente-neuf ou quarante ans; la duchesse d'Étampes trente-trois ou trente-quatre.

3. Non; ses portraits les plus authentiques démentent l'opinion qu'on en a conservée. Voy. la préface de M. G. Guiffrey aux *Lettres de Diane de Poitiers*.

4. Varillas n'aurait pas rappelé ce mot s'il eût su que six ou sept années seulement séparaient l'âge d'Anne de celui de Diane. Ceux qui, sachant cette différence d'ans, ont répété le mot, sont plus inexcusables. (Dreux du Radier, Bayle, Gaillard, etc.).

eût pénétrées. Un jour qu'il lavoit les mains avec le Roy pour dîner, et que la duchesse leur présentoit la serviette, il laissa tomber une bague enrichie d'un diamant de très grand prix. La duchesse la ramassa et voulut la rendre; mais l'Empereur luy dit avec tout l'enjouement dont il étoit capable, qu'il n'envioit pas le présent que la Fortune venoit de faire à une personne si charmante, et que la bague estoit à elle par une loy inviolable de l'Empire, qui, bien loing de permettre aux empereurs en aucune rencontre de reprendre ce qui leur étoit tombé des mains, quelque rare que ce fût, ordonnoit qu'il demeurât à celuy qui l'auroit trouvé, pour marque de l'avanture. Il n'étoit pas aisé de montrer l'endroit d'où cette loy avoit été tirée; aussi la duchesse employa tout ce qu'elle avoit d'agrément pour persuader l'Empereur de reprendre sa bague, et le Roy l'en pressa par toutes les voyes civiles dont il put s'aviser; mais l'Empereur, qui avoit trop bien commencé sa ruse pour la laisser imparfaite, s'obstina tellement que le Roy fut contraint de consentir que la duchesse la gardât. L'effet de la bague fut que la duchesse, qui avoit de l'esprit, faisant réflexion sur la galanterie de l'Empereur et sur l'adresse qu'il avoit eue à luy faire un présent magnifique dans la seule conjoncture où le Roy pouvoit agréer qu'elle l'acceptât, se sentit excitée à différer de se vanger du Connétable, de peur que la disgrâce de ce favory ne rejaillît sur un prince aussi libéral qu'étoit l'Empereur[1]. »

1. *Histoire de France*, éd. de 1685, t. II, p. 250.

Voyez combien de sottes inventions! Anne de Pisseleu, moins âgée de sept à huit années, s'en va dire qu'elle est née le jour même du mariage de Diane de Poitiers, et ce mot évidemment absurde rend les deux dames irréconciliables. Le don d'un diamant fait à la duchesse d'Étampes, comtesse de Penthièvre et favorite du Roi, retarde la disgrâce du connétable de Montmorency, et donne à la cause de l'Empereur celle qui, l'instant d'auparavant, s'était montrée sa plus ardente ennemie. Ces contes sont répétés par Bayle, Dreux du Radier, Gaillard[1], etc., etc. La vérité, c'est que la duchesse d'Étampes était restée vivement froissée de l'accueil glacial que lui avait fait l'Empereur à son passage en France. Dans une lettre de Bonvalot, ambassadeur de Charles-Quint, écrite six mois plus tard, le 10 août 1540, on lit que madame d'Étampes est demeurée blessée de l'attitude de l'Empereur à son égard, et qu'elle en garde « une rancune invincible[2] ». « Ainsi, dit M. de Ruble en citant cette lettre, tombe l'historiette de la bague tombée aux pieds de la belle duchesse. » Et avec elle, ajouterons-nous, toutes les conséquences de l'historiette[3].

Varillas et ses nombreux copistes disent encore que la duchesse usa de sa toute-puissance pour éloigner de la cour, l'année suivante, le connétable

1. Gaillard renvoie à Sleidan, où l'on ne trouve toutefois rien de pareil.

2. De Ruble, *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 68.

3. Le conte de Triboulet écrivant sur ses tablettes le nom du Roi est renouvelé de celui du fou d'Alphonse VI, roi de Castille (voy. Brantôme, *Capitaines étrangers*, éd. Lalanne, p. 183).

de Montmorency, tout l'accusant de trop pencher vers l'Empereur. Mais n'ayant pu conjurer la disgrâce de son ami l'amiral Chabot, elle s'en était vengée sur le chancelier Poyet. Il est vrai que Poyet avait aussi contre lui les deux fils du Roi, le roi et la reine de Navarre, les grands de la cour[1]. Sa disgrâce fit reviser le procès de Chabot, l'ami d'enfance du Roi, qui avait mérité de succéder à Bonnivet par sa belle défense de Marseille et ses exploits dans le Piémont; tout le monde applaudit à son retour de faveur, et je veux bien que la duchesse n'ait pas été la dernière à s'en réjouir[2].

J'arrive à des accusations bien plus graves, qui, portées contre la duchesse d'Étampes avec une incroyable légèreté, n'en ont pas moins été accueillies avidement par les historiographes, qui les ont encore exagérées, et se retrouvent aujourd'hui dans les *Histoires de France* réputées les plus sérieuses. Anne de Pisseleu aurait trahi la France au profit de Charles-Quint, d'abord dans la guerre de 1541, puis dans celle de 1543. Elle aurait eu pour complice et instrument son ami (ou son amant) Nicolas de Bossut, comte de Longueval. Voyons d'abord ce qui concerne la première guerre. On sait ce qui la provoqua : Frégose et Rincon, ambassadeurs du Roi, avaient été mis à mort par les ordres de l'Empereur;

1. *Poyeti gratia superbiaque commoti homines, et Regis liberi et Rex Navarræ, Reginaque et potentiores alii aulici illi aperte inimici erant*, etc. (A. Le Ferron, liv. IX, fol. 158.)

2. Jarnac, frère de l'amiral Chabot, avait épousé Madeleine de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes : *Quæ cum illo affinitatem contraxerat*, dit Beaucaire.

on n'en pouvait douter malgré ses dénégations. François ne pouvait tolérer une telle insulte. Il déclare la guerre et l'ouvre vivement. Une armée commandée par le duc d'Orléans, second fils du Roi, pénètre dans le Luxembourg ; une autre, confiée au dauphin Henri, marche sur le Roussillon. Les deux jeunes princes ont pour diriger leurs opérations, en Roussillon le maréchal d'Annebaud et Montpezat, lieutenant du Roi en Languedoc, dans le Luxembourg le duc de Guise, le duc d'Aumale son fils et François, comte d'Enghien, fils du duc de Vendôme. Longueval joue dans cette campagne un glorieux rôle : il va lever, dans les duchés de Gueldres et de Juliers, des gens de pied et de cheval avec lesquels il ravage la Hollande et prend La Haye dans le Luxembourg, qu'il contribue à conquérir[1]. Luxembourg ne fit pas de résistance sérieuse, et Montmédy se rendit sans coup férir.

Ces beaux commencements eurent une assez triste fin. Quelques jours après la prise de Luxembourg, le duc d'Orléans apprenait qu'on se préparait à livrer bataille en Roussillon : il voulut partager les dangers et la gloire de la journée attendue, il laissa au duc de Guise le soin de conserver le Luxembourg, partit en poste et arriva à Montpellier, où le Roi le blâma

1. Le duc d'Orléans avait auparavant emporté Yvoy, place forte et bien garnie de défenseurs. Pour ouvrir une large brèche, il fallut aller prendre au camp général un renfort d'artillerie ; ce qui permet à Beaucaire de s'écrier (p. 730) : *Ita Franciscus in voluptates immersus bellicis rebus male providerat.* Or François était alors à Montpellier, attendant que l'Empereur se décidât à venir défendre Perpignan, pour le joindre et lui livrer une bataille décisive.

vivement d'avoir sans ses ordres licencié une partie de son armée et abandonné l'autre. « Le Roy, dit M. Du Bellay (p. 376), fut fort mal content et contre monseigneur son fils et contre ceux qui luy avoyent conseillé de laisser son armée, mais je croy que luy-mesme avoit esté son conseil. » Peu de jours après son arrivée, on apprit la reprise de Luxembourg par les Impériaux, et des précédentes conquêtes il ne resta que la ville de Maubeuge.

La campagne de Roussillon fut encore moins heureuse. Le Dauphin, réuni au maréchal d'Annebaud, disposait d'une armée de cinquante mille hommes. Montpezat fit prévaloir le conseil d'assiéger Perpignan, qu'il croyait dépourvu d'artillerie et de garnison. Il s'était trompé, on trouva tout le contraire : Charles-Quint avait ramené dans cette ville toute l'artillerie échappée à la malheureuse expédition d'Alger. « Le Dauphin avoit bien avisé, dit Du Bellay (p. 379), qu'il n'y entrast secours de vivres, mais toutesfois si tard, qu'avant son arrivée le secours estoit passé et entré dedans la ville. » Le Roi, qui attendait à Montpellier qu'on lui annonçât l'arrivée de l'Empereur en Roussillon, se voyant trompé dans son espoir de le combattre en personne, et voyant la difficulté, la longueur de temps qu'il y aurait à prendre Perpignan, rappela son fils et lui ordonna de battre en retraite. L'armée fut en partie licenciée, en partie envoyée en Piémont pour défendre cette province, alors française, contre les entreprises du marquis du Gast.

J'ai suivi le récit que Martin Du Bellay nous a laissé

de ces deux infructueuses campagnes de Luxembourg et de Roussillon. Le Ferron, Paradin, Montluc, Brantôme et Beaucaire lui-même s'accordent avec Du Bellay, si ce n'est qu'ils accusent l'impéritie, les uns de Montpezat, les autres du maréchal d'Annebaud. Varillas ne fait pas entrer la duchesse d'Étampes plus qu'eux dans ses *variations* sur Martin Du Bellay. Qui donc le premier donna un rôle à la duchesse dans le mauvais succès de la campagne de Roussillon? En vérité je l'ignore : Varillas et Bayle après lui ne font remonter qu'à l'année 1544 le commencement des intelligences qu'ils nouent entre elle et l'Empereur. Ce n'est pourtant pas Dreux Du Radier qui le premier aura accusé la duchesse d'avoir averti l'Empereur de mettre Perpignan en état de défense ; d'avoir poussé Montpezat à conseiller la conquête du Roussillon dans l'idée de la rendre impossible ; d'avoir fait promettre enfin au maréchal d'Annebaud, commandant réel de l'armée du Dauphin, d'empêcher cette armée de prendre la ville, ce qu'il fit, lui le commandant en chef de l'armée française, jusqu'à déranger une batterie bien postée pour l'empêcher de produire le moindre effet[1].

Les accusations de trahison relatives à la campagne de 1543 sont plus anciennes, sinon mieux fondées. On leur a donné une apparence de vraisemblance en

1. Pour comble d'absurdité, Du Radier voit une preuve de la complicité criminelle de la duchesse et du maréchal d'Annebaud dans la prétendue disgrâce de ce dernier, aussitôt après la campagne de Roussillon (*Mémoires ou anecdotes de France*, Amsterdam, 1764, t. III, p. 230).

les rattachant à un plan général formé par la duchesse d'Étampes et lié lui-même à la fameuse rivalité d'Anne et de Diane que Beaucaire, le premier, sous le règne de Henri III, paraît avoir mise en avant, dont on ne trouve aucun indice chez les contemporains, et qui, à en croire la plupart de nos historiographes, fut si acharnée et eut de si terribles conséquences. Voyons les faits.

J'ai dit que François Ier avait été plus affligé que personne de la nécessité de reprendre les armes contre l'Empereur. « Depuis la dernière guerre (celle de 1537), dit Martin Du Bellay, il avoit plus advisé à soulager son peuple par diminution de tailles et imposts, à enrichir la noblesse par dons et grandes pensions, à retirer son domaine, aliéné par ses prédécesseurs et en partie par luy-mesme, et à rembourser l'argent çà et là emprunté, qu'à en amasser de nouveau. » Après la brillante mais infructueuse campagne de 1542, en Hollande et Luxembourg, un traité avait été conclu entre le Roi d'Angleterre et l'Empereur, aux termes duquel deux grandes armées devaient entrer en France et marcher directement sur Paris. Henri VIII devait partir de Calais et Charles-Quint devait passer de Bourgogne en Champagne, sans s'attarder devant aucune ville. Mais Henri VIII n'avait pu résister au désir de prendre d'abord les places d'Ardres, Boulogne, Montreuil, Hesdin et Térouane. Charles-Quint, de son côté, avait assiégé Saint-Dizier qui, après une héroïque résistance, se rendit le 16 août 1544, sur une fausse lettre en chiffres dans laquelle le duc de Guise

engageait le comte de Sancerre, gouverneur de la place, à cesser la résistance. Granvelle, ayant surpris le chiffre français, avait fabriqué cette lettre et l'avait envoyée au gouverneur [1]. Les troupes impériales et françaises inondent la Champagne. Le Dauphin campe devant Jalons, le duc de Nevers est à Châlons; l'Empereur se répand dans la plaine d'Épernay, à Vitry, à Château-Thierry. Pour ôter à son armée les moyens de subsister, le Dauphin fait brûler les importants magasins de vivres qu'on avait rassemblés à Épernay, et l'Empereur, bientôt découragé, commence à prêter l'oreille aux propositions de paix, qui sont enfin signées à Crespy en Valois, le 18 septembre 1544. Les places prises de part et d'autres sont rendues; le Roi fait l'abandon de ses droits sur le Milanais, à la condition de transmettre le duché à son second fils Charles d'Orléans, futur époux de la fille ou de la nièce de l'Empereur; cette paix est accueillie avec des transports de joie en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas et bientôt après en Angleterre.

Examinons maintenant la part qu'aurait prise aux incidents de la guerre et du traité de paix la duchesse d'Étampes, part que nul des historiens, nul des documents contemporains ne lui accorde, et que lui attribuent la plupart des historiographes postérieurs.

Je commence par Beaucaire.

Jamais le Roi n'avait montré plus d'activité qu'au

1. Le Ferron ne parle pas de cette fausse lettre.

début de cette nouvelle campagne. Luxembourg avait été reconquis et Maubeuge s'était rendue après une vigoureuse résistance. Il avait présidé au ravitaillement de Landrecies, sous les yeux de Charles-Quint et d'une armée formidable[1]; puis, dans la prévision d'une prochaine invasion du côté de la Champagne et de la Picardie, il était allé retrouver à Reims avec ses deux fils la Reine, la Dauphine et une partie de la cour; et l'on peut présumer qu'il y eut là quelques jours donnés à la chasse. Beaucaire rend compte de ce rapide voyage : « Quanquam opem Clevensi ferre destinarat, tamen quod consuetis voluptatibus facile carere non posset, in Remis muliebrem quasi exercitum, hoc est aulicas omnes matronas virginesque secum ducens, *se venationibus dedit* (p. 741). » Encore faut-il savoir, comme Beaucaire le savait lui-même, que le duc de Clèves, oubliant ce qu'il devait au Roi, était allé avant la reprise de Luxembourg se jeter aux pieds de l'Empereur, avec lequel il rentra en grâce.

Je viens de raconter comment une lettre supposée envoyée par Granvelle au comte de Sancerre avait

1. Il y a dans les *Marguerites de la Marguerite* une belle épître adressée au Roi comme il revenait de Landrecies :

Sachant le lieu où il vous pleut m'escrire
Que vous alliez, mais je ne vous puis dire
Que je devins depuis ceste nouvelle....
Car un chascun nous escrivoit : Sans faille,
Demain le Roy donnera la bataille....
Mais je craingnois qu'à l'envitaillement
De Landrecy se feist soudainement
Telle escarmouche et si grande meslée
Qu'elle peust estre à bataille egalée....

(Édition de 1547, t. II, p. 58.)

déterminé la capitulation de Saint-Dizier. Beaucaire traduit pour ainsi dire mot à mot la belle relation de Martin Du Bellay, qui étoit alors à l'armée du Dauphin le long de la Marne. Il n'ajoute qu'une ligne au récit de l'historien : « Has litteras confinxerat Granvellanus, intercepto litterarum fasciculo qui notarum illarum interpretationem continebat. *Alii notarum interpretationem Annæ Pisseleuæ et Longovallii opera ad Cæsarem missam existimarunt.* »

Pour mieux faire toucher au doigt l'invraisemblance de la seconde supposition, il faut se souvenir que le comte de Bossut-Longueval, s'il était alors au camp du Dauphin, ne faisait que d'y arriver, ayant été chargé par le Roi de la défense de Luxembourg, et ayant une première fois victorieusement défendu cette ville contre l'armée impériale. François avait choisi pour lui succéder au gouvernement de Luxembourg Saladin d'Anglure, vicomte d'Étoges, qui, lui, n'avait pu résister à une nouvelle attaque de l'Empereur. C'est ce brave Longueval, dont Beaucaire et Varillas ont fait un traître, qui, s'étant procuré le chiffre convenu entre le comte de Guise et Sancerre, l'aurait envoyé à l'Empereur : « D'autres ont cru [1]... ». Quels avaient été ces autres? Beaucaire se garde de le dire. Mais c'est à l'occasion des premiers pourparlers de paix accueillis par l'Empereur après la prise de Saint-Dizier qu'il nous parle des deux factions qui divisaient la cour : l'une du dauphin

1. P. 761 : « D'autres ont cru que l'interprétation du chiffre avait été envoyée à l'Empereur par les soins d'Anne de Pisseleu et de Longueval ».

Henri, conduite par Diane de Poitiers, l'autre conduite par Anne de Pisseleu, « quæ *zelotypia quadam* adversus Dianam Pictaviensem Delphino licet provecta admodum ætate in primis charam, *sese Aureliano addixerat* » (p. 762). Ainsi, parce que le Dauphin, alors âgé de vingt-deux ans, aimait Diane qui en avait quarante, la jalouse maîtresse du Roi s'était attachée aux intérêts du jeune duc d'Orléans, frère cadet de Henri. Elle souhaitait donc, ajoute Beaucaire, que Charles d'Orléans épousât soit la fille, soit la nièce de l'Empereur et qu'on lui donnât en dot soit le duché de Milan, soit les Pays-Bas. C'est pourquoi elle révélait à l'Empereur, comme s'il eût été déjà le beau-père du duc d'Orléans, tous les secrets du conseil du Roi : « *Omnia Francisci consilia Cæsari, quasi Aureliani jam socero, aperiebat* ». Et l'entremetteur de ces avis aurait été Nicolas de Bossut de Longueval.

Beaucaire, après l'addition qu'on vient de lire au texte de Du Bellay, revient au livre de celui-ci : « L'armée de l'Empereur estoit réduite à la dernière pénurie de vivres, quand il fut adverti que monseigneur le Dauphin avoit envoyé à Espernay un capitaine de gens de pied pour faire retirer les vivres qui estoyent audit lieu et rompre le pont qui estoit sur la rivière ; mais il y feit mal son devoir, de sorte qu'il fut surpris de l'Empereur, lequel trouva le pont qui n'estoit rompu, et grande abondance de vivres, d'autant que c'estoit l'une des estappes de nostre camp (p. 541). » Paul Jove écrit également que l'Empereur s'étant emparé d'Épernay, « opulentâ

omnis generis commeatus copiâ *largissime sese recreavit*[1]. » Puis Beaucaire ajoute de son propre fond : « Ad extremas prope difficultates devenerat, nisi uberrimum proventum Espernaii ad nostrum exercitum alendum comportatum, necdum pontem interscissum *Longovallius indicasset*. Interscindi quidem jusserat Delphinus ; at ne id in tempore præstaretur *Longovallius malis artibus impedivit, et ut Cæsar anteverteret effecit.* »

Or, toute cette nouvelle addition au récit de Du Bellay est de la pure invention de Beaucaire, et le récit du Du Bellay lui-même est complètement inexact : le pont d'Épernay avait sauté, les magasins réunis dans la ville avaient été brûlés avec la ville elle-même ; l'Empereur, quand il arriva, ne trouva que des ruines, une solitude absolue, les habitans avertis à temps l'ayant abandonnée. C'est ce que déjà Le Ferron avait opposé au texte de Martin Du Bellay : « Veriti Galli ne Esparnayum urbem omnibus rebus instructam hostes occuparent, præmonitis duobus anteà diebus oppidanis urbem incenderunt[2] ». Mais, dira-t-on, Martin Du Bellay ne pouvait-il être mieux instruit que Le Ferron? Recourons aux registres, heureusement conservés, de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay :

« La ville d'Épernay fut brulée le 3 septembre 1544 par le capitaine Sery, capitaine françois, par le commandement du roy François Ier, dont l'armée

1. Éd. 1558, l. XLV, p. 346.
2. L. IX, fol. 181.

étoit campée à Jaalons, l'empereur Charles-Quint à Avenay, de peur que les Impériaux ne profitassent des vivres qui étoient dans la ville, et fut le coup de cloche, qui en devoit être le signal, si soudain, que les habitans n'eurent le loisir de sauver quelque chose de leurs meubles, où il y eut grande perte et ruine; et se sauvèrent à qui mieux mieux, et à leur retour ne trouvèrent aucun logis, sinon bien peu[1]. » Maintenant voici ce que nous lisons dans les Registres des assemblées du peuple de la ville d'Épernay : « Assemblée générale du 13 janvier 1545, pour lever des deniers et faire la sollicitude et poursuite envers le Roy et son conseil, pour récompense des pertes de la ville au moyen du feu mis le 3 septembre dernier, par l'ordonnance dudit seigneur (p. 144). » Nous lisons encore dans les *Memoires sur Épernay* de François Stapart, publiés par M. Nicaise : « Cet orage passé, et la paix tant faite, le Roi fit rétablir cette ville. Il permit aux habitants qui vinrent s'y rendre de prendre dans ses forêts les bois nécessaires pour rétablir leurs maisons (d°, p. 69) ».

Comment ne pas s'indigner maintenant de l'impudence effrontée d'un historien qui, parlant d'un récit controuvé, va rejeter la responsabilité de ce qu'il aurait offert d'odieux sur un brave et loyal chevalier, le comte de Longueval, qu'il flétrit calomnieusement du nom de complice et d'amant de la maîtresse du Roi? Mais la révélation était trop belle pour ne pas

1. A. Nicaise, *Épernay et l'abbaye de Saint-Martin*, 1869, 2 vol., t. I, p. 68 (note).

appeler les ornements de Varillas [1], que Bayle ensuite devait curieusement recueillir. « La duchesse forma une liaison si étroite avec l'Empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret à la cour ni dans le conseil de France dont il ne fut ponctuellement averty. Et de fait la première lettre qu'il reçut par la voye du comte (de Longueval) luy rendit un office si signalé qu'elle sauva sa personne et toute son armée. » Il était alors en Champagne avec une très puissante armée, mais il manquait de vivres, et « ainsi ses soldats étoient sur le point de se débander, lorsque le comte luy écrivit un billet dont la substance étoit : que le Dauphin avoit fait un grand amas de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance de son armée dans Espernay; que les François avoient cru que l'Empereur ne penseroit point à la surprendre parce que la rivière de Marne se trouvoit entre elle et luy ; que l'ordre avoit été donné de rompre le seul pont sur lequel ils pouvoient passer; mais que la duchesse en avoit si finement éludé l'exécution, que le pont étoit encore en estat de servir. D'où le comte concluoit que Sa Majesté impériale n'avoit qu'à se hâter pour avoir de quoy rafraîchir son armée et pour jetter celle de France dans la même nécessité dont il se délivreroit. L'Empereur profita de l'avis et parut lorsqu'on s'en défioit le moins devant Épernay, dont les habitans intimidés luy ouvrirent les portes. Il étoit encore dans la joie de cette conqueste qui rétablissoit ses affaires, lorsqu'il reçut un second

1. Varillas, *François Ier*, 1re édit., 1685, t. II, p. 440.

billet du comte qui marquoit qu'il y avoit dans Château-Thierry un autre magasin de farines et de bleds non moins considérable que celuy d'Espernay; qu'il n'y avoit alors aucunes troupes pour le garder, et que si le Dauphin le perdoit, il luy seroit impossible de suivre de près l'armée impériale, ni par conséquent d'en empescher les principaux progrès. *L'Empereur, attiré par le fruit incomparable qu'il avoit retiré du premier avis*, tourna ses enseignes du côté de Château-Thierry, qu'il força avec peu de perte, la bourgeoisie, à laquelle on n'avoit point envoyé de troupes, n'ayant pu soutenir l'assaut. » Et Bayle a donné le dernier trait à ce tableau : « Une femme fut la cause de tout ce désordre, *Dux fœmina facti*. Une femme eût alors renversé la monarchie, si la tête n'eût tourné à Charles-Quint.... François Ier en fut quitte à bon marché. » Quelle légèreté de mauvais aloi dans tout cela ! La vérité est que Charles-Quint étant entré en France avec la résolution de marcher tout d'une traite sur Paris, où il devait opérer sa jonction avec l'armée anglaise, n'avait fait aucun amas de provisions, comptant aisément vivre aux dépens des populations, et que, s'étant attardé dans sa route, il se vit bientôt privé de toutes ressources, et fut heureux de signer, le 27 septembre 1544, une paix qui remettait la France dans l'état où elle se trouvait avant la guerre, au lieu de la voir, comme il s'en étoit flatté, partagée entre Henri VIII et lui. La duchesse d'Étampes n'avait été pour rien dans tous ces résultats, si ce n'est dans les vœux que de concert avec la reine Éléonore, la dauphine Catherine et la France en-

tière, elle avait constamment formés pour la paix [1].

Après avoir mentionné les signatures du traité de paix données soit à Soissons, dans l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, soit à La Fère, soit à Crespy en Valois, Martin Du Bellay et François Beaucaire, son copiste ordinaire, sauf les diatribes qu'il ajoute, s'accordent à dire que le duc d'Orléans vint trouver l'Empereur à La Fère « pour l'accompagner jusques hors des limites de ce royaume, et avecques luy monsieur le cardinal de Lorraine, le cardinal de Meudon, le comte de Laval, le seigneur de la Hunauldaye, et autres, lesquels l'accompagnèrent jusques à Bruxelles, comme hostagers, jusques à ce que la reddition des places que le Roy tenoit delà les monts fust faite ». Il est seulement douteux que ce voyage d'une partie de la cour de France ait eu le caractère qu'on lui prête ici. Ce fut la réponse à une invitation courtoise faite par l'Empereur et la gouvernante des Pays-Bas à leur sœur la reine Éléonore et au duc d'Orléans : la Reine, en effet, était du voyage, et vint à Bruxelles accompagnée de ses dames. Peut-être aussi l'Empereur aura-t-il voulu ne pas demeurer trop en reste avec François Ier, qui l'avait si splendidement reçu quatre années auparavant. Annibal Caro, alors à Bruxelles, nous a laissé dans sa lettre

1. Note ajoutée par un contemporain à la *Relation des Préliminaires de la paix* (parmi les manuscr. du fonds Colbert). « Heraults du Roi envoyés à Paris pour avertir que la paix venoit d'être conclue à Crespy. Et fu fait feu de joye, et un muid de vin défoncé pour les pauvres. Il y avoit gens pour empescher que les riches ne beussent dudict vin. Il y avoit aussi douze douzaines de pains pour faire distribuer aux pauvres. »

du 29 octobre 1544 au duc de Parme une curieuse relation, que je ne retrouve pas ailleurs, de ce triomphant voyage. Il s'y étend avec complaisance sur les bals, les festins, les joutes, les chasses, les courses, les tournois qui se succédèrent à Bruxelles durant plusieurs jours. Nous devons ici nous borner à traduire ce qui touche à notre duchesse d'Étampes:

« Je n'entends aujourd'hui, écrit-il au duc de Parme, vous parler que de l'entrée de la reine de France dans cette ville, des fêtes qui lui ont été données et qu'on lui donne encore. Je n'en dirai que les points les plus notables. Sa Majesté arriva accompagnée du duc d'Orléans, d'une foule de grands seigneurs et monseigneurs français, et d'environ quatre-vingts dames de haute noblesse, de singulière beauté et des plus pompeuses parures, entre elles madame d'Étampes, qui, chose digne de remarque, occupait une place dans la litière de la reine. L'Empereur et la reine Marie allèrent au devant d'elle une journée de loin. Quand on se rencontra, la cérémonie du baisement de ces dames fut vraiment curieuse : je crus y voir en vérité l'enlèvement des Sabines; non seulement les seigneurs, mais toutes sortes de gens prirent chacun la sienne, les Espagnols et Napolitains des premiers. On eut grande occasion de rire quand on vit la comtesse de Vertus[1], sœur de Madame d'Étampes, se pencher tellement de sa selle pour baiser l'Empereur qu'elle glissa et au

1. Charlotte de Pisseleu, mariée en 1537 à François de Bretagne-Avaugour, comte de Vertus.

lieu de la bouche de Sa Majesté baisa la terre. L'Empereur se hâta de la relever et tout en riant lui donna un savoureux baiser (*e ridendo la baciò saporitamente*). On vit alors arriver au galop le duc Ottavio (de Parme), qui avait été retenu à Bruxelles pour préparer les joutes. Il descendit de cheval, et Sa Majesté Impériale par une faveur très enviée lui commanda de s'approcher de la litière de la Reine, à laquelle l'Empereur le présenta lui-même : « Voici, dit-il, notre duc de Camerino, » et mainte autre parole affectueuse. Le duc baisa la main de la Reine, et comme il remontait à cheval, l'Empereur le rappela en lui disant : « Venez encore baiser la main de Madame d'Étampes, » qui occupait l'autre côté de la litière. Et le bon duc, en bon Français, dépassant son ordre, lui baisa la bouche. Leur entrée dans Bruxelles, de dix à douze heures du soir, fut éclairée par une infinité de torches, et réjouie par un agréable carillon de cloches : ne riez pas, monseigneur, car les cloches font une vraie musique en ce pays[1]. » Puis vient le récit des tournois, festins, courses et chasses, et à la fin : « Les fêtes se terminent par cette grande joute, après laquelle la Reine retournera en France, à moins qu'elle ne soit retenue par la reine Marie qui hier se sentit malade. »

Un grand chagrin était, l'année suivante, réservé au Roi. Son second fils, Charles duc d'Orléans, mou-

1. *Lettere familiari del commendatore Annibal Caro*, ed. 1763, volume terzo, p. 137.

rait le 5 septembre 1545, à Forest-le-Moustier, près d'Abbeville, après quelques jours de fièvre maligne, que les médecins, dit Du Bellay, estimaient pestilentielle. La façon dont il mourut semble assez bien démontrer la bonne intelligence qui régnait entre le dauphin Henri, son frère, et lui. « La peste, dit Le Ferron, s'espandoit es lieux voisins autour desquels le Roy séjournoit. Charles avecques Henry son frère entra dedans la maison d'un laboureur, bien qu'adverty qu'elle estoit infectée de contagion. Incontinent après, induit par un jeu de jeunesse, il commença de se rire de soy et de son frère; puis se jouant avec son espée sur la coette d'un lict, en faisoit voler les plumes dessus son frère. Depuis ce temps on croit qu'il fut infecté de peste et que, les médecins ignorans la cause de sa maladie, il mourut sans pouvoir estre secouru. Mais d'autres disent qu'il mourut pour s'estre trop eschauffé aux exercices, et y en a mesme qui ont eu quelque soupçon que l'ennemy luy avoit faict donner du poison. Voire les ennemis de l'honnesteté françoise semèrent un bruict qu'il avoit un ulcère aux parties honteuses dont il estoit mort[1]. » Ces vaines rumeurs populaires, auxquelles ne peuvent échapper les princes dont la mort est prématurée, ont encore été grossies par Mézeray et de sa propre autorité :

1. Traduction de Du Haillan, *Histoire de France*, t. II, p. 442. Le latin dit : *Sed et circa pubem ulcere vexatum jactavere hostes Gallici decoris* (éd. de 1601, p. 238). Il est à remarquer que cette phrase n'est pas dans la première édition de Le Ferron.

« Il mourut, dit-il, le 8 septembre, soit de ce venin d'une maladie contagieuse, soit d'un poison *qu'on soupçonna luy avoir esté donné* par les *créatures de son frère.* CAR elles ne pouvoient souffrir que le Roy le chérist si fort qu'il faisoit[1]. » A Mézeray l'honneur de ce : *qu'on soupçonna;* et à Dreux Du Radier le commentaire : « On fit aussi courir le bruit qu'il étoit mort du poison qu'on lui avoit donné à Lyon, et Diane de Poitiers *fut soupçonnée d'être l'auteur de ce crime. Sans doute*, la duchesse d'Étampes autorisa ce bruit, *s'il est vrai qu'il ait eu lieu*[2]... »

La duchesse d'Étampes demeura-t-elle à la cour de François Ier dans les dernières années de la vie de ce prince à compter de la paix de Crespy en Valois, ou résida-t-elle dans ses terres? C'est là ce que ne nous disent pas les documents contemporains, ni même les historiographes qui ont si gratuitement diffamé sa conduite. Mais Varillas a su la poursuivre au delà de ses jours de faveur, et voici comme il en parle au début du règne de Henri II[3] :

« Le comte de Bossu estoit la principale cause des progrès que l'Empereur avoit faits en Champagne avant le traité de Crespi, et l'on s'imaginoit que la seule protection de la duchesse d'Estampes avoit esté capable de l'exempter du supplice. Après que la faveur de cette dame eut expiré par la mort du Roy, on s'avisa de mettre Bossu en justice, et l'on crut que son procès serviroit à maintenir la réputation

1. *Abrégé chronologique* (1667-68), t. II, p. 930.
2. *Loc. cit.*, p. 240.
3. *Hist. d'Henry II*, éd. 1692, t. I, p. 71.

de la France, en apprenant aux Étrangers que si l'Empereur s'estoit avancé si près de sa ville capitale, ce n'avoit esté qu'à la faveur d'une insigne trahison, dont la peine avoit bien pu estre différée, mais non pas omise. Bossu ne s'oublia pas dans une conjoncture si dangereuse, et se sentant criminel il ne chercha de salut que dans la protection du cardinal de Lorraine.... » Il lui fit dire qu'il lui donnerait « son château de Marchez, pourvu que sa personne et les autres biens qu'il possédoit en France fussent en seureté.... » Le Cardinal sollicita la grâce de Bossut. « L'expédient qui luy servit le plus fut de montrer au Roy que le crime de Bossu luy estoit commun avec la duchesse d'Estampes, et que par conséquent on ne le pouvoit rechercher dans les formes sans y comprendre cette duchesse, ny sans noircir le commencement de son règne par un affront insigne fait sans nécessité à la mémoire de son père, en abandonnant à la vengeance de la justice l'objet qu'il avoit si tendrement aimé.... Le Roy se rendit à cette raison, quoy qu'elle ne fut pas sans réplique, et Bossu sortit heureusement d'affaire. »

Il n'y a pas un seul mot à retenir de toutes ces imputations, dont la première invention appartient à Beaucaire, et que Varillas s'est contenté d'orner de ses enjolivements. Le comte de Bossut-Longueval fut constamment, de 1510 à 1575, attaché aux intérêts de la France; il la servit honorablement de son bras et de son conseil. Jamais sous Henri II sa fidélité ne fut mise en doute, jamais on ne songea à lui demander compte de sa conduite. Qui l'eût empêché,

dans le cas contraire, de réclamer auprès de Charles-Quint le prix de ses services? Il fut en constante faveur sous les trois fils de Henri II, et c'est là ce que rappelle son épitaphe, en tête des poésies de Guillaume de Sablé, publiées en 1611 sous le titre de *la Muse chasseresse :*

Cent cinq ans j'ay vescu, o heureux et bel age!
Heureux, ayant l'honneur d'avoir servi six rois.
Dont généreusement j'ay milité sous trois,
Quarante ans pour le moins, jusqu'au chenu pelage.
Pour mon commencement fiz mon aprentissage
Dessoubz Loys douziesme à Ravenne où j'estois.
Ce bon roy mort, je vinz à ce grand roy François;
Puis à Henry second, son fils, prince très saige.
Les trois autres roys sont les enfans d'iceluy,
François, Charles, Henry regnant pour le jour d'hui
Et soubs lequel acquis j'ay ceste sepulture;
Lors ayant l'age atteint de la décrépité,
Où l'homme enfant revient, par la mort fus cité
Pour payer le tribut à l'humaine nature.

Il est vrai que la duchesse d'Étampes était fort liée avec lui et lui avait, à ce qu'il paraît, confié l'administration de ses biens, et c'est là ce qui semble avoir donné à Beaucaire et à Varillas l'idée d'imaginer les calomnies toutes gratuites que les historiographes ont répétées. Longueval aurait au contraire mérité dans nos biographies dites *universelles* une place honorable qu'on a jusqu'à présent oublié de lui réserver.

Bayle complète le récit de Varillas par celui de Le Laboureur : « Comme elle en avoit toujours usé très mal avec son mari, elle n'eut aucune ressource après

la mort de François Ier, et elle se vit réduite à passer le reste de ses jours dans une maison de campagne. On dit qu'elle y vécut dans les sentiments des Réformez. Le duc d'Étampes avoit fait faire des informations contre elle, où l'on vit une chose bien merveilleuse, c'est que le roi Henri II subit l'interrogatoire en faveur de ce malheureux mari. M. Varillas a ignoré et le tems et les motifs de cette avanture. »

Il faut encore, avant de finir, rétablir la vérité sur ce dernier paragraphe, emprunté à Varillas et à l'annotateur des Mémoires de Castelnau.

La duchesse d'Étampes, après la mort de François Ier, ne dut plus figurer dans une cour toute nouvelle : elle s'en éloigna, comme la duchesse de Valentinois après la mort de Henri II et Mme de Maintenon après celle de Louis XIV, sans avoir besoin d'être avertie. Rien ne donne à croire que sa retraite ait eu l'air d'une disgrâce. Comtesse de Penthièvre et duchesse d'Étampes, je penche à croire que son mari, en se réservant les droits et revenus de ses grandes terres patrimoniales, lui aura laissé les droits et revenus du duché d'Étampes, qui sera devenu sa résidence ordinaire. On trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Anc. Suppl. fr. 1633) une lettre d'elle adressée à la duchesse de Nevers, qui nous prouve assez bien qu'Anne de Pisseleu n'était pas aussi délaissée et ne vivait pas autant dans la retraite que veulent bien le dire les historiographes.

« Madame,

« J'ay reçue la lettre qu'il vous a plu m'escrire, et ensemble la déclaration du dernier bail qui a esté faict de la terre et seigneurie de Menetou, qui est de la somme de sept cent soixante dix-sept livres tournois. Sur quoy est à déduire les gages des officiers. Par quoy, Madame, je trouve que le prix de xxx m. liv. que l'on veut vendre ladicte terre et seigneurie est excessif, attendu que par ladicte déclaration il n'est spécifié de quei ladicte terre est tenue, ou s'il y a aucuns fiefs nobles qui en dépendent, et aussi le nombre des arpens des boys taillis contenus es deux articles de ladicte déclaration... Par quoy, Madame, j'ay advisé d'envoyer homme exprès sur le lieu, pour en avoir plus ample information, pour le désir que j'ay de avoir moyen de me recréer souvent avecques vous, estant vostre voisine, et vous suppliant me faire ce bien d'entretenir les propoz jusqu'à ce que j'en soye résolue, pour vous en faire sçavoir ma résolution. En priant Dieu, Madame, après m'estre très humblement recommandée à vostre bonne grace, vous donner en parfaite santé très longue vie. De Paris, ce xiiiᵉ jour de may 1559. — Madame, je pense que je ne vous feré peine de présenter mes humbles recommandations à la bonne grace de Mignon. Vostre très humble servante, Anne de Pisseleu. »

Cette madame de Nevers n'était rien moins que

Marguerite de Bourbon-Vendôme, sœur d'Antoine de Bourbon roi de Navarre, et tante de notre grand Henri IV. Elle avait été mariée en 1538 à François de Clèves, duc de Nevers.

Je doute également pour madame d'Étampes qu'elle ait « dans une maison de campagne » ou ailleurs fait cause commune avec les Réformés, et voici mes raisons. Comme l'en a accusée Florimond de Ræmond en 1602 (*Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie*, éd. 1623, liv. VII, p. 847), il est vrai que souvent, de concert avec Louise de Savoie et Marguerite de Navarre, et à leur exemple, Anne avait arraché des hérétiques à la rigueur des Parlements. Mais si elle avait partagé leurs sentiments, son oncle (non pas son frère) Charles de Pisseleu, évêque de Condom, ne l'aurait pas choisie en mourant, en 1564, pour sa légataire universelle et ne l'aurait pas chargée de la distribution de ses legs pieux. Voici la lettre qu'elle adressa à ce sujet à Robert de Gontaud, successeur de Charles de Pisseleu :

« Monsieur,

« J'ay esté asseurée qu'il a pleu à Sa Majesté vous donner l'évesché de Condom, vacant par le trespas de feu monsieur mon oncle : dont j'ai esté bien fort aise, espérant m'en ressentir pour les affaires qui se présentent entre vous et moy, comme exécuteur du testament de feu mondit seigneur et oncle, par lequel il a légué aux pauvres de chascun lieu de ses

bénéfices tout ce qui luy est deu du revenu d'iceulx. Et après avoir disposé amplement de ses biens, il m'a trop honorée que de me faire sa légataire universelle. Monsieur, je désire fort exécuter sa dernière volonté testamentaire, de laquelle il charge mon honneur et ma conscience. Partant, je vous supply humblement, en faveur des pauvres et de moy, ordonnée pour faire teles poursuites que je ne puis faire sans bien grands frais, me vouloir aider en cest endroict, duquel je me vois travaillée et empeschée par le moyen des saisies et sequestres qui ont esté faictes sur les meubles et fruicts deus et escheus à feu mondit sieur et oncle. Vous suppliant m'en faire accorder main levée. Vous promectant, Monsieur, que je n'ay envye sinon de moyenner avec vous toutes choses par raison et doulceur. Et ay envoyé ce porteur exprès vers vous pour acorder et satisfaire à tout ce qui sera de besoing. Vous suppliant de rechef me vouloir mectre hors de ceste peine, et vous m'obligerez de la recongnoistre et vous faire toute ma vye service, moy et les miens, de mesme volonté que présente mes bien humbles recommandations à vostre bonne grace. Priant le Seigneur, Monsieur, vous donner en santé heureuse et longue vye. De Paris, le 5 janvier 1564. Vostre bien humble et bonne amye, Anne de Pisseleu. »

Reste ce que Brantôme et Le Laboureur ont dit du peu d'accord qui aurait régné entre la duchesse d'Étampes et son mari. Au moins celui-ci ne s'éloigna-t-il ni de sa femme, ni de la cour. Nous le

voyons chevalier de l'Ordre et investi d'une charge de premier gentilhomme du Roi, et c'est à ce titre qu'un jour, présentant la chemise au Roi, celui-ci aurait refusé de la prendre de sa main, irrité de ce qu'il avait repoussé certaine réclamation ou demande de la duchesse.

Le Laboureur, très savant généalogiste et trop souvent aveugle et passionné critique, s'exprime ainsi, dès 1659[1] :

« Par arrest du Parlement donné le 13 août 1522 (lisez 1523) René de Brosse avoit esté condamné a estre décapité et ensuite pendu, avec confiscation de tous ses biens, et Jean de Bretagne son fils implora *en vain* le bénéfice du traité de Madrid pour y rentrer. L'intercession d'une très puissante parente luy servit aussi peu. » Cette parente doit avoir été Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours; et il se pourrait en effet que les clauses du traité de Madrid de 1526 n'eussent pas été fort promptement exécutées, par suite de la continuation des guerres; mais il n'en fut plus de même du traité de Cambrai, et nous avons vu que, dès 1529, tous les complices du Connétable ou leurs héritiers avaient dû rentrer dans leurs patrimoines respectifs. Pour ce qui touche à notre Jean de Brosse, le doute n'est guère permis d'après ce que nous avons reproduit ci-dessus de la réponse de François aux ambassadeurs de Charles-Quint : François avait octroyé à Jean de Brosse non seulement ce qu'avait possédé son père, mais même le comté

1. Addition aux Mém. de Castelnau, 1659, t. I, p. 863.

de Penthièvre, depuis cinquante ans réuni au duché de Bretagne. Nous ignorons donc où Le Laboureur, qui d'ailleurs ne se reporte qu'au traité de Madrid, avait puisé ce qu'il avance sur le peu de succès des réclamations de Jean de Brosse. Le Laboureur continue : « Comme Jean de Brosse n'avoit plus rien en sa puissance que l'honneur d'un nom illustre dont il estoit le dernier, il en fit un sacrifice pour espouser Anne de Pisseleu, maistresse du Roy François, lequel estoit en peine de lui donner une dignité à sa cour, qui ne se pouvoit plus aisément trouver que parmy les débris et les restes de quelque naufrage signalé. »

Si, comme tout nous porte à le croire, Jean de Brosse était rentré dès 1529 non seulement dans son patrimoine, mais dans la possession de Penthièvre, il n'avait pas eu besoin pour y rentrer de consentir à épouser en 1534 la maîtresse du Roi. Et le roi François aurait eu la main bien malheureuse s'il avait inutilement pendant huit ans tâché de découvrir un mari qui pût lui permettre de donner à sa maîtresse un rang à la cour. Ce rang, elle l'avait d'ailleurs. Depuis que la mort de Louise de Savoie avait, en 1531, licencié les dames de sa maison, Mlle d'Heilly avait été nommée gouvernante des enfants de France, et son mariage, à trois années de là, ne lui donna aucune autre charge à la cour.

« Mais outre que tous ces biens et ces grandeurs lui venoient d'une source empoisonnée, dans laquelle il ne s'osoit mirer de peur de voir un monstre en sa personne, il en jouit si peu heureusement que,

comme il ne servoit que de tiltre à sa femme, non seulement il ne les posséda que de nom, mais encore il en paya l'usure de son propre. En voici une preuve de la propre bouche du roy Henry II. »

Voyons cette preuve.

En 1556, neuf ans après la mort de François Ier, le duc d'Étampes est en procès avec son cousin Odet de Foix, comte de Vertus, héritier de son frère aîné le comte de Vertus, époux de Charlotte de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes. Autant qu'on en peut juger par l'extrait confus et embrouillé qu'en donne Le Laboureur, il s'agissait d'avances et de contrats faits par la duchesse en faveur de sa sœur Charlotte, et que le duc refusait de regarder comme valables. Le Roi François s'était vivement intéressé à l'exécution de ces contrats, et il avait à maintes reprises pressé le duc d'Étampes de les ratifier. Le Roi Henri, se trouvant dans la maison qu'il possédait rue Sainte-Avoie et qu'il donna plus tard au connétable de Montmorency, déclara alors « *que le duc d'Estampes lui avoit dit souvent* qu'il craignoit bien que le mariage[1] du comte de Vertus (Odet de Foix) avec la sœur de la dame d'Estampes se fist à ses despens ; que la dame d'Avaugour (Charlotte de Foix) estoit ordinairement près de la dame d'Estampes, fort caressée d'elle ; — qu'en ce temps, la dame de Bressuire, sœur dudit duc[2], fut, comme plusieurs autres dames, éloignée de la cour, et se plaignoit lors ledit duc que

1. Célébré à Moulins en 1557.
2. Jeanne de Brosse, mariée à René de Laval, baron de Bressuire.

c'estoit par la menée de ladite duchesse ; — que le crédit que ladite dame avoit à l'endroit du feu roy, que Dieu absolve, est si connu que personne n'en peut douter ; — que ledit roy s'est plusieurs fois coléré contre ledict duc, et qu'entre autres estant à la Baume en Dauphiné il le vit user de menaces, parlant à M. le Cardinal de Lorraine, qui le lendemain luy dit et audit duc qu'il faloit qu'il regardast de contenter sa femme ; — que depuis le Roy continua, en sorte que ledit duc une fois à son lever luy présentant les chausses, il luy refusa et luy fit défendre sa chambre, et qu'il se retira en une maison qu'il avoit en Berry, où feu d'Escars, Dampierre, Monstreuil et autres gentilshommes de la maison dudit seigneur le furent trouver, et puis se retirèrent à Moulins[1] ; — que le bruit a esté tout commun que Longueval manioit toutes les affaires de la duchesse, et que le duc s'est souvent plaint qu'il luy faisoit faire plusieurs choses à son désavantage ; — que les honneurs qu'en a eu ledit Longueval sont assez connus, et venoient de la faveur de ladite dame ; — que ledit duc s'est souvent plaint que ladite dame recevoit les gages de son estat de gouverneur de Bretagne, et luy n'en jouissoit de rien ; — qu'il se doutoit le plus des contracts qu'on faisoit pour la dame d'Avaugour ; — que le duc s'est plusieurs fois plaint à luy mesme à Villeneuve prez Nice, lors de l'entreveue du Pape et du feu Roy, et depuis à Lyon et à Moulins, environ le temps du combat entre Sarzay et

1. Maison et résidence assez ordinaire du Roi. Ce qui prouve que le duc ni ses amis n'étaient en disgrâce.

Veniers, et en plusieurs autres lieux depuis la mort de M. le Dauphin (1545), qu'il estoit contraint faire plusieurs actes et contracts au désavantage de luy et de sa maison, selon le vouloir de ladite duchesse, dudit de Longueval et autres leurs ministres. Sur quoy ledit seigneur (roi Henri II) luy avoit tousjours dit et commandé temporiser et leur complaire en ce qu'ils voudroient, et qu'autrement il se ruineroit luy et ses amis, et qu'il auroit meilleur moyen de faire service audit seigneur que lors estant dauphin; — qu'il luy avoit souvent dit que ce qu'il faisoit au désavantage de sa maison estoit par force et crainte, et n'entendoit qu'il eust lieu, et l'avoit prié s'en souvenir, etc. »

Il faudrait avoir sous les yeux le prétendu procès ou plutôt l'enquête faite à l'occasion des contrats passés en faveur de Charlotte de Pisseleu, comtesse de Vertus, pour voir bien clair dans tout ce fatras de Le Laboureur. A juger par ce qu'on nous en donne, il s'agissait de l'opposition que le duc d'Étampes faisait à l'exécution des contrats passés par sa femme en faveur de sa sœur Charlotte. Mais il ne fit jamais d'information sur la conduite de sa femme; il était ridicule de l'avoir supposé, car il devait savoir mieux que personne ce qui en était : quel bénéfice aurait-il tiré de cette information? On ne voit rien de pareil dans tout ce que rapporte Le Laboureur. Il est seulement permis de penser que le roi François prévoyait, si le duc ne laissait pas d'enfants, que sa riche succession passerait à la maison de Luxembourg, dépendante de l'Empire, et la politique lui

faisait prendre intérêt aux dispositions qui auraient conservé à la France une partie de cette succession. Elle fut en effet, après la mort de Jean de Brosse, recueillie par son neveu, François de Luxembourg, vicomte de Martigue, et plus tard par Marie, femme de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur. Quant au duché d'Étampes, il fit retour à la couronne à la mort d'Anne de Pisseleu, arrivée après l'année 1575, mais sans qu'on en ait pu jusqu'à présent découvrir la date précise.

CHAPITRE IX

MALADIE ET MORT DE FRANÇOIS Ier.

L'aventure de jeunesse dont nous avons parlé au chapitre III, devenue, grâce surtout à M. Cruche, le sujet des conversations de la ville et même de la cour, reçut avec le temps des embellissements de plus d'un genre. On ne s'en tint pas au récit qu'en avait donné la reine de Navarre dans sa 25e nouvelle : voici ce qu'il était devenu en 1603 sous la plume du sieur Guyon, sieur de la Nauche, médecin d'Uzerche en Limousin, et auteur des *Diverses leçons, suivans celles de Pierre Messie et d'Antoine Duverdier*[1]; c'est au tome II, chap. 16, p. 110.

« Le grand roy François Ier de ce nom s'estoit adonné à ce vice de paillardise; ce roy rechercha la femme d'un advocat de Paris que je ne veux nommer, car il a laissé des enfans pourveus de grands estats et qui sont gens de bonne renommée. Auquel jamais ceste dame ne voulut oncques complaire, ains au contraire le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roy estoit contristé. Ce que con-

1. Lyon, 1604, 1 vol., 1610 et 1625, 3 vol. in-8 (le titre et la date ont été donnés inexactement à la p. 10 du tome I).

gnoissans aucuns courtisans et maquereaux royaux, dirent au Roy qu'il la pouvoit prendre d'authorité et par la puissance de sa royauté. Et de fait, l'un d'eux l'alla dire à ceste dame, laquelle le dit à son mary. L'advocat voyoit bien qu'il falloit que luy et sa femme vuidassent le royaume, encor auroyent-ils beaucoup à faire à se sauver, s'ils ne luy obéissoyent. Enfin le mary dispense sa femme de s'accommoder à la volonté du Roy. Et afin de n'empescher rien en cest affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huict ou dix jours. Cependant, il se tenoit caché dans la ville de Paris, fréquentant les bourdeaux, cerchant la *maladie* pour la donner à sa femme, afin que le Roy la prinst d'elle, et trouva incontinent ce qu'il cerchoit et en infecta sa femme, et elle puis après le Roy ; lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenoit, et n'en peut jamais bien guérir. Car tout le reste de sa vie il fut mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible. »

Le bon médecin d'Uzerche aurait bien pu se contenter de nous apprendre cette belle aventure, sans nous révéler encore le mauvais cas des autres dames « que le Roi entretenoit ». Mais, à parler sérieusement, il est inutile de faire remarquer l'absurde invraisemblance d'un pareil récit. Nous le trouverions dans un écrit contemporain, comme la *Chronique de François Ier* ou le *Journal d'un bourgeois de Paris*, que nous aurions grand'peine à le croire ; et Brantôme n'en ayant pas dit un mot, nous en concluons que de son temps personne n'en avait encore rien soupçonné, car autrement il se fût certes donné la

joie d'en enrichir sa galerie de contes graveleux. Il a fallu donc attendre les premières années du dix-septième siècle pour savoir qu'il y avait une fois un avocat, mari d'une femme irréprochable, lequel, pour venger l'affront que le roi de France lui infligeait, serait allé prendre une maladie assez fréquemment mortelle, pour la donner à sa chaste épouse, et par cet intermédiaire la communiquer au Roi. En quelle année cet héroïsme d'un nouveau genre s'était-il accompli? On ne le disait pas encore. On se taisait également sur le nom de ces deux héros de l'amour conjugal, sous prétexte que leurs enfants étaient pourvus de grands états et de bonne renommée. Ces enfants avaient apparemment gardé soigneusement un tel secret de famille; mais ils n'avaient pu en faire un mystère au sieur Guyon; et comme rien ne pèse tant qu'un secret, c'est Guyon qui nous devait apprendre combien il en avait coûté au *grand roi François Ier* d'avoir été quatre-vingts ans auparavant l'amant tyrannique de cette digne avocate.

Le premier élément de cette fable saugrenue est facile à reconnaître: François avait, dans sa jeunesse, réellement aimé la femme d'un avocat. Marguerite sa sœur nous l'avait appris[1], et c'est encore Marguerite qui, dans une autre nouvelle, avait parlé d'un courtisan conseillant à son maître d'user de violence à l'égard d'une sage et belle fille. En rapprochant ces deux indices, Guyon en avait tiré le parti suivant:

1. Voy. tome I, p. 63 et suiv.

François Ier, « qui aimoit à paillarder, » aurait, « d'après le conseil de ses familiers, » usé de violence à l'égard de la femme d'un avocat, et la maladie dont il avait été victime aurait été le châtiment de son odieux abus de pouvoir.

Voilà déjà les chroniqueurs friands de scandale en assez bonne voie; mais la légende avait besoin d'être encore développée. François Ier, tous ceux qui l'ont connu l'attestent, était doué d'une grande beauté et d'une force physique exceptionnelle. Les chroniqueurs contemporains vantent à l'envi son caractère loyal, son esprit vif, enjoué, bienveillant, son ardeur pour tous les exercices de l'esprit et du corps, son infatigable besoin d'activité [1]. Cela ne se conciliait guère avec une maladie contractée dans sa jeunesse et qui l'aurait, à partir de là jusqu'à sa mort, rendu « mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible ».

La *tradition*, comme on dit, modifia donc quelque peu le premier récit : on reporta à une époque plus récente la mésaventure amoureuse du Roi avec la femme de l'avocat parisien, et pour aller au-devant des questions qu'on aurait pu faire sur ce que la dame

1. Oui, telle fut l'opinion unanime des contemporains et de Beaucaire lui-même. Mais Michelet devait changer tout cela. « Il semble, dit-il, que la Savoyarde s'essaya à la maternité par cette faible et fine créature (Marguerite), le pur élixir des Valois, avant de jeter en moule le gros garçon qui gâta tout, ce vrai fils de Gargantua. En celui-ci elle versa à flots et engloutit tout ce que sa forte nature donnait de charnel et de sensuel, de sorte qu'avec beaucoup d'esprit la créature rabelaisienne tint pourtant du porc et du singe. Fut-il légitime? qui le sait? » (Tome VIII, p. 184.)

Voilà l'écrivain choisi pour apprendre à nos enfants l'histoire de France!

était devenue, on en fit la première victime de sa résignation aux volontés vindicatives de son mari. Elle cessa d'être présentée comme un modèle de vertu conjugale, et l'époux outragé dut chercher à se venger d'elle aussi bien que de son royal complice. Guyon avait eu beau vouloir cacher le nom de cette femme, ce nom on avait fini par le découvrir. Enfin, la vraie histoire faisant mention d'une maladie grave qui, en 1539, avait mis en danger les jours du Roi, la *tradition* fut rapportée aux alentours de cette année.

Ce fut Mézeray qui, dans sa grande histoire de France, publiée en 1646, se fit le héraut de cette nouvelle transformation. Mézeray est assurément un historien de grande valeur. Le premier il a protesté contre la complaisance et l'esprit de parti des précédents chroniqueurs, et il diffère des romanciers historiques (bien qu'on lui ait à lui-même attribué des mœurs assez étranges) en ce qu'il ne pardonne pas à nos rois d'avoir été trop rarement des modèles de fidélité conjugale. Il enveloppe ceux qui jouissent de la confiance du souverain et qu'on appelle les favoris et les favorites dans la haine qu'il voue aux financiers. Il a donc recueilli volontiers le conte de Guyon, mais en le modifiant comme on va voir, après avoir dit qu'un abcès avait mis François Ier à l'extrémité en 1539 : « J'ay *entendu dire quelquefois* qu'il avoit pris ce mal de la belle Ferronnière, l'une de ses maîtresses, dont le portrait se voit encore aujourd'huy dans quelques cabinets de curieux[1],

1. On sait que l'admirable portrait de Léonard de Vinci connu sous ce nom (on ne sait pourquoi) représente Lucrezia

et que le mary de cette femme, *par une étrange et sotte espèce de vengeance*, avoit esté chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous deux. Le danger estant passé, ce mal le tint encore longtemps en langueur [1]. » Et arrivant à la dernière maladie du Roi : « Cet ulcère malin qui luy estoit venu l'an 1539 n'ayant pu être guéry par ses médecins, qui n'osèrent pas le traiter avec la rigoureuse méthode qu'il faut apporter à ces maux-là, *s'estoit traîné jusqu'au col de la vessie et commençoit à le ronger avec des ardeurs insupportables*, tellement que cette douleur et *cette infection* qui estoit répandue par toute l'habitude du corps luy causoient une fièvre lente et une morne fascherie qui le rendoient incapable d'aucune entreprise [2]. » Rapprochons cette première rédaction de celle qu'il donne dans son *Abrégé chronologique*, publié en 1667-8 (t. II, p. 914).

« Trois mois après le passage de l'Empereur à travers la France en 1539 [3], le Roy fut grièvement malade d'un fascheux ulcère qui luy vint à la partie que les médecins nomment le périnée. Ce mal, *disoit-on*, estoit l'effet d'une mauvaise adventure qu'il avoit eue *avec la belle Ferronnière, l'une de ses maîtresses*. Le mary de cette femme, désespéré d'un ou-

Crivelli, maîtresse de Ludovic Sforze. Le Louvre en doit la possession à François Ier, et c'est sans doute ce qui a fait croire qu'il représentait une femme aimée par ce prince.

1. Tome II, p. 1005.
2. Tome II, p. 1039.
3. Il fallait dire trois mois avant : le Roi « relevoit d'une maladie causée par un abcès, qui du costé droit estoit descendu dans le bas-ventre, quand il alla recevoir l'Empereur » à Châtellerault, en 1539; voy. ci-dessous, p. 349.

trage que les gents de cour n'appellent qu'une galanterie, s'advisa d'aller en un mauvais lieu s'infecter luy-mesme, pour la gaster et faire passer sa vengeance jusqu'à son rival. *La malheureuse en mourut, le mary s'en guérit par de prompts remèdes.* Le Roy en eut tous les fascheux symptômes, et *comme ses médecins le traitèrent selon sa qualité plus tost que selon son mal*, il luy en resta toute sa vie quelques-uns dont la malignité altéra fort la douceur de son tempérament et le rendit chagrin, soupçonneux et difficile, *mais, à dire vray, plus exact, plus mesnager et plus attaché à ses affaires.* » On voit que depuis la publication de sa grande Histoire, de 1646 à 1668, Mézeray avait appris bien des choses. La belle Ferronnière était *morte* de la maladie, le mari *par de prompts remèdes* avait guéri, et les médecins *par respect pour sa qualité n'avaient pas osé traiter le Roi selon son mal.* Le *j'ai quelquefois entendu dire* de la grande Histoire devient un général *disait-on.*

Il appartenait à Dreux Du Radier de broder encore sur Mézeray. « L'amour de François Ier *pour une des plus belles femmes de son temps, connue sous le nom de la belle Féronière*, est un fait attesté *par tous ou par presque tous* les historiens du règne de ce Prince[1], qui en ont parlé directement ou indirectement. Cependant nous ignorons entièrement quelle étoit cette

1. Tous ces *historiens* qu'il cite en note sont d'abord Mézeray, puis Varillas, liv. VIII, p. 359 (qui n'en dit pas un mot), le *Calendrier* du Père Lenfant, 31 mars, les *Diverses leçons* de Guyon, Bussières qui n'a fait que rappeler Mézeray, et enfin Bayle, Dictionnaire historique : *François Ier*.

femme, et ce *qu'elle est devenue. Une ancienne tradition* veut qu'elle ne fût nommée la belle Féronnière que *parce que son mary étoit un Marchand de fer....* Mais sur quoi fonder cette tradition? On ne voit rien qui y conduise ; il y a même beaucoup à en douter, lorsqu'on lit dans les leçons diverses de Louis Guyon ce qu'on dit *de la belle Féronière* rapporté de la femme d'un avocat de Paris.... Le récit de Louis Guyon *ne diffère presque en rien* de ce que Mézeray dit dans sa grande Histoire et dans son Abrégé.... Si l'usage des citations marginales eût eu lieu du temps de Mézeray, *il nous auroit indiqué la source* où il avoit appris que *la belle Féronière* mourut de sa maladie[1], et que le mari en guérit.... *Il n'a eu que la tradition et quelques mémoires* pour guides. Je croirois donc aisément... que le nom du mari de la belle Féronière pouvoit être ou Féronier ou Le Féron. Il y a eu deux Avocats de ce nom. Si Guyon n'avoit pas parlé de l'Avocate aimée par François Ier comme d'une femme d'une sagesse accomplie et d'une vertu rare, j'aurois pu soupçonner que cette femme auroit été la même qui fait le sujet de la 25e nouvelle de la troisième journée de l'Heptaméron ; mais François étoit fort jeune au temps de l'aventure rapportée par la Princesse sa sœur, au lieu que celle de la belle Féronière est *assez généralement* référée à l'année 1538 ou 1539[2]. »

1. L'emploi des notes marginales était répandu bien avant Mézeray, et Mézeray ayant averti qu'il ne racontait cela que pour *l'avoir entendu dire quelquefois*, allait au-devant des sots regrets de Du Radier.

2. *Loc. cit.*, p. 170-174. Du Radier insère en cet endroit la

Resterait maintenant à examiner l'opinion de Bayle ; mais au lieu de faire usage de l'esprit critique qui lui a permis de réduire à néant tant d'assertions historiques et littéraires, Bayle a trouvé plus simple et plus piquant d'accepter sans contrôle et de répéter tout ce qu'on avait ramassé de honteusement impur sur le compte de François Ier, sans essayer d'en contester l'exactitude et même la vraisemblance. Comme il n'a rien ajouté à la fable de la belle Ferronnière, et qu'il n'a pas puisé à d'autres sources que Guyon et Mézeray, nous n'avons à nous arrêter à rien de ce qu'il a répété avec tant de complaisance[1].

Pour ne rien laisser à désirer sur la légende de cette belle Ferronnière, je vais transcrire la notice qu'une dame d'un esprit distingué, la comtesse de Bradi, lui a consacrée dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, notice que s'est empressée de recueillir, en 1858, la *Nouvelle Biographie générale*[2].

« La belle Ferronnière, maîtresse de François Ier,

25e nouvelle, et avec la pruderie si respectable d'un moraliste de la fin du dix-huitième siècle, il ajoute : « Ceux qui connoissent les mœurs de ce temps ne trouveront rien ici que de très conforme aux *idées* qu'on avoit alors. » En effet, la mésaventure d'un vieux mari ne devait-elle pas sembler incroyable aux contemporains de Diderot et de Richelieu?

1. Il faut rendre à Varillas cette justice que dans son histoire romanesque de François Ier il a dédaigné d'admettre la fable de la *Belle Ferronnière* et d'attribuer la mort de la reine Claude aux suites de l'incontinence de son mari. Cette réserve est d'autant plus digne d'éloge qu'elle est inattendue.

2. Il faut remarquer que l'article de la *Nouvelle Biographie générale* embellit singulièrement son modèle. Ainsi presque tout ce qui est souligné dans la citation qu'on va lire appartient

morte vers 1540. *Suivant l'opinion générale,* elle était née *en Castille et avait passé en France, mêlée à la troupe de vagabonds et de saltimbanques qui suivirent François Ier* à son retour de captivité. Le Roi se trouvait à Compiègne en 1538, lorsque le bruit se répandit qu'il était dangereusement frappé d'*une maladie honteuse* dans son origine, *dégoûtante dans ses symptômes,* et contre laquelle on n'avait encore trouvé aucun remède efficace. On racontait que le Roi avait séduit une femme désignée seulement par le nom de la belle Ferronnière; que le mari, appelé *Jean Ferron,* vieux et *austère bourgeois, logé à Paris dans la rue Barbette,* en face de cet hôtel Notre-Dame d'où étaient sortis jadis les assassins de Louis d'Orléans, avait conçu dans les transports de sa jalousie, etc. François Ier ne parvint jamais, *dit-on,* à se guérir, et il mourut de ce mal redoutable après huit ans de souffrances. » Et en note : « Guyon, *qui affirme avoir vu la belle Ferronnière,* se refuse à donner des détails sur sa famille.... *Elle mourut jeune,* et fut, *ajoute-t-il,* ensévelie dans le couvent de Saint-Maur, sa paroisse. » Ainsi broder sur le texte de Guyon, c'est en vérité *dorer l'or !*

Et maintenant que j'en ai fini avec la belle Ferronnière, je trouve devant moi Brantôme, et il va nous dire que, dans sa jeunesse, François Ier, ayant fait l'expérience du danger de courtiser des femmes

à la *Nouvelle Biographie* et ne se trouve pas dans l'*Encyclopédie.* Nous ne savons si c'est l'auteur qui a cru devoir ajouter ces ornements à son œuvre en la rééditant, ou si l'on en est obligé à un autre rédacteur.

et filles de bas étage, s'en était gardé plus tard, et dans cette intention avait institué sa cour de grandes, belles et nobles dames, qui l'avaient mis à l'abri du danger auquel il s'était auparavant exposé. Il nous dira même que la reine Claude était morte victime de la maladie honteuse que le Roi avait rapportée de son premier commerce avec les femmes de la ville. Examinons la valeur de ces allégations.

Brantôme, dont l'histoire à tant à se plaindre et tant à se louer, n'a jamais été moins soucieux de la vérité que dans toutes les lignes qu'il a consacrées à la fille du roi Louis XII. Ainsi, dans son article de François Ier, en rappelant que Charles-Quint dans le traité de Madrid avait demandé pour otages ou douze des plus éprouvés capitaines de France ou les deux enfants du Roi : « Madame la Régente, dit-il, ayma mieux livrer ses deux enfans » que tous ces grands seigneurs et capitaines; « ce que plusieurs mères ou grands'mères n'eussent pas volontiers faict[1], et fas-

1. On peut juger de la grandeur du sacrifice que Louise de Savoie faisait alors à l'intérêt de la France en se reportant aux paroles de l'ambassadeur de Florence, Baldassaro Caducci, dans le temps des conférences de Cambrai : « Quanto alla pace, mostrò certamente Sua Maestà esser d'un perfetto giudizio, molto più che l'è di donna, e d'un discorso mirabile.... mostrandoci che il desiderio di recuperare gl' infanti suoi costringeva la Maestà del Re e lei a non mancare in cosa alcuna per la qual potessono pervenire a tanto desiderato fine; dolendosi gravemente della crudeltà quale è usata per Cesare verso questi poverini, avendoli privati di tutti i servitori, lasciatoli soli, come se fossono villani... che mai fu vista simil crudeltà. » (Lettre du 5 juin 1529.) Et le même ambassadeur exprimant son regret de ne pas voir dans le traité de Cambrai une clause favorable aux États d'Italie : « Credo che se non fosse tanto desiderio di Madama del recuperare questi figliuoli suoi,

cha fort cette bonne et saincte princesse la reyne Claude, leur mère ; mais elle n'avoit pas trop grand crédit. » Or le traité de Madrid ne fut consenti et signé qu'au mois de février 1526, deux ans après la mort de Claude[1].

Ce qu'il a conté, vers 1600, dans son vilain livre des *Dames*, est bien autrement grave. Anne de Bretagne, dit-il, s'était constamment opposée au mariage de sa fille Claude avec le duc de Valois. « Si elle eust vescu, ajoute-t-il, le roy François ne l'eust jamais espousée. Car elle prévoyoit bien le mauvais traittement qu'elle en debvoit recepvoir, d'autant que le roy son mary lui donna la *maladie* qui luy advança ses jours. »

Le manuscrit des *Dames* n'a pas été conservé ; on n'en a imprimé le texte que sur une copie vers la moitié du dix-septième siècle. Il faudrait pouvoir lire cette phrase dans l'original pour être bien sûr qu'elle soit de Brantôme ; car dix lignes plus bas, il ajoute : « Ceste vertueuse et sage reyne Claude produisit une très belle et généreuse lignée au roy son mary.

non saria il Re disceso a tal partito. Ma gli è bisognato contentare e soddisfare alle lagrime di lei. » (Négociations de la France avec la Toscane, t. II, lettre du 25 août 1529.)

1. Sébastien Moreau, dont la touchante relation de la délivrance du Roi a été insérée dans le recueil des *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. II, p. 327, raconte ainsi la séparation du Roi et de ses fils : « Le bon seigneur quant il eut aperceu ses enfans, ayant pitié d'eulx, ne leur sceut dire autre chose sinon qu'ils se gardassent d'avoir mal et qu'ils feissent bonne chère, et que bientost il les manderoit quérir. En ce faisant, les larmes luy tombèrent des yeux. Ce fait, leur feist le signe de la croix en leur donnant la bénédiction de père. »

Elle en fut fort aymée et bien traittée, et fort regrettée aprez sa mort[1]. » N'est-il pas permis de conjecturer que la première de ces deux phrases n'est pas de la main qui l'a démentie aussitôt d'une façon si complète? Cette contradiction a dérouté ceux-là même qui ont fait un roman de l'histoire de François Ier. « Le règne entier de Claude, dit Dreux Du Radier, n'eut rien que de fort triste. A peine Louis XII fut-il expiré qu'elle se vit exposée à l'indifférence de son époux et à l'humeur impérieuse de la duchesse d'Angoulême, sa belle-mère, qui fut nommée régente dès l'an 1515. L'autorité étoit entre les mains de la duchesse et *entre celles des maîtresses du Roi et de ses favoris*. Elle fut même la victime des plaisirs déréglés du Roi qui, *en abrégeant ses jours*, abrégea ceux de la Reine.... Je ne sais pas trop par quelle sorte de raisonnement Brantôme, qui nous dit tout cela fort crûment, ajoute à la suite qu'elle fut fort aimée du Roi et bien traitée, si à l'égard du traitement il entend autre chose que l'hommage extérieur que François Ier, *le plus judicieux des hommes*, ne pouvoit refuser aux bonnes qualités de son épouse. »

Brantôme est donc le premier qui, vers l'année 1600, a voulu nous dire, en dépit de ce que nous avaient appris Arnoul Le Ferron et Marguerite d'Angoulême[2], le genre de maladie qui avait conduit au tombeau non seulement en 1524 la reine Claude,

1. Édit. Lalanne, t. VIII, p. 107.
2. Voy. tome I, p. 77.

mais vingt-trois ans plus tard celui qui l'en avait infectée. Comment accorder avec l'assertion d'un auteur aussi crédule en pareille matière ce que tous les contemporains sans exception nous racontent de la forte constitution, de la bonne mine de François Ier, de son inclination constante pour la conversation et le commerce des femmes, et les relations intimes qu'il ne cessa d'entretenir d'abord avec Madame de Châteaubriant, puis avec Anne de Pisseleu? Reconnaît-on là un homme condamné à traîner toute sa vie un mal incurable, dont la seule vue d'une femme devait raviver les cuisants regrets? Il aurait communiqué à sa vertueuse femme le mal dont il était rongé lui-même, et cette femme lui aurait donné sept beaux enfants, dont le dernier, Marguerite, depuis duchesse de Savoie, était née le 5 juin 1523, treize mois et quinze jours avant la mort de sa mère! Marguerite semble avoir été la plus forte de tous ces enfants. Ce serait donc après sa naissance que la Reine aurait reçu les premiers germes de la maladie qui devait l'enlever au monde. Mais le Roi l'avait quittée peu de temps après son heureuse délivrance pour organiser l'armée qui devait franchir les Alpes; il jouissait alors de la santé la plus florissante. Il est vrai qu'à Madrid une grave maladie mit sa vie en danger, mais il n'entra dans la pensée de personne d'en chercher la cause ailleurs que dans le profond chagrin de sa captivité. C'est alors que l'Empereur le visita et lui fit espérer une prochaine délivrance; Marguerite sa sœur bien-aimée vint le voir, et cette double visite suffit pour lui rendre sa robuste santé.

Passez en revue tous les documents contemporains, sérieux, badins ou satiriques, de la première moitié du seizième siècle, de 1510, François ayant alors seize ans, à 1547, date de sa mort, et vous ne trouverez aucun indice de cette prétendue maladie, pas un seul mot qui justifie cette fâcheuse imputation qui a si bien fait fortune du dix-septième au dix-neuvième siècle. Qu'on ne cite pas à l'appui des méchants propos de Brantôme les prétendus *Mémoires du maréchal de Tavannes*, œuvre informe de son fils ou de son neveu Neufchèze composée vers 1620, comme d'un auteur contemporain ; on a fait trop de bruit d'une phrase qui ne méritait pas tant d'honneur : « Les dames plus que les ans luy (à François Ier) causèrent la mort..... L'aage attiédit le sang, les adversitez l'esprit, les hazards le courage, et la monarchie désespérée n'espère que volupté[1]. Tel estoit le roy François, blessé des dames au corps et en l'esprit. La petite bande de madame d'Estampes gouverne. Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires, François voit les affaires quand il n'a plus de femmes[2]. »

1. Quel emphatique galimatias ! Cela veut dire apparemment qu'après avoir *espéré* la monarchie, c'est-à-dire l'empire du monde, on arrive, quand on en *désespère*, à ne plus *espérer* que la volupté. — Rien de plus informe, de plus sottement prétentieux que ces prétendus mémoires d'un courtisan fanatique et mécontent de tout le monde. Ces songes creux n'ont été imprimés qu'en 1653.

2. Éd. Petitot, p. 407, 217. Quand les femmes ont-elles donc manqué à François Ier ? Et qui a dit au sieur de Neufchèze qu'Alexandre ne voyait de femmes que quand il n'avait pas d'affaires ?

Mais je n'en ai pas fini avec Brantôme. Au commencement de son Henri II, il jette un coup d'œil sur les galanteries des précédents rois, qu'il expose à sa manière et sans le moindre souci d'être vrai. A l'en croire, Philippe de Valois était mort pour avoir trop aimé sa jeune femme, Blanche d'Évreux. — Le roi Jean n'était retourné en Angleterre que pour y retrouver une maîtresse faite durant sa prison. — Le sage roi Charles V ayant épousé sa femme « pour son plaisir », était devenu amoureux de l'héritière de Flandres, mariée à son fils Philippe le Hardi. — Charles VI avait aimé fort sa jeune tante la duchesse de Berry, et Valentine de Milan « fut cause de sa grand'maladie et de la perte de son sens ». — Charles VII « ayma si esperdument la belle Annez, qu'il en oublia tous les affaires de son royaume ». — « Ce bon rompu le roy Louis XI ayma... indifféremment toutes femmes... aussi s'en trouva-t-il bien tout le long de son règne. » — « Charles VIII, pour aimer trop les dames, perdit son royaume de Naples et la vie. » — « Louis XII aima fort... La belle Marie d'Angleterre fut cause de sa mort, et outre ce, il en ayma d'autres à part, et mesmes une grande dame mariée alors, *comme j'ay ouy dire à une ancienne dame.* » C'est, il faut en convenir, un assez faible garant des fredaines du bon roi Louis XII que cette « ancienne dame » de la cour de Henri IV. Mais, en pareille matière, Brantôme a toujours la foi la plus robuste. — Arrivé à François Ier, il commence par un bel éloge pour finir par des propos saugrenus et de capricieuse fantaisie.

« Lorsque le roy Henry vint à la couronne, il s'y

trouva fort heureux, car son royaume estoit paisible, franc de toute guerre ; il trouva force finances dans le trésor du Louvre, qu'on estimoit à trois ou quatre millions [1], sans le revenu de l'année qu'il voyoit venir devant luy, et hors de toutes debtes. Le Roy son père luy laissa toute cette belle succession ; belle se peut-elle dire, quand on la laisse point brouillée d'affaires ny chargée de guerres ny de debtes. En quoy on doibt faire grand cas de la sagesse et belle conduite de ce grand roy François, et qu'il ne brouilloit son bien comme on le taxoit en donnant desmesuréement aux dames qu'il aymoit... car il vaut mieux les aymer, puisque nous sommes humains, que de tumber en plus grands et énormes vices ; mais de se laisser aller par trop à elles, cela est repréhensible. » (Ici l'incidence sur les amours des précédents rois, avant de revenir à François Ier.) « Le roy François aima fort aussi et trop ; car estant jeune et libre [2], sans différence il embrassoit qui l'une qui l'autre... dont il en prist la grande *maladie* qui luy advança ses jours : et ne mourut guère vieux [3], car il n'avoit que cinquante-trois ans, ce qui n'estoit rien. Et luy, après s'estre veu eschaudé et mal mené de ce mal, advisa que s'il continuoit cet amour vagabond, qu'il seroit encore pris, et comme sage du passé advisa

1. Autant pour le moins qu'en devait plus tard laisser notre grand roi Henri IV.

2. C'est-à-dire avant 1514, date de son mariage, et par conséquent avant d'être roi.

3. François vécut, comme on pourrait dire, *âge de roi ;* âge que n'avaient dépassé ni Louis XII, ni Henri VIII. Charles-Quint, déchargé des soucis de la couronne, atteignit 58 ans, cinq

à faire l'amour bien gallanment. Dont pour ce institua sa belle court, fréquentée de si belles et honnestes princesses, grandes dames et damoiselles, dont ne fit faute que, pour se garentir de vilains maux et ne souiller son corps plus des ordures passées, s'accommoda et s'appropria d'un amour point sallaud, mais gentil, net et pur[1]. »

Il est malaisé, disait Pascal, de prouver qu'on n'est pas un tison d'enfer. Mais on n'a besoin que de bon sens et de la moindre expérience du monde pour refuser d'admettre qu'un prince, héritier présomptif de la couronne, élevé par une mère prudente et attentive, près de la plus aimée des sœurs et la plus digne de l'être, n'ait dans sa fleur de jeunesse distingué aucune femme et se soit adressé indifféremment à la première venue, jusqu'au jour où il aurait reconnu, mais trop tard, le danger de pareilles aventures. Si nous apprenions cela d'un contemporain, nous n'en croirions encore qu'une faible partie; mais c'est à

années de plus que lui. Rappelons les dates funéraires des précédents rois de France :

Hugues Capet	mort à	56 ans.	Philippe V...	mort à	28 ans.
Robert.....	—	45 —	Charles IV...	—	33 —
Henri Ier.....	—	55 —	Philippe VI ..	—	57 —
Philippe Ier..	—	55 —	Jean.....	—	45 —
Louis VI.....	—	56 —	Charles V.. .	—	43 —
Louis VII....	—	59 —	Charles VI.. .	—	50 —
Philippe II...	—	58 —	Charles VII...	—	59 —
Louis VIII...	—	39 —	Louis XI.....	—	63 —
Louis IX....	—	55 —	Charles VIII..	—	27 —
Philippe III..	—	40 —	Louis XII.....	—	53 —
Philippe IV..	—	46 —	François Ier...	—	53 —
Louis X.....	—	27 —			

1. Éd. Lalanne, p. 240 et suiv.

soixante, à quatre-vingts années de distance qu'un garant aussi suspect que l'est Brantôme vient ainsi démentir tout ce que nous avaient appris et la reine de Navarre et le seigneur de Fleuranges, compagnon des jeux du prince adolescent! Ne semblerait-il pas que Brantôme ait glissé une médisance aussi grossière à la suite de toutes celles qu'il a répandues sur les autres rois pour encourager notre grand Henri IV à n'avoir pas plus de scrupules et de retenue que ses prédécesseurs? De tout ce qu'il a déblatéré, il n'est resté qu'un point : c'est la maladie dont François Ier n'aurait pu se garantir. Et quant à la date de cette maladie, il est le seul à la rapporter à la première jeunesse de François, au temps où il se sentait « jeune et libre », c'est-à-dire où il n'était pas marié. Lui dont le cœur ne cessa d'être pris, d'abord par Françoise de Foix, et immédiatement après par Anne de Pisseleu, supposera-t-on qu'il se serait volontairement engagé dans ces tendres liens, s'il avait eu à compter avec un mal aussi incommode? Avant 1522, date de la naissance de sa dernière fille, il était déjà depuis plus d'une année attaché à madame de Châteaubriant. Suivant Brantôme, cette maladie de jeunesse aurait avancé ses jours. Ceux qui ont retenu de son dire le fait de la maladie ont au moins senti le besoin d'en retarder de vingt-cinq ans la première atteinte. C'est en 1539 que François aurait bravé le danger dont l'avait rendu victime la femme de l'avocat, transformée en belle Ferronnière. Ainsi la coupe qui devait à Brantôme ses premiers contours avait perdu sa forme originaire entre les mains de

Louis Guyon, et devint cruche entre celles de Mézeray :

Amphora cœpit
Institui : currente rota cur urceus exit ?

La fin de ce paragraphe de Brantôme répond au commencement ; car François Ier n'« institua » aucunement une « belle cour fréquentée de belles princesses, grandes dames et damoiselles ». Comme les reines et princesses du sang des deux siècles précédents, Claude et Éléonore, les filles de France Renée, Madeleine et Marguerite, eurent chacune leur maison composée de dames et demoiselles de qualité. A ces trois maisons il faut ajouter celle de la mère du Roi, qui, toute réunie qu'elle était à celle de la reine Claude, était entretenue non par le Roi, mais de l'épargne de la Régente. Il en était de même de celle de Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur du Roi ; ces trois ou quatre maisons formaient sans doute un *personnel* plus nombreux qu'il ne devait être chez les précédentes reines Jeanne de Bourbon, Isabeau de Bavière, Marie d'Anjou et Anne de Bretagne ; mais François Ier n'avait rien innové, il n'avait pas « institué » de cour, et les reines et princesses du sang s'étaient contentées de suivre l'ancien et royal usage de former un corps de dames et demoiselles, qui devaient le choix qu'on avait fait d'elles à leur naissance, au médiocre état de leur fortune, aux services de leurs parents ou enfin au succès de leurs sollicitations. Il en était de ces jeunes filles comme des pages et des écuyers du Roi, qui ne sortaient guère du service qu'ils remplissaient que pour être revêtus de quelque

bon office à la guerre ou dans les affaires du Roi. De même, pour leurs filles d'honneur, de corps et de compagnie, les princesses prenaient une sorte d'engagement de pourvoir à leur avenir; on leur ménageait des alliances assorties, on les dotait ou bien on leur donnait un bon bénéfice ecclésiastique, abbaye, canonicat ou prieuré. Toutes les filles d'honneur vivaient sous la direction de quelque dame d'un certain âge et de sagesse éprouvée, responsable de la bonne ou mauvaise tenue de son jeune troupeau. Le roman du *Petit Jehan de Saintré* et l'état des maisons de la cour de Bourgogne prouvent suffisamment qu'il en était ainsi déjà dans la maison de France et celle de Bourgogne au siècle précédent. Il en fut encore ainsi sous Marie de Médicis et sous Anne d'Autriche. Dans tous les changements de résidence du Roi, la Reine, la Régente et les princesses du sang avaient coutume de le suivre, et avec elles les dames de leurs maisons. Il va sans dire que toutes ne prenaient pas également part à tous les genres de jeux et de plaisirs. La reine Claude et la Régente, dont les santés exigeaient toujours des ménagements, retenaient autour d'elles un cercle plus ou moins nombreux; tandis que les autres, distinguées, dit Brantôme, sous le nom de *petite bande* ou *compagnie* (deux mots absolument synonymes), suivaient les chasses du Roi, étaient l'âme des jeux, des danses, des concerts et de tous les divertissements. Les historiographes ont imaginé dans cette expression de *petite bande* quelque chose de défavorable à l'honneur de celles qui la composaient;

mais Brantôme, au milieu de toutes ses grivoiseries, avait coupé court à ces insinuations : « La reine Catherine, dit-il, estant dauphine, estoit de fort bonne compagnie et gaye humeur, aymant tous honnestes exercices..... Elle aymoit la chasse fort aussi; sur quoy j'ay ouy faire le conte à une dame de la court d'alors que le roy François ayant choisy et faict une trouppe qui s'appelloit la *petite bande*, des dames de sa court des plus belles, gentilles et plus de ses favorites, souvent se desrobant s'en partoit et s'en alloit en autres maisons courir le cerf et passer son temps, et y demeuroit quelquefois ainsi retiré huict jours, dix jours. Madame la Dauphine, voyant telles parties se faire sans elle, mesmes que mesdames ses belles-sœurs Madeleine et Marguerite, filles du Roy, en estoient, et elle demeuroit au logis, elle fit prière au Roy de la mener tousjours quant et luy, et qu'il luy fist cest honneur de permettre qu'elle ne bougeast jamais d'avec luy.... Le roi François lui en sceut si bon gré, voyant sa bonne volonté d'aymer sa compaignie, qu'il luy accorda de très bon cœur[1]. » Une compagnie, une petite bande, dont faisaient partie les deux filles du Roi et la Dauphine, pouvait-elle avoir le caractère d'une société vouée au libertinage? Je ne pense pas qu'on puisse de bonne foi le supposer.

Que François Ier, comme après lui Louis XIV, ait aimé la société, la conversation des femmes; qu'il ait voulu leur rendre agréable le séjour de la cour, qui leur devait son principal éclat, on ne saurait le

1. Tome XII, p. 345, éd. Lalanne.

contester. Il y eut toujours dans l'imagination de ce prince quelque idéale réminiscence de la cour d'Artus. Dans l'espoir de remettre en vogue les meilleures traditions de l'ancienne chevalerie, il avait invité tous les jeunes gentilshommes de sa maison à se choisir une dame de leurs pensées, à laquelle ils feraient vœu d'obéir et de laquelle ils devaient défendre l'honneur envers et contre tous. Le nom de chacune de ces maîtresses pouvait ne pas rester secret, personne ne devant en tirer la moindre conséquence défavorable à son honneur. Malheur à ceux qui, devant lui ou à sa connaissance, auraient médit des dames! Brantôme l'a reconnu à diverses reprises quand il ne *gabait* pas : « Considérant, dit-il, que toute la décoration d'une court estoit des dames, il l'en voulut peupler plus que de la coustume ancienne, comme, de vray, une court sans dames c'est un jardin sans aucunes belles fleurs..... Ce n'est pas tout d'y voir force princes, force grands capitaines, force gentilshommes et gens de conseil, et les ouyr parler de la guerre, de l'estat, de la chasse, de jouer et de passer le temps; tous ces exercices ennuyent en peu de temps; mais jamais on ne s'ennuye de converser avec les honnestes dames. De plus, quand on alloit aux guerres ou à quelque voyage, qu'est-ce qui réjouissoit plus un gentilhomme que d'emporter une faveur de sa maistresse, et s'hazarder à tous périls à la bien employer pour l'amour d'elle, et puis s'en tourner avec le contentement de recevoir force bons visages de sa dame et force accollades, après celles de son roy? Aussi ce grand roy disoit

que les dames rendoient les gentilshommes de sa court aussi vaillans que leurs espées. Pour fin, une court sans dames est une court sans court[1]. »

Or, faudrait-il voir dans cette réunion de jeunes, belles et nobles dames, groupées autour de la Reine, un sérail de l'époux de cette reine? Voilà ce qu'on n'a pas craint de soutenir, en se fondant exclusivement sur quelques gasconnes turlupinades, démenties par celui même qui les avait dites.

. . . « Le roy François, qui a bien aymé les dames, ne voulut point qu'on en médist en sa court, et voulut fort qu'on leur portast un grand honneur et respect. J'ay ouy raconter qu'une fois, luy passant son caresme à Meudon, il y eut un sien gentilhomme servant, le sieur de Buzambourg, de Xaintonge, lequel servant le Roy de la viande, dont il avoit dispense, le Roy lui commanda de porter le reste, comme l'on voit quelquesfois à la court, aux dames de la petite bande..... Ce gentilhomme se mit à dire parmy ses compagnons que ces dames ne se contentoyent pas de manger de la chair crue en caresme, mais en mangeoient de la cuitte et leur benoist saoul. Les dames le sceurent et s'en plaignirent aussitost au Roy, qui entra en si grande colère qu'à l'instant il commanda aux archers de la garde de son hostel de l'aller prendre et pendre sans autre délay. Par cas, ce pauvre gentilhomme en eut le vent par quelqu'un de ses amis, qui évada et se sauva bravement..... Et lors le Roy dit tout haut que qui-

1. Tome III, p. 127, 129.

conque toucheroit à l'honneur des dames, sans rémission il seroit pendu[1]. »

On objectera peut-être contre la bonne tenue de la maison des reines et princesses de ce temps-là que ce fut dans celle de Louise de Savoie que François trouva sa deuxième maîtresse, Anne de Pisseleu. Mais on devra reconnaître que ses relations avec cette jeune fille demeurèrent secrètes au moins jusqu'à son retour de captivité. C'est ainsi que plus tard Henri IV s'éprit de mademoiselle de Montmorency, Louis XIII de mademoiselle de La Fayette et Louis XIV de mademoiselle de La Vallière, qu'ils avaient remarquées dans les maisons de la reine Marie de Médicis et de la reine Anne d'Autriche. En conclurez-vous que la galanterie abandonnée eût son siège dans ces royales demeures? Concluons plutôt de tout ce que nous avons pu recueillir que François fut le premier qui inaugura la véritable politesse et cette juste réserve qu'on appela depuis l'étiquette de la cour de France. Cette étiquette fut encore observée tant que vécut Catherine de Médicis; un peu moins bien tenue sous le règne de Henri IV, elle reparut avec toutes ses exigences à la cour de Louis XIII et de Louis XIV.

Toute bonne que fût sa santé, François Ier fut toute sa vie fréquemment arrêté par de fortes fièvres, qui cependant ne lui ôtaient rien de son activité. S'il fallait en croire les historiographes, à partir de la maladie qu'il eut en 1539, un affaiblissement crois-

1. Tome IX, p. 474.

sant se serait montré dans toutes ses facultés. Michelet n'a pas manqué de s'emparer de cette donnée et de l'exagérer jusqu'à l'absurde. D'après lui, le Roi « meurt huit ans d'avance par une horrible maladie, dont la médecine ne le sauve qu'en l'exterminant. » C'est à peine si « on parvient à pouvoir le montrer, le mettre à cheval, etc.[1] ». Nous verrons tout à l'heure ce qui en est. Nous avons au moins des documents qui nous permettent d'apprécier le caractère du mal qu'il ressentit en 1539. Écoutons Martin Du Bellay, car à vrai dire on n'a fait que répéter ou exagérer son texte :

« L'an 1538[2], le Roy estant à Compiègne, tomba malade d'une apostume qui lui descendit au bas du ventre[3] et dont il fut en grand danger de mort[4]. »

L'auteur anonyme de la *Cronique du Roy François premier*, qui s'arrête avec l'année 1543, avait dit de son côté (p. 271) :

« Le Roy estant à Compiengne et à Villiers-Cousterez en Picardie[5], luy survint une maladie qui le tint longuement, et fut en très grand dangier de sa personne. De laquelle maladie la Roynne fut fort dolente et esplourée. Toutesfoys peu de temps après, à l'ayde de Dieu et intercession des saincts luy, fut sa senté restitue. De laquelle maladie et convalescence en fut faict et compousé ung *cantique de la Roynne* par Marot. »

C'est le cinquième des chants divers de l'édition

1. Liv. VIII, p. 474.
2. Faute d'impression ; pour 1539.
3. Elle ne se serait donc pas formée au périnée, comme l'a dit Mézeray.
4. Liv. VIII, p. 293, éd. Petitot.
5. En septembre 1539, et non 1538, comme dit Michelet.

Lenglet, composé apparemment d'après l'invitation de la Reine Éléonore ; il prouve au moins que le Roi ne faisait pas mystère du caractère de sa maladie :

S'esbahit-on se je suis esplourée,
S'esbahit-on si suis descoulorée,
Voyant celluy qui m'a tant honnorée
Estre à la mort ?...

J'ai la conviction que personne, au temps où cette maladie se déclara, n'eut la pensée d'y voir une affection syphilitique. Et qu'on se reporte aux descriptions que donnent de ce dernier mal les auteurs du temps, on ne trouvera aucun rapport entre une apostume, c'est-à-dire un abcès, qui s'ouvre, se vide et disparaît, et les affreux symptômes qui caractérisaient alors cette *lues* par les Français appelée *napolitaine* et par les Italiens *française*... Beaucaire, le détracteur le moins scrupuleux de notre Roi, qu'il ne craint pas de nous représenter comme exclusivement absorbé par les femmes et les chasses, ne pouvait manquer d'attribuer sa mort à l'abus des plaisirs. Mais il ne laisse pas supposer, parce que l'idée ne lui en vient pas, que ses deux dernières maladies fussent de la nature de celle dont Brantôme et Guyon devaient parler. Il rapporte que le Roi avait eu un abcès en 1539 : « Febris primum quotidiana sub vesperam dumtaxat accedens, deinde continua, ex ulcere inter anum et vesicam ab immodica venere enato emanans, *quo aliquot ante annis Compendii graviter afflictus fuerat*... confecit[1]. »

1. Éd. de 1625, p. 693.

D'après lui, si François ne profita pas de la belle occasion d'arrêter l'Empereur à son passage en France, c'est que « *in voluptates immersus ab hisque occaecatus bonas occasiones omittebat, inanes persequebatur*[1]. » N'est-ce pas ici le fanatique historien que la passion aveugle?... L'énervement auquel il attribue la maladie n'a d'ailleurs rien de commun avec le mal français.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que la dernière maladie du Roi eut beaucoup de rapport avec la dernière de Henri VIII. « Henri, écrit Paul Jove, déjà au déclin de l'âge et alourdi par l'obésité, persécuté d'une trop forte fièvre, à cause de la cruelle inflammation d'un ulcère virulent qu'il avait en la cuisse, passa de cette vie en l'autre[2]. » On n'avait cependant pas conclu qu'il eût ressenti les atteintes du mal napolitain, non plus que Charles-Quint quand, en 1532, un ulcère l'avait contraint de quitter brusquement son armée alors en présence de celle de Soliman. La vie active que menaient en ce temps-là les princes et les gentilshommes, toujours en course, à cheval, en joutes, en tournois, en grandes parties de chasse, devait souvent amener de ce genre de lésions, anthrax, ulcères, abcès, sans compter les affections de foie procédant des soucis, des inquiétudes de la souveraineté, des chagrins qui n'avaient pas été épargnés à notre Roi, le plus tendre et le meilleur des pères. Mais ce que l'histoire donne le droit de démentir, c'est ce que les

1. Éd. de 1625, p. 704.
2. Éd. de 1558, t. II, fol. 348, r°.

historiographes ont répété à l'envi, sur la foi du médecin limousin Guyon, du changement opéré dans le caractère et dans l'activité de François Ier à compter de sa maladie de 1539. Si l'on en croyait Michelet, il aurait cessé dès lors d'avoir une volonté, de prendre la moindre part aux affaires et aux plaisirs de la cour. Rien de plus chimérique que ces allégations, et nous avons tous les documents qui les contredisent. Martin Du Bellay, bien autrement autorisé que Louis Guyon, va nous dire que le Roi ne devint triste et soucieux que deux mois avant sa mort, en apprenant celle de Henri VIII.

« Le Roy partant de Folembray vint à Compiègne, et y ayant séjourné trois semaines ou un mois, se retira à Sainct-Germain, auquel lieu il receut (le 29 janvier) les nouvelles du trespas du roy Henry d'Angleterre. Duquel trespas le Roy porta grand ennuy, parce qu'ils estoyent presque d'un aage et de mesme complexion, et eut doute qu'il fust pour bien tost aller après. Mesmes ceux qui estoyent près sa personne trouvèrent que *depuis ce temps* il devint plus pensif qu'auparavant..... Peu de jours après vint une fièvre lente, pour laquelle passer il s'en alla à la Muette, maison nouvellement par luy édifiée[1]..... Mais y ayant fait séjour de sept ou huit jours, il s'ennuya et en partit, et alla coucher à Villepreux, où la nuit il eut quelques accès de fièvre. Le lendemain alla coucher à Dampierre, duquel lieu il print son chemin pour aller faire son quaresme prenant à Limours.

1. A l'extrémité du bois de Boulogne, vers Passy.

Et de jour en jour, ceux qui estoyent autour de luy le trouvoient fort changé de complexion et de façons de faire. Ayant séjourné deux ou trois jours à Limours, s'en alla à Rochefort, où il séjourna, *allant de jour en autre à la chasse*. Mais tous les soirs, à son retour, avoit quelque accez de fievre. Par quoy voulut prendre son chemin pour se retirer à Saint-Germain, et *pour avoir son passetemps de la chasse par les chemins*. Partant de Rochefort, vint coucher à Rambouillet, espérant n'y estre qu'une nuit, mais le *plaisir qu'il eut*, approchant dudit Rambouillet, *tant en la chasse qu'en la volerie* luy feit changer d'opinion, et délibéra d'y faire séjour cinq ou six jours. Mais enfin, la fièvre qui de long temps l'avoit saisi se renforça tellement par intervalles, qu'elle se convertit en continue, avecques la douleur d'une apostume qu'il avoit eue peu de temps au précédant qu'il allast au-devant de l'Empereur[1], quand il passa par France. Alors, ayant bonne cognoissance de sa fin, disposa des affaires de sa conscience et de sa maison, et après avoir fait plusieurs belles remonstrances à Monseigneur le Dauphin, et luy avoir recommandé son peuple et ses serviteurs, rendit l'âme à Dieu audit chasteau de Rambouillet, le dernier jour de mars 1547[2]. »

De Thou, dans sa grande histoire, a reproduit, sans y rien changer ni ajouter, le récit de Du Bellay. Et ce récit, dont aucun document ne vient contredire ou

1. En 1539, en effet, cette maladie avait retardé son voyage à la rencontre de Charles-Quint (voy. ci-dessus, p. 329).
2. Livre X, p. 606.

modifier une ligne, rien permet-il d'y reconnaître les symptômes d'une maladie vénérienne? Ces changements de séjour, ces chasses si fatigantes, ces fièvres enfin, qui d'abord n'offrent rien de grave, tout cela cache-t-il les tourments ordinaires d'une telle maladie mal ou peu soignée? Ce n'est pourtant pas encore là ce qui a conduit l'habile éditeur des lettres de Marguerite de Valois, M. Génin, à exprimer des doutes sur l'existence de cette maladie, si enracinée dans l'opinion des historiographes ; c'est une lettre qu'il a publiée du cardinal Georges d'Armagnac, archevêque d'Embrun, à Renée de France, fille de Louis XII et duchesse de Ferrare :

« Madame, pour ce que vous avez peu entendre la maladie du Roy qui luy est advenue ces jours passés d'ung apostume au lieu mesmes qu'il l'eust il y a tantost cinq ans, je ne veulx faillir à vous donner advis de sa santé, qui m'est asseurée de plusieurs de la court, mesmes de la royne de Navarre, qui y arriva le XVII de ce mois, et m'escript comme Sa Majesté se trouvoit bien, et ne luy estoit aucun mal ny douleur, ains seulement l'évacuation dudict apostume qui se purgeoit encores, qui estoit le signe d'une bien longue santé de Sadicte Majesté, selon mesmes que le promettoient et asseuroient les médecins[1]. Vostre très humble et oubéissant serviteur, Georg. cardinal d'Armaniac[2]. »

1. Voyez ci-dessous, p. 367, la relation de Marino Cavalli et la note 5.

2. Lettres de Marguerite d'Angoulême (édit. Génin), tome I, p. 473.

Cette lettre est datée du 31 janvier 1545[1], et M. Génin, sans oser se prononcer formellement, l'a justement commentée comme on va voir.

« Cette lettre paraît s'accorder assez mal avec l'opinion universellement admise sur la nature du mal qui emporta François Ier. On place l'aventure de la belle Ferronnière en 1539 et l'on dit que le roi traîna huit ans l'affreuse maladie qui se termina par sa mort en 1547. Comment donc la reine de Navarre écrivait-elle au cardinal d'Armagnac, en 1546, que le Roi n'avait *aucune douleur ni aucun mal?* Remarquez ces deux mots. Qu'est-ce que cet apostume qui s'était déjà montré cinq ans auparavant[2]? Un mal syphilitique peut-il disparaître pendant cinq ans, et lorsqu'il revient (et s'évacue), des médecins, quels qu'ils soient, peuvent-ils le prendre pour le signe d'une longue santé? Apparemment les médecins de la cour n'étaient pas plus ignorants que ceux de la ville, qui guérirent, dit-on, le mari de cette belle Ferronnière? On a prétendu[3] que les médecins de la cour n'avaient pas osé traiter le Roi comme il aurait dû l'être ; cette discrétion et ce respect seraient trop absurdes. L'histoire de la Ferronnière aura peut-être le sort de son portrait, qui fut long-

1. Génin pense que la vraie date est 1546, l'année ne commençant qu'à Pâques ; mais la première maladie du Roi étant reportée à moins de cinq ans (en réalité, il y en avait cinq et quatre mois), il vaut mieux penser que le cardinal datait à la nouvelle manière.

2. C'était précisément l'apostume de 1539, dont il a été parlé ci-dessus; il est surprenant que Génin ne l'ait pas reconnu.

3. C'est Mézeray; voy. ci-dessus, p. 330.

temps regardé comme authentique et qui est aujourd'hui reconnu apocryphe. Il représente une femme inconnue, peut-être Anne de Boulen, dans le temps qu'elle était attachée au service de la duchesse d'Alençon[1]. Et pourtant qu'y a-t-il de mieux établi dans l'histoire[2] que la tradition sur la maladie de François Ier? Il faut répéter avec les Espagnols : *De las cosas mas seguras la mas segura es dudar.* »

A plus forte raison convient-il de douter quand il s'agit de prétendues traditions, les plus dénuées de preuves, quand tous les témoignages qui offriraient une base solide s'accordent à faire défaut.

Le secrétaire du maréchal de Vieilleville, autre contemporain de notre Roi, n'est pas entré dans d'aussi précieux détails que Guillaume Du Bellay; il se contente de dire : « Sur la fin de l'année 1546, ce grand Roy, après tant d'affaires *sous lesquelles il ne perdit jamais ny le cœur ny l'esprit*, tomba malade d'une fièvre, en la maison seigneuriale de Rambouillet; avec lequel pas un de ses prédécesseurs excepté Charlemagne ne peut entrer avec lui en comparaison[3].

1. Où Génin a-t-il pris cette idée bizarre? L'original de cet admirable portrait est parfaitement connu; voy. ci-dessus, page 328, note 1.

2. Il faudrait dire, dans l'historiographie.

3. Suit un long parallèle de Charlemagne et de François, sans désavantage pour le second, et qui se termine ainsi : « Ils furent tous deux égaux en la restauration des bonnes lettres.... Quand le roy François vint à la couronne, l'on ne usoit que de la seule langue latine, encore fort barbarement; il n'y avoit science qui eust cours et vogue en l'Université de Paris que la

« François ayant supporté si longues et grandes guerres, fait tant de forts, de villes et fortifications, entretenant tant de grosses pensions aux princes et grands capitaines d'Allemagne et d'Italie, aux cantons des Suisses pour la commodité de ses levées, mesmes aux bachas du Turc pour détourner leur Grand Seigneur de luy courre sus avec tant d'autres ennemis, n'a laissé de bastir dix ou douze chasteaux et maisons de la plus superbe structure, et si admirables à cause de leur variété que les architectes de toutes nations les viennent contempler pour y apprendre. De sorte qu'il n'y a roi sur la terre qui soit logé en si grande majesté que le roy de France; ayant les roys qui luy ont succédé, les princes, prélats, grands seigneurs, riches gentilshommes et autres gens si bien fait bastir à son imitation, que la France peut se vanter d'estre la plus décorée d'excellentes et magnifiques maisons que tout autre royaume qui soit sous le ciel.

« Nous avons vu François, tandis qu'il a vescu, le plus beau et le plus grand homme de sa cour, et

théologie. Mais il envoya en toutes les parties du monde, et principalement en Orient pour les langues hébraïque, grecque et chaldaïque, sans y épargner aucune dépense, d'où nous vinrent de grands et doctes personnages qui proffitèrent si bien qu'en moins de quinze ans toutes langues et sciences furent remises sus, et les fit ce grand Roy par sa libéralité fleurir plus que jamais.... En cette très célèbre université abordoient de toutes parts et nations écoliers en telle et si grande abondance qu'au dénombrement et reveue qu'en fit l'abbé de S. Victor, fils du prince de Melphe, mareschal de France, lorsque Charles-le-Quint avoit entrepris de prendre et saccager Paris, il s'en trouva environ quarante mille portants armes, pour la deffence de la ville. »

d'une telle force corporelle qu'aux joutes et tournoys il renversoit tout ce qui se présentoit devant luy : et pour cette force et adresse, et sa très belle assiette à cheval, les princes, seigneurs et capitaines de sa gendarmerie l'estimoient le premier homme d'armes de son royaume[1]. »

J'ai cédé au plaisir de rappeler le jugement qu'exprimait sur le règne et le caractère de François Ier un de ceux qui l'avaient également servi à la cour et à la guerre. Au reste le jugement des maréchaux de Fleuranges, de Vieilleville et de Montluc est confirmé plutôt que contesté par les chroniqueurs populaires.

Le Ferron s'exprime comme Du Bellay : « Nec multo post mortem Henrici invadente Regem veteri ulcere quo sæpe angebatur[2], cum sæpe convalescere visus esset, tandem apud Rambuletum, rite more christiano unctus, extinctus est.... Defuncto Regi *Patris literarum* cognomen delatum..... Franciscus quidem rex primus omnino regum Gallicorum videtur vitam umbratilem et delicatam eruditorum hominum ex umbraculis otioque studiorum in solem et pulverem et in omnes Reipublicæ functiones perduxisse. Testantur id eruditissimi viri seriis negotiis præpositi ab eoque honoribus aucti; quales fuere Joannes Bellaius cardinalis, Gulielmus Bellaius, Janus Lascaris, Gulielmus Budæus, Lazarus Baifius, Joannes Ruellius, Joannes Pinus, Georgius Armi-

1. Mémoires de Vieilleville, éd. Petitot, p. 136 et suivantes.
2. Sur ce passage, voy. ci-dessous, page 367, note 5.

niacus cardinalis, Claudius Dispensius, Æmilius Ferretus, Vidus Bræleus, Aemarus Ranconetus, S. Fraiseus, Renatus Bellaius, Joannes Fernelius, Franciscus Deloinus, Joannes Monlucus, Joannes Guillardus, Morterius, Ægidius Magister, Petrus Stella, Jacobus Spifamus, Michael Hospitalis, Seguierius, Aubrius, Marrilacus, Joannes Davansonus, Hugo Salelus, Jacobus Minutius..... Georgius Selva, Petrus Danesius, innumerique alii[1]. »

Brantôme, qui, dans ses *Dames Galantes*, accuse si légèrement François d'avoir déterminé la fin prématurée de sa vertueuse femme, laisse croire en même temps que le Roi n'avait pas conservé les germes de cette prétendue maladie de jeunesse. Dans l'article de ses *Grands Capitaines* qu'il lui consacre, où pourtant sa plume n'est rien moins que réservée, il s'en tient pour la mort du Roi au récit de Du Bellay, en y ajoutant quelques détails :

« Le roy d'Angleterre mourut. Sa mort sceue de nostre roy lui toucha au cœur. D'autant, dist-il, qu'ils estoient contemporains et que désormais il estoit temps qu'il s'apprestast pour desloger, car l'autre estoit allé faire des logis devant : comme il ne faillit à sa devination, car

L'an mil cinq cent quarante sept
Francoys mourut à Rambouillet,
Et Trave y perdit son bonnet.

C'estoit un collibet qui lors trota. Traves estoit une fille de la Reyne, despuis mariée avec M. de Grand-

1. Éd. de 1601, liv. IX, p. 239.

mont, et s'appelant Hélaine de Clermont[1]. Ce jour-là, allant au chasteau, elle estoit vestue à l'espagnolle, et accommodée d'un bonnet qui, ainsy qu'elle passoit sur le pont, le vent le luy emporta de la teste dans le fossé où il se perdit. »

On sait comme les bouffons historiques ont, plus d'un siècle après, travesti le dernier vers, et comme on s'est contenté de répéter ce travestissement.

J'ai passé en revue tout ce que les documents contemporains nous ont appris de la dernière maladie du Roi. Il en résulte que une première fois en 1539, puis au commencement de 1545 et sans doute encore en 1546, François eut à souffrir d'un abcès qui se formait au bas-ventre et lui causait, avec une forte fièvre, de vives douleurs. Plusieurs fois cet abcès perça naturellement, et l'évacuation d'humeur qui s'ensuivait était regardée par les médecins comme favorable à la santé du Roi ; mais la dernière fois, en 1547, l'abcès ne perça pas et le Roi mourut. C'est Louis Guyon qui, dans son conte de l'Avocat médecin de son honneur, a le premier parlé, en 1603, d'une maladie honteuse contractée par le Roi,

1. Marot adressa plusieurs de ses épîtres à Hélène de Clermont, et François Ier fit pour elle ce joli madrigal, conservé dans son portefeuille (*Poésies de Franç. Ier*, éd. Champ.-Figeac, p. 96) :

A Ménélas et Paris je pardonne,
L'ung de sa femme importun demandeur,
L'aultre d'amye obstiné déffendeur.
Mais du malheur des Troiens je m'estonne :
Car s'il falloyt que pour belle personne
La ville fust quelque foyz desmolye,
Périr pour vous, ma dame belle et bonne,
Leur eust esté plus gloire que folye.

dont il n'aurait pu guérir, et qui aurait pour le reste de sa vie (Guyon ne dit pas à quelle époque il la contracta) aigri et transformé son caractère. Sur cette unique autorité, Mézeray prétend *avoir quelquefois entendu* dire que la femme de l'avocat était *la belle Ferronnière dont les curieux conservent le portrait.* Dès lors, la légende fut établie, et les historiographes se crurent le droit d'assurer que tous ou presque tous les historiens en justifiaient la sincérité. Restait à dire en quelle année le mari de la Ferronnière avait fait son coup. On pensa que ce devait être vers 1539, François ayant alors été atteint d'une grave maladie. De plus on établit que les médecins n'avaient pas osé traiter le Roi selon son mal, et voilà pourquoi il en avait gardé toute sa vie quelques restes, dont la malignité avait fort altéré la douceur de son tempérament, l'avait rendu chagrin, soupçonneux et difficile, « mais (ajoute pourtant Mézeray), à dire vrai, plus exact, plus mesnager, plus attaché à ses affaires ». On justifiait ainsi la forte somme de trois millions d'or trouvée à la mort de François dans son épargne. Mais toutes ces imaginations n'en procèdent pas moins des *Diverses Leçons* du sieur Louis Guyon, médecin d'Uzerche. Et la vérité c'est que rien ne nous donne à supposer que François ait été meilleur ménager dans les huit dernières années de sa vie qu'il ne l'avait été à compter des procès de 1527 à 1530. Il faut même remarquer que c'est précisément après sa maladie de 1539 qu'on le voit construire de ses deniers les villes de Vitry et du Havre de Grâce, les châteaux

de Boulogne et de Villers-Cotterets, les maisons de la Muette et de Madrid; qu'il assure et complète les fortifications de toutes les villes frontières; qu'il livre Fontainebleau aux plus habiles architectes, aux plus fameux peintres et statuaires; qu'il y réunit toutes les gloires de l'Italie, le Rosso, le Primatice, Benvenuto Cellini, André del Sarto. Nous avons vu, dans nos citations de Benvenuto, si François avait alors rien perdu de son activité, de sa passion pour le beau dans tous les genres, de sa générosité à l'égard de ceux qui semblaient avoir le secret du nouvel idéal que poursuivait la Renaissance. Est-ce là cet affaiblissement de toutes les facultés, cet anéantissement intellectuel et moral que ne craint pas de lui imputer Michelet, et qu'il va même jusqu'à faire remonter à plusieurs années au delà? Je m'inscris avec confiance contre ces assertions mensongères, et pour les réduire à néant il suffira d'écouter un ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, envoyé en France en 1544, et qui resta pendant près de trois ans constamment attaché à la cour, suivant le Roi, la Reine, et leur maison dans tous leurs changements de résidence. Personne, assurément, ne pouvait être mieux informé, et il eût manqué à ses devoirs s'il avait dit de la cour et du roi de France ce qu'il n'aurait pas cru l'expression de la vérité. Nous n'avons plus à contrôler le limousin Guyon, nous révélant à soixante ans de distance ce que François Ier était devenu de 1538 à 1547; nous avons affaire à un témoin oculaire, qui est chargé d'observer soigneusement ce qu'il voit et d'en rendre un

compte exact à son gouvernement. Nous nous aidons, sans nous en contenter, de la traduction que l'éminent écrivain M. Tommaseo, chargé de la publication des *Relations des ambassadeurs vénitiens*, a jointe au texte original. Voici donc ce que Marino Cavalli rapporte de l'état de la France à cette époque, avant de parler du Roi.

« Indépendamment de ses grands moyens de sécurité et de confort, ce pays a une grande variété de produits d'une excellente qualité, et tellement abondants qu'ils suffisent aux besoins de tous ses habitants. Ils ont du blé plus qu'il ne leur en faut, et ils en cèdent ordinairement à l'Espagne, au Portugal, à l'Angleterre et à la Suisse, quand la guerre n'y met obstacle. Quoique les Français aiment beaucoup le vin, ils en ont encore pour les Anglais, les Écossais, les Flamands, les Lorrains et les Suisses ; la vente en produit annuellement un million et demi d'écus ; on le vend plus cher que ceux d'Espagne et de Chypre, parce qu'il passe pour être bien plus délicat. Il y a en France toutes sortes de moyens d'alimentation, viandes fraîches, poissons frais et salés. On fabrique beaucoup de laines, mais généralement peu fines : les beaux draps se font avec les laines anglaises et espagnoles. Dans la Basse-Normandie et en Picardie il y a pourtant des laines plus belles, dont le premier choix est employé pour les *ostades* et les draps qu'on nomme *camelots*[1]. On fabrique en grande abondance

1. « Di una sorte di lana migliore delle altre cavano li fioretti per qualche panno e per far le ostade e un'altra certa cosa

des toiles de toutes qualités, moins fines pourtant que celles de Hollande. On les débite en Angleterre, en Espagne, en Italie et dans les États barbaresques.

« Chose singulière, la sixième partie du sol de la France est en forêts, et cependant le bois coûte deux fois plus cher qu'à Venise. C'est parce que le Roi, qui possède presque toutes les forêts, vend le bois au prix qu'il établit lui-même.

« La France ne tire de Venise que quelques caisses de cristaux, des draps cramoisis, de petits joyaux et des soies de Vicence[1]...

« La France, comme on peut le croire, ne manque pas de belles et grandes villes, de grands et beaux châteaux. Il me suffira de dire quelque chose de Paris, qui renferme tout ce qu'on peut espérer de trouver dans les autres, et qui l'emporte sur toutes les villes de l'Europe. Elle possède une population immense, et elle est la digne capitale du premier royaume chrétien. Elle renferme cinq cent mille habitants : on lui en donne même bien plus. Son enceinte n'est pourtant que de vingt-deux mille quatre cents pieds, un peu plus de quatre milles italiens. Mais la nouvelle enceinte embrassant les faubourgs et autres places vides est de trente-cinq mille pieds.... Elle n'est pas fortifiée et ne le sera jamais, car on commence bien les travaux, mais on attend que le danger force à les reprendre, et comme

che loro chiamano ciambellotto (p. 254). » L'ostade était une espèce de peluche.

1. L'intéressant passage qui suit, sur le commerce et la fabrication des étoffes de soie, a été cité dans le tome I, p. 97.

on ne suppose pas qu'il se présente de sitôt, on laisse la ville seulement défendue par quelques hauts terrassements et cinq ou six boulevards inachevés.

« L'université compte de seize à vingt mille étudiants, la plupart très pauvres, vivant dans les collèges fondés à leur intention. Les principaux cours répondent à la théologie et aux humanités, professées dans les trois langues (hébraïque, grecque et latine), et qui s'enseignent d'une façon excellente, avec zèle et promptitude. Les philosophes, les médecins, les jurisconsultes, les canonistes, les mathématiciens ne manquent pas, mais là ce sont les bons professeurs qui font défaut, si ce n'est dans d'autres chaires qui dépendent du Roi et sont payées par lui[1]. Les maîtres sont peu payés et leurs obligations sont grandes; cela n'empêche pas qu'on ne brigue les chaires avec ardeur : car le titre de professeur est tellement honorable qu'il donne en réputation ce qu'il ne donne pas en profit. Les maîtres de Sorbonne ont toute puissance contre les hérétiques : ils les condamnent purement et simplement à être rôtis. Le luthéranisme n'en est pas moins répandu partout; il occupe des villes entières comme Caen, la Rochelle, Poitiers et maintes parties de la Provence. Ceux de cette secte vivent sans en faire profession publique, mais sans qu'on songe à les réprimer.

1. Marino semble vouloir désigner ici les chaires du Collège Royal, nouvellement fondé.

« Les offices de judicature étaient autrefois donnés par le Roi ; presque tous sont aujourd'hui vendus[1] de 3000 à 30 000 francs. Le marché étant ouvert, il n'y a rien de honteux à demander un prix plus ou moins élevé.

« Autrefois, les Parisiens étaient en possession de grandes franchises. Ils formaient une sorte de république ; mais pour avoir mal usé de la liberté, comme il est arrivé à bien d'autres, à force d'excès, d'insolences et de séditions, ils ont vu tous leurs privilèges disparaître, depuis le roi auquel François a succédé. Ils font bien encore quelque résistance aux demandes d'argent qu'on leur adresse, mais ils finissent toujours par payer ce qu'on exige d'eux.

« Quant au roi de France actuel, il s'est fait connaître depuis trente-trois ans à votre très illustre État et au monde entier ; il serait superflu de répéter ce que vous en savez déjà. Je ne parlerai que de la condition dans laquelle il se trouve aujourd'hui et des choses arrivées durant les trente-quatre mois que j'ai résidé dans cette cour[2].

« Le Roi a maintenant cinquante-quatre ans[3] ; il est d'une prestance tellement royale que sans le

1. La vénalité des offices avait été déjà dénoncée sous Louis XII, mais, le Roi disposant des choix, il y a bien à croire qu'elle avait été usitée longtemps auparavant. Quand on s'en plaignit sous François Ier, le Roi répondit qu'il n'avait vendu aucun office, mais demandé à ceux qui les réclamaient et qui étaient dignes de les occuper un emprunt plus ou moins élevé dont ils devaient recevoir l'intérêt jusqu'au remboursement. Ce mode a quelque rapport avec notre moderne *cautionnement*.

2. De 1544 à 1546.

3. En réalité cinquante-deux.

connaître, ni avoir jamais vu de ses portraits, il n'est pas un étranger qui ne dise en l'apercevant : C'est le Roi[1]. Il a dans tous ses mouvements une gravité, une grandeur telle que nul prince à mon avis ne saurait espérer, je ne dis pas le surpasser, mais même l'égaler. Il est d'une excellente complexion, d'une constitution vigoureuse et gaillarde[2], que n'ont pas ébranlée les soucis, les disgrâces et les fatigues qu'il n'a cessé d'endurer et qu'il endure encore dans tant de voyages et d'excursions à travers ses provinces. Peu d'hommes auraient pu résister à tant de contretemps et d'obstacles inattendus[3]. La nature[4] lui a donné une espèce de sentine qui le purge tous les ans de tout ce qu'il peut avoir d'humeurs malsaines, de façon que si ces humeurs ne deviennent pas trop abondantes, il pourra vivre longtemps encore[5]. Il mange et boit fort

1. C'est absolument ce qui est dit de Charlemagne dans ce beau vers de la *Chanson de Roland :* « S'est qui l' demandet, ne l'estoet enseignier. »

2. « Ha una ottima complessione e natura forte et gagliarda. »

3. « Penso che pochi uomini al mondo avessero durato a tanti contrarii come lui. »

4. « E ora la natura gli a dato una sentina per la quale ogni anno purga quel di maligno che va ogni giorno cogliendo; di modo che potria essere, quando però si accressi (Tommaseo conjecture qu'il faudrait lire *non si accreschi*) molto piu materia, che questa fusse la via di farlo vivere assai ancora. »

5. Ce précieux passage concorde parfaitement avec la lettre du cardinal d'Armagnac et le mot de Le Ferron cités ci-dessus (p. 354 et 358), et nous permet de les comprendre. En 1539, François Ier avait eu un abcès qui avait reparu un peu plus de cinq ans après, et qui chaque fois avait mis sa vie en danger. Mais l'évacuation de cet abcès avait, de l'avis des médecins, opéré une purgation salutaire, et sa réapparition, qui d'après Marino Cavalli était devenue annuelle dans les derniers

bien, il dort on ne peut mieux, et, ce qui importe encore plus, il tient à vivre gaiement et sans trop de soucis. Il aime la recherche dans ses habillements; il les porte galonnés, chamarrés, parsemés de pierreries et d'ornements précieux. Ses pourpoints sont d'un élégant travail. Sa chemise, très fine, sort par l'ouverture du pourpoint, à la mode de France[1]. Cette vie délicate et choisie peut contribuer au maintien de la santé.

« Si son corps supporte aisément tous les genres de fatigues, il n'aime pas fatiguer son esprit à réfléchir plus qu'il ne faut[2]. Aussi s'en décharge-t-il d'ordinaire presque entièrement sur le cardinal de Tournon et l'amiral (d'Annebaud). Il ne prend de résolution et ne fait de réponse qu'après en avoir traité avec ces deux conseillers. Et s'il arrive par extraordinaire qu'on ait donné une réponse ou pris une mesure que le cardinal et l'amiral aient désapprouvée, le Roi consent à la révoquer ou à lui donner un autre tour. Mais pour les affaires de la première importance, dans les questions de guerre ou de paix, le Roi ne s'en rapporte qu'à lui, n'entend

temps, était considérée comme un gage de bonne santé, pourvu que l'abcès s'ouvrît bien et que la matière purulente ne s'accumulât pas trop. Il n'y avait absolument rien de syphilitique dans cet abcès, qui présente un phénomène bien connu des médecins.

1. « Ha piacere di vestire attillato, con ori e ricami e gioie e vesti suntuose, con fregi e balzane d'oro intorno; ha li giupponi tutti profilati e intertessuti d'oro, con camise bellissime e tirate fuori dalle aperture del giuppone; cose tutte all'usanza di Francia, e che conferiscono al viver lieto e longo tempo. »

2. « Cosi della mente non vuol sentir pensiero che li prema più che un tanto. »

pas qu'on résiste à ce qu'il a décidé; personne à la cour, quelle que soit l'autorité qu'il possède, n'oserait parler dans un sens opposé.

« Il est doué d'un jugement excellent, d'un savoir des plus étendus. Il n'est art ni étude dont il ne puisse raisonner aussi justement que possible, et comme pourraient le faire ceux qui professent le mieux chacun de ces arts. Non seulement pour ce qui touche à la guerre, à la façon d'équiper une armée, de la conduire, de la faire combattre, de la loger et entretenir, de dresser un plan de bataille, d'assaillir et de défendre une ville, de diriger l'artillerie, il est très capable, mais il n'ignore rien de ce qui a trait à la guerre maritime. Et dans un autre ordre d'idées, il parle merveilleusement de chasse. de tous les exercices du corps, de peinture, de tous les genres de lettres et de langues mortes ou vivantes. Il est vrai que, avec tant de savoir et d'éloquence, il est loin d'avoir toujours été heureux en guerre, ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il avait plus de sagesse sur les lèvres que dans l'esprit; mais les revers qu'il a éprouvés doivent être attribués, selon moi, plus à la lenteur de ceux auxquels il a confié l'exécution de ses plans qu'à l'imperfection de ces plans[1]. Il suffisait dans sa pensée de bien faire ce dont il avait pris la charge : à lui d'ordonner et de disposer, aux autres de bien exécuter. Et peut-

1. Il est remarquable que François, dans la lettre que nous avons citée plus haut (ch. VII), attribue aussi l'insuccès qui aboutit au désastre de Pavie à la lenteur apportée à l'exécution de ses ordres.

être aurait-on le droit de lui demander plus d'activité, plus d'attention suivie à ses entreprises commencées, mais non plus de savoir et de perspicacité.

« Sa Majesté est très naturellement portée à la clémence, à l'oubli parfait des offenses qu'on lui a faites. Il semble toujours empressé de donner, bien que les exigences du temps aient modéré cette passion de largesses. Mais il n'a pu réduire sa façon de vivre et celle de la cour au-dessous de trois cent mille écus, dont la Reine emporte soixante-dix mille, au lieu de quatre-vingt-dix mille des années précédentes. La Bretagne et le Dauphiné donnent trois cent mille écus à M. le Dauphin, qui suffisent pour son entretien, celui de la Dauphine, de leurs enfants et de leur maison. Les œuvres d'architecture exigent cent mille écus; huit palais des plus somptueux ont été jusqu'à présent élevés, d'autres sont en voie de construction. La verrerie, les chariots, les toiles, les chiens, les oiseaux de proie, réclament pour le moins cinquante mille écus; puis en joyaux, la dépense est aux environs de cinquante mille écus; en menus plaisirs, tels que banquets, mascarades et autres ébats, cinquante mille; autant en draps, tapisseries, dons particuliers; l'entretien de sa maison, des gardes suisse, écossaise et française, est de plus de deux cent mille; sans compter les dames, auxquelles on donne en présents près de trois cent mille. Le tout répond annuellement, pour la personne du Roi, sa maison, celles de ses fils et de ses filles, à bien près de

quinze cent mille écus. Si vous voyiez la cour de France, vous ne vous étonneriez pas d'une telle dépense ; car elle entretient ordinairement six, huit et jusqu'à douze mille chevaux[1]. »

Tel était, un an avant sa mort, ce Roi qu'on nous représente comme rongé par une maladie impitoyable et honteuse, comme plongé dans un morne chagrin et dans un constant abattement du corps et de l'esprit. Jamais il n'avait été en plus complète possession de ses forces physiques, de ses hautes facultés, de son caractère ouvert, franc et joyeux.

1. Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle, recueillies et traduites par M. N. Tommaseo. Paris, 1838 (collection des *Documents inédits*), tome I, p. 279-287. — Je rapporterai encore ici ce qui, dans la relation de Marino Cavalli, concerne le Dauphin; c'est un témoignage curieux à plus d'un titre : « Le Dauphin a vingt-huit ans ; il est d'une constitution robuste; il réussit fort bien dans les exercices militaires. Son humeur est un peu mélancolique; il n'est pas beau parleur, mais il sait fort bien répondre. Il tient *mordicus* à tout ce qu'il avance. Son esprit est médiocre, plutôt lent que prompt. Il tient beaucoup à garder un pied en Italie, et voilà pourquoi il a grand soin de recueillir les Italiens mécontents de ce qu'on fait chez eux. Il est peu adonné aux dames : sa femme lui suffit, avec la société et la conversation de la grande sénéchale de Normandie, qui a maintenant quarante-huit ans. Plusieurs pensent que l'affection très vive qu'il lui porte n'a rien de sensuel, et rappelle plutôt celle d'un fils à l'égard de sa mère, la dame ayant pris la charge de l'instruire, le corriger, le retenir, et l'accoutumer à des sentiments et à des actes dignes d'un prince tel que lui. Jusqu'à présent ses efforts ont été couronnés de succès : de frivole et railleur, de mari indifférent qu'il était, elle a su le ramener à des dispositions toutes contraires, lui a ôté d'autres idées de jeunesse, qu'elle a su remplacer par le goût des exercices militaires ; il a donné souvent la preuve d'un grand courage, devant Perpignan et en Champagne. »

L'incommodité dont il souffrait périodiquement depuis quelques années était considérée par les médecins comme une garantie de vie longue et saine, et quand il fut pris, en 1547, de la maladie qui l'emporta en deux mois, sa mort fut pour les siens, comme pour la France entière, un sujet de surprise autant que de deuil.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

CHAPITRE VII.

Le Connétable de Bourbon 1

CHAPITRE VIII.

La Duchesse d'Étampes. 204

CHAPITRE IX.

Maladie et mort de François Ier 324

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

10480. — Imprimerie A. Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.

THE LESTER LIBRARY

OCT 13 1937